

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

LOI DE FINANCES 2023

**RAPPORT SUR LA SITUATION
ET LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES, SOCIALES,
ET FINANCIERES DE LA NATION**

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE.....	1
1.1 Environnement économique international	1
1.2 Evolution récente de l'économie camerounaise.....	2
1.2.1 Croissance et prix	2
1.2.2 Relations avec le reste du monde.....	4
1.2.3 Secteur financier	6
1.2.4 Finances publiques.....	8
1.2.5 Secteurs sociaux.....	8
1.2.6 Réformes structurelles et institutionnelles	10
1.3 Perspectives macroéconomiques et budgétaires sur la période 2022-2025.....	12
1.3.1 Situation macroéconomique 2022.....	12
1.3.2 Perspectives macroéconomiques 2023-2025	12
1.3.3 Perspectives budgétaires 2023-2025.....	13
1.3.4 Contraintes et risques macroéconomiques et budgétaires 2023	14
CHAPITRE 2 : PRODUCTION	16
2.1. Secteur primaire	16
2.1.1. Agriculture	16
2.1.2. Elevage, chasse, pêche et pisciculture	21
2.1.3. Sous-secteur forestier et faunique	25
2.1.4. Environnement et protection de la nature.....	27
2.2. Secteur secondaire.....	28
2.2.1. Industries manufacturières	28
2.2.2. Industries extractives.....	31
2.3. Secteur tertiaire	37
2.3.1. Commerce et réparation de véhicules	38
2.3.2. Tourisme	39
2.3.3. Transports	40
2.3.4. Télécommunications	41
2.3.5. PME, économie sociale et artisanat.....	42
CHAPITRE 3 : DEMANDE, PRIX ET COMPETITIVITE	44
3.1. Analyse des composantes de la demande	44
3.1.1. Demande intérieure	44
3.1.2 Demande extérieure	47
3.2 Prix et compétitivité globale	49
3.2.1. Prix à la consommation finale des ménages.....	49
3.2.2. Compétitivité globale	51
CHAPITRE 4 : SECTEUR FINANCIER	53
4.1. Politique monétaire	53
4.1.1. Politique de refinancement	53
4.1.2. Politique de pilotage des taux d'intérêts	54
4.1.3. Politique des réserves obligatoires.....	54
4.2. Situation monétaire	54
4.2.1. Contreparties de la masse monétaire.....	55
4.2.2. Masse monétaire	57
4.3. Secteur bancaire.....	58
4.3.1. Total des bilans	58
4.3.2. Dépôts de la clientèle	58
4.3.3. Crédits à la clientèle.....	59
4.3.4. Normes prudentielles	60
4.3.5. Distributeurs automatiques et monnaie électronique	60
4.4. Microfinance.....	61
4.4.1. Répartition des EMF par catégorie	61
4.4.2. Couverture géographique.....	61
4.4.3 Evolution du total des bilans.....	62
4.4.4 Evolution des dépôts.....	63

4.4.5	Evolution des crédits.....	63
4.4.6	Evolution des créances en souffrance	63
4.4.7	Poids des EMF dans le secteur bancaire	64
4.5.	Etablissements financiers.....	64
4.6.	Assurances	65
4.7.	Marché financier	66
4.7.1	Marché boursier	66
4.7.2	Opérations sur titres publics.....	68
CHAPITRE 5 : SECTEUR EXTERIEUR.....		69
5.1.	Commerce extérieur de biens.....	69
5.1.1.	Evolutions des échanges	69
5.1.2.	Balance commerciale	69
5.1.3.	Orientation géographique des échanges.....	75
5.2.	Balance des paiements	81
5.2.1	Balance des transactions courantes	81
5.2.2	Financements extérieurs	83
5.2.3	Balances des paiements sectorielles.....	84
5.2.4	Balances des paiements bilatérales	86
5.2.5	Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2022	88
CHAPITRE 6 : SECTEUR SOCIAUX		90
6.1.	Education	90
6.1.1	Education de base.....	90
6.1.2	Enseignements secondaires.....	93
6.1.3	Enseignement supérieur	95
6.2.	Santé.....	97
6.2.1	Santé et couverture vaccinale de la mère et de l'enfant	98
6.2.2	Surveillance épidémiologique.....	100
6.2.3	Lutte contre la maladie et la promotion de la santé	100
6.2.4	Offre en infrastructures et équipements des formations sanitaires.....	104
6.3	Emploi, formation professionnelle et sécurité sociale.....	105
6.3.1	Emploi.....	105
6.3.2	Formation professionnelle.....	106
6.3.3	Promotion de la sécurité sociale et la protection au travail	107
6.4	Urbanisme et habitat	109
6.4.1	Développement de l'habitat	109
6.4.2	Amélioration de l'environnement et assainissement en milieu urbain	110
6.4.3	Développement des infrastructures de transport urbain	110
6.5	Affaires sociales, promotion du genre, de la famille et de la jeunesse	111
6.5.1	Affaires sociales	111
6.5.2	Promotion de la femme et de la famille	111
6.5.3	Encadrement de la jeunesse et intégration nationale	112
6.6	Lutte contre la pauvreté : Filets sociaux.....	112
CHAPITRE 7 : EXECUTION DU BUDGET 2021 ET PROJET DE BUDGET 2022.....		114
7.1.	Loi de finances rectificative	114
7.2	Exécution du budget 2022	115
7.2.1	Ressources budgétaires	117
7.2.2	Exécution des dépenses budgétaires	121
7.3	Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).....	124
7.4	Exposé de motifs des mesures nouvelles	126
7.4.1	Dispositions relatives aux droits et taxes de douanes	126
7.4.2	Dispositions relatives au Code Général des Impôts	128
7.4.3	Autres Dispositions Financières	132
7.5	Projet de budget de l'exercice 2023	141
7.5.1	Analyse des recettes.....	141
7.5.2	Analyse des dépenses.....	143
CHAPITRE 8 : PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES 2022-2025.....		147

8.1. Situation de l'économie nationale en 2022	147
8.1.1 Evolution de l'offre.....	147
8.1.2 Evolution de la demande.....	148
8.1.3 Evolution des prix.....	149
8.2 Perspectives économiques mondiales	149
8.2.1 Croissance économique	149
8.2.2 Perspectives du marché des matières premières	151
8.2.3 Evolution des prix à la consommation	152
8.3 Orientations Stratégiques du Gouvernement sur la période 2023-2025.....	153
8.3.1 Orientations stratégiques globales	153
8.3.2 Orientations stratégiques sectorielles.....	153
8.4 Perspectives macroéconomiques nationales sur la période 2023-2025.....	155
8.5 Perspectives budgétaires sur la période 2023-2025	157
8.5.1 Orientation générale de la mobilisation des recettes non pétrolières	158
8.5.2 Rappel des hypothèses macroéconomiques	160
8.5.3 Projections des recettes budgétaires.....	160
8.5.4 Projections des dépenses budgétaires 2023-2025	161
8.6 Risques macroéconomiques et budgétaires.....	163
GLOSSAIRE DES SIGLES	166

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale	2
Tableau 2 : Production, exportations et cours dans l'agriculture industrielle	18
Tableau 3 : Production des principales cultures vivrières (en tonnes)	20
Tableau 4 : Evolution du cheptel (en nombre de tête) et des quantités de viande (en tonnes) issues des abattages	23
Tableau 5 : Evolution des produits dérivés de l'élevage (en tonnes)	24
Tableau 6 : Production et exportations dans le secteur forestier	25
Tableau 7 : Plan de chasse et réalisations dans les zones d'intérêt cynégétique	26
Tableau 8 : Evolution du taux de croissance dans le secteur secondaire (en %).....	28
Tableau 9 : Taux de croissance par branche d'activité des industries agroalimentaires (en %).....	30
Tableau 10 : Evolution du taux de croissance dans les autres industries manufacturières (en %)	31
Tableau 11 : Production de pétrole brut (en millions de barils)	33
Tableau 12 : Production de gaz naturel (en milliards de pieds cube).....	33
Tableau 13 : Production d'électricité (en Mwh)	34
Tableau 14 : Niveau d'exécution des projets routiers en 2020 (en %).....	35
Tableau 15 : Niveau d'exécution des projets routiers en 2021 (%).....	35
Tableau 16 : Entretien des routes bitumées en 2021	37
Tableau 17 : Evolution de la croissance dans le secteur tertiaire (en %)	38
Tableau 18 : Taux de croissance des marges de commerce par produits (en %)	38
Tableau 19 : Répartition du nombre d'hôtels classés par région et par catégorie en 2021	39
Tableau 20 : Evolution du trafic ferroviaire.....	40
Tableau 21 : Evolution du trafic maritime au PAD et au PAK	41
Tableau 22 : Evolution du trafic aérien.....	41
Tableau 23 : Evolution de l'activité dans le sous-secteur des télécommunications.	42
Tableau 24 : Evolution de l'investissement par principaux produits en volume (en %)	45
Tableau 25 : Répartition du BIP par secteurs (en milliards de FCFA).....	46
Tableau 26 : Evolution des exportations en volume de biens par grands groupes de produits (%)	47
Tableau 27 : Evolution des importations en volume par grands groupes de produits (en %)	48
Tableau 28 : Evolution de l'indice des prix à la consommation finale des ménages	50
Tableau 29 : Evolution des TCER, TCEN et termes de l'échange de 2013 à 2020 (en %)	52
Tableau 30 : Evolution des taux directeurs de la BEAC et des conditions de banques (en %).....	54
Tableau 31 : Situation monétaire consolidée (en milliards).....	54
Tableau 32 : Dépôts par type de clientèle (en milliards).....	59
Tableau 33 : Dépôts de la clientèle par maturité (en milliards).....	59
Tableau 34 : Répartition des crédits par type de clientèle (en milliards)	60
Tableau 35 : Répartition des EMF agréés par catégorie.....	61
Tableau 36 : Répartition par catégorie des EMF immatriculés au Registre Spécial du Conseil National du Crédit....	61
Tableau 37 : Evolution du total des bilans des EMF (en milliards)	62
Tableau 38 : Evolution des dépôts des EMF (en milliards)	63
Tableau 39 : Evolution des crédits des EMF (en milliards)	63
Tableau 40 : Evolution des créances en souffrance des EMF (en milliards).....	63
Tableau 41 : Evolution du total du bilan des établissements financiers (en milliards)	64
Tableau 42 : Evolution de l'activité dans le secteur des assurances (en milliards)	65
Tableau 43 : Cours des actions en FCFA	67
Tableau 44 : Situation du marché obligataire (en milliards)	67
Tableau 45 : Situation des titres publics au 31 août 2022	68
Tableau 46 : Evolution du commerce extérieur (en milliards).....	70
Tableau 47 : Evolutions des exportations (Q : quantité en milliers de tonnes, V : valeur en milliards)	71
Tableau 48 : Evolution des importations (Q : en milliers de tonnes, V : en milliards)	73
Tableau 49 : Evolution du commerce des biens par zone géoéconomique en 2021 (en milliards)	78
Tableau 50 : Balance des paiements globale de 2017 à 2022 (en milliards)	81
Tableau 51 : Balance des services (en milliards)	82
Tableau 52 : Balances des paiements sectorielles (en milliards).....	85
Tableau 53 : Balances des paiements sectorielles (en milliards).....	86
Tableau 54 : Balance des paiements avec le Nigéria, la Chine et les Etats-Unis (en milliards).....	87
Tableau 55 : Balance des paiements avec la France, la CEMAC et l'Union Européenne (en milliards)	88
Tableau 56 : Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2022 (en milliards)	88
Tableau 57 : Nombre de salles de classe fonctionnelles, effectifs des élèves et enseignants dans le préscolaire et le primaire.....	92

Tableau 58 : Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe dans l'enseignement maternel et primaire	92
Tableau 59 : Evolution du nombre d'établissements dans l'enseignement secondaire	93
Tableau 60 : Effectifs des élèves, enseignants et salles de classe dans l'enseignement secondaire	94
Tableau 61 : Taux de réussite aux examens officiels de l'enseignement secondaire (en %)	95
Tableau 62 : Répartition des étudiants et des enseignants dans l'enseignement supérieur	97
Tableau 63 : Evolution de la couverture vaccinale (en %).....	99
Tableau 64 : Répartition des emplois créés en 2020 et 2021	105
Tableau 65 : Evolution des centres de formation professionnelle, apprenants et formateurs.....	107
Tableau 66 : Evolution des nouvelles immatriculations des travailleurs de 2016 à 2021	108
Tableau 67: Taux d'exécution des programmes de construction des cités municipales	110
Tableau 68 : Nombre des bénéficiaires du projet filets sociaux de 2013 à 2022 par région	113
Tableau 69 : Ressources budgétaires de l'exercice 2022 (en milliards, sauf indication contraire)	120
Tableau 70 : Dépenses budgétaires de l'exercice 2022 (en milliards)	124
Tableau 71 : Ventilation des recettes (en millions FCFA)	141
Tableau 72 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards)	143
Tableau 73 : Propositions de crédits ouverts pour l'exercice 2023 (en millions)	145
Tableau 74 : Ventilation sectorielle du PIB (en %).....	147
Tableau 75 : Evolution du PIB et ses emplois (en %).....	149
Tableau 76 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale	150
Tableau 77 : Historique et projections sur les cours des principaux produits de base exportés par le Cameroun.....	152
Tableau 78 : Évolution des indicateurs macroéconomiques clés	156
Tableau 79 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2023-2025	160
Tableau 80 : Projections budgétaires (en milliards de FCFA)	163

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition de la production de poissons (en %).....	24
Graphique 2: Evolution des contributions à la croissance du PIB (en points de pourcentage)	44
Graphique 3 : Taux de croissance des composantes de la consommation (en %).....	44
Graphique 4 : Contribution de la demande extérieure nette à la croissance (en %)	47
Graphique 5 : Evolution de la contribution de la demande extérieure nette de biens à la croissance	47
Graphique 6 : Evolution de la contribution de la demande extérieure des services à la croissance	48
Graphique 7 : Evolution du taux d'inflation et de l'inflation des produits alimentaire	50
Graphique 8 : Evolution des poids des composantes des avoirs extérieurs nets (en %).....	56
Graphique 9 : Evolution des composantes des avoirs extérieurs nets (en milliards).....	56
Graphique 10 : Evolution de la PNG (en milliards).....	57
Graphique 11 : Evolution de la structure de la masse monétaire (en %).....	57
Graphique 12 : Evolution des composantes de la masse monétaire (en milliards).....	58
Graphique 13 : Répartition des EMF en zone rurale et urbaine, et par catégorie (en % du total).....	62
Graphique 14 : Répartition des EMF suivant les catégories en zone urbaine et en zone rurale	62
Graphique 15 : Evolution des indicateurs du secteur d'assurance	66
Graphique 16 : Balance commerciale sur la période 2010-2020 (en milliards)	69
Graphique 17 : Structure des exportations par produit de 2020 à 2022	71
Graphique 18 : Structure des importations par produit de 2020 à 2022.....	73
Graphique 19 : Répartition du total des échanges par zone géographique en 2021 (en %)	75
Graphique 20 : Evolution des principaux soldes du compte courant de 2017 à 2021 (en milliards)	82
Graphique 21 : Répartition des transferts des migrants par zone de provenance en 2021	83
Graphique 22 : Evolution de la file active des personnes sous traitement ARV	102
Graphique 23 : Evolution des effectifs des personnels de l'Etat de 2010 à 2021.....	106
Graphique 24 : Evolution du nombre d'employeurs actifs de 2015 à 2021	108
Graphique 25 : Prévisions et réalisations des recettes internes de 2017 à 2022 (en milliards)	117
Graphique 26 : Evolution des principales composantes des recettes internes (en milliards)	118
Graphique 27 : Prévisions et réalisations des impôts et taxes de 2017 à 2022 (en milliards)	119
Graphique 28 : Prévisions et réalisations des recettes douanières de 2017 à 2022 (en milliards).....	119
Graphique 29 : Evolution des recettes non fiscales (en milliards)	120
Graphique 30 : Répartition des dépenses budgétaires de l'Etat de 2012 à 2022 (en % du total)	121
Graphique 31 : Répartition du BIP de l'exercice 2022 par secteurs	122
Graphique 32 : Répartition de l'encours de la dette publique et de la dette avalisée au 30 juin 2021	123
Graphique 33 : Répartition de l'encours de la dette publique extérieure au 30 juin 2022	123
Graphique 34 : Evolution des cours de pétrole brut.....	151

ENCADRES

Encadré 1 : Secteur minier au Cameroun.....	32
Encadré 2 : Couverture Santé Universelle	97
Encadré 3 : La nouvelle Nomenclature Budgétaire de l'Etat (NBE 2019).....	116
Encadré 4 : Impact du conflit russo-ukrainien sur l'économie camerounaise	152

CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE

La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques dispose, en son article 14, que le projet de Loi de finances initiale soit accompagné, entre autres, d'un Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la nation (RASIFEFIN). Le présent rapport qui est annexé au projet de Loi de finances 2023, répond à cette exigence. Il décrit et analyse : (i) les faits saillants qui ont marqué l'économie mondiale et qui sont susceptibles d'impacter l'économie nationale en 2022 et 2023 ; (ii) l'évolution récente du pays sur les plans économique, social et financier ; et (iii) les perspectives macroéconomiques et budgétaires pour la période 2023-2025.

1.1 Environnement économique international

1.1.1. Croissance de l'économie mondiale

L'économie mondiale, qui ne s'est pas encore bien remise de la crise de la Covid-19 fait face aux effets négatifs de la crise ukrainienne, avec des perspectives de plus en plus sombres et incertaines. Selon les perspectives économiques mondiales du FMI publiées en octobre 2022, la croissance économique mondiale devrait ralentir, passant de 6,0% en 2021 à 3,2% en 2022. Elle est projetée à 2,7% en 2023. Le ralentissement de la croissance observé au cours des deux dernières années devrait perdurer en 2024, tiré par les trois principales économies du monde que sont les États-Unis, la Chine et la zone euro. Aux États-Unis, une baisse du pouvoir d'achat des ménages et un resserrement de la politique monétaire ramèneraient la croissance à 1,6% après 5,7% en 2021 et la projettent à 1% en 2023. En Chine, la croissance est estimée à 3,2% en 2022 après 8,1% en 2021, en lien avec les reconfinements et l'aggravation de la crise de l'immobilier ; elle est projetée à 4,4% en 2023. Dans la zone euro, la croissance serait de 3,1 % après 5,2% en 2021, du fait de la guerre en Ukraine et du durcissement de la politique monétaire ; elle est projetée à 0,5% en 2023.

En Afrique subsaharienne, la croissance est prévue à 3,6% après 4,7% en 2021, avec notamment une décélération au Nigéria (+3,2% après +3,6%) et en Afrique du Sud (+2,1% après +4,9%) et une dégradation des perspectives de croissance dans les pays importateurs de pétrole. Ce ralentissement est lié notamment au renchérissement des importations suite à l'envolée des prix des produits de base et des perturbations des chaînes d'approvisionnements, du fait de la guerre en Ukraine, qui affecte en particulier les soldes extérieurs et budgétaires des pays importateurs de produits de base. Par ailleurs, les pays de la région devraient faire face au durcissement des conditions financières, du fait du resserrement de la politique monétaire dans les pays avancés et de la montée des tensions géopolitiques, avec pour corolaires la réduction des flux d'investissements de portefeuille dans la région et la pression à la baisse sur la plupart des taux de change. En 2023, la croissance économique de la région est prévue à 3,7%, avec 3% au Nigeria et 1,1% en Afrique du Sud. Dans la zone CEMAC où l'économie est fortement dépendante des cours des matières premières, la croissance devrait s'accélérer à 3,2% après 1,5% en 2021 et à 3,4% en 2023.

1.1.2. Commerce mondial

En 2022, le volume du commerce mondial devrait ralentir en raison du recul de la demande mondiale, des perturbations des chaînes d'approvisionnement et de l'appréciation du dollar (d'environ 13%), devise dont le rôle est prépondérant dans les échanges. La croissance du volume des échanges mondiaux devrait ralentir, passant de 10,1% en 2021 à 4,3% en 2022. Il est projeté à 2,5% en 2023.

1.1.3. Inflation et cours des matières premières

Le taux d'inflation de l'économie mondiale s'établit à 4,7% en 2021. Ce niveau se justifie par

l'augmentation du prix de l'énergie et les ruptures d'approvisionnement, en particulier aux États-Unis et dans de nombreux pays émergents et pays en développement. L'inflation s'est située à 3,1% dans le groupe des pays avancés et 5,9% dans le groupe des pays émergents et en développement.

En 2022, le taux d'inflation, est estimé à 8,8% pour l'économie mondiale, en lien avec les conséquences de la crise ukrainienne. Il se situerait à 7,2% dans les pays avancés et 9,9% dans les pays émergents et pays en développement. En Afrique subsaharienne, il serait de 14,4% en 2022 après 11,1% en 2021. Dans la zone CEMAC, il est estimé à 5,2% après 1,6% en 2021. En 2023, dans l'ensemble de l'économie mondiale, l'inflation devrait reculer à 6,5% grâce aux politiques monétaires désinflationnistes pratiquées par les banques centrales. En particulier, elle est projetée à 11,9% en Afrique subsaharienne et 3,5% dans la zone CEMAC.

S'agissant des cours des matières premières, certains ont atteint voire dépassé les pics historiques de 2011. En particulier, les cours du pétrole qui avaient chuté à 41,3 dollars en 2020, ont augmenté de 65,9% en 2021 pour se situer en moyenne à 70 dollars le baril, en lien avec la reprise économique mondiale. En 2022, les cours moyen du pétrole brut devraient se situer autour de 98,2 dollars le baril, avant de baisser à 85,5 dollars le baril en 2023. Quant aux prix des métaux, ils devraient diminuer de 5% en 2022 après une augmentation de 48% en 2021. Les prix des produits agricoles pourraient légèrement baisser en 2022 et 2023, après une augmentation de 22% en 2021, à mesure que les conditions de l'offre s'améliorent.

Tableau 1 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale

	2020	2021	2022*	2023**
Croissance du PIB (en %)				
Economie mondiale	-3,0	6,0	3,2	2,7
Etats-Unis	-3,4	5,7	1,6	1,0
Zone euro	-6,1	5,2	3,1	0,5
Royaume-Uni	-9,3	7,4	3,6	0,3
Japon	-4,6	1,7	1,7	1,6
Chine	2,2	8,1	3,2	4,4
Inde	-6,6	8,7	6,8	6,1
Afrique subsaharienne	-1,6	4,7	3,6	3,7
Nigéria	-1,8	3,6	3,2	3,0
Afrique du Sud	-6,3	4,9	2,1	1,1
CEMAC	-1,7	1,5	3,2	3,4
Inflation (en %)				
Economie mondiale				
Etats-Unis	1,2	4,7	8,1	3,5
Zone euro	0,3	2,6	8,3	5,7
Royaume-Uni	0,9	2,6	9,1	9,0
Japon	0,0	-0,2	2,0	1,4
Chine	2,4	0,9	2,2	2,2
Inde	6,2	5,5	6,9	5,1
Afrique subsaharienne	10,2	11,1	14,4	11,9
Nigéria	13,2	17,0	18,9	17,3
Afrique du Sud	3,3	4,6	6,7	5,1
CEMAC	2,6	1,6	5,2	3,5

Source : FMI /BEAC *Estimations **Projections

1.2 Evolution récente de l'économie camerounaise

1.2.1 Croissance et prix

En 2021, l'activité économique a enregistré un regain, avec un taux de croissance estimé à 3,6% contre 0,3% en 2020. Cette situation est attribuable à la réouverture progressive des économies du monde, après une année 2020 particulièrement difficile. Ce rebond de l'économie a été observé dans tous les secteurs d'activités.

La croissance du secteur primaire s'établit à 2,9% après 1,4% en 2020, soit une accélération de 1,5 point. Cette dynamique est principalement soutenue par la bonne performance des activités dans les branches « *agriculture des produits vivriers* » (+2,7% après +0,6% en 2020), « *agriculture industrielle et d'exportation* » (+5,2% après +4,0%) et, « *sylviculture et exploitation forestière* » (+1,3% contre -0,1%). L'accélération de la croissance enregistrée dans la branche « *agriculture industrielle et d'exportation* » est liée à une climatologie favorable dans l'ensemble des bassins de production, une accalmie dans les régions en proie à l'insécurité et une reprise de la demande mondiale.

Le secteur secondaire enregistre une croissance de 3,2% après 1,4% en 2020. Cette évolution est tirée par l'accélération de la croissance dans les branches « *industries agro-alimentaires* » (+5,2% après +2,8% en 2020) et la « *production et distribution d'électricité* » (+1,4% après +1,0%), ainsi qu'à la reprise dans les « *autres industries manufacturières* » (+3,7% après -4,9%). A contrario, la croissance décélère dans les « *bâtiments et travaux publics* » (+3,2% après +6,8%) et l'activité régresse dans les « *industries extractives* » (-2,5% contre +2,6%).

Le secteur tertiaire affiche également une accélération de la croissance, avec un taux de 4,3% contre 0,1% en 2020. Ce rebond est principalement lié à la reprise ou au maintien des activités dans les branches « *restaurants et hôtels* » (+7,3% contre -8,4% en 2020) et « *transport, entrepôts et communications* » (+8% en 2021), du fait de la levée progressive des mesures barrières. Ces deux branches bénéficient par ailleurs du regain d'activité dans les secteurs amonts (primaire et secondaire). Par ailleurs, la croissance se consolide dans les branches « *information et télécommunications* » (+6,1% après +5,3%) et « *banques et organismes financiers* » (+10,3% après +2,8%).

Suivant les emplois du PIB, l'accélération de la croissance économique en 2021 est essentiellement liée à la dynamique de la demande intérieure, suite à l'assouplissement des mesures barrières de lutte contre la Covid-19. En effet, la consommation finale rebondit à 4,3% après 0,3% en 2020, en lien avec : (i) l'amélioration des revenus des ménages dont les activités avaient été négativement affectées par les conséquences de la crise sanitaire ; (ii) les recrutements des temporaires, notamment ceux travaillant dans les différents chantiers de la CAN ; (iii) la reprise des transferts de la diaspora.

La formation brute de capital fixe augmente de 8,4% après avoir baissé de 4,2% en 2020. Ce dynamisme s'observe tant sur sa composante publique (+4,0% contre -25,3% en 2020) que sur sa composante privée (+9,6% après +4,2%). L'investissement public bénéficie du redressement des dépenses d'investissement public, lesquelles avaient subi un effet d'éviction à la suite des arbitrages budgétaires opérés pour faire face à la crise sanitaire en 2020. La vigueur de l'investissement privé se traduit principalement par l'accroissement des importations en : (i) équipements de transport (+47%) ; (ii) meubles et mobilier médical (+44%) ; et (iii) machines et appareils mécaniques ou électriques (+18%). S'agissant particulièrement de l'investissement des ménages, il s'observe à travers le dynamisme des constructions civiles, soutenu entre autres par l'accroissement des crédits accordés par le secteur bancaire aux particuliers (+19%).

Pour ce qui est de la demande extérieure nette, les exportations en volume de biens et services enregistrent une hausse de 3,4% en 2021 après une contraction de 14,4% en 2020. Ce résultat est principalement attribuable à la bonne tenue des exportations des produits issus de la transformation du cacao, du café, du thé et du sucre (+20,1%) ; des produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière (+10,2%) ; des produits de l'agriculture (+5,1%), ainsi que des services financiers et d'assurance (+14,8%) et des services d'hébergement et de restauration (+8,3%). A contrario, l'on enregistre une baisse en volume des exportations des produits énergétiques (-2,6%), des services professionnels, scientifiques et techniques (-49,4%) et des services de location de matériel et de réservation des agences de voyage (-17,3%). Quant aux importations, elles enregistrent une hausse

de 13,8% après avoir chuté de 17,1% en 2020. Cette hausse est essentiellement tirée par les importations des matériels de transport (+49,9%), des produits chimiques (+43,2%), des produits de l'agriculture (+23,2%), des produits du travail de grains (+25,0%), des services de transport et entreposage (+19,0%), des services financiers et d'assurances (+7,6%) et des services professionnels, scientifiques et techniques (+6,6%).

En termes de contributions à la croissance du PIB, les apports de la consommation finale et de l'investissement sont de 3,6 points et 2,1 points respectivement. Par contre les exportations nettes grèvent la croissance de 2 points.

S'agissant des prix, l'inflation se situe à 2,3% après 2,5% en 2020. Cette décélération s'observe principalement sur les postes « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+1,8% après +3,0%), « transports » (+0,8% après +2,0%) et « restaurants et hôtels » (+1,5% après +2,3%). Par contre, la hausse des prix s'accélère pour les « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+4,3% après +3,6%) et « les dépenses d'éducation » (+1,2% après +0,5%). Sur le plan spatial, tous les chefs-lieux de région enregistrent une hausse des prix. L'inflation s'accélère à Bertoua (+4,4% après +3,6%), Bamenda (+3,8% après +2,2%), Ebolowa (+3,7% après +0,8%) et Yaoundé (+2,3% après +2,0%) mais décélère à Buea (+1,7% après +3,6%), Douala (+1,9% après +2,3%), Ngaoundéré (+1,0% après +2,3%), Garoua (+2,1% après +2,7%), Maroua (+3,2% après +3,4%) et Bafoussam (+2,4% après +2,6%). Par secteurs d'activités, les prix ralentissent pour les biens du secteur primaire (+4,7% après +4,9% en 2020) et du secteur tertiaire (+0,9% après +1,6%). Par contre, les prix des biens du secteur secondaire s'accélèrent (+1,6% après 1,5% en 2020), en lien avec la hausse des cours des matières premières importées et du coût du fret maritime.

1.2.2 Relations avec le reste du monde

1.2.2.1. Compétitivité

En 2021, le taux de change effectif réel (TCER) est quasi stable par rapport à 2020. Cette situation résulte de l'appréciation du franc CFA par rapport aux monnaies des principaux partenaires commerciaux et du différentiel d'inflation en faveur du Cameroun. Quant aux termes de l'échange, ils progressent de 8,4% par rapport à 2020, consécutivement à une hausse plus importante des prix des exportations (+20,1%) par rapport à celle des prix des importations (+18,7%), traduisant ainsi un renforcement des avoirs en devises.

S'agissant de la compétitivité structurelle, les agences de notation Standard & Poor's et Fitch Ratings ont maintenu inchangée en 2021, la note souveraine du Cameroun de 2020, respectivement à «B-» et «B», assortie d'une perspective de stabilité. Ces notes qui classent le pays dans la catégorie des pays très spéculatifs pour les bailleurs de fonds se justifient par les facteurs de vulnérabilité liés aux incertitudes politiques et à la forte dépendance aux matières premières. Par ailleurs, l'indice d'évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA), publié par la Banque mondiale en Afrique subsaharienne, classe le Cameroun 15^{ème} sur les 39 pays à faibles revenus, éligibles aux fonds IDA. Toutefois, le pays s'améliore en termes de gestion économique, notamment en ce qui concerne les politiques budgétaires, fiscales et d'endettement. Par contre, il doit redoubler d'efforts en matière de gouvernance, climat des affaires et qualité de la dépense publique.

1.2.2.2. Echanges extérieurs

En 2021, l'ensemble des échanges de biens entre le Cameroun et le reste du monde est évalué à 6 265,6 milliards, soit une augmentation de 1 274,1 milliards par rapport à 2020. Le déficit de la balance commerciale s'établit à 1 479 milliards en 2021, en augmentation de 114 milliards par rapport à 2020, en lien avec l'augmentation en valeur, plus importante des importations

(+693,4 milliards) que celle des exportations (+579,4 milliards). Le taux de couverture des importations par les exportations progresse néanmoins de 4,7 points de pourcentage pour s'établir à 61,8%. Hors pétrole, le déficit se creuse de 443 milliards pour se situer à 2 448,4 milliards.

La valeur des importations se chiffre à 3 871,8 milliards, en hausse de 21,8% par rapport à 2020. Cette évolution est due aussi bien à l'augmentation des volumes importés (+14,6%) que des prix (+18,7%), en lien avec la reprise des activités. L'augmentation de la valeur des importations est particulièrement perceptible sur les carburants et lubrifiants (+84,4 milliards), les machines et appareils mécaniques (+73,8 milliards), les produits pharmaceutiques (+55,2 milliards), le riz (+48,1 milliards), la fonte, le fer et l'acier (+45,7 milliards), le froment (blé) et méteil (+43,6 milliards), les ouvrages en fonte, fer et acier (+42,3 milliards), le butane liquéfié (+31,3 milliards), les véhicules de tourisme (+31,2 milliards), les matières plastiques (+29,3 milliards), le clinker (+28,1 milliards) et les huiles brutes ou raffinées (+26,1 milliards). Par contre, une baisse est enregistrée dans les importations de filaments synthétiques ou artificiels (-6,8 milliards), d'insecticides, de fongicides et d'herbicides (-6,3 milliards), d'alcool éthylique (-5,5 milliards) et de friperie (-5,4 milliards).

Les principaux produits importés en 2021 sont : les carburants et lubrifiants (15,9% du total des importations), les machines et appareils mécaniques (7,0%), le fer, la fonte, l'acier et leurs ouvrages (5,6%), le riz (5,4%), les produits pharmaceutiques (4,9%), le froment (blé) et méteil (4,7%), les matières plastiques (3,8%), les poissons de mer congelés (3,5%), les ouvrages en fonte, fer et acier (3,0%), le clinker (2,9 %) et les véhicules de tourisme (2,4 %).

Les exportations augmentent de 579,4 milliards par rapport à 2020 pour se situer à 2 393,8 milliards. Cette hausse s'explique du fait de l'augmentation des prix¹ (+20,1%) et des volumes² exportés (+6,8%). Cette augmentation est observable principalement au niveau des ventes d'huiles brutes de pétrole (+329 milliards), de gaz naturel liquéfié (+70,3 milliards), de coton brut (+29,8 milliards), de bois brut (+23,5 milliards), de pâte de cacao (+22,8 milliards), de cacao brut en fèves (+22,8 milliards), des carburants et lubrifiants (+13,9 milliards), des bois sciés (+12,4 milliards) et de caoutchouc brut (+9,9 milliards). L'on note toutefois la baisse des ventes d'aluminium brut (-12,4 milliards) et de café robusta (-3 milliards).

Les exportations sont dominées par les huiles brutes de pétrole (40,5 % du total des exportations), le cacao brut en fèves (11,3%), le gaz naturel liquéfié (10,6%), le bois scié (7,1%), le coton brut (6,0%), les bois bruts (4,1%), la pâte de cacao (3,1%), le beurre de cacao (1,8%), l'aluminium brut (1,6%), le caoutchouc brut (1,3%), les bananes y compris plantains (1,2%) et les savons de ménage en morceaux (1,0%).

Suivant l'orientation géographique des échanges, la Chine conserve son rang de premier partenaire commercial du Cameroun, avec 20,6% de la valeur totale des échanges. Elle est suivie principalement par : l'Inde (8,2%), la France (6,7%), les Pays-Bas (6,6%), l'Italie (4,3%), la Russie (4,3%), l'Espagne (4%), la Belgique (3,7%), les Etats-Unis (2,8%) et la Turquie (2,5%).

S'agissant de l'ensemble des échanges, le solde du compte courant est déficitaire de 996,8 milliards (4,0% du PIB), contre 872 milliards (3,7% du PIB) en 2020. Cette détérioration s'explique principalement par le creusement du déficit des services, notamment du fret. Le déficit des biens et celui des revenus primaires se réduisent, tandis que l'excédent des revenus secondaires s'améliore. Le déficit du compte courant a été financé à hauteur de 855,8 milliards par les financements extérieurs, en augmentation de 424,1 milliards par rapport à 2020. Ceux-ci sont constitués : (i) des entrées nettes de 360,4 milliards pour l'administration publique, dont 295,7 milliards de tirages nets sur emprunts ordinaires ; (ii) des entrées nettes de 714,4 milliards

¹ Evolution de l'indice des prix à l'exportation.

² Evolution de l'indice des quantités exportées.

du secteur privé non bancaire, dont 503,6 milliards d'IDE ; (iii) des sorties nettes de 219 milliards du secteur bancaire. En définitive, le solde global de la balance des paiements est déficitaire de 153,9 milliards après 432,6 milliards en 2020.

Par secteurs d'activités, le solde du compte courant reste excédentaire pour l'agriculture (+769,2 milliards), l'exploitation forestière (+264,7 milliards), les hydrocarbures (+1 132,3 milliards) et les transports (+20,3 milliards). Par contre, il est déficitaire pour l'industrie (-1 347,5 milliards), le commerce, restaurants et hôtels (-1 355,8 milliards), les télécommunications (-91,3 milliards) et les activités financières (-26,9 milliards).

Suivant les principaux partenaires, les échanges se sont soldés par un compte courant déficitaire avec la Chine (-180,7 milliards), l'Union européenne (-597,3 milliards, tiré par la France (-299,4 milliards)), le Nigeria (-32,7 milliards) et les Etats-Unis (-30,5) milliards). Par contre, le compte courant est excédentaire de 649,6 milliards avec la CEMAC.

Au premier semestre 2022, les échanges commerciaux se chiffrent à 3 527 milliards et progressent de 21,2% en glissement annuel. Les exportations progressent de 556,5 milliards pour se situer à 1 638,4 milliards, consécutivement à l'augmentation de 20,6% des prix des produits exportés, en lien avec les conséquences du conflit russo-ukrainien, les volumes vendus restant quasi stables. Hors pétrole, elles progressent de 292,1 milliards pour s'établir à 947,8 milliards. Quant aux importations, elles progressent de 60,4 milliards pour s'établir à 1 888,5 milliards, du fait également de la hausse des prix des produits importés, les quantités ayant diminué de 6,1%.

1.2.3 Secteur financier

En 2021, le secteur financier a été marqué entre autres par : (i) la reprise de l'économie mondiale, après la récession due aux effets néfastes de la pandémie de la covid-19 ; (ii) la réorientation des politiques monétaires pour les besoins de relance de l'économie, tout en garantissant la stabilité monétaire ; (iii) la poursuite de la mise en œuvre du nouveau règlement CEMAC régissant les activités des microfinances.

Dans le cadre de sa politique de refinancement, et en vue de continuer à soutenir la stabilité monétaire, la BEAC a ajusté à la hausse son taux directeur pour le ramener à 3,5% en novembre 2021 contre 3,25% précédemment. Ce taux a connu un nouvel ajustement en avril 2022, où il est passé à 4%.

S'agissant des réserves obligatoires, le coefficient des réserves obligatoires est resté inchangé à 7% pour les dépôts à vue et à 4,5% pour les dépôts à terme. A fin décembre 2021, le montant des réserves obligatoires se chiffre à 387,2 milliards contre 340,9 milliards à fin 2020. A fin juin 2022, il s'établit à 422,2 milliards, en hausse de 50 milliards par rapport à fin juin 2021. Ces réserves sont rémunérées au taux de 0,05% et représentent le tiers de l'ensemble des réserves des banques à la BEAC.

Concernant la situation monétaire, à fin 2021 et comparativement à fin 2020, elle se caractérise par une hausse des avoirs extérieurs (+11,4%) et des crédits à l'économie (+12,7%), tirés par les créances nettes sur l'Etat (+25,5%). Reflétant ces évolutions, la masse monétaire progresse de 17,1% pour se chiffrer à 7 152,4 milliards. A fin juin 2022, et en glissement annuel, la masse monétaire s'accroît de 9,3% pour se situer à 7 266,9 milliards, consécutivement à une augmentation de 11,6% du crédit intérieur et 4,5% des avoirs extérieurs nets.

Pour ce qui est du secteur bancaire, le produit net bancaire (PNB) augmente de 13,7%, après 3,3% en 2020. Le taux de bancarisation au sens strict s'est amélioré, passant de 26,9% en 2020 à 28,4%. Au sens large, c'est-à-dire en prenant en compte les EMF, les établissements financiers et la CAMPOST, le taux de bancarisation de la population active s'élève à 47,7%, contre 46,2% en 2020.

Le bilan global de l'ensemble des banques progresse de 15,3%, pour se situer à 8 087 milliards. Les dépôts de la clientèle s'élèvent à 4 312,4 milliards, en augmentation de 19,8%. Les crédits se chiffrent à 4 312,4 milliards, en hausse de 10,3%, tirée principalement par l'accroissement des crédits octroyés aux particuliers (+19,0%) et aux entreprises privées (+6,3%). En termes de respect des normes, 11 banques sur les 15 en activité en 2021 respectent l'ensemble des ratios prudentiels. Au 30 juin 2022 et en glissement annuel, le total du bilan des banques s'équilibre à 8 557 milliards, en hausse de 13,2%. Les dépôts progressent de 11,2%, pour se situer à 6 475,5 milliards et l'encours des crédits augmente de 13,9% pour s'établir à 4 490 milliards.

Dans le secteur de la micro-finance, le Cameroun compte 402 établissements de microfinance (EMF) agréés au 31 décembre 2021 contre 415 en 2020. Ils se répartissent en 334 EMF de 1^{ère} catégorie (soit 83,1% du total), 66 EMF de 2^{ème} catégorie (16,4%), et 02 EMF de 3^{ème} catégorie (0,5%). Le total des bilans des EMF s'établit à 911,7 milliards, en augmentation de 128,6 milliards par rapport à fin décembre 2020. Les dépôts collectés par les EMF se chiffrent à 728,4 milliards, en augmentation de 103,6 milliards par rapport à fin décembre 2020. Ils sont constitués de 82,5% de dépôts à court terme, 10,9% de dépôts à moyen terme et 6,6% de dépôts à long terme. Les crédits octroyés à la clientèle se chiffrent à 539,7 milliards, en augmentation de 85,1 milliards. Selon la durée, on enregistre au total 49,6% des crédits à court terme, 35,8% pour les crédits à long terme et 14,7% de crédits à moyen terme. Les dépôts des EMF représentent 11,7% des crédits des banques commerciales et leurs dépôts, 12,5% des dépôts des banques commerciales. Le taux de créances en souffrance est de 22,4%. Ces créances sont portées essentiellement par les EMF de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

S'agissant des établissements financiers, leur effectif demeure à (07) au 31 décembre 2021. Leur activité progresse de 8,6 milliards, en lien avec le renforcement des fonds propres (+12,6 milliards) et l'accroissement des valeurs immobilisées (+3,1 milliards). Le bilan consolidé des établissements financiers s'équilibre en ressources et emplois à 437,4 milliards, contre 428,8 milliards à fin décembre 2020. L'encours des crédits à la clientèle reste quasi stable autour de 140 milliards mais les dépôts diminuent de 2,7% pour se situer à 55 milliards. Les créances en souffrance diminuent, passant de 50,2 milliards à 46 milliards. Reflétant cette évolution, le taux des créances en souffrance régresse, passant de 36% en 2020 à 32,7%, traduisant une amélioration du portefeuille de crédit.

Dans le secteur des assurances, le marché camerounais est animé par 27 sociétés agréées, dont 17 dans la branche « Incendie-Accidents-Risques Divers » (IARD) et 10 dans la branche « Vie et capitalisation ». L'exigence du capital social minimum des sociétés d'assurances à cinq (05) milliards demeure respectée par 26 compagnies sur les 27 agréées. Le chiffre d'affaires du secteur augmente de 8,7% après 1,5% en 2020 pour se situer à 229,8 milliards. L'assurance automobile représente 25,2% de l'ensemble des émissions du marché. Les assureurs ont payé les prestations pour 103,6 milliards après 115,8 milliards en 2020. Les opérations d'assurances, toutes branches confondues, ont dégagé un résultat d'exploitation net de 15,9 milliards après 17,4 milliards en 2020, en baisse de 8,6%. Quant à la situation financière du marché, le portefeuille des actifs admis s'élève à 509,3 milliards en 2021, soit une hausse de 3,8% par rapport à 2020.

Sur le marché financier, quinze titres sont inscrits à la cote officielle de la BVMAC à fin décembre 2021, dont 05 pour les actions et 10 pour les obligations. La capitalisation boursière progresse de 21% par rapport à fin décembre 2020 pour se situer à 1 054,8 milliards. Elle est composée de 404,7 milliards pour le marché des actions et 650,1 milliards pour le marché des obligations. A fin juin 2022, la capitalisation boursière baisse de 7,8%, par rapport à fin juin 2021 pour s'établir à 806,1 milliards. L'encours des titres publics s'élève à 1 818,0 milliards en hausse de 23,7% par rapport à fin décembre 2020. Ces titres sont émis à hauteur 1 176,0 milliards sur le marché d'adjudications, 100 milliards sur le marché des syndications et 542 milliards sur le marché international (eurobonds). Au 31 août 2022, l'encours des titres publics s'élève à 1 979,7 milliards,

en augmentation de 161,7 milliards consécutivement à la hausse des émissions de 631,4 milliards et des remboursements de 469,8 milliards réalisés au cours des huit premiers mois de l'année.

1.2.4 Finances publiques

Sur l'ensemble des six premiers mois de l'exercice 2022, les ressources budgétaires recouvrées sont de 2 619,6 milliards, soit un taux de réalisation de 43,8% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles augmentent de 474,4 milliards en glissement annuel. Les recettes budgétaires internes s'établissent à 2 026,6 milliards, en progression de 361,6 milliards en glissement annuel et un taux de réalisation de 49,7% par rapport aux prévisions annuelles.

Les recettes pétrolières se chiffrent à 402,2 milliards et affichent un taux de réalisation de 49,9% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles sont en hausse de 199,5 milliards en glissement annuel. Cette augmentation est due à : la reprise de l'activité dans le secteur pétrolier amont, la hausse des cours du pétrole et l'appréciation du dollar par rapport au franc CFA. Les recettes non pétrolières recouvrées s'élèvent à 1 624,4 milliards, soit un taux de réalisation de 49,6% par rapport aux prévisions de l'exercice. Elles sont en hausse de 161,7 milliards comparativement à la même période de l'exercice précédent.

Les emprunts et dons s'établissent à 593 milliards, soit un taux de réalisation de 31,3%. Ils intègrent 253,6 milliards d'émissions des titres publics nets, 203,9 milliards de prêts projets, 45,9 milliards d'appuis budgétaires, et 23,1 milliards de dons.

Les dépenses budgétaires (base ordonnancements) se chiffrent à 2 466,4 milliards, soit un taux d'exécution de 40,9%. Elles progressent de 42,5 milliards en glissement annuel. Elles comprennent 1 048,1 milliards de dépenses courantes hors intérêts, 459,7 milliards de dépenses d'investissement public et 784,8 milliards de service de la dette publique.

Le service effectif de la dette publique s'élève à 784,8 milliards contre 671,4 milliards au premier semestre 2021. Le taux d'exécution du service effectif de la dette publique est de 44,9%. Le service effectif de la dette extérieure est de 321,6 milliards, dont 106 milliards d'intérêts et 215,5 milliards de principal. Le service effectif de la dette intérieure se chiffre à 378,3 milliards, composé de 22,7 milliards d'intérêts ; 39,3 milliards d'amortissement du principal ; 52 milliards de remboursement crédits TVA et ; 264,3 milliards d'arriérés intérieurs et instances 2021.

A fin juin 2022, l'encours de la dette du secteur public est estimé à 11 933 milliards, soit 45,8% du PIB. Il se répartit en 92,7% de dette de l'Administration Centrale et 7,3% de dettes des Entreprises et Etablissements Publics. Il est en hausse de 11,2% en glissement annuel.

1.2.5 Secteurs sociaux

En 2021, les secteurs sociaux ont bénéficié d'une dotation budgétaire de 1 104,7 milliards, en hausse de 0,2% par rapport à 2020 et représentant 23,7% du budget de l'Etat. En 2022, la dotation budgétaire est de 1 159 milliards, en hausse de 4,9%. Outre les départements ministériels en charge des actions sociales, d'autres administrations consacrent une partie de leurs ressources aux dépenses sociales. Il importe également de souligner que l'Etat soutient les populations des zones rurales, à travers la fourniture en eau potable et en énergie photovoltaïque à des prix subventionnés. Par ailleurs, les différentes ressources allouées par l'Etat aux secteurs sociaux sont renforcées par des appuis multiformes des partenaires au développement.

Dans le secteur éducatif, l'année scolaire 2021/2022 a été marquée par la poursuite de l'amélioration des conditions de travail des enseignants à travers notamment : (i) le règlement progressif du complément salarial de ceux des enseignants touchant encore les 2/3 du salaire ; (ii) le paiement progressif de l'indemnité de non logement au personnel enseignant non encore bénéficiaire ; (iii) l'apurement de la dette due au titre de rappel à hauteur de 3,5 milliards par mois ; (iv) la mise sur pied d'une procédure de traitement rapide des dossiers d'intégration, qui a permis

de traiter 22 967 dossiers au 30 juin 2022; (v) l'instauration d'un protocole de réception et d'archivage numérique des dossiers étendu aux délégations régionales.

Au terme de l'année scolaire 2021/2022, les résultats aux examens relevant du MINEDUB affichent un taux de réussite au Certificat d'Etudes Primaires (CEP) de 87,5% contre 79,4% l'année scolaire précédente. Pour ce qui est du First school leaving certificate (FSLC) le taux de réussite s'améliore, passant à 95,9% pour la session 2022 après 90,4% en 2021.

Dans l'enseignement secondaire, les taux de réussite aux examens de la session 2022 se sont améliorés pour les examens relevant du GCE-BOARD et de l'Office du baccalauréat (OBC). Par contre, les taux de réussite régressent pour les examens relevant de la Direction des examens, des concours et de la certification (DECC). Ainsi, les taux de réussite sont de 66,3% pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire général ; 42,9% pour le probatoire de l'enseignement secondaire général ; 80,2% pour le probatoire de brevet de Technicien STT, 62,6% pour le probatoire-STT commercial.

Concernant les examens de la session 2022 relevant de la DECC, les résultats ont reculé par rapport à la session précédente. Ainsi, les taux de réussite passent de 74,4% à 66,9% pour le BEPC ordinaire, de 90,4% à 86,1% pour le BEPC Bilingue et de 79,2% à 77,6% pour le CAP commercial.

S'agissant des examens relevant du GCE-Board, les taux de réussite au GCE-General Ordinary Level et au GCE-General Advanced Level s'améliorent respectivement de 7,6 points et de 7,9 points pour se situer à 69,5% et 67% en 2022. Le taux de réussite au Technical and Vocational Education progresse de 58,8% à 66,2% pour le Intermediate Level et de 71,6% à 78,3% pour le Advanced Level

Dans le **secteur de la santé**, le budget alloué au MINSANTE en 2021 hors CAS Covid-19 est de 197,1 milliards, en augmentation de 4,4% par rapport à 2020. La dotation allouée à la lutte contre la pandémie de la Covid-19 passe à 200 milliards contre 166,4 milliards. Outre le MINSANTE, plusieurs départements ministériels (MINEDUB, MINESEC, MINESUP, MINPROFF, MINDEF, DGSN, MINAS, MINJEC, MINJUSTICE) consacrent une partie de leurs ressources aux dépenses de santé.

En 2021, le nombre de naissances vivantes enregistrées dans les formations sanitaires est de 965 643 contre 943 797 en 2020, soit une hausse de 2,8%. Le Centre hospitalier de recherche et d'application en chirurgie endoscopique et de reproduction humaine (CHRACERH), mis en place pour aider les femmes en difficultés de conception a enregistré 330 enfants issus de la procréation médicalement assistée, sur la période 2015 à septembre 2022. Pour ce qui est de la surveillance épidémiologique, 262 468 enfants de 0 à 59 mois ont reçu le vaccin poliomyélite oral bivalent (VPOb), 4 741 001 enfants de 6 à 59 mois ont été supplémentés en vitamine A et 4 100 134 enfants de 12 à 59 mois ont été déparasités à l'Albendazole.

En 2022, les ressources budgétaires mises à la disposition du ministère de la santé publique sont de 207,2 milliards, en hausse de 5,1%. La dotation affectée au CAS Covid-19 est de 50 milliards. Au 3 juillet 2022, on enregistre 120 197 cas confirmés de Covid-19 depuis le début de la pandémie, dont 1 931 décès. On dénombre 118 210 personnes guéries soit un taux de guérisons de 98,3%. En outre, 1 529 809 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin soit 11,1% de la population cible.

S'agissant de l'emploi, en 2021, et selon l'ONEFOP, le nombre d'emplois créés augmente de 8,3% par rapport à 2020 et se situe à 358 247. Cette évolution est principalement attribuable à la mise en œuvre des projets sur financement BIP, qui contribuent pour 64,2%. L'effectif du personnel actif relevant du fichier solde, il est de 344 982, contre 340 957 en 2020.

En matière d'urbanisme et de l'habitat notamment l'assainissement en milieu urbain, la société HYSACAM a collecté 1 538 836 tonnes de déchets dans les villes où elle est installée, contre

1 517 794 tonnes en 2020, soit une hausse de 1,4%. En ce qui concerne le développement des infrastructures, les travaux ont porté sur : (i) l'aménagement de 40 hectares de parking à travers le territoire national ainsi que de 119 km de voiries dans les villes de Yaoundé, Douala, Bamenda, Dschang, Bayangam, Minta, Meyomessala, Kribi, Sangmélina, Mvangan, Nguelebock et Tokombéré ; (ii) la construction des ponts sur un linéaire global de 560 ml dans les villes de Meiganga, Banyo, Mayo Darlé, Goulfey et Maroua.

Concernant la prévention et la protection sociale, les principales actions ont porté sur : (i) l'encadrement dans les structures d'accueil de 2 322 mineurs inadaptés sociaux et de 2 286 enfants victimes de traite et de trafic ; (ii) l'appui psychosocial et nutritionnel à 76 personnes handicapées mentales dans la région de l'Ouest ; (iii) la prise en charge de 54 enfants infectés par le VIH dans la région du Centre ; (iv) l'intégration et la prise en charge de 28 personnes issues des communautés Baka et de 35 autres des communautés Mbororos dans les institutions spécialisées du MINAS ; (v) l'établissement de 5 369 actes de naissance, de 4 622 cartes d'invalidité et de 1 730 cartes nationales d'identité aux personnes handicapées.

S'agissant de la promotion de la femme et de la famille, les activités menées ont porté, entre autres, sur : (i) la distribution du matériel agricole à 217 femmes ; (ii) l'accompagnement de 102 groupes de femmes au montage des projets ; (iii) le renforcement des capacités de 2 928 veuves sur la création des Activités Génératrices de Revenus (AGR) et la formation de 4 599 femmes et filles dans les Centres de promotion de la femme et de la famille (CPFF) à la conservation et à la transformation des denrées alimentaires ; (iv) la formation de 40 112 femmes et filles en entrepreneuriat et en gestion des AGR.

Concernant la promotion économique des jeunes, les actions menées par le Gouvernement dans ce domaine ont porté, entre autres sur : (i) l'encadrement et l'accompagnement de 1 228 jeunes en difficulté dans les milieux ruraux, urbains et carcéraux à travers les appuis aux AGR ; (ii) le suivi des travaux de construction de 17 Centres multifonctionnels de promotion des jeunes (CMPJ), (iii) l'équipement de 30 CMPJ ; (iv) la réhabilitation de 16 CMPJ ; (v) la formation professionnelle de 480 jeunes dans les CMPJ.

S'agissant de la lutte contre la pauvreté, les activités du projet « filets sociaux » se sont poursuivies en 2021 à travers le programme de transferts monétaires d'urgence TMU-COVID-19. Une importance particulière est accordée aux populations des régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, frappées par la crise sécuritaire. A cet effet, 81 400 ménages de ces deux régions, dont 13 500 déplacés dans les régions de l'Ouest, du Littoral et du Centre, bénéficieront des trois composantes sur la période 2020-2022. Un montant total de 15,5 milliards sera transféré à l'ensemble de ces bénéficiaires. Au 30 septembre 2022, on dénombre 30 000 ménages sélectionnés qui bénéficient des TMU et des TMU-COVID-19.

1.2.6 Réformes structurelles et institutionnelles

En 2022, dans le secteur de l'Electricité, le règlement par le Ministre des Finances à ENEO de l'indemnisation réclamée par cette entreprise, a permis la signature le 29 juin 2022 des Contrats d'accès au réseau (CART) par tous les clients de la SONATREL à commencer par ENEO lui-même qui représente plus de 80% du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise. Cette opération attendue depuis 2019 permet désormais l'encaissement direct par la SONATREL des redevances d'utilisation du réseau dues par tous les clients éligibles.

Dans le domaine de la Santé, le Cameroun s'est doté le 26 Août 2022, d'une politique nationale de laboratoire (PNL) pour garantir des services de qualité aux populations. Elle présente la vision du gouvernement et devrait servir de « *boussole* » pour toutes les activités de laboratoire au Cameroun.

Dans le cadre du développement de l'Economie Numérique, la « Cameroon Digital Innovation Center (CDIC) » a été inaugurée le 8 février 2022 à Yaoundé. C'est un centre de développement du numérique aménagé et équipé d'outils technologiques, de systèmes d'information et de réseaux de communications électroniques de pointe qui a pour but de soutenir le développement de l'économie numérique au Cameroun. Il est doté d'espaces de coworking, d'un studio multimédia, d'une académie digitale, d'un Cloud Computing, d'un Fablab, d'un Call center et d'une salle de conférence. Le CDIC a pour mission de promouvoir des projets dans le secteur du numérique à travers la détection et l'encadrement des jeunes entrepreneurs.

En ce qui concerne les Entreprises publiques et les Etablissements publics, poursuivant la dynamique de réforme impulsée par les lois de 2017, le Ministre des Finances a signé la circulaire N°4918/MINFI du 5 juillet 2022 instituant les Contrats de performances entre l'Etat et ces entités. Cet arrêté fixe les modalités et conditions d'élaboration, de conclusion et de mise en œuvre des contrats de performances des entreprises et établissements relevant du portefeuille de l'État. L'objectif recherché est la performance et/ou la rentabilité desdites entités.

Dans le cadre de la gestion des Finances publiques, le Ministre des Finances a conduit avec succès sur le marché financier de la CEMAC le 6^{ième} emprunt obligataire du Cameroun dénommé « ECMR 6,25% Net 2022-2029 » d'une maturité de 7 ans et d'un montant 235 milliards FCFA. Ce retour sur le marché financier après trois années d'absence résulte d'une volonté de diversifier le portefeuille des titres détenus par l'Etat, afin de réduire le niveau d'exposition sur le marché monétaire de la BEAC. Les fonds collectés ont été prioritairement orientés vers le financement des projets d'infrastructures dans le pays.

En ce qui concerne la restructuration et la réhabilitation de la Société Nationale de Raffinage (SONARA), le Comité de Pilotage y afférent s'est réuni le 15 septembre 2022 sous la présidence du Ministre des Finances. Ledit comité a : (i) adopté la Convention-cadre de restructuration adossée sur un modèle de partenariat public-privé, (ii) défini les mesures de restructuration de la dette vis-à-vis des traders et (iii) fait l'état des lieux du projet « SONARA 2010 ».

Pour ce qui est des contrats plans et Contrats d'Objectifs Minimum (COM), la CAMPOST, l'Imprimerie Nationale, la SODECAO, la CDC, l'IRAD, la MAGZI, et l'ENAM ont été éligibles au processus de restructuration au titre de l'exercice 2022. Ainsi, avec la signature de la circulaire N°00004918/MINFI du 05 juillet 2022 sur l'élaboration des contrats de performances qui annonce la fin des Contrats plans et Contrats d'Objectifs Minimum (COM), il est souhaitable que les financements budgétisés à travers l'arrêté conjoint n° 0000004/MINFI MINEPAT du 22 mars 2022, soient débloqués au profit desdites entités, afin de leur permettre de parachever l'exécution des actions résiduelles et par la même occasion, clôturer leurs contrats plans.

Dans le cadre de la coopération avec les partenaires techniques le Cameroun a conclu le 29 juillet 2021 avec le FMI, un nouveau Programme Economique et Financier (PEF) 2021-2024 appuyé par la Facilité Elargi de Crédit (FEC) et le Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC), dit de « deuxième génération ». Dans le cadre de référence des orientations stratégiques de ce programme, les autorités camerounaises entendent : (i) poursuivre la riposte sanitaire face à la COVID-19 ; (ii) réduire les obstacles au développement du secteur privé ; (iii) accélérer les réformes de gestion des finances publiques, notamment à travers la mise en œuvre effective des directives de la CEMAC ; (iv) continuer à élargir la base des recettes non pétrolières ; (v) améliorer l'efficacité des dépenses d'investissement public ; (vi) renforcer la gestion de la performance des entreprises publiques ; (vii) mettre en œuvre un plan de réhabilitation financière et physique de la SONARA ; (viii) renforcer la soutenabilité de la dette publique.

1.3 Perspectives macroéconomiques et budgétaires sur la période 2022-2025

1.3.1 Situation macroéconomique 2022

En 2022, les tendances observées au niveau des indicateurs conjoncturels disponibles au terme des neuf premiers mois de l'année confirment la reprise des activités économiques en 2022. Ainsi, le taux de croissance est estimé à 3,7% après 3,6% enregistré en 2021.

Du point de vue de l'offre, la reprise est attribuable au secteur non pétrolier (+3,8%), la croissance du secteur pétrolier étant nulle. Les branches tournées vers l'exportation, notamment « l'agriculture industrielle et d'exportation » et « la sylviculture et l'exploitation forestière » bénéficient de la bonne tenue des cours des matières premières.

Concernant les emplois du PIB, la consommation des ménages devrait progresser de 2,7% en dépit des tensions inflationnistes. Elle bénéficie de l'évolution favorable des revenus agricoles, des crédits à la consommation, des transferts de la diaspora et des créations d'emplois. La consommation des ménages bénéficie également des mesures de soutien visant à limiter l'impact de l'inflation importée sur le pouvoir d'achat des ménages. Par contre, en lien avec la maîtrise des dépenses publiques, la consommation finale des administrations publiques devrait afficher une baisse de 5,2%.

Pour ce qui est de l'investissement, il devrait ralentir suite à : (i) la baisse de 4,2% par rapport à 2021 des dépenses d'investissement public ; et (ii) la décélération des dépenses d'investissement des entreprises. Ainsi, l'investissement global en volume ne devrait augmenter que de 0,5% contre 12,1% en 2021.

S'agissant de la demande extérieure nette, le commerce extérieur est marqué par la hausse des cours mondiaux des principaux produits de base, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et l'appréciation du dollar USA vis-à-vis de l'euro. Le Cameroun qui exporte principalement le pétrole brut, le gaz naturel et les autres produits de base (cacao, coton, banane et bois), bénéficie de cette envolée des cours des matières premières. Ainsi, au premier semestre 2022, les exportations des produits de base en valeur se sont accrues de 51% en glissement annuel. Sur l'ensemble de l'année 2022, le volume des exportations devrait s'accroître de 10,8% contre 3,4% en 2021. Par contre, les importations de biens et services en volume devraient régresser de 2,3% en 2022 après une hausse de 13,8% en 2021.

En ce qui concerne les prix, le taux d'inflation est estimé à 4,6% en fin 2022 contre 2,6% en 2021. Cette hausse s'explique par les conséquences de la guerre en Ukraine, qui sont venues s'ajouter aux tensions préexistantes sur les approvisionnements. Toutefois, le Gouvernement met en œuvre différentes mesures de soutien à la consommation des ménages en vue de limiter l'incidence de l'inflation importée, sur le pouvoir d'achat des ménages.

Pour ce qui est des autres comptes macroéconomiques, le déficit budgétaire devrait se situer à -2,1% du PIB contre -2,3% en 2021, soit une réduction de 0,2 point. Le déficit du compte courant de la balance des paiements (transferts publics inclus) devrait se réduire de 1 point du PIB et se situer à 3,0% du PIB, tiré par la réduction des déficits des balances de biens, de services et des revenus primaires. La masse monétaire (M2) progresserait de 9,4%, tiré par les avoirs extérieurs (+4,5%) et le crédit à l'économie (+19,5%).

1.3.2 Perspectives macroéconomiques 2023-2025

Les perspectives macroéconomiques restent tributaires des incertitudes inhérentes à la durée de la guerre en Ukraine et de l'impact attendu des mesures de politiques économiques prises par le Gouvernement. Le Gouvernement devra faire face à des arbitrages difficiles, notamment entre le niveau élevé des subventions et celui des dépenses d'investissement public compatible avec les ambitions de développement exprimées dans la SND30.

Les perspectives sont légèrement révisées à la baisse par rapport aux prévisions de juin dans le cadre de l'élaboration du document d'orientation budgétaire. La croissance de l'activité économique devrait s'établir à 4,2% en 2023 contre 4,6% initialement prévue, en relation avec la dégradation des perspectives de l'économie mondiale. Elle serait de 5% en moyenne sur la période 2023-2025.

Du côté de l'offre, la croissance du secteur pétrolier est projetée à -1,3% en 2023 et -1,2% en 2024, du fait d'un épuisement progressif des champs pétroliers partiellement compensé par la production gazière. En 2025, la SNH prévoit une augmentation substantielle de la production de gaz (256 milliards de pieds cubes contre 93 milliards en 2024). Dans le secteur non pétrolier, la croissance est prévue à 4,5% en 2023 et à 5,2% en moyenne au cours de la période 2023-2025, sous l'hypothèse de la mise en œuvre efficace des actions inscrites dans la SND30.

Dans le secteur primaire, il est projeté une croissance de 4,3% en 2023 et de 4,7% en moyenne sur la période 2023-2025. Cette évolution serait soutenue par la mise en œuvre de la politique d'import-substitution, les effets positifs des programmes de relance et des plans de développement des filières cacao, café, banane, coton et caoutchouc et la bonne tenue des cours des principaux produits d'exportation.

Dans le secteur secondaire, la croissance est projetée à 3,6% en 2023 et à 8,1% en moyenne sur la période 2023-2025. Malgré la baisse de la production des huiles brutes de pétrole, le secteur devrait bénéficier : (i) de la hausse de la production gazière ; (ii) de l'extension de certaines industries notamment les cimenteries ; et (iii) du dynamisme des industries agroalimentaires et autres industries manufacturières, en lien avec un meilleur approvisionnement en énergie électrique, grâce à la mise en service des barrages hydro-électriques et la construction des infrastructures de transport d'électricité. Les BTP devraient également soutenir la croissance du secteur, avec la mise en œuvre des grands projets de deuxième génération et la reconstruction des régions du Nord-ouest, du Sud-ouest et de l'Extrême-nord.

Dans le secteur tertiaire, la croissance est projetée à 4,5% en 2023 et à 5,0% en moyenne sur la période. Cette croissance serait tirée par les branches « télécommunications », « services financiers », « commerce et réparation de véhicules » et « restaurants et hôtels » qui bénéficieraient de la bonne tenue des secteurs amonts (primaire et secondaire).

Du côté des emplois du PIB, la demande intérieure devrait bénéficier de la reprise de l'investissement public et du regain de la consommation soutenue par la bonne tenue du marché du travail et la maîtrise de l'inflation. Entre 2023 et 2025, la consommation finale des ménages progresserait en moyenne de 3,9%. La croissance de l'investissement serait plus vigoureuse, avec une moyenne de 6,1% sur la période.

S'agissant des prix, l'inflation ne devrait pas excéder le seuil de 3% de la CEMAC sur la période 2023-2025, du fait des mesures prises pour maîtriser les prix d'une part, et améliorer l'offre locale en produits de grande consommation concomitamment à l'assainissement du marché local d'autre part.

Au niveau des comptes extérieurs, les projections tablent sur une réduction du déficit du compte courant pour le ramener à 2,0% du PIB en moyenne au cours de la période 2023-2025, grâce notamment à la promotion des exportations des produits issus de la transformation du cacao, du bois, du café, du coton, etc. ainsi qu'à la mise en œuvre efficace de la politique d'import substitution.

1.3.3 Perspectives budgétaires 2023-2025

Sur la période 2023-2025, la politique du Gouvernement en matière de finances publiques demeure axée sur la consolidation budgétaire en vue de disposer des ressources à moyen terme, compatibles

avec un niveau d'endettement soutenable et garantissant la mise en œuvre de la SND30 et en cohérence avec les orientations du nouveau Programme Économique et Financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI).

A cet effet, le déficit du solde budgétaire global devrait poursuivre sa tendance baissière pour se situer autour de 0,9% du PIB en 2023 contre une estimation de 1,8% en 2022, avant de descendre en dessous de 1% du PIB en 2024 et 2025. Pour parvenir à cette consolidation, un effort supplémentaire de mobilisation des recettes internes non pétrolières est nécessaire. Par ailleurs, les efforts de rationalisation et de maîtrise des dépenses publiques devraient se poursuivre, tout en garantissant leur efficacité socio-économique.

S'agissant des projections de recettes pour l'année 2023, elles reposent sur : (i) une production de 26 millions de barils de pétrole et 88 milliards de scf de gaz ; (ii) un prix du baril de Brent à 85,5 dollars, desquels on enlève 3,5 dollars de décote, soit en définitive un prix du baril camerounais de 82,0 dollars ; un prix du mètre cube de gaz à 10 dollars ; (iii) un taux de change de 640 francs FCFA par dollar ; (iv) un taux de croissance du PIB nominal non pétrolier à 6,8% sur lequel est assise la croissance des recettes non pétrolières. Sur cette base, le projet de budget 2023 s'équilibre en ressources et en dépenses à la somme de 6 274,8 milliards, en hausse de 115,8 milliards par rapport aux estimations à fin 2022 et de 297,1 milliards par rapport à la loi de finances rectificative de l'exercice 2022.

1.3.4 Contraintes et risques macroéconomiques et budgétaires 2023

Les prévisions réalisées au titre du projet de loi de finances pour l'exercice 2023 restent sujettes à divers contraintes et risques qui pourraient remettre en cause l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte. Ces risques ont trait autant aux hypothèses sous-jacentes aux projections macroéconomiques, qu'à l'effectivité et l'efficacité des mesures nouvelles devant soutenir l'optimisation de la mobilisation des recettes fiscales et douanières, à l'efficacité des mesures de rationalisation et de maîtrise des dépenses, à la capacité d'absorption des besoins de financement de l'Etat par le marché financier intérieur ainsi qu'à la disponibilité des appuis budgétaires attendus de nos partenaires. Ces perspectives macroéconomiques et budgétaires peuvent être influencées par des risques externes et internes.

Concernant les risques externes, la poursuite de la crise russo-ukrainienne pourrait conduire à un niveau d'activité moins important que celui projeté et conséquemment à un niveau des recettes fiscales et douanières moins important que celui attendu. En effet, de nouveaux chocs sur les prix de l'énergie et des denrées alimentaires pourraient maintenir l'inflation globale plus élevée et plus longtemps. Aussi, les conditions financières mondiales devraient continuer à se durcir, sous l'effet du resserrement des politiques monétaires des pays avancés, en lien avec les niveaux records d'inflation actuellement enregistrés et les anticipations qui sont toujours en hausse, même si un repli est envisagé à partir de 2023.

Pour ce qui est des risques budgétaires internes, le relèvement non prévu des prix des produits pétroliers et des prix des biens de première nécessité pourrait creuser davantage le déficit du compte courant et le déficit budgétaire, si la crise Russo-ukrainienne ne s'estompe pas en 2022 et continue de faire pression sur les cours mondiaux du pétrole. Ainsi, le coût élevé des subventions des prix des hydrocarbures à la pompe affecterait la soutenabilité budgétaire.

Le risque sécuritaire dans les régions du Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême-Nord demeure et continue de peser sur les dépenses de l'Etat, notamment à travers les interventions directes SNH dont le niveau reste encore élevé. De même, le coût des subventions des prix des hydrocarbures à la pompe qui sont projetées à 300 milliards en 2023, constitue un risque majeur pour la soutenabilité budgétaire, au cas où les cours du pétrole brut connaissent une hausse que prévue et que le dollar continu de s'apprécier.

Les risques budgétaires résident par ailleurs dans la dégradation de la situation financière de certaines entreprises du secteur public et parapublic qui continue de nécessiter des appuis financiers importants à partir du budget de l'Etat, entraînant un déplafonnement des dépenses projetées et compromettant ainsi l'équilibre financier construit à moyen terme. Aussi, en cas de conditions financières défavorables sur le marché financier intérieur, la mobilisation attendue des titres publics de moyen et long termes d'un montant de 400 milliards en 2023, ainsi que le refinancement des BTA, risqueraient de perturber l'équilibre financier établi sur cette période. De même, l'hypothèse de limitation des paiements des correspondants du Trésor (EP et CTD) aux seuls versements de leurs recettes propres effectués dans l'année compromettrait l'équilibre financier, si ces paiements dépassaient le niveau des recettes effectivement versées dans les comptes respectifs de ces entités logés au trésor.

CHAPITRE 2 : PRODUCTION

En 2021, l'économie nationale a été marquée par : (i) la conclusion d'un nouveau programme économique et financier avec le FMI ; (ii) le regain des activités de production dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, malgré la persistance de la crise sécuritaire ; (iii) la remontée des cours mondiaux des principaux produits d'exportation ; (iv) la mise en œuvre du plan de relance économique post COVID-19 et de la Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30). La croissance du PIB réel est repartie à 3,6% après un ralentissement à 0,3% en 2020. Le secteur primaire a contribué pour 0,5 point à cette croissance, le secondaire pour 0,7 point et le tertiaire pour 2,2 points.

2.1. Secteur primaire

En 2021, la croissance du secteur primaire est de 2,9% après 1,4% en 2020. Cette accélération est le reflet des évolutions enregistrées dans les branches « agriculture industrielle et d'exportation » (+5,2% après +4,0%), « agriculture vivrière » (+2,7% après +0,6%), « sylviculture et exploitation forestière » (+1,3% contre -0,1%) et « pêche et pisciculture » (+4,4% après +1,0%). Cependant, la croissance a ralenti dans la branche « élevage et chasse » (+2,4% après +2,7%). En termes de poids, le secteur primaire représente 16,9% du PIB.

Ce secteur a bénéficié d'une climatologie favorable dans l'ensemble des bassins de production et d'une accalmie dans les régions en proie à l'insécurité. Il a également bénéficié de la reprise de la demande mondiale. La poursuite de l'accompagnement des acteurs dans la maîtrise des itinéraires techniques de production et la régénération des plantations ont également boosté la croissance du secteur. La Stratégie de développement du secteur rural demeure axée sur : (i) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières agricoles ; (ii) la modernisation des infrastructures ; (iii) l'encadrement et la formation des producteurs ; (iv) la gestion durable de la biodiversité ; (v) la recherche et l'innovation.

2.1.1. Agriculture

La croissance de ce sous-secteur est de 3,5% en 2021 après 1,7% en 2020. Il regroupe l'« agriculture industrielle et d'exportation » et, l'« agriculture vivrière ».

2.1.1.1. Agriculture industrielle et d'exportation

En 2021, la croissance de la branche « agriculture industrielle et d'exportation » est de 5,2%, après 4,0% en 2020. Cette amélioration est liée, entre autres, à la reprise de la demande de nos principaux produits d'exportation et à l'amélioration des cours.

Cacao

En 2021, la production de cacao brut en fèves s'accroît de 19,2% pour s'établir à 370 257 tonnes. Cette augmentation résulte notamment : (i) de la reprise de la production dans les plantations du Sud-Ouest ; (ii) des conditions climatiques favorables ; (iii) de la reprise économique mondiale et de la hausse de la demande des industries locales de transformation. L'entrée en production de nouveaux vergers et le renforcement de l'entretien des plantations dans les autres bassins ont également contribué à l'accroissement de la production.

Les actions qui concourent à l'amélioration de la production portent principalement sur : (i) la production et la distribution de 8 000 145 plants certifiés de cacaoyers ; (ii) la certification de 1 129 000 plants de cacaoyers de pépiniéristes privés ; (iii) la distribution de 12 180 litres d'engrais spéciale cacao ; (iv) le traitement de 216 238 ha de vergers cacao ; (v) la création de 160 ha de plantations ; (vi) la distribution de 10 000 cabosses de cacao aux pépiniéristes ; (vii) l'acquisition et la distribution de 480 écabosseuses aux agriculteurs ; (viii) le transfert de 300 000 plants de cacaoyers par la SODECAO à la société Domayo Farming qui opère actuellement sur 600 ha. En

outre, une convention signée en 2021 entre la SODECAO et GIZ Pro a permis de renforcer les capacités des producteurs de 14 coopératives agricoles des régions du Centre et du Sud-ouest, sur les itinéraires techniques de création et de traitement des plantations et, d'octroyer 250 000 plants améliorés de cacao aux planteurs.

Le Gouvernement à travers le Fonds de développement des filières cacao-café (FODECC), a mis sur pied un « guichet producteur » d'un montant de 50 milliards sur la période 2021-2025, pour faciliter l'accès des producteurs au financement. Ce mécanisme s'appuie sur une application dénommée « Guichets producteurs » qui permet d'effectuer toutes les opérations en ligne, notamment l'identification, l'obtention des subventions, la géolocalisation des parcelles et les commandes des intrants.

Cafés

Après un recul de 4,1% en 2020, la production de café arabica diminue de 2,8% en 2021 pour se situer à 6 386 tonnes. Par contre, la production de café robusta croît de 11,6% pour s'établir à 31 661 tonnes. Les actions du Gouvernement et des autres acteurs pour accroître la production se poursuivent. Elles concernent notamment la distribution de 386 356 plants certifiés de caféier robusta et l'octroi des primes sur la qualité pour davantage encourager les producteurs. Les problèmes de la filière demeurent le vieillissement des vergers et le désintérêt des jeunes en raison de la faible rentabilité.

Caoutchouc naturel

Après deux années consécutives de baisse, la production de caoutchouc naturel enregistre une hausse de 25,6% en 2021 et s'établit à 36 170 tonnes. Cette hausse est liée, entre autres, à : (i) la reprise des activités à la CDC, après l'abandon des plantations du fait de la crise sécuritaire ; (ii) la reprise de la production à la SOCAPALM ; (iii) l'entrée en production de la société Sud Cameroun Hévéa. La remontée des cours conjuguée avec la reprise de la demande mondiale participe également à la bonne tenue des activités de la filière.

Pour accroître la production villageoise d'hévéa, HEVECAM a lancé en juin 2021, un programme de sous-traitance d'un montant de 15 milliards. Ce programme a pour objectif d'autonomiser 13 000 petits producteurs sur 15 ans, à travers le développement de 27 000 hectares de fermes multi-cultures autour de la culture de l'hévéa.

Coton

En 2021, la production de coton graine progresse de 6,9% pour s'établir à 359 680 tonnes. Celle de coton fibre croît de 4,6% et se chiffre à 147 838 tonnes. Ces évolutions sont entre autres attribuables à : (i) l'amélioration continue des rendements qui ont atteint un niveau moyen de 1,6 tonne/ha après 1,4 tonne/ha il y a 5 ans ; (ii) la réduction des pertes post-récolte ; (iii) la mise à niveau des usines d'égrenage ; (iv) le maintien de la prime au producteur ; (v) l'entretien des pistes de collecte.

La Société de développement de coton (SODECOTON) encadre plus de 250 000 producteurs dans les régions septentrionales du pays. Dans le cadre de son plan d'investissement, elle a procédé le 6 mars 2021 à la pose de la première pierre de sa dixième usine d'égrenage de coton dans la localité de Gouna (région du Nord). Par ailleurs, l'étude d'impact environnemental du projet de construction de la troisième huilerie d'une capacité de trituration de 300 tonnes de coton par jour à Tchabal Margol-Ngaoundéré est en cours. La construction de cette usine, d'un coût total de 25 milliards, est financée par la Banque africaine de développement (BAD).

Banane d'exportation

En 2021, la production de la banane d'exportation croît de 5,9% et se situe à 196 192 tonnes, après une baisse de 8% observée l'année précédente. Cette évolution s'explique par le retour en

production de la CDC, qui enregistre une production de 16 787 tonnes sur l'année 2021 contre 6 178 tonnes en 2020. La bonne tenue des cours de la banane camerounaise certifiée Fairtrade et la reprise de la demande post COVID-19, contribuent également à booster les activités de la filière.

La relance de la filière banane devrait connaître un regain d'activité avec les incitations fiscales retenues dans la Loi de finances 2022, notamment l'exonération de la TVA sur la propriété foncière et sur l'acquisition des intrants sur une période de 7 ans. Il convient cependant de préciser que ces incitations ne concernent que les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest déclarées économiquement sinistrées en 2019. Le Gouvernement entend porter la production de banane à 500 000 tonnes à l'horizon 2030, conformément aux objectifs de la SND30.

Huile de palme brute

En 2021, la production industrielle d'huile de palme brute progresse de 1,3% par rapport à 2020 et s'établit à 180 337 tonnes. Cette évolution est essentiellement tirée par la SOCAPALM, principal opérateur de la filière qui a investi 6,7 milliards dans l'acquisition du matériel de production et l'amélioration des techniques agricoles industrielles. En vue d'accroître la production villageoise d'huile de palme brute, destinée à la consommation des ménages, 170,2 tonnes de semences de palmiers à huile ont été acquises et distribuées.

Pour combler le déficit de production, le Gouvernement continue de soutenir la filière des oléagineux. Il a ainsi autorisé en 2021 les importations de 100 000 tonnes d'huile de palme brute, au Tarif extérieur commun (TEC) de 5% et en exonération de TVA. En 2022, les opérateurs de la filière ont bénéficié de l'octroi d'une autorisation d'importation de 143 000 tonnes d'huile de palme brute.

Tableau 2 : Production, exportations et cours dans l'agriculture industrielle

Rubriques	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021**	Croissance (%)
Cacao								
Production (tonnes)	308 753	330 412	308 736	309 627	293 685	310 595	370 257	19,2
Exportation (tonnes)	265 306	263 746	221 667	218 793	218 002	190 728	213 835	12,1
Cours (en Fcfa/kg)	1 756	1 654	1 158	1 265	1 312	1 384	1 372	-0,8
Café Arabica								
Production (tonnes)	6 504	7 024	10 307	6 565	6 846	6 567	6 386	-2,8
Exportation (tonnes)	2 004	1 943	1 730	1 146	859	990	0	-100,0
Cours (en Fcfa/kg)	2 227	2 188	2 131	2 001	1 820	1 994	3 022	51,6
Café robusta								
Production (tonnes)	27 094	29 762	21 316	35 654	35 073	28 378	31 661	11,6
Exportation (tonnes)	27 990	30 914	22 273	17 765	17 213	20 290	50	-99,8
Cours (en Fcfa/kg)	1 391	1 361	1 492	1 254	1 085	1 014	1 325	30,7
Caoutchouc								
Production (tonnes)	46 920	40 983	41 911	45 354	35 517	28 809	36 170	25,6
Exportation (tonnes)	36 149	42 328	42 381	41 560	34 367	32 318	40 945	26,7
Cours (en FCFA/kg)	864	1 019	1 279	1 050	940	878	1 105	25,8
Coton graine								
Production (tonnes)	289 994	258 000	248 150	295 100	320 077	336 321	359 680	6,9
Coton fibre								
Production (tonnes)	107 585	91 970	100 877	107 617	131 761	141 381	147 838	4,6
Exportation (tonnes)	98 143	101 427	101 893	113 623	130 061	123 907	154 909	25,0
Cours (en FCFA/kg)	920	865	975	1 066	1 067	984	1 386	40,9
Banane d'exportation								
Production (tonnes)	363 029	381 525	347 896	240 403	204 320	185 265	196 192	5,9
Exportation (tonnes)	283 436	295 180	275 717	217 177	184 370	191 653	208 991	9,0
Cours (en FCFA/kg)	482	505	502	536	518	506	494	-2,3
Huile de palme								
Production industrielle (tonnes)	140 212	130 129	155 066	171 955	178 667	177 996	180 337	1,3

Sources : MINADER, MINFI/DP, FMI (WEO)

* données mises à jour. ** estimations

2.1.1.2. Agriculture des produits vivriers

En 2021, la croissance de la branche agriculture vivrière est de 2,7% après 0,6% en 2020. Cette évolution résulte : (i) d'un climat favorable dans les grands bassins de production ; (ii) la reprise des activités agricoles dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, à la faveur du retour progressif à la paix ; (iii) de la reprise des échanges commerciaux au niveau de la sous-région. La baisse de l'incidence de la COVID-19, notamment sur le recrutement des emplois temporaires et le circuit d'approvisionnement en engrais, a également contribué à la bonne tenue des activités. L'agriculture vivrière concerne notamment : les céréales, les racines et tubercules, les légumineuses, les produits maraîchers, les fruits et légumes.

Céréales

Les céréales qui constituent la base de l'alimentation, regroupent principalement le maïs, le mil/sorgho et le riz. En 2021, l'on observe une hausse de la production de maïs et de riz. Par contre, la production de mil/sorgho recule, du fait de l'invasion des oiseaux granivores couplée à une réduction des surfaces emblavées. Les actions du Gouvernement pour booster la production des céréales portent sur l'encadrement et la formation des producteurs, la distribution des semences améliorées à haut rendement et l'appui à la recherche et à l'innovation.

Maïs

Après une baisse de 3,8% en 2020, la production de maïs croît de 17,5% en 2021 pour se situer à 2 452 474 tonnes. Cette hausse découle notamment des conditions climatiques favorables, de l'accroissement de 10,5% des surfaces cultivées pour s'établir à 1,3 millions d'hectares et de l'amélioration du rendement moyen qui passe de 2,4 tonnes/ha il y a cinq ans à 2,8 tonne/ha pour les variétés composites. Les actions menées par le Gouvernement pour accroître la production ont porté sur la distribution de : (i) 3 385 tonnes de semences certifiées de maïs ; (ii) 591 tonnes de semences de base certifiées de maïs ; (iii) 390 tonnes de semences pré-base certifiées de maïs.

Riz paddy

En 2021, la production de riz paddy augmente de 21,5% et s'établit à 352 948 tonnes. Cet accroissement est soutenu par la hausse de la production dans la région du Nord-ouest et celle de SEMRY qui a accru les surfaces emblavées. En effet, la SEMRY a signé avec le Centre national d'études et d'expérimentation du machinisme agricole (CENEEMA), un partenariat pour le soutien en engins lourds ; ce qui a permis de labourer 1 500 hectares supplémentaires pendant la campagne 2020/2021.

Les actions du Gouvernement pour soutenir la filière ont porté notamment sur : (i) la production et la distribution de 114 tonnes de semences certifiées de riz pluvial ; (ii) la distribution de 1 095 tonnes de semences certifiées de riz irrigué, dont 78 tonnes de variété S35 et 75 tonnes de variété CS54 adaptées à certaines zones agroécologiques. Par ailleurs, dans le cadre d'une convention de partenariat signée en octobre 2021, la SEMRY a confié l'activité de labour de 8 000 hectares de périmètres irrigués au CENEEMA pour la campagne 2021/2022.

Mil/Sorgho

En 2021, la production de mil/sorgho diminue de 4,7% par rapport à 2020 et se situe à 1 010 792 tonnes. Cette diminution est liée au recul de 2,2% des superficies emblavées. Par ailleurs, l'invasion des oiseaux granivores et la résurgence des chenilles, des sauterelles et des criquets dans plusieurs plantations des régions du Nord et de l'Extrême-nord ont concouru à la baisse des récoltes. Pour soutenir la filière, le Gouvernement a distribué 12 tonnes de semences de base certifiées aux agriculteurs.

Légumineuses et oléagineux

Les légumineuses et oléagineux sont constitués principalement du niébé, du haricot, du soja, de l'arachide et du voandzou. En 2021, les productions du niébé et du soja progressent respectivement de 9,1% et de 5,2%. Par contre, l'on enregistre une baisse de la production de l'arachide (-19,4%), du voandzou (-18,9%), du haricot (-15,4%) et du sésame (-12,4%), imputable aux mauvaises conditions climatiques et à la réduction des surfaces emblavées.

Racines et tubercules

En 2021, la production de **manioc** connaît une hausse de 4,2% par rapport à 2020 et s'établit à 6 024 574 tonnes. Cette augmentation est principalement observée dans la région du Sud-ouest, du fait de la reprise des activités agricoles avec le retour des populations dans les villages. Cette spéculation bénéficie de la distribution de 3 600 000 boutures aux producteurs. La production **d'igname** croît de 10,9%, en lien avec l'accroissement de la demande locale et sous-régionale. Celle de la **patate douce** progresse de 5,7%, grâce à la mise à disposition à temps aux producteurs des variétés à haut rendement.

Par contre, la production de **pomme de terre** demeure sur une tendance baissière (-15,9% après -8,4% en 2020). Cette évolution est imputable, entre autres, à la baisse de la production dans la région de l'Ouest, du fait de la mise à disposition tardive des semences certifiées aux organisations de producteurs. La production de **macabo/taro** régresse de 6%, en lien avec la baisse des superficies emblavées.

Produits maraîchers, fruits et légumes

En 2021, la production des produits maraîchers, des fruits et légumes est globalement en hausse par rapport à 2020. Celles de la banane douce villageoise et de la banane plantain progressent de 10,2% et de 3,6% respectivement pour se situer à 1 175 125 tonnes et 4 657 075 tonnes. Ces évolutions sont portées par la mise à disposition à temps des plants et la reprise des activités agricoles dans la région du Sud-ouest, avec le retour progressif à la paix. La production des autres produits augmente également. Il s'agit notamment de la tomate (+10,3%), de l'ananas (+9,8%), de l'oignon (+8,6%) et la pastèque (+6,2%).

Pour soutenir la filière, le Gouvernement a permis d'acquérir et de distribuer 831 130 plants certifiés de bananiers plantains, 17 000 plants d'arbres fruitiers, 142,5 tonnes de semences de poivron et 100 tonnes de semences de tomate. Pour relancer la filière de l'anacarde, on note la mise en place de 6 hectares de parc à bois d'anacardiens, l'acquisition et la distribution de 8 tonnes de semences améliorées et 2 millions de plants d'anacardiens.

Tableau 3 : Production des principales cultures vivrières (en tonnes)

Rubriques	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021**
Céréales							
Maïs	2 070 572	2 101 631	2 142 641	2 263 400	2 012 183	2 087 957	2 452 474
Mil/Sorgho	1 040 902	1 144 992	1 066 495	1 275 674	1 228 208	1 060 642	1 010 792
Riz paddy	278 281	311 674	289 221	331 191	334 275	290 449	352 948
Légumineuses et oléagineux							
Niébé	199 000	195 408	200 113	196 961	209 386	203 062	221 566
Voandzou	46 000	27 864	29 387,90	33 363,60	29 087,00	35 802,00	29 023,00
Sésame	56 000	68 422	37 745	37 961	36 463	75 822	66 416
Arachide	781 000	622 732	597 658	636 497	695 729	801 632	646 545
Soja	17 000	24 558	20 544	146 606	156 439	162 667	171 087
Haricot	506 000	390 816	379 926	384 515	345 344	369 048	312 102
Racines et tubercules							
Manioc	5 224 735	5 284 683	5 617 376	5 499 306	5 654 517	5 779 727	6 024 574

Rubriques	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021**
Macabo/taro	1 757 249	1 801 180	1 858 116	1 794 810	1 785 860	1 683 771	1 582 002
Igname	602 228	618 136	567 774	540 456	523 696	519 245	575 998
Patate douce	391 905	426 899	391 199	460 697	471 086	517 281	546 962
Pomme de terre	346 332	384 429	373 418	394 540	361 432	321 755	270 353
Produits maraîchers, fruits et légumes							
Tomate	1 000 000	1 182 114	1 125 020	1 094 714	1 116 327	1 104 600	1 217 853
Oignon	240 000	303 781	300 843	311 296	318 660	338 635	367 882
Piment	43 000	58 903	51 078	55 472	58 711	62 234	
Banane douce	1 082 800	1 118 769	1 066 198	1 013 566	1 016 855	1 066 357	1 175 125
Banane plantain	4 477 344	4 280 305	4 352 787	4 457 513	4 524 989	4 493 285	4 657 075
Gombo	78 000	80 780	83 852	99 292	92 877	97 521	
Pastèque	73 793	76 745	75 463	72 869	77 014	94 677	100 520
Ananas	296 047	214 106	225 002	241 090	244 508	226 712	248 928
Concombre	17833	16984	16 175	6 993	10 457	12 172	
Gingembre	4531	4316	4 110	3 693	3 398	3 259	

Source : MINADER * = données mises à jour **= estimations

Mesures de soutien au développement du secteur rural

Le soutien du Gouvernement au développement des activités du secteur rural, hormis les travaux de construction réalisés par le Ministère des travaux publics, a porté entre autres sur : (i) la réhabilitation de 120 mètres linéaires (ml) de ponts et 1 109 km de routes rurales ; (ii) l'aménagement de 660 km de routes dans les zones de production de banane plantain, de palmier à huile et d'ananas ; (iii) la construction de 9 cases communautaires, 24 postes agricoles, 62 magasins et 13 aires de stockage ; (iv) la création de 2 500 champs écoles de manioc ; (v) l'octroi d'un crédit de 2,2 milliards à 781 jeunes agriculteurs ; (vi) la création de 2 pools d'engins dotés de niveleuses, de pelles chargeuses et de camions de génie civil ; (vii) l'acquisition et la distribution de 111 motopompes, 200 arrosoirs et du matériel de sécurité ; (viii) l'acquisition et la mise à disposition auprès des producteurs, de deux (2) égraineuses et deux (2) décortiqueuses de riz.

Pour booster la mécanisation agricole, le CENEEMA a adopté un plan stratégique quadriennal (2021-2026) de 50 milliards qui s'articule autour : (i) du développement et de la valorisation du potentiel agricole national ; (ii) de l'appui technique et l'accompagnement des producteurs ; (iii) de la dynamisation de la recherche, de l'innovation et de la formation.

2.1.2. Elevage, chasse, pêche et pisciculture

2.1.2.1. Elevage et chasse

En 2021, la valeur ajoutée du sous-secteur élevage et chasse progresse de 2,4% après 2,7% en 2020. Cette progression résulte notamment de l'accroissement de la production de tous les cheptels. Les actions qui concourent à soutenir la filière sont entre autres l'amélioration génétique de certaines espèces, le renouvellement des géniteurs, l'intensification des inséminations artificielles et l'amélioration en qualité et en quantité de l'alimentation animale.

Bovins

En 2021, le cheptel bovin est de 10 202 369 têtes, en augmentation de 3,5% par rapport à 2020. Cette évolution est liée principalement : (i) au renforcement des capacités des producteurs sur les techniques d'insémination artificielle ; (ii) à la diffusion de géniteurs par la SODEPA et la mise en service d'un centre d'insémination artificielle dans la station d'élevage de Louguerre ; (iii) à l'amélioration des infrastructures d'élevage.

La production de viande bovine est de 125 194 tonnes, en hausse de 13,8% par rapport à 2020. Cette augmentation se justifie par : (i) la hausse par la SODEPA des abattages, qui passent de 204 904 bovins en 2020 à 235 306 en 2021 ; (ii) le surcroît d'activité dans l'abattoir de Ngaoundéré où les bouchers venus des autres régions préfèrent désormais y faire abattre leurs animaux et transporter la viande par camions frigorifiques jusque dans les zones de consommation ; (iii) la réouverture des bars et restaurants en lien avec la levée de la limitation des attroupements dans les lieux de loisirs instaurée lors de la survenue de la COVID-19.

Pour accroître le cheptel et prévenir la santé des animaux, les actions du Gouvernement dans cette filière ont porté entre autres sur : (i) le renforcement des capacités de 487 éleveurs bovins sur les opérations d'insémination artificielle conduisant à l'insémination de 1 830 bovins ; (ii) la construction de 18 forages pastoraux à énergie solaire ; (iii) l'aménagement de 4 075 ha de pâturages et de 157km de pistes à bétail balisées ; (iv) la construction de 6 centres de production de graminées fourragères et la mise en place de 126,5 ha de cultures fourragères dans les ranches de la SODEPA ; (v) la vaccination des bovins, notamment 1 339 202 contre la Péripleumonie contagieuse des bovidés (PPCB), 1 193 141 contre le charbon symptomatique, 225 950 contre le charbon bactérien, 835 126 contre la pasteurellose et 52 144 contre la maladie nodulaire cutanée.

Porcins

En 2021, le cheptel porcin est évalué à 4 050 798 têtes, en hausse de 2,9% par rapport à 2020. La quantité de viande porcine croît de 3,9% et se situe à 44 105 tonnes. Ces évolutions sont consécutives entre autres à : (i) la réhabilitation de la porcherie et de la provenderie de la station de Kounden ; (ii) la création de 2 porcheries et d'une unité de production d'aliments pour animaux à la station zootechnique de Ombe ; (iii) le renforcement des capacités des producteurs de porcs sur les techniques modernes de reproduction et l'accompagnement de 15 504 organisations de producteurs agro-pastoraux.

Cependant, les activités de la filière ont été ralenties par : (i) la survenue en juin 2021 de l'épizootie de la peste porcine africaine dans la région de l'Ouest, conduisant à l'abattage sanitaire de 90 000 porcs en l'espace de trois mois ; (ii) la cherté des intrants de production d'aliments pour animaux suite aux conséquences de la crise sanitaire mondiale liée à la COVID-19 ; (iii) le non renouvellement des reproducteurs de la station Zootechnique de Kounden.

D'autres activités ont été menées dans le cadre du suivi de la santé animale et de la qualité des denrées d'origine animale mise à la consommation. Ainsi, 163 552 porcs ont été vaccinés contre le rouget et 64 034 porcins ont été inspectés et abattus dans les abattoirs et aires d'abattage.

Petits ruminants

En 2021, le cheptel des ovins est en hausse de 3,0% par rapport à 2020 et se situe à 3 931 917 têtes. Celui des caprins augmente de 1,0% pour s'établir à 7 149 008 têtes. La production de viande ovine est en hausse de 18,0% pour atteindre 20 397 tonnes. Celle de la viande caprine croît de 10,8% et se situe à 27 783 tonnes. Ces évolutions sont soutenues par une meilleure couverture sanitaire du cheptel avec l'organisation des campagnes de vaccination contre la peste des petits ruminants, ainsi que par la reprise des festivités avec le relâchement des mesures barrières contre la COVID-19.

Les actions de soutien à la filière ont porté notamment sur : (i) la construction d'infrastructures d'élevage et la modernisation de celles existantes ; (ii) la promotion de la culture fourragère ; (iii) le renforcement des capacités de 718 éleveurs de petits ruminants ; (iv) la création de 26 coopératives d'éleveurs de petits ruminants ; (v) l'acquisition de 3 739 petits ruminants et leur distribution aux membres des coopératives du Nord-Ouest ; (vi) la formation de 28 agents de vulgarisation sur les techniques d'élevage des petits ruminants ; (vii) la production et la distribution de 160 pierres à lécher aux éleveurs de petits ruminants par la Caisse de développement de l'élevage du Nord-ouest (CDENO).

Volailles

En 2021, le cheptel de volailles croît de 1,0% pour s'établir à 54,1 millions de têtes, après la chute de 35% observée en 2020. Cette évolution est principalement liée à la reprise des importations des poussins reproducteurs, des œufs à couvrir et des poussins d'un jour, du fait de la réouverture des frontières. La quantité de viande de volailles est en hausse de 18,5% et se situe à 52 679 tonnes. Toutefois, la filière a été affectée par la cherté des intrants avicoles du fait de la persistance de la pandémie de la COVID-19 et la recrudescence de la grippe aviaire dans les pays européens d'importation.

Les actions menées pour soutenir la filière avicole sont notamment : (i) l'acquisition et la distribution de 690 000 poussins d'un jour aux producteurs ; (ii) la production de 51 752 poussins d'un jour par la CDENO et leur livraison aux éleveurs à des prix subventionnés ; (iii) la production et la commercialisation de 6 620 poussins de 21 jours par la station avicole de Bali ; (iv) la formation de 157 agents de vulgarisation en aviculture et de 2 665 aviculteurs sur les techniques modernes d'élevage; (v) la production et la distribution de 131 tonnes d'aliments divers aux éleveurs.

Tableau 4 : Evolution du cheptel (en nombre de tête) et des quantités de viande (en tonnes) issues des abattages

Rubriques	2019		2020		2021		Variations (en %)	
	Cheptel	Viande	Cheptel (a)	Viande (b)	Cheptel (c)	Viande (d)	(c/a)	(d/b)
Bovins	9 524 020	107 110	9 857 361	109 981	10 202 369	125 194	3,5	13,8
Ovins	3 706 209	18 197	3 817 395	17 286	3 931 917	20 397	3,0	18,0
Caprins	7 008 144	25 081	7 078 226	25 083	7 149 008	27 783	1,0	10,8
Porcins	3 814 570	48 833	3 936 636	42 459	4 050 798	44 105	3,2	3,9
Volailles	82 508 679	103 331	53 630 641	44 472	54 166 948	52 679	1,0	18,5

Source : MINEPIA Cheptel en nombre de tête ; viande en tonnes

Autres produits d'élevage

Les autres produits d'élevage concernent le miel, le lait et les œufs de table. Les productions des œufs de table et de miel sont en hausse tandis que celle du lait diminue.

Œufs de table et miel

En 2021, la production des œufs de table s'accroît de 11,7% pour se situer à 104 846 tonnes. Cette hausse s'explique par le fait que le cycle de production des œufs de tables est plus long que celui du poulet de chair, allant jusqu'à deux ans. De ce fait, la production des œufs de table n'a pas été affectée par les difficultés d'approvisionnement en poussins d'un jour. Par ailleurs, l'amélioration du suivi des exploitations pendant la crise sanitaire a permis d'optimiser le dispositif de collecte des données liées aux productions avicoles.

Pour ce qui est du miel, la production est quasi stable par rapport à 2020 et se situe à 6 976 tonnes. Les actions de soutien du Gouvernement aux acteurs de la filière ont été orientées notamment vers le renforcement des capacités de 40 organisations de producteurs de la filière et le financement par le Projet de développement de l'élevage (PRODEL), du plan d'affaires de 152 apiculteurs.

Lait

En 2021, la production de lait baisse de 11,6% pour se situer à 166 132 tonnes, après un recul de 9,3% en 2020. Cette baisse est principalement imputable au vieillissement du cheptel laitier. Pour inverser la tendance, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des actions suivantes: (i) la formation de 456 acteurs de la filière laitière ; (ii) l'acquisition et la mise à disposition des laitiers de 165 génisses gestantes montbéliardes, capables de produire 6 000 kg de lait chacune par cycle de lactation ; (iii) la diffusion auprès des producteurs laitiers de 140 veaux et vêles de race montbéliarde issus des génisses gestantes acquises en 2020 ; (iv) la mise à disposition de 40 tonnes de foin à la station de Louguerré pour l'alimentation des vaches montbéliardes ; (v) l'acquisition de

6 tanks solaires à lait au profit des centres de collecte du lait de Ngaoundéré (région de l'Adamaoua).

Tableau 5 : Evolution des produits dérivés de l'élevage (en tonnes)

Rubriques	2016	2017	2018	2019	2020 (a)	2021 (b)	Variations (en %) (b)/(a)
Œufs de table	84 129	67 999	82 407	86 784	93 872	104 846	11,7
Lait	223 527	239 174	266 275	207 216	187 873	166 132	-11,57
Miel	5 040	6 087	5 276	7 210	6 932	6 976	0,63

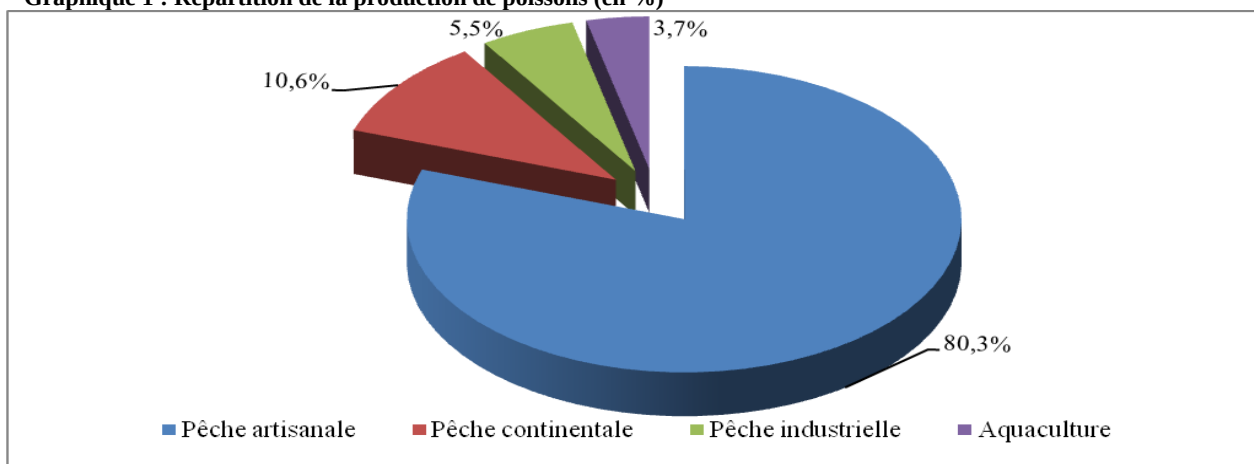
Source : MINEPIA

2.1.2.2. Pêche et pisciculture

En 2021, la valeur ajoutée de ce sous-secteur progresse de 4,4% après 1,1 % en 2020. Cette performance est attribuable à la mise en exploitation de plusieurs plans d'eau mis en repos biologique et au renforcement des équipements des pêcheurs.

La production halieutique est de 223 420 tonnes, en hausse de 4,0% par rapport à 2020. Cette évolution se justifie notamment par la reprise de la pêche dans les sept retenues d'eau (Maga, Kaï-kaï, Lagdo, Alfa, Mbakaou, Bankim et Magba) laissées en repos biologique et, la poursuite de la lutte contre la pêche illicite. D'autres actions ont permis de booster les activités de la filière notamment : (i) le renforcement des capacités de 100 acteurs de la pêche à Yoyo ; (ii) la construction de 60 logements de pêcheurs dans la zone de Bakassi et leur équipement en lits, matelas et moustiquaires ; (iii) l'acquisition de 60 pirogues, 61 moteurs hors-bord, 60 GPS, 360 gilets de sauvetage, 240 imperméables, 120 glacières, et divers matériels de pêche pour l'installation des pêcheurs. La production halieutique concerne à 80,3% la pêche artisanale, 10,6% la pêche continentale, 5,5% la pêche industrielle et 3,7% l'aquaculture.

Graphique 1 : Répartition de la production de poissons (en %)



Source : MINEPIA

La production aquacole qui représente 3,7% de la production de poissons, passe de 6 816 tonnes en 2020 à 8 192 tonnes, soit une augmentation 20,2%. Cette hausse est liée aux diverses actions menées par le Gouvernement notamment : (i) la formation des pisciculteurs, sur l'élevage de poissons en cage et sur la gestion des entreprises aquacoles à Monatélé et à Ngaoundéré ; (ii) l'acquisition et la distribution de 23 000 alevins de clarias et 60 000 alevins de tilapia aux producteurs ; (iii) l'acquisition de 63 bacs plastiques et des intrants pour la promotion de l'aquaculture familiale ; (iv) la production et la diffusion de 245 000 alevins de clarias aux aquaculteurs de cinq (5) régions (Est, Centre, Ouest, Littoral et Sud) ; (v) l'acquisition et la mise à disposition aux aquaculteurs de 14 810 kg d'aliments pour grossissement du poisson, 500 kg de géniteurs de clarias, et 50 kits d'antibiotiques ; (vi) l'acquisition de 200 kg d'aliments géniteurs mis à la disposition de l'Interprofession aquacole.

2.1.3. Sous-secteur forestier et faunique

Les objectifs du Gouvernement dans le sous-secteur forêt et faune demeurent : (i) l'amélioration de la gestion durable des forêts ; (ii) la sécurisation et la valorisation des ressources fauniques et des aires protégées ; (iii) la valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses.

2.1.3.1. Sylviculture et exploitation forestière

En 2021, la croissance de la branche « sylviculture et exploitation forestière » redevient positive, passant de -0,1% en 2020 à +1,3%. Cette amélioration découle principalement de la reprise de la demande extérieure, du fait de la réouverture des frontières. Les actions qui concourent à une gestion durable des ressources forestières restent orientées entre autres vers : (i) l'approvisionnement légal du marché en bois ; (ii) l'aménagement des forêts ; (iii) la gestion participative des ressources financières.

En ce qui concerne l'approvisionnement légal des marchés en bois, il est mis en œuvre à travers l'attribution des titres d'exploitation et le suivi des opérations de coupe. Le volume de bois légal produit et mis sur le marché est en hausse de 6,2%, et se situe à 2 887 416 m³. Cette évolution s'explique par l'amélioration du carnet des commandes grâce notamment à la reprise progressive de l'économie mondiale après le tassement dû aux effets de la crise sanitaire de la COVID-19.

Les exportations de grumes progressent de 23,2% et s'établissent à 958 323 m³. De même, celles de bois sciés et de placages augmentent respectivement de 17% et de 21,1%. Ces évolutions sont liées aux effets de rattrapage des commandes non livrées en 2020, du fait de la crise sanitaire et à la reprise de la demande extérieure.

Tableau 6 : Production et exportations dans le secteur forestier

Rubriques	2018	2019	2020	2021	Variations (%)
PRODUCTION					
Grumes (m ³)	2 521 373	2 967 209	2 718 043	2 887 416	6,2
Bois sciés (m ³)	1 128 550	1 676 534	1 292 482	1 235 282	-4,4
EXPORTATION					
Grumes (m ³)	1 096 775	881 202	777 652	958 323	23,2
Bois sciés (m ³)	742 535	784 779	785 597	919 017	17
Placages (tonnes)	45 977	50 630	41 515	50 294	21,1
Contre plaqués (tonnes)	4 219	5 959	3 212	1 468	-54,3

Sources : MINFOF, MINFI/DGD

S'agissant de l'aménagement des forêts, les objectifs consistent à : (i) réaliser un inventaire du couvert forestier national ; (ii) adapter l'aménagement forestier aux besoins d'exploitation ; (iii) développer un système de suivi géomatique ; (iv) promouvoir les forêts communales et communautaires dans les zones de savane. En 2021, une superficie de 11 911 ha a été aménagée dans la forêt communale de Nyambaka (région de l'Adamaoua), portant à 6 410 879 ha la superficie des forêts aménagées.

Pour ce qui est de la gestion participative des ressources forestières, l'implication active des populations à la gestion locale des ressources naturelles a été renforcée. En 2021, la superficie des forêts exploitées en gestion participative croît de 48,3% par rapport à 2020 pour se situer à 79 214 ha. Cette hausse s'explique par le fait que certaines superficies dont les titres d'exploitation ont été attribués en 2020 n'ont pas connu d'activité en 2021 ; celles-ci se sont ajoutées aux espaces alloués pour la gestion participative en 2021. On dénombre 53 permis annuels d'opération et 147 certificats annuels d'exploitation contre 34 permis d'opération et 124 certificats annuels d'exploitation en 2020.

2.1.3.2. Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées

En 2021, les actions réalisées en vue de la sécurisation et de la valorisation des ressources fauniques et des aires protégées se sont poursuivies, avec notamment l'aménagement des zones de

chasse et la valorisation et la promotion des aires protégées.

S'agissant de **l'aménagement des zones de chasse**, le but est d'accroître la rentabilité des ressources fauniques à travers la chasse sportive et les safaris. Les activités de chasse se sont déroulées principalement dans les zones d'intérêt cynégétique de l'Adamaoua, de l'Est et du Nord, suivant un plan de tir global de 4 346 animaux de différentes espèces. Le nombre de touristes chasseurs est passé de 191 en 2020 à 200 en 2021, soit une hausse de 4,7%. Le nombre d'animaux prélevés par rapport au plan de tir est de 322, et les principales espèces abattues sont : l'Hippopotame, le Cob Buffon, l'Elan Derby et le Buffle.

Tableau 7 : Plan de chasse et réalisations dans les zones d'intérêt cynégétique

Période Espèces	Zones de chasse des régions de l'Adamaoua, du Centre, de l'Est, du Nord et du Sud							
	2018		2019		2020		2021	
	Plan de tir	Taux de réalisation (en %)	Plan de tir	Taux de réalisation (en %)	Plan de tir	Taux de réalisation (en %)	Plan de tir	Taux de réalisation (en %)
Eléphant	21	1	16	1	16	0	29	0
Buffle	238	83	243	85	243	64	330	29
Eland Derby	225	99	220	97	220	63	175	29
Hippotrague					216	39	180	18
Hippopotame	17	3	16	3	16	1	13	33
Bubale					237	50	194	19
Phacochère	174	21	180	22	180	9	153	7
Lion	14	2	15	2	14	1	14	0
Babouin	194	33	192	33	192	15	155	11
Python	87	8	78	7	78	13	99	9
Damalisque	36	13	37	14	37	0	32	33
Hyène tachetée	66	7	68	7	68	4	46	3
Waterbuck	176	35	177	35	177	27	138	13
Cob Buffon					325	75	241	30
Varan	18	0	16	0	0	0	25	0
Autres	2291	468	2374	0	1217	139	2676	88
Total	3557		3 632		3236		4362	

Source : MINFOF

Pour ce qui est de la **valorisation** et de la **promotion des aires protégées**, les actions ont porté sur l'amélioration de l'attractivité de ces sites. Cependant, en 2021, le nombre de touristes dans les aires protégées diminue, passant de 30 458 en 2020 à 28 308. Ce recul est imputable aux conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19, combinées à celle sécuritaire notamment la méfiance des lieux de forte fréquentation.

2.1.3.3. Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses

En 2021, la valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses porte essentiellement sur : (i) la vulgarisation des essences de promotion et la commercialisation du bois ; (ii) le développement des filières bois énergie ; (iii) le développement des filières des produits forestiers non ligneux.

S'agissant de **la vulgarisation des essences de promotion et la commercialisation du bois**, le volume de bois des essences de promotion mis sur le marché est de 1 836 809,3 m³ contre 1 731 154 m³ en 2020, soit une augmentation de 6,1%. Cette évolution est liée notamment : (i) aux activités des unités de transformation de bois qui ont permis d'assurer la mise sur le marché des essences de promotion ; (ii) à la sensibilisation des consommateurs et des exploitants ainsi que la vulgarisation des fiches techniques des essences de promotion dans les régions du Centre (Nanga-Eboko), de l'Est (Batouri), du Littoral (Edéa) et du Sud (Ambam). La promotion des essences peu connues s'est également faite à travers la participation à trois (03) foires, à savoir : le Forum des affaires de Kribi (Kribizz), la Foire internationale de Douala pour le développement

(FIDD) et le Salon international de l'artisanat du Cameroun (SIARC).

En ce qui concerne le développement des filières bois énergie, un volume de 32 973,4 tonnes de bois énergie (réparti en 5 635,7 tonnes de charbon de bois vert, 1 170,3 tonnes de charbon de bois issus de rebuts des scieries et 26 167,3 tonnes de bois de chauffe) a été mis sur les marchés. Ce volume est en augmentation de 16,6% par rapport à 2020, en liaison avec la sensibilisation de différents acteurs sur la valorisation des rebuts de scierie en charbon de bois. Il s'agit notamment : (i) des détenteurs de la ressource pour la mise à disposition des rebuts de bois aux charbonniers ; (ii) des détenteurs d'unités de transformation de bois et (iii) des ménages.

Pour ce qui est du développement des produits forestiers non ligneux (PFNL), un volume de 4 864,5 tonnes a été commercialisé contre 1 628 tonnes en 2020. Cette performance s'explique entre autres par : (i) la réouverture des frontières suite à l'atténuation des effets de la COVID-19 ; (ii) l'élaboration d'un répertoire et d'une cartographie des acteurs détenteurs des unités de transformation des PFNL dans les régions du Centre, de l'Est, du Nord et de l'Extrême-Nord ; (iii) l'organisation de la filière PFNL et l'encadrement des groupes d'acteurs de ladite filière ; (iv) la délivrance de 138 titres d'exploitation des PFNL contre 27 titres en 2020 et l'optimisation de la collecte des données statistiques des PFNL sur l'étendue du territoire.

2.1.4. Environnement et protection de la nature

L'objectif poursuivi par le Gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature est de prévenir et de protéger l'environnement contre toutes formes de dégradation. La mise en œuvre de cet objectif se décline notamment à travers : (i) la lutte contre la désertification et les changements climatiques ; (ii) la gestion durable de la biodiversité ; (iii) la lutte contre les pollutions et substances chimiques nocives ou dangereuses.

2.1.4.1 Lutte contre la désertification et les changements climatiques

En 2021, la lutte contre la désertification et les changements climatiques s'est poursuivie à travers entre autres : (i) la restauration dans le cadre du projet « Sahel vert » de 500 ha de terres dégradées dans le Diamaré, avec la mise en terre de 60 000 plants et leur sécurisation par l'installation des gardiens et la mise en défens par le fil barbelé ; (ii) la construction de trois (03) forages équipés de dispositifs d'arrosage ; (iii) la production par le Comité interrégional de lutte contre la sécheresse dans le Nord, de 317 635 plants d'arbres mis à la disposition des établissements scolaires, des communes, des communautés et des particuliers, pour le reboisement d'environ 710 hectares ; (iv) l'acquisition et la distribution aux populations de 750 foyers améliorés dans le cadre de la promotion des technologies d'économie d'énergie.

2.1.4.2. Gestion durable de la biodiversité

En 2021, dans le cadre de la gestion durable de la biodiversité, les activités suivantes ont été réalisées : (i) la mise en place de 12 pépinières de 105 042 plants de palétuviers et bambous, pour la restauration d'une superficie cumulée de 249 ha dans les zones de Waza, Mbalmayo et Douala-Edéa ; (ii) la formation de 451 personnes sur les techniques de restauration des terres, à travers le bambou et les produits forestiers non ligneux ; (iii) la délivrance de 93 certificats de conformité environnementale.

2.1.4.3. Lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ ou dangereuses

En 2021, le Gouvernement a poursuivi la lutte contre la pollution et les nuisances environnementales à travers notamment : (i) la délivrance de 595 visas techniques pour le contrôle de la qualité des équipements électriques et électroniques, ainsi que des substances appauvrissant la couche d'ozone ; (ii) la délivrance de 17 avis conformes de déversement des eaux usées au profit

de certaines sociétés industrielles et de 139 permis environnementaux ; (iii) l'inspection de 3 119 installations sur le territoire national et de 655 navires aux ports de Douala et Kribi, ayant abouti à la rédaction de 66 procès-verbaux de constatation d'infraction, ainsi que la saisie et la destruction de 54 845 kg de plastiques non conformes ; (iv) la formation de 75 inspecteurs de l'environnement et de 75 douaniers sur la détection des substances appauvrissant la couche d'ozone ; (v) la formation de 250 techniciens de froid et climatisation sur les bonnes pratiques environnementales en matière de préservation de la couche d'ozone.

2.1.5. Recherche et innovation

En 2021, l'objectif du Gouvernement en matière de recherche et d'innovation demeure orienté vers : (i) le développement des infrastructures ; (ii) l'appui à l'innovation et la protection du capital humain.

S'agissant du **développement des infrastructures**, les actions ont porté entre autres sur : (i) l'extraction des objets cartographiques à partir des photographies aériennes et la construction d'une base de données topographiques sur 3500 km² ; (ii) l'acquisition des équipements de mesure du radon et du thoron dans les habitations, dont 400 triplets de dosimètres de types RADUET, 500 quadruplets de dosimètres de type DRPS ET DTPS, un spectromètre gamma in-situ et un système de calibration du radon.

Pour ce qui est de **l'appui à l'innovation et la protection du capital humain**, les activités ont porté notamment sur : (i) la conception, la réalisation et l'installation des containers énergétiques ruraux (CER) pour booster les activités socioéconomiques dans les localités non électrifiées ; (ii) la diffusion du premier volume des monographies de la pharmacopée camerounaise de la zone agro-écologique du Centre-Sud-Est ; (iii) la mise en évidence de l'efficacité des extraits de GANODERMA APPLANTUM contre l'obésité, laissant entrevoir la mise au point d'un phyto-médicament contre cette pathologie.

2.2. Secteur secondaire

En 2021, la valeur ajoutée du secteur secondaire progresse de 3,2%, après 1,4% en 2020. Ce secteur représente 24,5% du PIB. Sa contribution à la croissance réelle du PIB passe de 0,3 point à 0,7 point. Ce dynamisme est soutenu principalement par la bonne tenue des activités dans les branches « industries agroalimentaires », « autres industries manufacturières », et « production et distribution d'électricité ». Par contre, la valeur ajoutée de la branche « industries extractives » est en baisse. Pour faire face à la hausse des coûts de productions, le Gouvernement a pris depuis novembre 2021, la décision de réduire de 80% le taux de fret à prendre en compte pour la détermination de la valeur en douane des marchandises importées par voie maritime.

Tableau 8 : Evolution du taux de croissance dans le secteur secondaire (en %)

Libellé	2018	2019	2020	2021
Secteur secondaire	2,9	3,8	1,4	3,2
Industries extractives	-2,8	8,2	2,6	-2,5
dont extraction d'hydrocarbures	-3,0	8,4	3,0	-3,2
Industries manufacturières	3,6	1,1	-1,3	4,4
dont Industries agro-alimentaires	1,9	2,4	2,8	5,2
Autres industries manufacturières	5,1	0,1	-4,9	3,7
Production et distribution d'électricité	-10,5	0,0	1,0	1,4
Production et distribution d'eau et assainissement	2,5	1,8	2,9	1,4
BTP	7,8	7,9	6,8	3,2

Source : INS

2.2.1. Industries manufacturières

En 2021, la croissance des industries manufacturières a connu une augmentation de 5,7 points par rapport à 2020 pour se situer à 4,4%. Cette reprise est liée à la bonne tenue des « industries

agroalimentaires » qui progressent de 5,2% après 2,8% en 2020 et des « autres industries manufacturières » dont le taux de croissance gagne 8,6 points pour se situer à 3,7%. La contribution des industries manufacturières à la croissance du secteur secondaire passe de -0,7 point à 2,5 points.

2.2.1.1. Industries agroalimentaires

En 2021, la valeur ajoutée de la branche « industries agroalimentaires » progresse de 5,2% après 2,8% en 2020. Ce dynamisme est observé dans toutes les principales sous-branches dont les contributions à la croissance de la branche se présentent comme suit : +2,9 points pour les « industries de boissons », +0,8 point pour la « fabrication des produits à base de céréales », +0,7 point pour les « industries des corps gras et d'aliments pour animaux », +0,4 point pour les « industries de viande et du poisson », et +0,4 point pour les « industries du cacao, du café, du thé et du sucre ».

La bonne tenue des activités dans les « industries de boissons » s'explique notamment par l'amélioration des outils de production et une segmentation du marché, avec de nouveaux produits présentés sous plusieurs formats pour tenir compte du pouvoir d'achat des ménages. Par ailleurs, des investissements importants ont été réalisés par les opérateurs de la filière pour améliorer la qualité des produits, renforcer les capacités des employés sur les techniques marketings et acquérir des logiciels de gestion plus performants.

Toutefois, les difficultés de la branche demeurent, notamment celles liées à l'approvisionnement en gritz et sorgho, matières premières dans la fabrication de bières. Les besoins en sorgho et gritz évalués à 1 100 tonnes et 2 500 tonnes par mois, sont couverts respectivement à hauteur de 40% et 10% par la production locale, le complément étant importé. Pour limiter les importations, la Compagnie fermière du Cameroun, filiale du groupe SABC, a construit dans la localité de Mbankomo, une usine de production de gritz de maïs avec une capacité de 30 000 tonnes par an, pour un coût de 18 milliards.

La croissance observée dans les « industries de viande et du poisson » est liée à la reprise des activités après la baisse due à la COVID-19. Par ailleurs, pour réduire les coûts de transport, les opérateurs des régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest préfèrent abattre les bêtes dans le septentrion et transporter les carcasses par conteneur frigorifique, moins coûteux que le transport des bêtes sur pied. Ce qui s'est traduit par une hausse de 13,8% de la production de viande bovine. L'augmentation de la production de viande des autres spéculations, ainsi que de celle de la pêche halieutique (+4%) et de l'aquaculture (+20,2%) ont également contribué à la croissance globale de la branche. L'activité dans cette branche reste impactée d'une part, par la crise sécuritaire dans le Nord-ouest et d'autre part, par le vol de bétail dans les ranchs.

Dans les « industries de transformation du cacao, café, thé et sucre », la reprise de la demande des partenaires extérieurs a boosté la production nationale de beurre de cacao et celle de masse de cacao qui progressent respectivement de 10,2% et de 4,3% par rapport à 2020. Cinq grandes entreprises sont engagées dans la transformation de cacao (SIC-CACAO, CHOCOCAM, FERRERO, NEO INDUSTRIE et ATLANTIC COCOA). Les exportations de pâtes de cacao et de beurre de cacao augmentent respectivement de 72,4% et 20,2%. La production de thé augmente de 27,7% par rapport à 2020, en raison de la reprise des activités dans les exploitations de la région du Nord-ouest. La production de sucre enregistre une baisse de 27%, imputable aux difficultés financières de la SOSUCAM, qui ont conduit notamment à la réduction de ses effectifs. Par contre, les importations de sucre connaissent un accroissement de 6,3%.

S'agissant de la « fabrication de produits à base de céréales », la demande est restée soutenue en 2021, induisant une augmentation de la production des « biscuits et pâtes alimentaires » de 22,9% par rapport à 2020. Des investissements de près de 110 milliards ont été réalisés par les opérateurs de la filière pour accroître les capacités de production. Dans le « travail des grains et fabrication de

produits amylacés », la production de farine de blé croît de 7,4% en lien avec l'accroissement de la demande.

Tableau 9 : Taux de croissance des sous-branches des « industries agroalimentaires » (en %)

Libellés	2018	2019	2020	2021	Contributions à la croissance de la branche en 2021
Industrie de la viande et du poisson	2,7	5,9	4,5	1,6	0,4
Travail des grains et fabrication des produits amylacés	0,2	5	2,3	0,6	0,1
Industrie du cacao, du café, du thé et du sucre	0,9	4,9	-4,9	4,8	0,4
Industrie des corps gras et d'aliments pour animaux	5,4	0,5	0,4	4,6	0,7
Fabrication de produits à base de céréales	2,2	5,1	5,5	6,4	0,8
Industrie du lait, des fruits et légumes et des autres produits alimentaires	12,3	3	-3,5	4	0,1
Industrie de boissons	0,9	-3,8	4,9	11,7	2,9
Industrie du tabac	0,8	0,9	2,8	4,7	0,0

Source : INS

2.2.1.2 Autres industries manufacturières

En 2021, la croissance de la branche « autres industries manufacturières » est de 3,7% contre -4,9% en 2020. Ce regain est porté par la bonne tenue des activités dans les filières : « industries du bois sauf fabrication des meubles » (+8,2%), « industries du cuir et fabrication des chaussures » (+10,3%), « fabrication d'autres produits minéraux non métalliques » (+4,0%) et « industries de textile et de confection » (+3,0%). A contrario, l'on enregistre une contreperformance dans les filières « réparation et installation des machines et d'équipement » (-6,3%), « fabrication de matériel de transport » (-6,5%), « industries chimiques et fabrication de produits chimiques » (-2,4%) et « production de caoutchouc et fabrication d'articles en caoutchouc » (-1,8%).

Dans les « industries du bois sauf fabrication des meubles », la croissance est soutenue par la hausse de la demande du bois débité et des placages, notamment l'ALPILIGNUM pour les industries automobiles dont la production augmente de 24,3%. Dans le cadre de la promotion de la première et la deuxième transformation du bois avant exportation, plusieurs actions ont été menées dont la principale est l'organisation du « Marché Intérieur du Bois » (MIB) qui a permis d'accroître de 15,9% les quantités de bois transformées localement.

En ce qui concerne la « fabrication d'autres produits minéraux non métalliques », la progression est soutenue notamment par la demande de ciment pour les constructions et celle des articles en verres pour les industries de boisson. Dans le domaine des cimenteries, CIMENCAM a lancé en octobre 2021, la construction d'une nouvelle ligne de production de clinker et de ciment à Figuil, d'un coût total estimé à 50 milliards pour une durée de 24 mois. La mise en œuvre de cette usine permettra de combler les besoins en ciment des régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-nord, avec un prolongement vers la sous-région, notamment le Tchad et la RCA. Elle fera passer la production de ciment de Figuil de 150 000 tonnes par an à 500 000 tonnes par an en 2023, et portera la capacité globale de production de CIMENCAM à 2,5 millions de tonnes par an.

La contraction des « industries chimiques et de fabrication de produits chimiques » est due à la diminution de 28,5% de la production du savon, en lien avec la baisse de la demande observée en 2020 pour lutter contre la propagation de la COVID-19. Le ralentissement observé dans la « fabrication des produits métallurgiques de base et d'ouvrages en métaux » est lié à la rareté de la matière première et au renchérissement du fret maritime.

Tableau 10 : Evolution du taux de croissance dans les autres industries manufacturières (en %)

Libellés	2018	2019	2020	2021
Industries du textile et de la confection	5,2	4,8	3,4	3,0
Industries du cuir et fabrication des chaussures	6,9	12,3	2,7	10,3
Industries du bois sauf fabrication des meubles	12	-0,1	-0,3	8,2
Fabrication de papier et d'articles en papier	9,5	0,6	-0,4	4,1
Raffinage de pétrole, cokéfaction et industrie nucléaire	27,6	-17	-84,5	1,6
Industries chimiques et fabrication des produits chimiques	5,9	9,8	-0,9	-2,4
Production de caoutchouc et fabrication d'articles en caoutchouc	-2,5	-1,5	-3,2	-1,8
Fabrication d'autres produits minéraux non métallique	6,1	2,1	11,6	4,0
Fabrication des produits métallurgiques de base	-1,9	-4,1	3,3	2,6
Fabrication de machines, d'appareils électriques	-0,7	2,3	-0,4	14,9
Fabrication d'équipements et d'appareils audio-visuels	-2,1	-8,9	0,1	9,6
Fabrication de matériel de transport	9,8	-3,5	4,4	-6,5
Fabrication de meubles et autres activités de fabrication	6,4	1,1	3,7	3,6
Réparation et installation des machines et équipements	11	5,6	10,3	-6,3

Source : INS

2.2.2. Industries extractives

En 2021, la valeur ajoutée dans les industries extractives recule de 2,5% après une hausse de 2,6% en 2020. Cette baisse s'observe exclusivement dans les activités d'extraction des hydrocarbures, dont la croissance perd 6,2 points et s'établit à -3,2%. Dans les autres industries extractives, la croissance est de 5,3% contre -7,1% en 2020, en lien avec le regain d'activité dans le domaine de la construction.

2.2.2.1. Mines

En 2021, la quantité d'or canalisé dans le circuit formel est de 85,8 kg. Le Secrétariat national permanent du processus de Kimberley a certifié 2 667,8 carats de diamants bruts contre 2 438,7 carats en 2020, soit une hausse de 9,4%. Cette hausse est attribuable, entre autres, à l'amélioration des mécanismes de suivi et de contrôle des activités de production et de commercialisation des substances minérales, ainsi qu'au renforcement des mesures de contrôle au niveau des postes frontaliers. Par ailleurs, dans le cadre de la valorisation des ressources minières et géologiques, 26 titres miniers ont été attribués.

Lancé en 2014 avec l'appui de la Banque mondiale, le Projet de renforcement des capacités dans le secteur minier (PRECASEM) qui avait pour objectif, d'améliorer l'efficacité et la transparence dans la gestion dudit secteur, s'est achevé en décembre 2021. Sa mise en œuvre a permis d'améliorer la connaissance du potentiel minier, notamment à travers: (i) la réalisation des campagnes géophysiques aéroportées, ayant couvert 96% du territoire national ; (ii) l'établissement de 16 nouvelles cartes géologiques à 1/200 000, d'une carte géochimique à 1/200 000, d'une carte de synthèse géologique du Cameroun au millionième, d'une carte de ressources minérales au millionième, ainsi que d'une carte des roches et minéraux industriels du Cameroun au millionième; (iii) la mise en place d'un Système d'Informations Géologiques et Minières (SIGM) bilingue, avec accès en ligne des données historiques ; (iv) la publication d'un rapport sur les géo matériaux du Cameroun.

L'État du Cameroun et la société SINOSTEEL CAM SA ont signé le 6 mai 2022, une convention minière relative à l'exploitation du gisement de fer de Lobé à Kribi. Il est prévu dans le cadre de ce projet d'extraire 10 millions de tonnes par an de minerai à 33% de teneur en fer, puis de l'enrichir pour produire 4 millions de tonnes de concentré à plus de 60% de teneur en fer. La mise en exploitation de cette réserve se fera sur une période de 20 ans, renouvelable. Elle rapportera à l'Etat des revenus annuels estimés à 30 milliards, dont 5 milliards destinés aux communautés riveraines. Elle induira également la création de 600 emplois directs et plus de 1 000 emplois indirects. La convention prévoit la mise à disposition du marché local de 15% de la production de fer.

Encadré 1 : Secteur minier au Cameroun

Le secteur minier est considéré dans la SND30 comme un des piliers majeurs du développement de l'économie nationale en vue de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035. Le sous-sol camerounais possède un important gisement minier et géologique dont l'exploitation contribuerait à accroître l'impact de ce secteur sur l'économie nationale. Le secteur minier couvre deux aspects : la mine solide et les hydrocarbures. S'agissant des hydrocarbures, l'exploitation du gaz est régie par la Loi n°2002-013 du 30 décembre 2002 portant code gazier et celle du pétrole par la Loi n° 2019/008 du 25 avril 2019 portant code pétrolier.

Pour ce qui est de la mine solide, on distingue la mine industrielle et la mine artisanale. Cette dernière est subdivisée en mine artisanale simple et en mine artisanale semi-mécanisée. L'exploitation de la mine solide est encore essentiellement artisanale : on estime à seulement 10% la production minière artisanale qui est canalisée dans le circuit formel de l'économie nationale, les 90% restants sont écoulés dans des réseaux clandestins. Les produits phares exploités sont notamment l'or et le diamant.

S'agissant de l'exploitation de l'or, elle était jusqu'en fin 2020 encadrée par le CAPAM qui menait ses activités dans 8 régions à savoir : l'Est, l'Adamaoua, le Nord, le Centre, le Sud, le Littoral, le Sud-ouest, le Nord-ouest. Son rôle était d'acheter de l'or auprès des artisans miniers et de prélever l'impôt synthétique de 25% auprès des opérateurs engagés dans l'exploitation minière artisanale semi-mécanisée. C'est ainsi que depuis 2012, le CAPAM a rétrocédé 796 kg d'or à l'Etat, au titre du renforcement des réserves d'or du Cameroun, pour une valeur estimée à 14,7 milliards. Concernant l'exploitation du diamant, le Secrétariat National Permanent du Processus de Kimberley (SNPPK) est l'observatoire national mis en place en 2011 pour répondre aux principes et exigences des pays producteurs de diamants, de l'industrie du diamant brut ainsi que des organisations non gouvernementales dont l'objectif est d'endiguer l'infiltration des diamants dits de conflits dans le circuit officiel. Son objectif est de mettre un terme aux liens entre le commerce des diamants bruts et les conflits armés. Le SNPPK mène ses activités dans les régions du Centre, du Sud, de l'Est, du Littoral, de l'Adamaoua et du Nord. De 2013 à 2021, il a certifié 18 736,4 carats de diamant.

L'encadrement des activités dans la mine artisanale a connu plusieurs évolutions. Le passage du Code Minier de 1964 à celui de 2001 modifié et complété en 2010, a engendré une intense activité minière, caractérisée par l'accroissement de la délivrance de titres miniers. Cependant, plusieurs dysfonctionnements majeurs continuent de plomber l'essor du secteur minier et notamment celui de la mine artisanale. Parmi ces dysfonctionnements, on peut citer entre autres : (i) les chevauchements entre les titres miniers d'une part et, entre les titres miniers et les aires protégées d'autres parts; (ii) les attributions non contrôlées des autorisations d'exploitation artisanale, qui très souvent se retrouvent à l'intérieur des permis de recherche lesquels ont pourtant un droit exclusif ; (iii) le pillage des ressources minières ; (iv) le faible contrôle institutionnel ; (v) le non-respect des contraintes environnementales ; (vi) les difficultés de financement du développement du secteur.

Afin de pallier ces dysfonctionnements et parvenir à une exploitation efficace des ressources minières, le Cameroun s'est doté en 2016 d'un nouveau code minier défini dans la loi n°2016/017 du 14 décembre 2016. Le nouveau Code minier apporte de nombreuses innovations dans la gouvernance du secteur minier, notamment par l'instauration d'un système participatif, transparent et responsable dans la gestion des ressources, la rénovation des conditions d'exercice de l'activité minière, la densification du contrôle et de la répression et enfin le renforcement de la promotion et du développement de l'activité minière. L'une des innovations du nouveau code minier est la création des organismes de mise en œuvre de la politique minière. Il s'agit : (i) du Fond de développement du secteur minier, destiné à financer les activités d'inventaires miniers dans le cadre de la détection des anomalies et indices ainsi que d'autres activités liées au développement de l'infrastructure géologique et minière ; (ii) du Fonds de restauration, de réhabilitation et de fermeture des sites miniers et des carrières, qui servira au financement des activités du programme de préservation et de réhabilitation de l'environnement endommagé par les projets miniers ; (iii) du Compte spécial de développement des capacités locales, dont le rôle est le financement du développement des ressources humaines et de l'industrie locale. Par ailleurs, Il est prévu la création d'une structure chargée du suivi et du contrôle de la production, de la commercialisation, de la promotion et de la transformation des substances issues des activités minières artisanales et semi-mécanisées.

Ainsi, à la faveur du décret N°2020/749 du 14 décembre 2020, la Société Nationale des Mines

(SONAMINES) a été créée avec pour missions le développement et la promotion du secteur minier, à l'exception des hydrocarbures et des substances des carrières, et la gestion des intérêts de l'Etat dans ce domaine. Cette société vient ainsi remplacer le CAPAM dont les missions de suivi et de contrôle étaient limitées. Ce décret constitue une avancée significative dans la gouvernance du secteur. Toutefois, plusieurs autres décrets sont en élaboration pour permettre la mise en application intégrale du nouveau code minier.

2.2.2.2. Hydrocarbures

2.2.2.2.1. Pétrole brut

En 2021, la production de pétrole brut recule de 3,7% par rapport à 2020 et s'établit à 25,6 millions de barils. Cette baisse s'explique notamment par l'épuisement progressif des champs pétroliers.

La SNH poursuit les négociations avec les sociétés Perenco et Addax, en vue de la reconversion de leurs contrats de concession expirés en janvier 2022, en contrats de partage de production. Les négociations portent notamment sur le volume des travaux à réaliser et les bénéfices potentiels à en tirer par chaque partie.

Tableau 11 : Production de pétrole brut (en millions de barils)

Rubriques	2017	2018	2019	2020	2021
Production	27,7	25,1	26	26,6	25,6
Variation (en %)	-17,8	-9,4	3,6	2,2	-3,7

Source : SNH

2.2.2.2.2. Gaz naturel

En 2021, la production de gaz naturel (GNL) diminue de 1,8% par rapport à 2020 et se situe à 73,8 milliards de pieds cubes. Cette diminution s'explique notamment par la baisse de la demande.

La plateforme de traitement et de compression de gaz dénommée « Sanaga 2 » a été mise en service en 2021. Elle a permis d'optimiser la production du champ Sanaga Sud et d'harmoniser les activités de liquéfaction de gaz naturel et de production de GPL.

Afin de développer les ressources gazières nationales, des études d'exploration se poursuivent, notamment dans le champ Etindé. Par ailleurs, des négociations sont en cours avec la Guinée Equatoriale en vue de développer le champ gazier transfrontalier de Yoyo/Yolanda.

Tableau 12 : Production de gaz naturel (en milliards de pieds cube)

Libellés	2017	2018	2019	2020	2021
Production	13,9	51,7	70,8	75,2	73,8
Variation (en %)	10,3	271,9	36,9	6,2	-1,8

Source : SNH

2.2.3. Production et distribution d'électricité

En 2021, la croissance de la branche « production et distribution d'électricité » est de 1,4% à 7 087 279 Mwh après 1,0% en 2020. Le Fonds de développement du secteur de l'électricité créé en 2020 a permis de financer en 2021, des prestations liées à l'électrification de 40 localités réparties sur l'ensemble du territoire, ainsi que le raccordement de certaines unités agroindustrielles. La construction d'infrastructures de production s'est poursuivie, notamment avec la construction de l'usine de pied du barrage de Lom Pangar, dont le niveau d'exécution des travaux de génie civil à fin juin 2022 est de 98%, les travaux d'installation de ss ouvrages mécaniques sont effectués à 45%. S'agissant de la construction de la ligne d'évacuation d'énergie de 90 KV, les travaux sur le segment Lom-Pangar -Bertoua et du poste de transformation de Bertoua sont réalisés à 96%, ceux sur le segment Abong Mbang-Bertoua et Bertoua-Batouri sont encore en étude. La mise en service de la première turbine de l'usine est programmée pour la fin d'année 2022. S'agissant du barrage de Natchigal, le taux d'avancement global des travaux est de 60% à fin juin 2022. La mise en service de la première turbine est prévue pour septembre 2023.

Dans le réseau interconnecté Nord, l'Agence d'électrification rurale a procédé à l'installation de deux centrales solaires modulaires avec batteries de stockage d'une capacité cumulée de 30 MW à Maroua et Guider. Les travaux sont achevés pour la centrale de Guider qui injecte déjà 10 MW sur les 15 MW attendus. Les travaux relatifs à la mise en place de la centrale de Maroua se poursuivent. En ce qui concerne le projet d'électrification rurale de 1 000 localités par système solaire photovoltaïque, les campagnes de branchement ont permis de connecter 7 046 ménages dans les 350 localités couvertes par la première et la deuxième phase, portant à 23 784, le nombre total de branchements effectués.

En terme de renforcement des capacités de transport et de distribution de l'énergie électrique, le Gouvernement a notamment poursuivi : (i) la mise en service des ouvrages d'évacuation d'énergie du barrage de Memve'ele, dont les travaux de déroulage des câbles ont porté sur 379 pylônes câblés sur les 394 attendus ; (ii) la construction de la ligne de transport d'électricité de 225 KV entre Yaoundé et Abong-Mbang, dont les travaux sont exécutés à 82,5% à fin juin 2022 ; (iii) la réalisation du Projet de renforcement et de stabilisation du réseau électrique de la ville de Yaoundé, dont les travaux sont exécutés à 72% à fin juin 2022. Ce dernier projet consiste en la construction d'une boucle de 90 kV dans la ville de Yaoundé (Ahala-Nkolanga-Kodengui), et d'un poste source de 90/30/15 kV dans la localité de Nkolanga, ainsi que l'extension des postes sources de la ville de Yaoundé. Par ailleurs, les travaux sur les postes de transformation d'Ahala et Nkolkumu sont réalisés à 97,4% à fin juin 2022. Ceux de la ligne de transport de l'électricité de 225 KV entre Nkongsamba-Bafoussam ont été inaugurés le 3 juillet 2022.

Tableau 13 : Production d'électricité (en Mwh)

Libellés	2018	2019	2020	2021	Variation (en %)
			(a)	(b)	(b)/(a)
Production d'Eneo	5 462 038	5 300 982	5 296 132	5 087 279	-3,9
Achats effectués par Eneo	1 515 272	1 705 258	1 697 327	2 000 000	17,8
Total production d'électricité	6 977 310	7 006 240	6 993 459	7 087 279	1,4

Source : ENEO

2.2.4. Production et distribution d'eau et assainissement

En 2021, la valeur ajoutée de la branche « production et distribution d'eau et assainissement » croît de 1,4% après 2,9% en 2020. La production de l'eau augmente de 0,5% et se situe à 199 146 102 m³ en 2021, en lien avec l'achèvement de certains projets d'alimentation en eau.

Les actions menées pour améliorer l'offre en eau potable ont porté, entre autres, sur : (i) la poursuite de la mise en œuvre du Projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir de la Sanaga (PAEPYS), dont les travaux sont réalisés à 85% à fin juin 2022 ; (ii) la poursuite des travaux de réalisation du projet d'approvisionnement en eau potable de Yaoundé et de trois autres villes (Edéa, Bertoua et Ngaoundéré), dont les travaux sont achevés pour les villes d'Edéa et de Bertoua, et réalisés à 82% pour la ville de Ngaoundéré ; (iii) l'achèvement des travaux de réalisation du Projet d'alimentation en eau potable des villes de Nkongsamba, Kékem, Melong et Meyomessala ; (iv) la construction de 1 631 forages et 19 adductions d'eau potable (AEP) dans le cadre du PLANUT. Par ailleurs, 22 forages et 7 AEP ont été réhabilités.

S'agissant de l'assainissement urbain, le tonnage des ordures ménagères collectées s'accroît de 1,4% pour s'établir à 1 538 836 tonnes après 5,7% en 2020. Ce ralentissement est imputable aux perturbations des programmes de collecte de HYSACAM, principal opérateur.

2.2.5. Bâtiments et Travaux Publics

En 2021, la croissance de la branche « bâtiments et travaux publics » est de 3,2% après 6,8% en 2020. Sa contribution à la croissance réelle du PIB est de 0,2 point contre 0,4 point l'année précédente. Ce ralentissement est principalement imputable à l'achèvement en 2020 de la plupart des travaux de gros œuvre, pour la construction des grands projets de première génération et des

infrastructures nécessaires à l'organisation de la CAN TotalEnergies 2021. Les activités des BTP demeurent orientées vers : (i) la construction des routes, bâtiments et autres infrastructures ; (ii) la réhabilitation, la maintenance et l'entretien des infrastructures.

2.2.5.1. Construction des routes, bâtiments et autres infrastructures

En 2021, les actions du Gouvernement en matière de construction de routes, bâtiments et autres infrastructures se sont poursuivies, notamment à travers : (i) l'aménagement des infrastructures routières ; (ii) la construction des ouvrages de franchissement et de traversée ; (iii) l'exécution des travaux du PLANUT ; (iv) la construction et l'entretien des autres équipements routiers.

L'aménagement des infrastructures routières a porté sur la construction des routes et des autoroutes, avec : (i) la réception des travaux de l'autoroute Kribi-Lolabé (38,5 km + 4 km de raccordement) et l'achèvement de ceux de la première phase de l'autoroute Yaoundé-Douala (60 km + 25 km de raccordement) ; (ii) la poursuite des travaux des voies de raccordement à l'autoroute Yaoundé-Douala, sur un linéaire de 25 km avec un taux d'exécution de 10%. Par ailleurs, la construction des routes bitumées a porté en 2021 sur un linéaire de 744,78 km, parmi lesquelles plusieurs ont été réceptionnées.

Tableau 14 : Niveau d'exécution des projets routiers en 2020 (en %)

Routes	Linéaires
Olama-Bingambo, de la route Olama-Kribi	106,15 km
Grand Zambé-Kribi, de la route Olama-Kribi	53 km
Lena-Sengbe-Tibati, de la route Batchenga-Ntui-Yoko-Lena-Tibati	167,5 km
Intersection à la nationale N1-Carrefour Meri	5,8 km
Carrefour Bangou-Bangou-Bangou ville	0,7 km
Mebamé-Minkebe	12 km
Magamba-Bandjoun	10,95 km
Sangmélina-Bikoula	65 km
Bikoula-Djoum	38 km
Mintom-Lélé	53 km
Lélé-Ntam-Mbalam	64,5 km
Melong-Bangem	16,9 km
Carrefour Katanga-Carrefour mission catholique vers Okola, Nyom II-Nkoza, Echangeur Olembé-Nyom II et Olembé-Nyom II	10,5 km
Galim-Bamendjing-Foumbot-Bagangté	107 km

Source : MINTP

Les travaux de construction se poursuivent sur d'autres voies, avec des taux de réalisation qui se présentent ainsi qu'il suit : Mengong- Sangmélina (92,36% sur un linéaire de 73 km), Nfaitock-Mamfe, lot 2 de la route Kumba-Mamfé (89% sur 46,5 km), Mbama-Messamena (77,89% sur 43 km), Nkolessong-Nding (86,8% sur 95 km) et Nding- Magba (68,68% sur 40,5 km). Dans le cadre du désenclavement du bassin agricole de l'Ouest, les tronçons Baleveng-Bagang-Batcham-Mbouda, Mbouda-Bamesso-Galim-Balessing-Batcham et Mbouda-Ngouya-Bati, d'un linéaire total de 117 km, sont exécutés à 38,71%.

Tableau 15 : Niveau d'exécution des projets routiers en 2021 (%)

Routes	Linéaire (en km)	Taux d'exéc. (en %)	
		2020	2021
Mbama-Messamena	43	89	77,9
Mengong-Sangmélina	73	76,73	92,4
Nding-Mbgaba	40,5	//	68,7
Accès à la Cimenterie de Nomayos	5	//	60,4
Melong-Bangem	16,95	68	97
Yoko-Lena (travaux complémentaires) de la route Batchenga-Ntui-Yoko-Lena-Sengbe-Tibati	25,6	//	58,5

Routes	Linaire (en km)	Taux d'exéc. (en %)	
		2020	2021
Mankim-Yoko, lot 3 de la route Batchenga-Ntui-Yoko-Lena-Sengbe-Tibati (N15)	62,1	//	42,1
Ntui-Mankim, de la route Batchenga-Ntui-Yoko-Lena-Sengbe-Tibati	97,6	//	2
Deuxième voie d'accès à Bamenda Town	20	//	38
Nfaitock-Mamfé, de la route Kumba-Mamfé	46,5	98	98
Yoko-Lena (travaux additionnels) de la route Batchenga-Ntui-Yoko-Lena-Sengbe-Tibati	20	//	61,3
Nkoumadjap-Nkolfong-Oveng et bretelles Nkoumadjap-Ndeng	12,8	//	40
Nkolessong-Nding	95	//	86,8

Source : MINTP

En ce qui concerne **la construction des ouvrages de franchissement et de traversée**, les travaux ont été achevés et réceptionnés pour le pont sur la Cross River (410 ml), l'ouvrage d'art sur la rivière Bella (36,42 ml) et d'autres ouvrages d'art de moyenne et de petites portées d'un linéaire global de 495 ml. Les travaux de construction de la digue de Kom (700 ml) et ses accès se sont achevés mais n'ont pas été encore réceptionnés.

Les travaux se poursuivent notamment sur les ponts des fleuves : (i) Mayo Pintchoumba (62,4 ml pour un taux de réalisation de 36,52%) ; (ii) Logone (620 ml ; 16%) ; (iii) Nchiayang (130 ml ; 13%) ; (iv) Mounjo (54 ml ; 2%). Le remplacement des buses se poursuit également sur les tronçons Yaoundé-Pont de Ndoupé avec un taux d'exécution de 69,03% et Ndoupé-Douala (80%). Par ailleurs, les travaux de construction de 18 ponts dans le cadre du projet Acrow se poursuivent avec un taux d'exécution global de 30%.

S'agissant de **l'exécution du Plan national d'urgence triennal**, les travaux de construction des routes Maroua-Bogo (39 km) et Mandjou- Akokam (45 km) sont achevés et réceptionnés. Ils se poursuivent sur les axes ci-après : (i) Douala-Bonepoupa (45 km pour un taux d'exécution de 49,97%) ; (ii) Bonepoupa-Yabassi (50 km, 68%) ; (iii) Akokam-Batouri (45 km, 71,15%) ; (iv) Awaé-Esse (33 km, 23,05%) ; (v) Esse-Soa (49 km, 34,90%) ; Fouban-Koupa Matapit (54 km, 18,4%) ; (vi) Ngaoundéré-Paro (70 km, 17,05%) ; (vii) Ekondo Titi-Kumba (60 km, 11,5%).

Concernant les **autres équipements routiers**, les travaux de construction des stations de pesage de Ngoulemakong et de Fifinda se sont poursuivis en 2021, avec respectivement des taux d'exécution de 62,04% et 12,76%. Pour ce qui est de la construction des 14 péages automatiques, les travaux de dégagement des emprises et de terrassement sont réalisés à 100% pour le site de Mbankomo et à 10% sur celui de Boumnyebel.

2.2.5.2 Réhabilitation, maintenance et entretien des routes et autres infrastructures

En 2021, le Gouvernement a poursuivi la réalisation des travaux : (i) de réhabilitation et de maintenance des routes ; (ii) d'entretien des routes ; (iii) de réhabilitation des ouvrages de franchissement ; (iv) de protection du patrimoine et de l'environnement routiers.

Pour ce qui est de **la réhabilitation et de la maintenance des routes**, les travaux achevés et réceptionnés concernent les tronçons : (i) Maroua-Mora (62 km) ; (ii) Pont Ebebda-Kalong-Tonga-Bafoussam-Babadjou (240,99 km) ; (iii) Esse-Bikoué-Carrefour Boto-Mvom-Ebanga-Mfekoudi-Pont Avolo (21,7 km) ; (iv) Limite Sud-Sangmélina (69,33 km) ; (v) Bamougoum (limite Littoral) - Limite Ouest- Melong (85,05km).

Pour les travaux en cours, les taux d'exécution se présentent ainsi qu'il suit : (i) Babadjou-Mataze m (17 km ; 38,45%) ; (ii) Ngaoundéré-Université de Dang (12 km ; 50%) ; (iii) Mora-Dabanga-Kousseri (205 km ; 20%) ; (iv) Bazou-Tongo-Milombé (41,8 km ; 55%) ; (v) Guider-Dourbeye-Sorawel et Guider-Bidzar (88,5 km ; 70%) ; (vi) Maroua-Laf-Magada (60 km ; 73,96%) ; (vii) Bafoussam-Foumbot-Fouban (67,06 km ; 94,6%) ; (viii) Yaoundé-Awaé- Mekong- Ayos (140,09 km ; 76%) ; (ix) Ayos-Abong Mbang-Bonis (189,09 km ; 98%).

Dans le cadre de l'aménagement de la boucle du Dja, les travaux de réhabilitation et de maintenance des tronçons *Ndjom Yekombo-Carrefour Biboulmam* (8,7km), *Boucle de Bidjong-Bidjong* (41,8 km) et *Carrefour Zouameyos-Barrage de Meking* (13,8 km) sont en cours d'exécution avec un taux de progression global de 75%.

S'agissant de **l'entretien des routes bitumées**, les travaux ont été réceptionnés pour les axes : (i) Ngolbang-Sangmélina (80 km) ; (ii) Ekombitié-Sangmélina (113,87 km) ; (iii) les tronçons Bertoua-Ndokayo-Garoua Boulai-Mboussa ; Ndokayo-Betaré Oya-Badzeré ; Intersection à la nationale N°1-Aéroport de Bertoua d'un linéaire total de 299,83 km ; (iv) Ngoura 2-Ndéléle-Yola-Limite Boumba et Ngoko-Limite Kadey-Gari Gombo-Yokadouma (155,5 km) ; (v) Nsimalen- Mbalmayo-Ebolowa (160 km); (vi) Bamougoum-Dschang-Santchou-Melong (85 km) et Bekoko-Nkongsamba-Pont du Nkam (150 km).

Tableau 16 : Entretien des routes bitumées en 2021

Routes	Linéaires
Ngolbang-Sangmélina	80 km
Ekombitié-Sangmélina	113,87 km
Bangou Ville-Bandjoun	24,8 km
Bertoua-Ndokayo-Garoua Boulai-Mboussa en 03 lots, Ndokayo-Betare Oya-Badzere, Inter N1-Aéroport de Bertoua	299,83 km
Bafoussam-Foumbot-Foumban	67 km
Ngoura II-Ndelele-Yola-Limite Boumba & Ngoko Limite Kadey-Gari Gombo-Yokadouma	155,5 km
Nsimalen-Mbalmayo-Ebolowa	160 km
Bamougoum-Dschang-Santchou-Melong, Tranche Ferme représentant les travaux de	85 km
Bekoko-Nkongsamba-Pont du Nkam, Phase I de la Tranche Ferme	150 km
Carrefour Tombel-Bangem	55 km
Inouya-Ngambe-Cote de NKAN	21,9 km
Nkoteng-Simbane-Carrefour Mfoula-Meza'a Nguinda-Nkonmesse	44,5 km
Doume-Doumaintang-Nguelemdouka	71,3 km
Ayos-Kombodo-Bagbeze	50 km
Mbalmayo-Sangmélina-Nkwanp-Olong	120 km
Nkol Ossanaga-Carrefour Mgbaba II	5,6 km
Sections Edéa-Pont sur le Nyong et Pont sur le Nyong-Kribi de la route Edéa-Kribi	104 km

Source : MINTP

S'agissant de **l'entretien des routes en terre**, plusieurs travaux ont été réceptionnés. Il s'agit notamment des axes : (i) Kelecti-Alma-Sarkimata-Vogti-Dir-Gazagazadé-Meidougou-Kaka (114,95km) ; (ii) Serere-Matsari, phase1 (108,5km) ; (iii) Obout-Endom-Akonolinga (86,5km) ; (iv) Ngoumou-Otélé-Makak-Eseka (83,75 km) ; (v) Ekong-Melang-Bengbis (61km) ; (vi) Serere-Matsari, phase 2 (108,5 km).

En ce qui concerne la **réhabilitation des ouvrages de franchissement et de traversée**, les travaux sur les ponts en béton armé et en béton précontraint, portant sur un linéaire global de 532,4 ml, ainsi que le remplacement de 14 buses par des dalots sur la route nationale N3 (Douala-Yaoundé) ont été réceptionnés. Les travaux se poursuivent sur l'ancien pont sur le Wouri (720 ml avec un taux d'exécution de 28%) et sur celui sur le Mayo Limani (120 ml, 50%).

Dans le cadre de la **protection du patrimoine et de l'environnement routiers**, les travaux de maintenance de cinq (05) stations de pesage (Bekoko, Njombe, Kouékong, Mbunji, Eyumedjock) se sont achevés. Ils se poursuivent pour les stations de Bagofit, Bonis, Mandjou et Garoua Boulai.

2.3. Secteur tertiaire

En 2021, la valeur ajoutée du secteur tertiaire progresse de 4,3% après 0,1% en 2020. Ce rebond est principalement lié à la reprise des activités dans les branches « restaurants et hôtels » et « transports, entrepôts et communications », consécutivement à la levée progressive des mesures barrières. Le secteur tertiaire pèse 58,6% dans le PIB et sa contribution à la croissance du PIB est passée à 2,2 points contre 0,1 point en 2020.

Tableau 17 : Evolution de la croissance dans le secteur tertiaire (en %)

Rubriques	2018	2019	2020	2021
Secteur tertiaire	4,4	3,1	0,1	4,3
dont : Commerce, réparation de véhicules	2,8	2,8	0,3	3
Transport et entreposage	4	4,1	0	5,6
Hébergement et restauration	5,2	4,2	-8,4	7,3
Informations et télécommunications	-0,8	1,6	5,3	6,1
Activités financières et d'assurance	13,7	3,2	2,8	10,3

Source : INS

2.3.1. Commerce et réparation de véhicules

En 2021, la croissance de cette branche est de 3,0% après 0,3% en 2020. Sa contribution à la croissance de la valeur ajoutée du secteur tertiaire passe de 0,1 point en 2020 à 0,6 point. Cette évolution est liée à l'accroissement des marges commerciales de la plupart des produits.

S'agissant du commerce de gros et de détail, les marges augmentent de 3,9%, contre une baisse de 1,7% en 2020. Cette augmentation est liée à celle des marges des « produits de l'agriculture » (+5,3%), des « produits métalliques de base et ouvrages en métaux » (+21,0%), du « matériel de transport » (+39,5%), des « produits de l'élevage et de la chasse » (+6,0%), des « produits du travail du bois » (+16,1%), des « boissons » (+9,8%) et des « oléagineux et aliments pour animaux » (+7,4%). Par contre, les marges diminuent pour les « produits du raffinage » (-10,4%), les « produits du cacao, du café, du thé et du sucre » (-16,4%), les « pains, biscuits et pâtes alimentaires » (-3,9%) et les « produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière » (-1,2%).

Tableau 18 : Taux de croissance des marges de commerce par produits (en %)

Produits	2018	2019	2020	2021
Produits de l'agriculture	4,3	4,4	0	5,3
Produits de l'élevage et de la chasse	3,9	1,4	-0,3	6
Produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière	6,2	2,3	-1,7	-1,2
Produits de la pêche et de l'aquaculture	4,1	1,9	1	6,6
Autres produits d'extraction	7,9	15,2	7	0,7
Produits de l'industrie de la viande et du poisson	4,6	-2	3,6	-0,3
Produits du travail des grains et des produits amylacés	0,1	4,6	-1,3	3,3
Produits du cacao, du café, du thé et du sucre	0,8	3,2	-1	-16,4
Oléagineux et aliments pour animaux	5,3	1	0,5	7,4
Pain, Biscuits et Pâtes alimentaires	-3	2,6	4,6	-3,9
Produit laitiers, produits à base de fruits	-1,4	0,5	5,8	-0,8
Boissons	3,5	-2	3,4	9,8
Produits à base de tabac	-1,3	-4,5	12,1	-3,8
Produits de l'industrie textile et de l'habillement	5,8	5	0,4	2,8
Cuir travaillé, articles de voyage et chaussure	4,2	10,6	-5,9	9,5
Produits du travail du bois et articles en bois	-1,8	5,7	-1,2	16,1
Papiers et cartons, produits édités et imprimerie	3,9	0,4	2,2	5,8
Produits du raffinage, de la cokéfaction et d'industrie nucléaire	21,4	13,2	-11,5	-10,4
Produits chimiques	9,5	5,1	-5,4	1,2
Produits en caoutchouc et en plastique	5,9	4,8	4,7	2,3
Autres produits minéraux non métalliques et matériaux de c.	7,3	8,2	3,2	2,8
Produits métalliques de base et ouvrages en métaux	6,5	-2,8	-2,1	21
Machines, appareils électriques et matériels	1,3	-1,1	-17,3	27,1
Equipements et appareils audiovisuels et de communication	16,2	6,2	-7,4	11,7
Matériel de transport	-14,1	-1,1	-16	39,5
Meubles, produits des industries diverses et	3,8	4,3	1,9	8,1
Vente en gros et en détail	5,1	3,6	-1,7	3,9

Source : INS

2.3.2. Tourisme

En 2021, la croissance de la branche « hébergement et restauration » gagne 15,7 points par rapport à 2020 et se situe à 7,3%. Ce rebond est principalement lié au retour à la normale des activités dans les différentes structures hôtelières et les restaurants, avec la reprise de l'organisation des séminaires, colloques et ateliers après la levée des mesures barrières et, aux effets positifs de l'organisation du CHAN 2020 et de la CAN TotalEnergies 2021 sur le territoire national. Dans l'hôtellerie, le taux moyen d'occupation des chambres progresse de 31,1 points pour se situer à 67,3% et le nombre de nuitées s'accroît de 8,7%. On dénombre 510 établissements de restauration agréés contre 491 en 2020. Le nombre d'agences de tourisme progresse de 10,1% pour se situer à 326 et celui des établissements de loisirs autorisés croît de 12,7% pour s'établir à 283. Le nombre de visiteurs internationaux est estimé à 1 021 054 en 2021, l'ambition du Gouvernement étant de porter cet effectif à 3,5 millions de touristes internationaux au moins à l'horizon 2030.

S'agissant des capacités d'accueil, le nombre d'établissements d'hébergement classés augmente de 10,5% par rapport à 2020 pour se situer à 1 066. Ces établissements se retrouvent majoritairement dans les régions du Centre (23,4%), du Littoral (20,3%), de l'Ouest (15,6%) et du Sud (8,4%). Le nombre de chambres croît de 6,0% et s'établit à 25 736, en lien avec la poursuite des travaux de construction et de réfection des établissements hôteliers en prélude à l'organisation de la CAN TotalEnergies 2021.

Concernant le développement des infrastructures hôtelières publiques, les travaux se sont poursuivis, notamment avec : (i) l'équipement et la mise en service en janvier 2021, de l'hôtel Ribadou-4 à Garoua d'une capacité de 70 chambres; (ii) la réhabilitation de l'hôtel de l'Océan à Kribi ; (iii) la construction d'une structure d'hébergement et d'une structure administrative dans le site écotouristique d'Ekoum-Kam à Nkongsamba ; (iv) l'acquisition et l'installation des équipements au campement le Flamboyant de Mokolo (Extrême-nord), (v) la poursuite des travaux de réhabilitation du Centre d'accueil de Kribi. L'action du gouvernement a également porté sur l'accompagnement des initiatives privées.

Quant au développement des infrastructures de loisirs, les travaux ont concerné entre autres : (i) la poursuite de l'aménagement du lac municipal de Garoua Boulai ; (ii) l'aménagement d'un parc d'attraction, l'équipement d'un boukarou d'accueil ainsi que la construction et l'équipement d'un bloc d'hébergement de 4 chambres dans le site de Bashéo, département de la Bénoué ; (iii) l'aménagement du lac Mbalang, village Mbalang-Djalengo (Adamaoua), la construction et l'équipement de 4 boukarous d'accueil ; (iv) la construction d'un village touristique dans le campement d'Atok (région de l'Est).

Tableau 19 : Répartition du nombre d'hôtels classés par région et par catégorie en 2021

Régions	Capacité (en chambres*)	Catégories d'hôtel					Total*
		5 étoiles	4 étoiles*	3 étoiles*	2 étoiles*	1 étoile*	
Adamaoua	1 012	0	0	3	10	37	50
Centre	6 144	1	9	18	56	165	249
Est	771	0	0	2	5	35	42
Extrême-Nord	1 493	0	0	7	7	68	82
Littoral	7 140	1	8	29	77	101	216
Nord	896	0	0	4	6	32	42
Nord-Ouest	1 857	0	0	8	16	49	73
Ouest	3 388	0	1	8	43	114	166
Sud	1 795	0	2	12	19	57	90
Sud-Ouest	1 240	1	2	7	15	31	56
Total*	25 736	3	22	98	254	689	1066

Source : MINTOUL

2.3.3. Transports

En 2021, la croissance de la branche « transport, entrepôts et communication » est de 5,6%, après une croissance nulle en 2020. Ce rebond est attribuable à la levée de certaines mesures barrières notamment la reprise des vols aériens et la suppression de la mesure portant sur la restriction du nombre de passagers dans les transports interurbain et urbain. Les activités de ce sous-secteur englobent les différents types de transport que sont le transport routier, le transport ferroviaire, le transport aérien et le transport maritime.

2.3.3.1. Transport routier

L'évolution des activités dans le transport routier est appréciée à travers les quantités de super et de gasoil mises à la consommation. Ces quantités augmentent respectivement en 2021 de 4% et de 12,4%. L'objectif du Gouvernement en matière de transport demeure la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des directives en matière de circulation, de prévention et de sécurité routière.

En ce qui concerne **la circulation routière**, il s'agit notamment de réduire les activités informelles par la délivrance des autorisations de transport et de suivre les opérations relatives aux postes de péage et de pesage routiers. En 2021, on dénombre 849 agences d'auto-école et 58 centres d'examen de permis de conduire. Sur le réseau routier national, on dénombre 50 postes de péage routier et 26 postes de pesage dont 4 mobiles. Pour une meilleure rentabilité des péages routiers, un projet d'automatisation est en cours pour 14 postes.

Pour ce qui est de **la prévention et de la sécurité routière**, les actions ont notamment porté sur : (i) l'organisation des campagnes de prévention routière qui ont conduit au retrait de 203 permis de conduire et à la suspension de 5 agences de voyage ; (ii) la dotation de la Gendarmerie nationale et la Police de radars mobiles et d'appareils portatifs, munis d'une application de vérification de l'authenticité des vignettes de contrôle technique ; (iii) le renforcement des capacités opérationnelles de 315 officiers de police judiciaire à compétence spéciale, pour les interventions sur le réseau routier. Le nombre de centres de contrôle technique agréés est de 40. Ceux-ci ont été interconnectés à un serveur central logé au Ministère des Transports, pour un suivi en temps réel de leurs activités. Le nombre d'accidents de circulation sur les grands axes routiers baisse de 7,4% par rapport à 2020 et se situe à 2 107 accidents. Le nombre de décès y a par contre progressé de 14,8% et s'établit à 963, du fait de l'implication des bus de transport en commun dans les accidents mortels. Sur le périmètre urbain, le nombre d'accidents est en hausse de 8,1% et se situe à 7 895, en lien avec l'état technique des véhicules, l'excès de vitesse ainsi que le non respect des consignes de sécurité et la signalisation routière. Le nombre de décès diminue de 54,6% et se chiffre à 312.

2.3.3.2. Transport ferroviaire

En 2021, le chiffre d'affaires du trafic ferroviaire baisse de 1,9% par rapport à 2020 et se situe à 42,9 milliards. Ce recul est imputable à la diminution de 5,2% du volume des marchandises transportées. Par contre, le trafic voyageur progresse de 2,2%.

Tableau 20 : Evolution du trafic ferroviaire

Années	2018	2019	2020 (a)	2021 (b)	Variations b/a (%)
Trafic voyageurs (voyageurs/km)	256,8	254,6	225	230	2,2
Trafic marchandises (tonne/km)	784,6	941	922	874	-5,2
Chiffre d'affaires (millions)	37 561	44 103	43 786	42 945	-1,9

Source : CAMRAIL

L'année 2021 a connu le lancement du train express sur la ligne « Yaoundé-Douala », avec des arrêts dans 4 localités, à savoir Edéa, Eséka, Makak et Ngoumou. La relance de ce train interurbain, depuis l'accident ferroviaire en 2016 a pour but de stimuler le transport de passagers.

2.3.3.3. Transport maritime

En 2021, le chiffre d'affaires au port autonome de Douala croît de 3,2% et s'établit à 74,7 milliards. Le trafic global de marchandises transportées a progressé de 7,5% par rapport à 2020 pour se situer à 12 701 129 tonnes. Cette hausse résulte de l'accroissement de 3,4% du tonnage à l'importation et de 25,6% de celui à l'exportation. Toutefois, le nombre d'arrivées de navires au port autonome de Douala est de 1040, contre 1018 l'année précédente. Cette diminution est imputable au fait que les gros porteurs type « bulk carrier », pouvant embarquer jusqu'à 400 000 tonnes de marchandises ont été préférés par les transitaires aux autres navires de moins grande capacité.

Le chiffre d'affaires au port autonome de Kribi est de 25,4 milliards, en augmentation de 28,2% par rapport à 2020. Cette évolution est attribuable au volume global des marchandises transportées qui a plus que doublé. Le tonnage des marchandises à l'importation progresse de 131,8% et celui à l'exportation de 51,8%. Toutefois, le nombre de navires enregistrés dans ce port diminue de 1,7% pour se chiffrer à 453.

Tableau 21 : Evolution du trafic maritime au PAD et au PAK

Rubriques	2018	2019 (a)	2020* (b)	2021**	Variations (%)
PORT AUTONOME DE DOUALA					
Nombre de navires	3 343	3 381	2 018	1 040	-48,5
Importations (en milliers de tonnes)	8 694	10 114	9 647	9 977	3,4
Exportations (en milliers de tonnes)	3 141	2 746	2 170	2 724	25,5
Chiffre d'affaires (en milliards de FCFA)	59,1	56,2	72,4	74,7	3,2
PORT DE KRIBI					
Nombre de navires	295	331	461	453	-1,7
Importations (en milliers de tonnes)	28	95	273	633	131,8
Exportations (en milliers de tonnes)	47	106	97	147	51,8
Chiffre d'affaires (en milliards de FCFA)		15,1	19,8	25,4	28,3

Source : PAD, PAK *données mises à jour, ** estimations

2.3.3.4. Transport aérien

En 2021, le nombre de mouvements d'avions dans les aéroports a augmenté de 57,3% par rapport à 2020. Cette évolution est liée à la reprise des activités économiques concomitamment à la réouverture des frontières aériennes sur le plan mondial et à l'arrivée des délégations sportives en vue de la participation au CHAN 2020 et à la CAN TotalEnergies 2021. Par ailleurs, la reprise des activités de la compagnie nationale Camair-co et l'arrivée de deux nouvelles compagnies (Air Peace reliant Douala à Lagos au Nigeria et Air Sénégal reliant Douala à Dakar au Sénégal) ont contribué à redynamiser le transport aérien. Le nombre de passagers transportés a augmenté de 98,3% et le volume de marchandises transportées s'est accru de 12% par rapport à 2020.

Par ailleurs, la compagnie nationale Camair-co a acquis deux nouveaux avions en vue d'augmenter son offre de transport au niveau interne et sous régional. Ces avions ont été mis en service au mois d'octobre 2021.

Tableau 22 : Evolution du trafic aérien

Libellés	2017	2018	2019	2020* (a)	2021 (b)	Variations (%) (b/a)
Passagers	1 424 357	1 572 303	1 512 735	697 366	1 382 560	98,3
Fret (tonnes)	22 447	24 910	24350	16 249	18 198	12,0

Source : ADC *données actualisées

2.3.4. Télécommunications

En 2021, la croissance de la branche « informations et télécommunications » est de 6,1% après 5,3% en 2020. La bonne tenue des activités est tributaire entre autres de l'extension de la couverture du réseau, de la densification des offres promotionnelles, ainsi que de l'augmentation de l'utilisation des services internet et de transfert d'argent. La croissance du service voix et la poursuite de la digitalisation des services, contribuent également à booster la croissance de la

branche. Le nombre total d'abonnés actifs et celui des abonnements internet augmentent respectivement de 2,4% et 8,3% par rapport à 2020 pour se situer à 22 010 427 et à 8 510 402. Le chiffre d'affaires de la branche croît de 10,6% pour se situer à 643,6 milliards.

Pour améliorer la qualité des services et étendre la couverture nationale du réseau, les actions du Gouvernement ont porté entre autres sur : (i) la poursuite du programme National Broadband Network phase II (NBN II) ; (ii) la finalisation des travaux de construction et d'équipement du Réseau National des Télécommunications d'Urgence (RNTU); (iii) la construction du Centre Sous-régional de Maintenance des Télécommunications d'Afrique Centrale à Yaoundé ; (iv) la construction de deux (02) boucles optiques (Buéa et Ngaoundéré) ; (v) l'Acquisition d'une bande passante internet minimale nécessaire à la généralisation de l'usage des TIC dans les universités camerounaises ; (vi) la pose de 414,5 km de câble de fibre optique dans les régions du Sud et de l'Est. En outre, les opérateurs de la filière ont investi 204,4 milliards en 2021, soit une hausse de 84,5% par rapport à 2020.

Tableau 23 : Evolution de l'activité dans le sous-secteur des télécommunications

Libellés	2019	2020	2021*	Variation (en %)	
	(a)	(b)	(c)	(b)/(a)	(c)/(b)
Nombre total d'abonnements actifs	22 257 147	21 499 549	22 010 427	-3,4	2,4
Fixe (CDMA et filaire)	856 411	814 114	739 572	-4,9	-9,2
Mobile	21 400 736	20 685 435	21 270 855	-3,3	2,8
Nombre total d'abonnements internet	7 691 494	7 858 337	8 510 402	2,2	8,3
Trafic					
Trafic voix téléphone fixe (en millions de min)	120,0	27,5	100,2	-77,1	264,4
Trafic voix téléphone mobile (en milliards de min)	27,5	31,9	33,2	16,0	4,1
Chiffre d'affaires global du secteur (en milliards)	547,9	581,8	643,6	6,2	10,6
Total global investissements (en milliards)	84,7	110,8	204,4	30,9	84,5

Source : ART *estimations

2.3.5. PME, économie sociale et artisanat

En 2021, le nombre de PME en activité est estimé à 324 250 contre 288 850 en 2020. Le nombre d'entreprises créées dans les Centres de formalité de création des entreprises (CFCE) augmente de 45,9% et se chiffre à 15 591. Les Très petites entreprises représentent 90,6% de l'ensemble des PME, suivies des petites entreprises (9,3%) et des moyennes entreprises (0,1%). Les villes de Douala et Yaoundé concentrent à elles seules 72,1% des PME.

Dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité et la promotion de l'esprit d'entreprise, les actions du Gouvernement ont notamment porté sur : (i) la signature des textes d'application du décret fixant les modalités d'accomplissement des missions d'incubation des PME ; ce qui a permis l'octroi d'agrément à quatre structures privées ; (ii) l'octroi d'un appui financier de 100 millions à 12 apprenants de la première cohorte de la Pépinière nationale pilote d'Edéa ; (iii) la mise en place de 50 unités de transformation et de conservation des produits locaux ; (iv) l'accompagnement de 195 PME dans le cadre de la Bourse de sous-traitance et de partenariat du Cameroun.

S'agissant des appuis financiers aux PME, le montant des crédits octroyés par la BC-PME en 2021 se chiffre à 19,2 milliards. Une dotation de 5 milliards a été octroyée aux PME dans le cadre du Fonds de soutien aux start-up et entreprises innovantes et du Fonds de garantie en faveur des moyennes entreprises. En outre, des lignes de crédits ont été ouvertes auprès des banques par les organismes financiers, dont 79 milliards par la BEI et la BID et 18,9 millions d'USD par la BADEA. Par ailleurs, le Fond africain de garantie et de coopération économique (FAGACE) et le Bureau de mise à niveau (BMN) des entreprises ont renouvelé leur partenariat, permettant ainsi de mobiliser 90 milliards de FCFA en faveur de 21 projets du secteur privé.

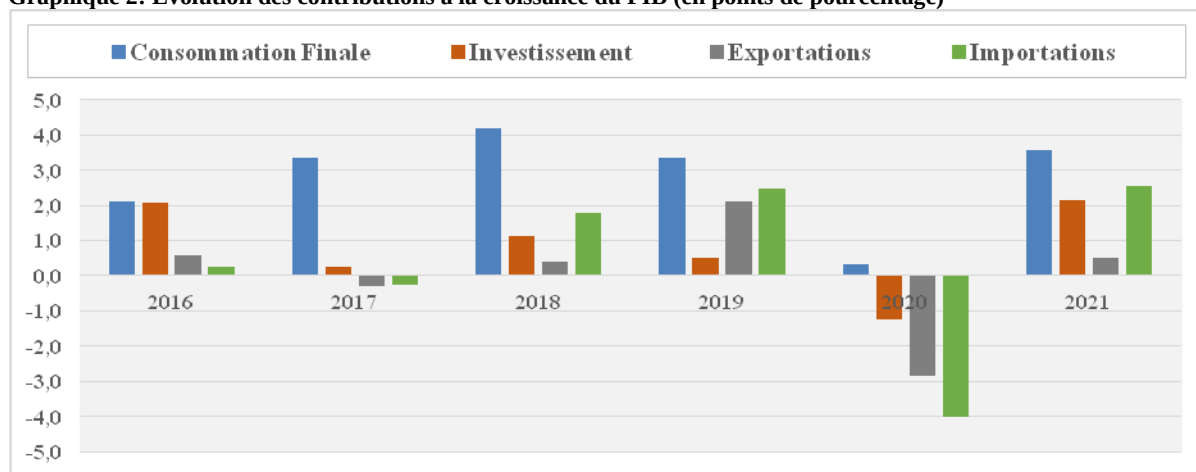
Concernant la promotion de l'économie sociale, 219 réseaux locaux d'économie sociale ont été

créés dans les régions de l'Adamaoua, du Centre, de l'Est, du Littoral, de l'Ouest et du Sud. S'agissant de la migration des artisans vers le secteur formel, 2 291 organisations ont été enregistrées, portant à 85 336 le nombre d'artisans enregistrés depuis le démarrage de l'opération en 2014. Par ailleurs, 235 organisations de l'économie sociale ont bénéficié des appuis financiers d'un montant de 670 millions dans le cadre des accompagnements aux microprojets et 70 exécutifs communaux ont été formés sur la promotion de l'économie sociale au niveau local.

CHAPITRE 3 : DEMANDE, PRIX ET COMPETITIVITE

L'accélération de la croissance économique observée en 2021 (+3,6% après +0,3% en 2020), vue sous l'optique des emplois du PIB, est essentiellement liée à la redynamisation de la demande intérieure, suite à l'assouplissement des mesures barrières de lutte contre la Covid-19. Concernant les prix, l'inflation se situe à 2,3%, tirée entre autres, par la hausse des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées ». Pour ce qui est de la compétitivité, les termes de l'échange s'améliorent et le taux de change effectif réel, indicateur de mesure de la compétitivité-prix, reste stable.

Graphique 2: Evolution des contributions à la croissance du PIB (en points de pourcentage)



Sources : INS

3.1. Analyse des composantes de la demande

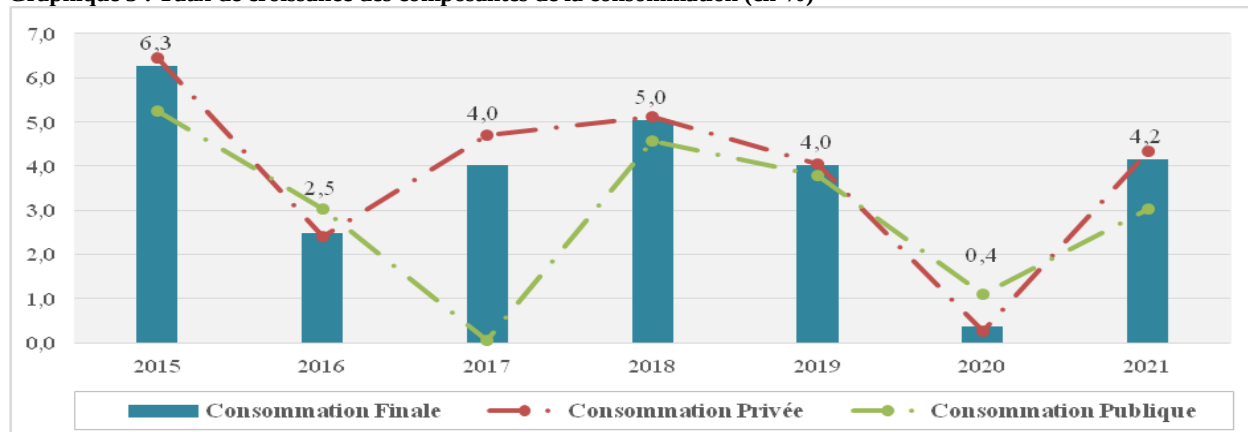
3.1.1. Demande intérieure

La demande intérieure croît de 5,5% en 2021 contre -0,9% en 2020, en liaison avec la reprise de l'activité économique, considérablement ralentie en 2020 par la crise sanitaire. Elle contribue à hauteur de 5,7 points à la croissance réelle du PIB. Toutefois, des disparités sont observées entre les évolutions de ses composantes.

3.1.1.1. Consommation finale

La consommation finale représente 84,8% du PIB en 2021 et sa progression est de 4,2% après 0,4% en 2020. Elle contribue ainsi à hauteur de 3,6 points à la croissance réelle du PIB. Cette amélioration est attribuable à la bonne performance enregistrée par chacune de ses deux composantes (consommation publique et consommation privée).

Graphique 3 : Taux de croissance des composantes de la consommation (en %)



Source : INS

3.1.1.1.1. Consommation privée

En 2021, la consommation privée représente 72,8% du PIB. Sa croissance s'accélère à 4,3% après 0,3% en 2020 et sa contribution à la croissance réelle se situe à 3,2 points. L'accélération de la croissance est principalement liée : (i) à l'amélioration des revenus des ménages dont les activités avaient été négativement affectées par les effets de la crise sanitaire ; (ii) aux recrutements des temporaires, notamment ceux travaillant dans les différents chantiers de la CAN ; et (iii) à l'augmentation des transferts de la diaspora. Cependant, cette accélération a été atténuée par le renchérissement des produits de consommation courante.

L'augmentation des dépenses de consommation des ménages est perceptible aux niveaux du poste « produits alimentaires et boissons » (+1,6% après +1,2% en 2020), lequel représente 35% des dépenses de consommation des ménages. Elle est également perceptible au niveau des postes : « ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison » (+7,7% après +1,5%) ; « articles d'habillement et articles chaussants » (+3,7% après +1,5%) et « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (+8,6% après +4,2%). Par ailleurs, d'autres dépenses de consommation qui avaient enregistré une régression en 2020 ont renoué avec une croissance positive. Il s'agit notamment des dépenses relatives aux postes « restaurants et hôtels » (+8,5% contre -10,3% en 2020) ; « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (+3,2% contre -1,2%) et « transport » (+6,5% contre -0,3%).

3.1.1.1.2. Consommation publique

En 2021, la consommation publique représente 12,0% du PIB et sa croissance s'accélère à 3,0%, après 1,1% en 2020. Elle contribue ainsi à hauteur de 0,4 point à la croissance réelle du PIB, après 0,1 point en 2020. Ce dynamisme est essentiellement lié à l'accroissement des dépenses de biens et services, après la contraction intervenue en 2020, dans le cadre des aménagements budgétaires effectués pour prendre en compte les effets de la Covid-19. En 2021, sur une dotation révisée de 1030 milliards, les dépenses de biens et services ont été exécutées à hauteur de 989,8 milliards, soit un taux d'exécution de 96,1%. Comparées à celles de l'exercice 2020, les dépenses de biens et services enregistrent une hausse de 113,8 milliards (+13,0%).

3.1.1.2. Investissement

En 2021, l'investissement se redresse, avec une croissance de 8,4% contre une contraction de 4,2% en 2020. Cette reprise est essentiellement liée aux investissements publics et privés engagés en vue de l'organisation de la CAN TotalEnergies2021. L'investissement global représente 18,8% du PIB et contribue pour 1,5 point à la croissance réelle après l'avoir grevé de 0,8 point en 2020. Le regain de l'investissement est perceptible à travers l'acquisition du matériel de transport (+78,8% en 2021 contre -25% en 2020) et des machines et appareils électriques (+38% contre -24,4%), ainsi que l'achat des services professionnels, scientifiques et techniques (+5,8% contre -22,8%). Par ailleurs, une accélération est observée dans l'investissement en produits de l'élevage (+10,5% après +3,4%) et en meubles (+7,9% après +1,7%).

Tableau 24 : Evolution de l'investissement par principaux produits en volume (en %)

Produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Plantations	7,8	3,3	13,8	-12,4	11,3	-1,8
Produits de l'élevage	-7,1	7,5	10,2	6,1	3,4	10,5
Machines et appareils électriques	-5,9	10,1	1,9	-2,6	-24,4	38,0
Matériel de transport	-13,2	1,4	-12,5	5,7	-25,0	78,8
Meubles	5,7	5,0	4,4	3,7	1,7	7,9
BTP	13,6	8,7	9,3	2,5	1,2	3,9
Services professionnels, scientifiques et techniques	-34,0	20,6	17,4	12,0	-22,8	5,8
Autres	31,4	-35,2	-3,4	8,4	-11,7	-10,5
Total	7,8	2,2	6,1	3,3	-4,2	8,4

Source : INS

3.1.1.2.1 Investissement privé

En 2021, l'investissement privé progresse de 9,6% après 4,2% en 2020. Il représente 14% du PIB et contribue à hauteur de 1,4 point à la croissance réelle. Du côté des entreprises, la vigueur de l'investissement se traduit principalement par l'accroissement des importations en : (i) équipements de transport (+47%), en particulier les tracteurs (+53%), les véhicules pour transport en commun (+38%) et les véhicules pour transport de marchandises (+35%) ; (ii) meubles et mobilier médical (+44%) ; et (iii) machines et appareils mécaniques ou électriques (+18%). S'agissant des ménages, l'investissement est marqué par le dynamisme des constructions civiles, soutenu entre autres par l'accroissement des crédits accordés par le secteur bancaire aux particuliers (+19%).

3.1.1.2.2 Investissement public

En 2021, le volume de l'investissement public rebondit à 4% après une chute de 25,3% en 2020. Cette évolution est liée, entre autres, au renforcement (+7,8%) du budget d'investissement public (BIP) qui avait subi une certaine contraction en 2020, au profit des dépenses de biens et services, en vue de faire face à la crise sanitaire. La contribution de l'investissement public à la croissance réelle du PIB est de 0,2 point.

La hausse du BIP 2021 est perceptible aussi bien sur les dépenses d'investissement sur ressources internes (+8,4%) que sur les dépenses d'investissement sur ressources extérieures (+7,3%). En ce qui concerne particulièrement les dépenses d'investissement sur ressources internes, la hausse est principalement observée au niveau du guichet PLANUT (+20,9%), des fonds de contrepartie de l'Etat dans le cadre des projets à financement conjoint (+10,7%) et des autres Ressources Internes Ordinaires (RIO), notamment les transferts aux Collectivités Territoriales Décentralisées (+4,5%).

Suivant les secteurs, les dépenses d'investissement public ont été principalement allouées aux « infrastructures » (avec 64,5% de l'enveloppe globale du BIP 2021). L'importance ainsi accordée à ce secteur vise l'achèvement des projets en cours d'exécution. Une attention particulière s'est également portée sur le secteur « production et commerce » pour accompagner les efforts consentis dans le cadre du fonds pour la mise en œuvre du plan de relance de la production locale à grande échelle des produits de grande consommation à l'origine du déficit commercial. Ce secteur a ainsi bénéficié d'une dotation représentant 9,5% du BIP.

Tableau 25 : Répartition du BIP par secteurs (en milliards de FCFA)

Secteurs	Exercice 2019	Exercice 2020 (a)	Exercice 2021 (b)	Variations b/a (en %)	Poids 2021 (en %)
Souveraineté	31,9	26,6	32	20,3	2,4
Défense et sécurité	26,1	19,9	9	-54,8	0,7
Administration générale et financière	95,1	84	87,9	4,6	6,5
Enseignement, formation et recherche	71,9	51,7	51,7	0,0	3,8
Communication, culture, loisir et sports	5,6	11,1	9,8	-11,7	0,7
Santé	103,6	80,7	83,6	3,6	6,2
Affaires sociales et emplois	11,9	10,3	10,3	0,0	0,8
Infrastructures	850,3	800,8	871,7	8,9	64,5
Production et commerce	105,6	92,1	127,8	38,8	9,5
Dépenses communes	176	77,2	68,3	-11,5	5,1
Total	1 478,0	1 254,3	1 352,0	7,8	100

Sources : MINFI, MINEPAT

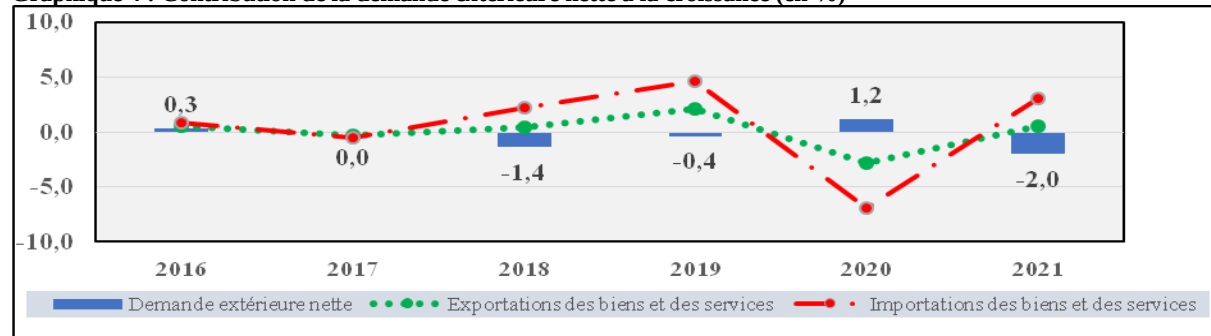
Au terme de l'exercice 2021, le taux d'exécution physique des projets financés par le BIP est de 75%, en régression de 17,4 points par rapport à 2020. Par composante, le taux d'exécution physique des projets financés sur ressources internes baisse (73,6% contre 89,3%). Il en est de

même du taux d'exécution physique des projets sur financements extérieurs (76,1% contre 95,7%). La détérioration du taux d'exécution physique est imputable, entre autres : (i) à la faible appropriation par les CTD des procédures encadrant la maturation des projets et la contractualisation des marchés y afférant ; (ii) aux difficultés techniques et financières rencontrées par les entreprises attributaires des marchés ; et (iii) aux difficultés liées à la remontée de l'information sur l'exécution physico-financière des projets.

3.1.2 Demande extérieure

En 2021, la contribution de la demande extérieure nette à la croissance du PIB se situe à -2 points contre +1,2 point en 2020. Cette contre-performance est imputable tant à la demande extérieure nette de biens qu'à la demande extérieure nette de services.

Graphique 4 : Contribution de la demande extérieure nette à la croissance (en %)

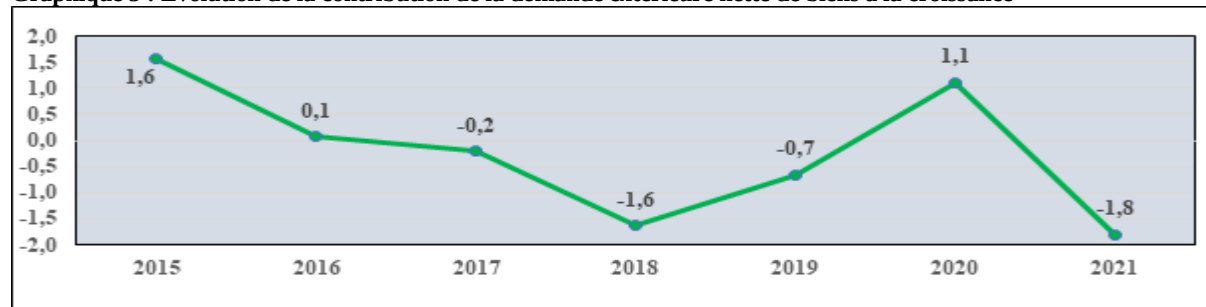


Sources : INS, MINFI

3.1.2.1. Demande extérieure nette de biens

En 2021, la demande extérieure nette de biens grève la croissance de 1,8 point après l'avoir soutenu de 1,1 point en 2020. Cette évolution est liée à la hausse plus prononcée des importations de biens que celle des exportations.

Graphique 5 : Evolution de la contribution de la demande extérieure nette de biens à la croissance



Source : MINFI

3.1.2.1.1 Exportations de biens

En 2021, le volume des biens exportés enregistre une hausse de 7,4% après une contraction de 12,3% en 2020. Cette augmentation est principalement tirée par la hausse des exportations des produits de la « sylviculture et d'exploitation forestière » (+10,2%) et des « industries agroalimentaires » (+28,9%). Par contre, le volume des exportations des produits énergétiques diminue de 2,6%.

Tableau 26 : Evolution des exportations en volume de biens par grands groupes de produits (%)

Libellés	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits du secteur primaire	4,4	6,5	-1,9	2,1	-3,5	-4,8	5,9
Produits de l'agriculture	3,5	9,1	-5,9	1,3	1,6	-3,7	5,1
Produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière	6,7	-6,1	21,7	5,2	-16,3	-9,5	10,2

Libellés	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits du secteur secondaire	14,6	-2,8	-7,0	-0,5	17,6	-14,8	8,1
Produits énergétiques	25,5	-16,6	-20,3	-6,6	40,8	-14,5	-2,6
Produits des industries agro-alimentaires	4,9	121,8	10,4	6,1	-12,2	-2,4	28,9
Produits des autres industries manufacturières	-0,6	-4,7	0,6	4,1	-3,3	-21,5	9,5
<i>dont Produits de l'industrie du bois</i>	32,7	-5,7	0,7	24,7	3,7	0,7	2,9
Total des exportations de biens	11,9	0,3	-5,3	0,3	11,6	-12,3	7,4

Source : INS

3.1.2.1.2. Importations de biens

En 2021, le volume des importations de biens augmente de 16,9%, contre une baisse de 15,5% en 2020. Cette augmentation est principalement tirée par les importations des produits de l'agriculture (+23,2%), des matériels de transport (+49,9%), des produits de l'industrie chimique (+43,2%), des produits des industries métallurgiques (+28,7%) et des produits du travail de grain (+25,0%). Cependant, l'on enregistre une baisse des importations des produits de l'extraction d'hydrocarbures (-34,7%), des produits de l'industrie textile (-2,6%) et des produits pétroliers raffinés (-1,1%).

Tableau 27 : Evolution des importations en volume par grands groupes de produits (en %)

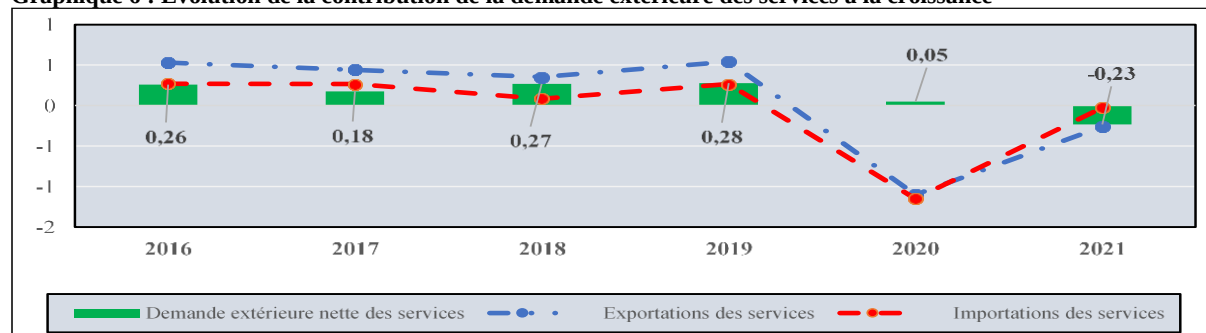
Libellés	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits du secteur primaire	7,7	2,1	12,6	4,9	7,6	-10,2	24,2
Produits de l'agriculture	9,1	2,9	12,3	4,3	7,6	-8,6	23,2
Produits du secteur secondaire	2,1	-0,2	-3,8	10,5	13,1	-15,5	16,9
Produits de l'extraction d'hydrocarbures	-15,0	-16,1	-40,9	-17,7	36,6	-99,8	-34,7
Produits de l'industrie agro-alimentaire	6,8	1,8	5,0	-2,8	8,4	-10,1	11,6
<i>dont Produits du travail des grains</i>	17,3	-7,9	17,4	-19,8	45,7	-31,6	25,0
Produits des autres industries manufacturières	5,0	0,8	0,3	17,3	12,8	-8,9	19,5
<i>dont Produits de l'industrie textile</i>	10,7	-12,3	-3,7	6,1	2,7	-2,5	-2,6
<i>Produits pétroliers raffinés</i>	5,5	-7,2	44,7	76,2	43,2	-3,0	-1,1
<i>Produits de l'industrie chimique</i>	5,6	-10,0	13,1	12,7	1,5	-15,9	43,2
<i>Produits des industries métallurgiques</i>	6,5	-3,3	-10,0	18,1	2,8	-9,0	39,8
<i>Machines et appareils électriques</i>	5,6	8,8	6,1	1,9	0,8	-15,7	28,7
<i>Équipements et appareils audiovisuels</i>	-1,5	42,3	-48,8	22,9	4,6	-12,3	12,9
<i>Matériels de transport</i>	-8,7	-8,3	-2,4	-10,4	4,4	-20,7	49,9
Total des importations de biens	2,1	-0,2	-3,8	10,5	13,1	-15,5	16,9

Source : INS

3.1.2.2. Demande extérieure nette de services

En 2021, la demande extérieure nette de services grève la croissance du PIB de 0,23 point. Cette situation est davantage liée aux exportations de services qui grèvent la croissance de 0,26 point qu'aux importations de services dont la contribution à la croissance est de -0,03 point.

Graphique 6 : Evolution de la contribution de la demande extérieure des services à la croissance



Source : INS.

3.1.2.2.1 Exportations de services

En 2021, les exportations de services en volume régressent de 5,7%, après la chute de 19,5% enregistrée en 2020. Cette évolution est essentiellement observée dans les branches « Services de santé et d'action sociale » (-69,8% contre +35,8% en 2020), « Services professionnels, scientifiques et techniques » (-49,4% après -37,3%) et « Services de santé et d'action sociale » (-21,5% après -21,8%). A contrario, les exportations des branches suivantes renouent avec une croissance positive après avoir régressé en 2020 : « Services financiers et d'assurance » (+14,8% contre -33,1%), « Services d'hébergement et de restauration » (+8,3% contre -22,2%).

En termes de poids, le volume des exportations de services représente 30% du volume total des exportations de biens et services. Les exportations de services concernent principalement les « Transports et entreposage » qui représentent 29,6% des exportations de services, les « Services de location, des agences de voyage » (18,2%), les « Services d'hébergement et de restauration » (14,5%), les « Services financiers et d'assurance » (8,6%), les « Services d'information et de communication » (8,2%) et les « Services professionnels, scientifiques et techniques » (7,5%).

3.1.2.2.2 Importations de services

Le volume des importations de services diminue de 0,8% après la chute de 24,2% observée en 2020. Cette diminution est essentiellement observable au niveau des postes suivants : « Services artistiques, sportifs et récréatifs » (-48,9% après -0,2% en 2020), « Services de santé et d'action sociale » (-43,7% contre + 10,3%), « Education » (-36,5% après -23,4%), « Services de location, des agences de voyage » (-16,9% après -20,5%). Par contre, le volume des importations augmente dans les postes suivants : « Services d'information et de communication » (+21,4% après +2,3%), « Transports et entreposage » (+19,0% contre -31,1%), « Services financiers et d'assurance » (+7,6% contre -22,5%) et « Services professionnels, scientifiques et techniques » (+6,6% contre -32,5%).

Les importations de services en volume représentent 19,2% du volume total des importations de biens et services. Les principales rubriques d'importations de services sont : « services de location, des agences de voyage » (19,3% du volume total des importations de services), « Services professionnels, scientifiques et techniques » (17,2%), « Services d'hébergement et de restauration » (16,6%) et « Transports et entreposage » (16,4%).

3.2 Prix et compétitivité globale

3.2.1. Prix à la consommation finale des ménages

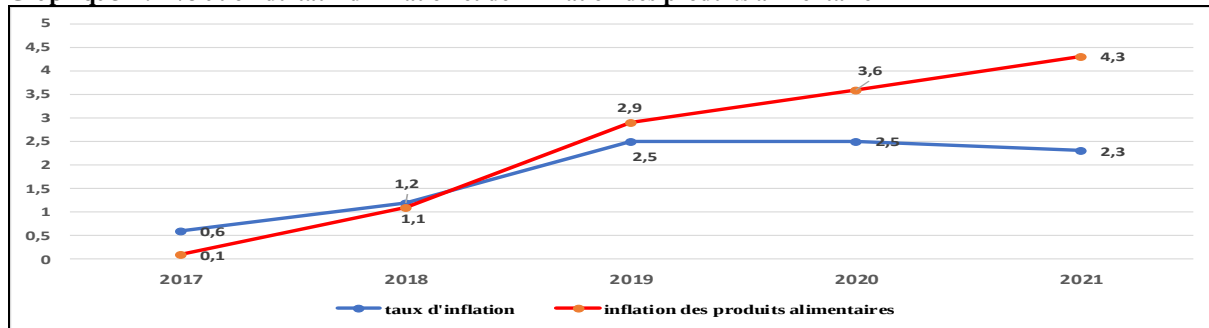
En 2021, les prix à la consommation finale des ménages progressent de 2,3% après 2,5% en 2020. Cette décélération des prix est principalement observée sur les postes ci-après : « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+1,8% après +3,0%), « transports » (+0,8% après +2,0%) et « restaurants et hôtels » (+1,5% après +2,3%). Par contre, la hausse des prix s'accélère pour les « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+4,3% après +3,6%) et « les dépenses d'éducation » (+1,2% après +0,5%).

La décélération des prix observée sur le poste « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » est tirée par celle des prix de « loyers payés par les locataires » (+1,7% après +2,8%), des « combustibles solides et autres » (+1,1% après +3,9%) et des « services liés au logement » (+0,3% après +1,1%). Les prix des services de « transport » ralentissent principalement dans les transports routier et aérien des passagers.

Concernant le poste « restaurants et hôtels », le prix du sous-poste « repas et collation pris à l'extérieur » s'accroît de 1,9% après 3,3%, soit un ralentissement de 1,4 point. De même, la croissance des prix connaît un ralentissement au niveau des sous-postes « hôtels et autres services d'hébergement » (+2,2% après +2,7%) et « services de bars, débits de boisson et café » (+0,4% après +2,7%).

L'accroissement des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » est tiré par celui des prix de certains produits de grande consommation, dont les huiles et graisses (+6,9% après +0,8), les pains et céréales (+5,7% après +3,8%) et les poissons et fruits de mer (+3,3% contre -0,5%).

Graphique 7 : Evolution du taux d'inflation et de l'inflation des produits alimentaire



Source : INS

L'accroissement des dépenses d'éducation est imputable au renchérissement des prix des livres scolaires (+1,2%) et des autres livres (+2,8%). L'augmentation des dépenses d'enseignement a été perceptible dans le « pré-élémentaire et primaire » (+1,8%) et l'enseignement secondaire (+1,4%). Par contre les prix sont restés stables dans l'enseignement supérieur.

Suivant l'origine des produits, l'on enregistre une hausse de 3,0% des prix des biens importés après 2,4% en 2020. Cette hausse est imputable aux effets néfastes de la Covid-19 sur les circuits d'approvisionnement et de distribution. Par contre, les prix des biens locaux ralentissent à 2,2% après 2,6% en 2020, en lien avec le retour à la normale dans les chaînes d'approvisionnement où les coûts de transport ont baissé et dans les plantations où la main d'œuvre est redevenue disponible.

Suivant les secteurs d'activité, les prix des biens du secteur primaire ralentissent (+4,7% après 4,9% en 2020), ainsi que ceux des produits du tertiaire (+0,9% après +1,6%). A contrario, les prix des biens du secteur secondaire se consolident (+1,6% après +1,5%), en lien avec la hausse des cours des matières premières importées et du coût du fret maritime.

Tableau 28 : Evolution de l'indice des prix à la consommation finale des ménages

Postes de dépenses	Poids	2019	2020	2021	1 ^{er} sem. 2021	1 ^{er} sem. 2022	Variations (en %)	
		(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(c)/(b)	(e)/(d)
I - Evolution suivant les fonctions de consommation								
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	31,8	115,6	119,7	124,8	122,5	135,7	4,3	10,8
Boissons alcoolisées et tabacs	1,4	129,6	133,5	136,3	135,4	140,3	2,1	3,6
Articles d'habillement et chaussures	9,8	111,4	114,0	116,5	115,8	120,0	2,2	3,6
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	12,9	116,7	120,3	122,4	122,1	124,2	1,7	1,7
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	5,1	109,4	111,1	112,7	112,4	116,0	1,4	3,3
Santé	4,8	103,1	103,3	103,5	103,4	103,7	0,2	0,3
Transports	11,3	124,0	126,5	127,5	127,0	130,0	0,8	2,4
Communication	4,6	90,5	91,1	91,5	91,4	91,8	0,4	0,5
Loisirs et culture	3,4	105,8	107,5	108,5	108,1	109,9	0,9	1,7
Enseignement	3,1	116,7	117,5	118,9	118,3	120,2	1,2	1,7
Restaurants et hôtels	6,7	128,7	131,7	133,7	133,1	139,2	1,5	4,6
Biens et services divers	5,2	114,7	116,3	117,5	117,2	120,2	1,1	2,5
Indice Général	100	114,9	117,7	120,3	119,3	125,4	2,3	5,1
II - Evolution suivant les groupes								
Produits locaux		116,3	119,4	122,1	121,1	127,2	2,2	5,0
Produits importés		110,2	112,8	116,2	115,6	120,4	3,0	4,2
Produits issus du secteur primaire		120,1	126,0	132,0	129,4	142,1	4,7	9,8
Produits issus du secteur secondaire		108,3	109,9	111,7	111,2	115,8	1,6	4,2
Produits issus du secteur tertiaire		117,0	118,7	119,8	119,4	122,1	0,9	2,2

Sources : INS, MINFI

Sur le plan spatial, la hausse des prix s'observe dans tous les chefs-lieux de région. Toutefois, elle décélère à Buea (+1,7% après +3,6%), Douala (1,9% après +2,3%), Ngaoundéré (+1,0% après +2,3%), Garoua (+2,1% après +2,7%), Maroua (+3,2% après +3,4%) et Bafoussam (+2,4% après +2,6%). A contrario, la hausse des prix s'accélère à Bertoua (+4,4% après +3,6%), Bamenda (+3,8% après +2,2%), Ebolowa (+3,7% après +0,8%) et Yaoundé (+2,3% après +2,0%).

Au premier semestre 2022, les prix à la consommation finale des ménages enregistrent un accroissement de 5,1% contre 2,0% sur la même période de 2021. Cette envolée est principalement observée sur les prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+10,8% après +3,6%), en lien avec la flambée des prix de la plupart des produits de grande consommation, notamment : les huiles et graisse (+18,1%), les pains et céréales (+13,8%), les poissons et fruits de mers (+12,0%) et les viandes (+12,0%).

Les prix des produits importés s'accroissent de 4,2% et ceux des produits locaux de 5,0%. Cette hausse est imputable à la persistance des effets négatifs de la Covid-19 et au conflit russo-ukrainien qui ont davantage contribué au renchérissement, sur le marché international, des céréales, des oléagineux, des matières premières, de l'énergie, des matériaux de construction, et du fret maritime. Pour contenir l'inflation importée, le Gouvernement a pris des mesures en réduisant de 80% la valeur du fret à prendre en compte dans le calcul de la valeur en douane des marchandises.

3.2.2. Compétitivité globale

La compétitivité globale s'apprécie ici à travers deux facteurs, à savoir la compétitivité selon la structure de l'économie et des institutions, et la compétitivité selon les prix.

3.2.2.1. Compétitivité selon la structure de l'économie et des institutions : attractivité de l'économie

L'attractivité de l'économie est perçue ici sous le prisme de la performance du pays, évaluée à l'aune de la taille et du dynamisme du marché, du capital humain et financier, des infrastructures et de la gouvernance politique et économique. Ces facteurs sont analysés à travers l'évaluation et l'appréciation de diverses institutions, notamment les agences de notation souveraines, la Banque mondiale, et le Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM).

En 2021, selon la Banque mondiale, les résultats de l'évaluation des facteurs de compétitivité structurelle sont mitigés. Si l'appréciation de la taille du marché, du capital humain et financier et de la gouvernance politique et économique a été constatée par rapport à 2020, les perspectives en termes d'attractivité de l'économie sont affaiblies par leurs niveaux relativement faibles, notamment celui des infrastructures. En effet, le Cameroun s'améliore en termes de gestion économique, notamment en ce qui concerne les politiques budgétaires, fiscales et d'endettement. Par contre, il doit redoubler d'efforts en matière de gouvernance, climat des affaires et qualité de la dépense publique. Ainsi, à travers l'indice sur l'évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA), en Afrique subsaharienne, le pays conserve son rang de 15^{ème} sur les 39 pays à faibles revenus dont la qualité des politiques et des institutions est jugée moyenne.

Dans le même ordre d'idées, les agences de notation Standard & Poor's et Fitch Ratings ont maintenu inchangée en 2021, la note souveraine du Cameroun de 2020, respectivement à **B-** et **B**, mais assortie d'une perspective de stabilité. Ces notes qui classent le pays dans la catégorie des pays très spéculatifs pour les bailleurs de fonds se justifient par les facteurs de vulnérabilités liées aux incertitudes politiques et à la forte dépendance aux matières premières.

Selon le GICAM, les réseaux routiers, électriques et de télécommunications demeurent insuffisants et de mauvaises qualités pour ce qui est de l'existant. Le volume des infrastructures demeure ainsi faible et constitue un frein à la compétitivité du pays, bien que l'accès à internet et à l'électricité, le taux de routes bitumées, la densité des routes et la compétitivité des ports se soient améliorés.

S'agissant de la compétitivité des ports, la deuxième édition de l'indice mondial de performance des ports à conteneurs de la Banque mondiale, en partenariat avec l'agence S&P Global Market Intelligence, classe les ports de Douala et de Kribi respectivement à la 30^{ème} et 36^{ème} places sur le continent, et 340^{ème} et 355^{ème} dans le monde. Ce classement se fonde principalement sur la durée des cycles de déchargement/chargement des navires. En 2021, les délais de passage des marchandises au port de Douala demeurent élevés, et se situent en moyenne à 16,2 jours à l'export (après 11 jours en 2020), et à 10,6 jours à l'import (après 19 jours en 2020). Ces indicateurs sont les moins compétitifs en Afrique subsaharienne, où les délais de passage, en export et import, sont de 4,3 jours en moyenne.

3.2.2.2. Compétitivité prix

Elle est analysée à partir des indices de taux de change effectif réel (TCER) et des termes de l'échange. En 2021, le TCER qui combine le taux de change effectif nominal (TCEN) et le différentiel des prix avec les partenaires commerciaux est quasi stable par rapport à 2020. L'appréciation du franc CFA par rapport aux monnaies des principaux partenaires commerciaux (baisse du TCEN de 2,3%) neutralise le différentiel d'inflation en faveur du Cameroun, et explique cette quasi-stabilité du TCER.

En 2021, l'indice des termes de l'échange progresse de 8,4%. Cette augmentation est consécutive à une hausse plus importante des prix des exportations (+20,1%) par rapport à celle des prix des importations (+18,7%), traduisant ainsi un renforcement des avoirs en devises.

Tableau 29 : Evolution des TCER, TCEN et termes de l'échange de 2013 à 2020 (en %)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TCER	0,8	-6,2	2,2	0,9	1,4	-1,1	3,1	0,1
<i>dont TCEN</i>	1,6	-3,7	3,6	2,6	3,2	-0,9	-4,6	-2,3*
Termes de l'échange	1,4	-10,4	-2,6	4,2	7,2	-4,4	2,6	8,4*

Source : Banque Mondiale, mis à jour, septembre 2021, base 100 en 2010

CHAPITRE 4 : SECTEUR FINANCIER

En 2021, le secteur financier a été marqué au plan international principalement par la reprise de l'activité économique mondiale après la récession due aux effets néfastes de la pandémie de la covid-19. La baisse des taux directeurs des banques centrales à travers le monde et les injections de liquidités dans l'économie ont participé à cette reprise. Au plan national, le contexte a été caractérisé par : (i) la réorientation de la politique monétaire pour les besoins de relance de l'économie, tout en garantissant la stabilité monétaire ; et (ii) la poursuite de la mise en œuvre du nouveau règlement CEMAC régissant les activités de microfinance. La situation monétaire s'est caractérisée par un accroissement de la masse monétaire (+17,1%), qui s'est traduit au niveau des contreparties par la hausse des avoirs extérieurs nets (+11,4%), des créances nettes sur l'Etat (+25,5%) et des crédits à l'économie (+12,7%).

Au premier semestre 2022, le Cameroun poursuit la mise en œuvre du nouveau programme économique et financier conclut avec le FMI en juillet 2021, dont l'un des objectifs est le renforcement de la stabilité du secteur financier et la réduction des prêts non performants. Par rapport au premier semestre 2021, la situation monétaire s'est caractérisée par une hausse de la masse monétaire (+9,3%) qui s'observe au niveau de ses contreparties à travers un accroissement des avoirs extérieurs nets (+4,5%) et des crédits à l'économie (+19,5%). Par contre, les créances nettes sur l'Etat ont baissé de 3,9%. Reflétant cette évolution, les crédits bancaires augmentent de 13,9%, tirés par les crédits accordés aux entreprises privées, aux entreprises publiques et aux particuliers.

4.1. Politique monétaire

La politique monétaire des Etats membres de la CEMAC se caractérise par un régime de change assis sur quatre principes : (i) la parité fixe entre le Franc CFA et l'euro ; (ii) la convertibilité illimitée du Franc CFA garantie par le Trésor français ; (iii) la liberté totale des transferts entre les pays de la Zone Franc ; (iv) la mise en commun des réserves de change. La convertibilité illimitée du franc CFA est subordonnée à la stabilité monétaire. Cette dernière est assurée, au plan interne, lorsque le taux d'inflation est inférieur ou égal à 3%, et au plan externe, quand le niveau des avoirs extérieurs bruts représente plus de 60% des engagements à vue de la BEAC, ou lorsque les réserves brutes permettent de couvrir au moins trois (03) mois d'importations de biens et services. La politique de refinancement, mise en œuvre à travers le marché monétaire pour assurer la stabilité monétaire et contenir l'inflation, comporte deux volets : un volet par les quantités (objectif de refinancement des banques) et un volet par les prix (manipulation des taux d'intérêt).

4.1.1. Politique de refinancement

En 2021, et au premier semestre 2022, la BEAC a maintenu le volume hebdomadaire de refinancement des banques à 250 milliards, en se fondant sur le niveau satisfaisant de liquidités sur le marché. Sur le marché monétaire, les opérations d'injection de liquidités en faveur des banques s'élèvent à 2814 milliards dont 2301 milliards en opérations principales d'injection de liquidités, 482 milliards de facilités marginales de prêt à 24 heures et 31 milliards en opérations de maturité longue. Le compartiment interbancaire du marché a enregistré une hausse de 43% de volume de transactions pour se situer à 1 537 milliards, aux taux d'intérêts variant de 1,25% à 7% pour des durées comprises entre 1 jour et un an. S'agissant des concours au Trésor, les engagements du Trésor vis-à-vis de la BEAC sont restés inchangés à 577 milliards. Le début des amortissements de cette créance, prévu en 2022, a été différé de 3 ans, à la faveur de la convention signée en décembre 2021 entre le MINFI et la BEAC.

4.1.2. Politique de pilotage des taux d'intérêts

Afin de continuer à soutenir la stabilité monétaire, la BEAC ajuste en tant que de besoin ses taux directeurs. Ainsi, le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) est passé de 3,25% en octobre 2021 à 3,5% en novembre 2021. Au cours de l'année 2022, ce taux a été relevé à 4% en avril et à 4,5% en septembre. Le taux de la facilité de prêt marginal, qui est le taux auquel la BEAC prête de l'argent aux banques commerciales pour une durée n'excédant pas 24 heures, passe de 5,75% à 6,25% en septembre 2022. Représentant ces évolutions, le Taux interbancaire moyen pondéré (TIMP), taux auquel les banques commerciales s'échangent l'argent, est resté sur une tendance haussière. L'objectif visé par ce resserrement de la politique monétaire est de contenir l'inflation importée du fait de la guerre en Ukraine, projetée à plus de 5% en décembre 2022.

Tableau 30 : Evolution des taux directeurs de la BEAC et des conditions de banques (en %)

	Juin 2021	Sept. 2021	Oct. 2021	Nov. 2021	Déc. 2021	Mars 2022	Avril 2022	Juin 2022	Sept. 2022
Taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO)	3,25	3,25	3,25	3,5	3,5	3,5	4,0	4,0	4,5
Taux interbancaire moyen pondéré (TIMP)	4,38	4,12	3,92	4,34	4,21	4,46	4,43	4,43	4,45
Taux de la facilité marginale de prêt	5	5	5	5,25	5,25	5,25	5,75	5,75	6,25
Taux de facilité de dépôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taux de rémunération des réserves obligatoires	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Taux créditeur minimum (TCM)	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45

Source : BEAC

4.1.3. Politique des réserves obligatoires

En 2021, le coefficient des réserves obligatoires est resté inchangé à 7% pour les dépôts à vue et à 4,5% pour les dépôts à terme. A fin décembre 2021, le montant des réserves obligatoires se chiffre à 387,2 milliards contre 340,9 milliards à fin 2020. A fin juin 2022, le montant des réserves obligatoires se chiffre à 422,2 milliards, en hausse de 50 milliards par rapport à fin juin 2021. Elles sont rémunérées au taux de 0,05% et représentent le tiers de l'ensemble des réserves des banques à la BEAC.

4.2. Situation monétaire

A fin décembre 2021, la situation monétaire s'équilibre en ressources et en emplois à 8652 milliards, en hausse de 14,9% par rapport à fin décembre 2020. Cette situation monétaire se caractérise par une hausse de ses composantes, à savoir : les avoirs extérieurs (+11,4%), les créances nettes sur l'Etat (+25,5%), les crédits à l'économie (+12,7%) et la masse monétaire (+17,1%). A fin juin 2022, la situation monétaire s'équilibre à 8798,8 milliards, en progression de 9,3% par rapport à fin juin 2021.

Tableau 31 : Situation monétaire consolidée (en milliards)

	Déc. 2020	Juin 2021	Déc. 2021	Juin 2022	Variations (en %)		
	a	b	c	d	c/a	d/b	d/c
Contreparties des ressources du système monétaire	7527,0	8 047,3	8 652,0	8 798,8	14,9	9,3	1,7
<i>Avoirs extérieurs nets</i>	2358,8	2 548,4	2 627,0	2 664,2	11,4	4,5	1,4
Avoirs extérieurs nets de la BEAC	1339,5	1421,3	1350,6	1425,6	0,8	0,3	5,6
dont : Compte d'opérations	2067,7	2037,3	2282,8	2496,0	10,4	22,5	9,3
Avoirs en devises	37,3	185,4	29,1	83,5	-21,9	-55,0	186,7
Recours aux Crédits FMI	546,5	554,1	672,1	763,7	23,0	37,8	13,6
Avoirs extérieurs nets des BCM	1019,3	1127,1	1276,4	1238,6	25,2	9,9	-3,0

<i>Crédit intérieur (a+b)</i>	<i>5168,1</i>	<i>5 498,9</i>	<i>6 025,0</i>	<i>6 134,6</i>	<i>16,6</i>	<i>11,6</i>	<i>1,8</i>
Créances nettes sur l'Etat (a)	1582,8	1 866,8	1 986,0	1 793,5	25,5	-3,9	-9,7
Position nette du gouvernement	1553,7	1 847,5	2 013,4	1 812,1	29,6	-1,9	-10,0
Autres créances nettes sur l'Etat	29,1	-59,1	-27,4	-18,5	-194,2	-68,6	-32,3
Créances sur l'économie (b)	3585,3	3 632,1	4 039,0	4 341,1	12,7	19,5	7,5
Institutions bancaires en liquidation	0,0	0,0	0,0	0,0	33,3	16,7	16,7
Autres institutions bancaires non éligibles au refinancement de la BEAC	3,1	5,5	6,0	5,3	93,5	-3,9	-11,6
Institutions financières non bancaires	48,2	67,3	23,1	38,2	-52,0	-43,3	65,2
Entreprises publiques non financières	357,7	393,2	433,8	554,2	21,2	40,9	27,8
Secteur privé non financier	3176,3	3 166,1	3 576,1	3 743,3	12,6	18,2	4,7
Total des ressources du système monétaire	7527,0	8 047,3	8 652,0	8 798,8	14,9	9,3	1,7
Monnaie fiduciaire	1333,4	1 369,7	1 541,2	1 526,6	15,6	11,5	-0,9
Monnaie scripturale	2620,8	2 983,8	3 236,0	3 256,3	23,5	9,1	0,6
BEAC	3,2	2,8	2,1	5,3	-35,2	85,4	154,0
Banques créatrices de monnaie	2596,9	2 958,7	3 206,0	3 218,6	23,5	8,8	0,4
Autres institutions bancaires éligibles au refinancement de la BEAC	17,3	18,8	24,5	28,9	41,7	54,0	18,4
Centre des chèques postaux (CCP)	3,5	3,5	3,5	3,5	0,0	0,0	0,0
Disponibilités monétaires	3954,3	4 353,5	4 777,2	4 782,9	20,8	9,9	0,1
Quasi-monnaie	2155,5	2 294,2	2 375,1	2 484,0	10,2	8,3	4,6
Banques créatrices de monnaie	2130,1	2 268,3	2 345,2	2 452,4	10,1	8,1	4,6
Autres institutions bancaires éligibles au refinancement de la BEAC	25,3	25,9	30,0	31,6	18,2	21,8	5,3
Masse monétaire	6109,8	6 647,7	7 152,4	7 266,9	17,1	9,3	1,6
Autres postes nets	1417,2	1 399,6	1 499,6	1 531,9	5,8	9,5	2,2

Source : BEAC

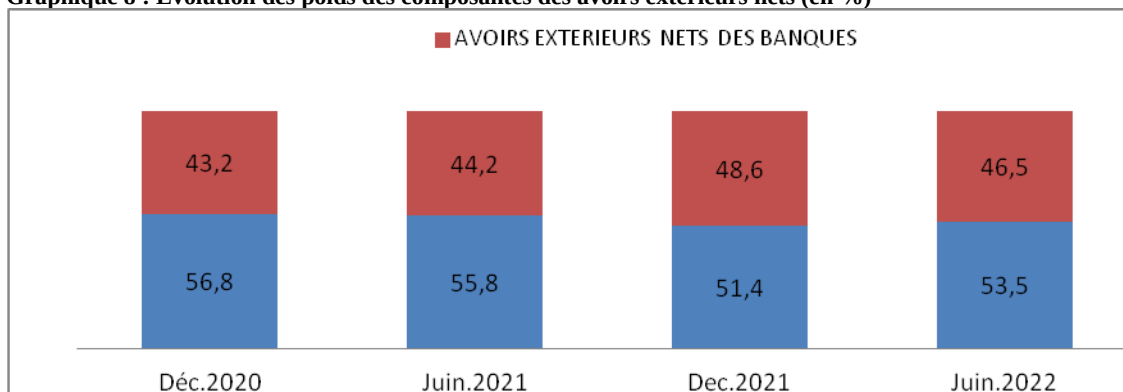
4.2.1. Contreparties de la masse monétaire

4.2.1.1. Avoirs extérieurs nets

Au 31 décembre 2021, et par rapport à la même date de 2020, les avoirs extérieurs nets progressent de 11,4% pour se situer à 2 627 milliards. Cette évolution est tirée par les avoirs extérieurs nets des banques qui augmentent de 25,2%, en lien avec l'accroissement des souscriptions des banques aux titres publics émis par les pays de la CEMAC autre que le Cameroun.

Au 30 juin 2022, les avoirs extérieurs nets se situent à 2664,2 milliards, en hausse de 4,5% par rapport au 30 juin 2021. Cette évolution est tirée par la hausse de 9,9% des avoirs extérieurs nets des banques. Les avoirs extérieurs nets de la BEAC augmentent de 0,3% et se situent à 1 425,6 milliards, en lien avec le renforcement du rapatriement des recettes d'exportation. Les avoirs extérieurs nets sont constitués de 46% de ceux des banques et de 54% de ceux de la BEAC, contre respectivement 44% et 56% au 30 juin 2021. Les avoirs extérieurs bruts du Cameroun à la BEAC peuvent couvrir 6,3 mois d'importations de biens et services, contre 6,6 mois à fin juin 2021. Toutefois, le principe communautaire de mise en commun des réserves de change dilue cette performance, en ce sens que les avoirs extérieurs de la CEMAC ne peuvent couvrir qu'au plus 3 mois d'importations.

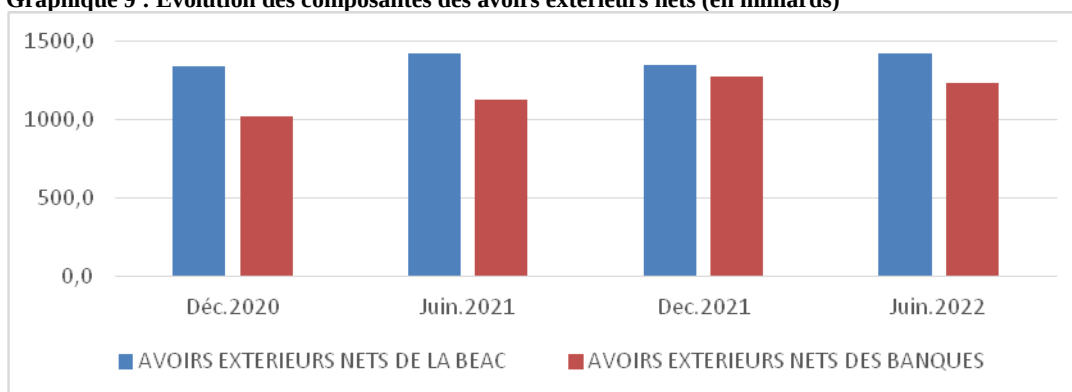
Graphique 8 : Evolution des poids des composantes des avoirs extérieurs nets (en %)



Source : BEAC

Le taux de couverture de la monnaie, défini comme le rapport entre les avoirs officiels bruts en devises et le total des engagements à vue de la Banque centrale, s'est détérioré, passant de 70,4% à fin juin 2021 à 61,0% à fin juin 2022. La situation s'est par contre améliorée au niveau de la zone CEMAC, où le taux de couverture a progressé de 64% à 67%.

Graphique 9 : Evolution des composantes des avoirs extérieurs nets (en milliards)



Source : BEAC

4.2.1.2. Crédit intérieur

Au 31 décembre 2021, le crédit intérieur est de 6 025 milliards, en progression de 16,6% par rapport à fin décembre 2020. Cette évolution résulte de la hausse de 403,2 milliards des créances nettes sur l'Etat et de 453,7 milliards des crédits à l'économie.

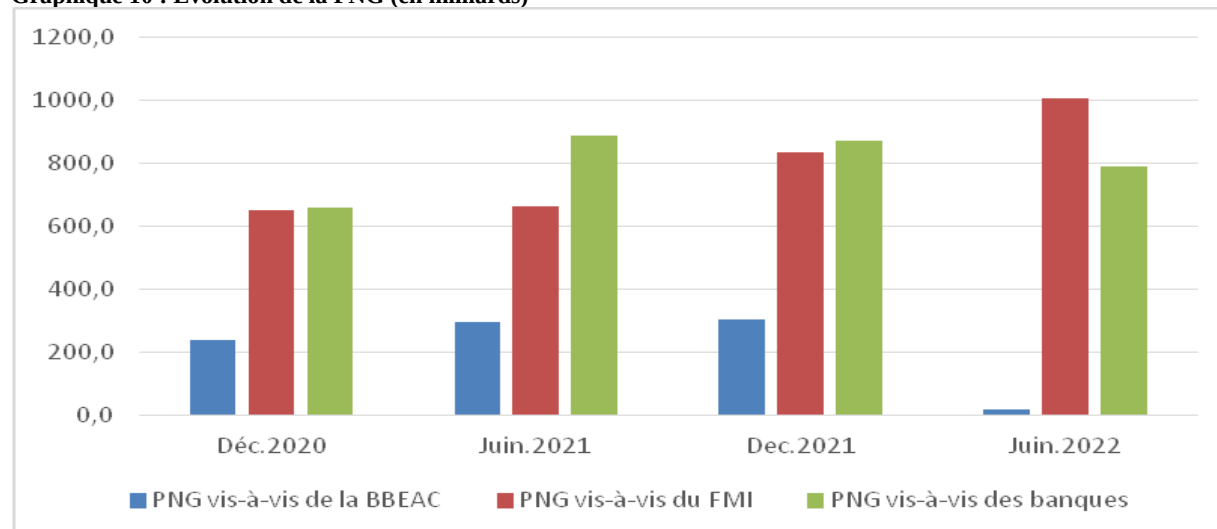
La Position Nette du Gouvernement (PNG), composante essentielle des créances nettes sur l'Etat, a crû de 29,6% pour se situer à 2 013,4 milliards, contre 1 553,7 milliards à fin 2020. Cette évolution résulte essentiellement de : (i) l'accroissement de la PNG vis-à-vis des banques, qui passe de 662,1 milliards à 872,8 milliards (ii) ; la progression des crédits accordés par le FMI dans le cadre du programme économique et financier, qui passent de 653,4 milliards à 834,1 milliards ; et (iii) l'augmentation de 68,6 milliards de la PNG vis à vis de la BEAC, qui se hisse à 306,3 milliards.

Les crédits à l'économie augmentent de 12,7% pour se situer à 4 039 milliards, tirés par : (i) les crédits au secteur privé non financier, composante principale des crédits à l'économie (88% de l'encours) croissent de 12,6% ; et (ii) les crédits aux entreprises publiques progressent de 21,2% pour se situer à 433,8 milliards. S'agissant de la maturité, les crédits à court terme représentent 51,7% de l'encours des crédits à l'économie, ceux à moyen terme 44,8% et ceux à long terme 3,5%.

A fin juin 2022 et par rapport au 30 juin 2021, le crédit intérieur augmente de 11,6% pour se situer à 6 134,6 milliards, tiré particulièrement par les crédits au secteur privé non financier (+18,2%) et

les crédits aux entreprises publiques (+40,9%). Par contre, les créances nettes sur l'Etat baissent de 3,9% pour se situer à 1 793,5 milliards. La PNG se contracte de 1,9% pour se situer à 1 812,1 milliards, en lien avec la baisse de 277 milliards de la PNG vis-à-vis de la BEAC, et de 100 milliards de la PNG vis-à-vis des banques. En revanche, la PNG vis-à-vis du FMI progresse de 344,2 milliards pour se situer à 1 006,7 milliards.

Graphique 10 : Evolution de la PNG (en milliards)



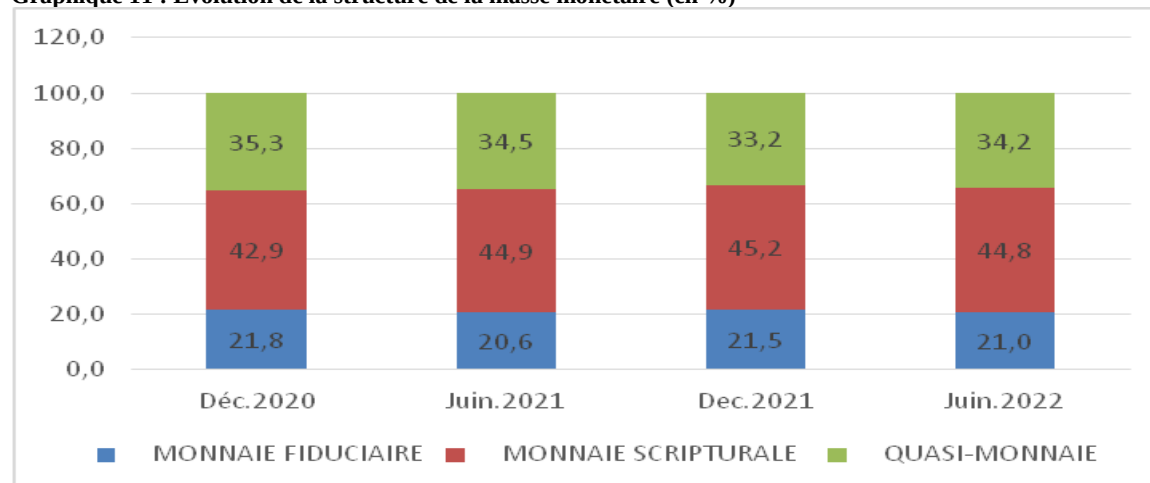
Source : BEAC

4.2.2. Masse monétaire

A fin décembre 2021, et reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire au sens large progresse de 17,1% par rapport à fin décembre 2020, pour se chiffrer à 7 152,4 milliards. Toutes ses composantes augmentent également entre les deux dates : +15,6% pour la monnaie fiduciaire, +23,5% pour la monnaie scripturale et +10,2% pour la quasi-monnaie.

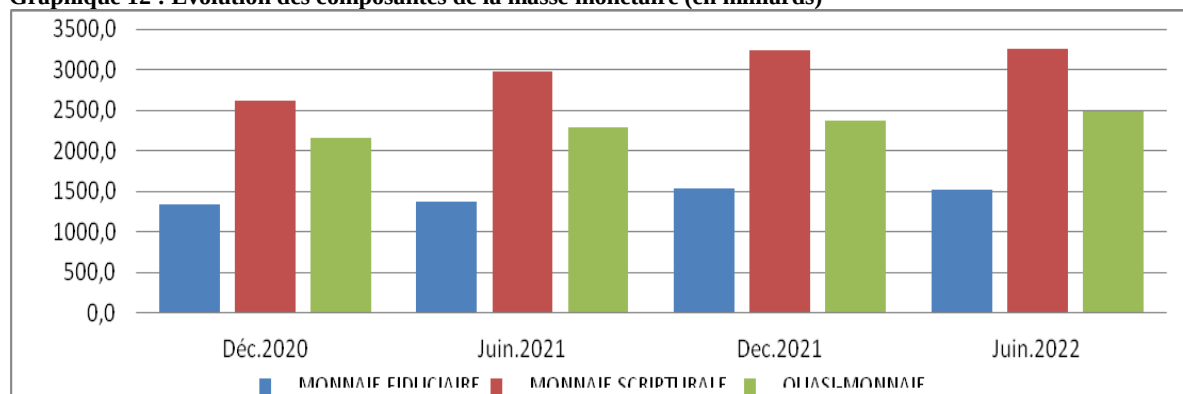
Au 30 juin 2022 et par rapport à la même date en 2021, la masse monétaire croît de 9,3% pour se situer à 7266,9 milliards. Toutes ses composantes croissent également : la monnaie fiduciaire (+11,5%), la monnaie scripturale (9,1%) et la quasi-monnaie (+8,3%). Elle est composée de 21,0% de monnaie fiduciaire, 44,8% de monnaie scripturale et 34,2% de quasi-monnaie.

Graphique 11 : Evolution de la structure de la masse monétaire (en %)



Source : BEAC

Graphique 12 : Evolution des composantes de la masse monétaire (en milliards)



Source : BEAC

4.3. Secteur bancaire

En 2021, le secteur bancaire a été marqué par : (i) la hausse du total des bilans ; (ii) l'augmentation des dépôts de la clientèle ; (iii) l'accroissement des crédits à la clientèle ; (iv) la progression des transactions par monnaie électronique ; et (v) l'amélioration du respect des normes prudentielles. Le paysage bancaire camerounais s'est enrichi d'une nouvelle banque dénommée BANGE BANK, une filiale de la Banque Nationale de Guinée Equatoriale, portant ainsi à 16 le nombre de banques opérant sur le territoire national en 2021.

Le produit net bancaire (PNB) est de 497,7 milliards en augmentation de 13,7%, par rapport à 2020. Le taux de bancarisation au sens strict, évalué en rapportant le nombre de personnes détentrices d'au moins un compte bancaire dans un établissement de crédit à la population active, s'est amélioré, passant de 26,9% en 2020 à 28,4%. Au sens large, c'est-à-dire en prenant en compte les EMF, les établissements financiers et la CAMPOST, le taux de bancarisation de la population active s'améliore, atteignant 47,7%, contre 46,2% en 2020.

Au premier semestre 2022, le paysage bancaire du Cameroun s'enrichit d'une nouvelle banque dénommée ACCESS BANK CAMEROON, filiale du groupe bancaire nigérian ACCESS BANK, portant à 17 le nombre de banques exerçant au Cameroun.

4.3.1. Total des bilans

Au 31 décembre 2021 et par rapport au 31 décembre 2020, le total du bilan de l'ensemble des banques progresse de 15,3%, pour se situer à 8 087 milliards. Afriland first bank occupe la première place, avec 18,6% du total du bilan de l'ensemble des banques. Elle est suivie par SGC (14,8%), BICEC (9,5%), SCB (8,6%), UBA (7,7%), BAC (7,1%), CBC (6,5%) et ECOBANK (6,3%). Au 30 Juin 2022, le total du bilan des banques s'équilibre à 8 557 milliards, en hausse de 13,2% par rapport à la même date en 2021.

4.3.2. Dépôts de la clientèle

A fin décembre 2021 et par rapport à fin décembre 2020, les dépôts diminuent de 19,8% et se chiffrent à 4 312,4 milliards. Cette diminution résulte de l'effet conjugué de la baisse de 61,5% des dépôts des particuliers d'une part, et d'autre part de la hausse des dépôts des entreprises privées (+88,9%) et des entreprises publiques (+16,6%). La baisse des dépôts des particuliers s'explique notamment par les effets de la pandémie de la Covid 19 qui ont détruit les emplois et contraint les ménages à utiliser leurs épargnes.

A fin juin 2022, les dépôts progressent de 11,2% par rapport au 30 juin 2021, pour se situer à 6 475,5 milliards. Cette évolution est essentiellement attribuable à l'augmentation des dépôts des entreprises privées (+11,6%), des particuliers (+3,9%) et de l'Administration centrale (+27,3%).

Par nature, les dépôts à terme, les dépôts à régime spéciaux (bons de caisse) et les dépôts à vue sont en hausse, respectivement de 3,2%, 8,9% et 12,4%. Suivant le type de clientèle, les particuliers détiennent la plus grande part des dépôts (36,1% contre 38,6% à fin juin 2021). Ils sont suivis par les entreprises privées (part restée inchangée à 26,3%), l'administration publique centrale (8,9% contre 7,7%) et les entreprises publiques (8,7% contre 6,9%).

Tableau 32 : Dépôts par type de clientèle (en milliards)

Libellés	31 déc. 2020	30 juin 2021	31 déc. 2021	30 juin 2022	Variations (en %)		Poids à fin juin 2022 (en %)
	a	b	c	d	c/a	d/b	
Administration publique centrale	486,3	450,7	430,8	573,8	-11,4	27,3	8,9
Administration publique Locale	27,2	26,9	0,9	29,3	-96,8	8,9	0,5
Organismes publics	137,1	157,7	0,0	218,2	-100,0	38,4	3,4
Administrations privées	148,1	152,8	27,9	156,0	-81,1	2,1	2,4
Entreprises publiques	372,4	449,1	434,2	565,7	16,6	26,0	8,7
Entreprises privées	1279,2	1526,8	2416,8	1703,9	88,9	11,6	26,3
Sociétés d'assurance et de capital	179,7	157,7	11,6	126,8	-93,5	-19,6	2,0
Entreprises individuelles	208	231,9	153,9	272,1	-26,0	17,3	4,2
Particuliers	2154,6	2250,3	828,7	2338,0	-61,5	3,9	36,1
Divers	386	418,6	7,6	491,6	-98,0	17,5	7,6
TOTAL	5378,7	5822,3	4312,4	6475,5	-19,8	11,2	100,0

Sources : MINFI, BEAC

Par maturité, les dépôts à vue sont prépondérants avec 79,7% de l'ensemble des dépôts à fin décembre 2021. Ils sont suivis par les dépôts à termes (13,1%) et les dépôts à régime spécial (7,1%). A fin juin 2022, les dépôts à vue demeurent prépondérants avec 79,7% de l'ensemble des dépôts contre 21,3% pour les dépôts à régime spécial (bons de caisse) et les dépôts à terme.

Tableau 33 : Dépôts de la clientèle par maturité (en milliards)

Libellés	31 déc. 2020	30 juin 2021	31 déc. 2021	30 juin 2022	Variations en %		Poids au 30 juin 2022 (en %)
	c	d	c	d	c/a	d/b	
Dépôts à régime spécial	433,5	447,9	463,1	462,0	6,8	3,2	7,1
Dépôts à terme	705,9	781,5	813,9	850,7	15,3	8,9	13,1
Dépôts à vue	4239,2	4593	4956,0	5162,8	16,9	12,4	79,7
TOTAL	5378,7	5822,3	6233,0	6475,5	15,9	11,2	100,0

Source : BEAC

4.3.3. Crédits à la clientèle

Au 31 décembre 2021, l'encours des crédits s'élève à 4312,4 milliards, en hausse de 10,3% par rapport à la même date de 2020. Cette évolution est tirée par les crédits octroyés aux particuliers, les crédits aux privés, les crédits à l'Administration publique centrale et les crédits aux entreprises publiques.

A fin juin 2022, l'encours des crédits est de 4490 milliards, en hausse de 13,9% par rapport au 30 juin 2021. Cette progression est consécutive à l'augmentation des crédits aux particuliers et les crédits aux entreprises publiques et privées. Les crédits accordés à l'Administration centrale diminuent de 13,3%.

Les principaux secteurs d'activités bénéficiaires des crédits sont : « bâtiments et travaux publics » (23,8% du total des crédits), « commerce, restauration et hôtellerie » (15,1%), « transports et

activités auxiliaires de transport » (16,1%), « agriculture, élevage et chasse, sylviculture et pêche » (13,5%), « production et distribution d'électricité, gaz et eau » (12,5%), « industries extractives » (11,0%), « production des services aux collectivités et personnels » (5,4%), « activités des institutions financières, affaires immobilières et services destinés aux entreprises » (2,9%). Les créances brutes en souffrance se situent à 14,9% de l'encours des crédits, contre 16,8% en juin 2021.

Suivant les types de clientèle, 55,8% des crédits sont accordés aux entreprises privées, y compris les individuelles ; 19% aux particuliers ; 12,3% aux entreprises publiques et 7,9% à l'administration publique centrale.

Tableau 34: Répartition des crédits par type de clientèle (en milliards)

Libellés	31-déc-20	juin-21	31-déc-21	juin-22	Variations (en %)		Poids en juin 2022 (en %)
	a	b	c	d	c/a	d/b	
Administration publique centrale	401,4	408,1	430,8	354	7,3	-13,3	7,9
Administration publique locale	1	0,9	0,9	1	-13,5	0,7	0,0
Organismes publics	0,1	25,8	0,0	0	-74,0	-100,0	0,0
Administrations privées	10,8	36,9	27,9	27	158,5	-28,0	0,6
Entreprises publiques	365,1	400,6	434,2	554	18,9	38,3	12,3
Entreprises privées	2273,5	2203,3	2416,8	2505	6,3	13,7	55,8
Sociétés d'assurance et de capital	10,2	7,7	11,6	8	13,9	9,9	0,2
Entreprises individuelles	140,7	129,7	153,9	184	9,4	41,7	4,1
Particuliers	696,6	723,7	828,7	853	19,0	17,9	19,0
Divers	9,5	7,1	7,6	4	-20,4	-36,6	0,1
Total	3908,8	3943,8	4312,4	4490	10,3	13,9	100,0

Source : BEAC

A fin juin 2022, le niveau d'intermédiation financière, mesuré en rapportant les crédits sur les dépôts se situe à 69,3% contre 67,7% à fin juin 2021. Le ratio de transformation des dépôts en crédits à long terme s'est dégradé, passant de 38,2% à 36,6%.

4.3.4. Normes prudentielles

L'analyse du respect des normes prudentielles concerne 15 sur les 16, BANGE Bank en étant exclue du fait que son activité a commencée il y a moins d'un an. La situation se présente comme suit :

- 11 banques sur 15 respectent tous les ratios prudentiels ;
- toutes les banques respectent le ratio de liquidité ;
- 13 banques respectent le ratio de fonds propres nets positifs ;
- 12 banques respectent le ratio de couverture des immobilisations ;
- 11 banques respectent le ratio de solvabilité ;
- 10 banques respectent le ratio de transformation à long terme.

4.3.5. Distributeurs automatiques et monnaie électronique

En 2021, les établissements de crédit ont poursuivi l'accroissement de leurs réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), à l'effet de moderniser, améliorer et alléger les services à la clientèle. Selon les mises à jour de la BEAC, le nombre de DAB est passé de 741 en 2020 à 805 en 2021. Les villes de Yaoundé, Douala et Bafoussam concentrent 75% de ces DAB.

Au 31 décembre 2021, l'activité de la monnaie électronique enregistre une hausse de 18,2% de transactions dont le nombre se situe à 1,3 milliard, pour une valeur de 15 545 milliards contre 12 151 milliards en 2020. Le Cameroun concentre 2/3 des transactions et 80% du portemonnaie électronique de la CEMAC.

4.4. Microfinance

En 2021, les points d'attention enregistrés dans le secteur de la microfinance sont : (i) l'entrée en vigueur de l'Arrêté du MINFI du 21 juin 2021 relatif aux conditions de transfert de sièges sociaux, d'ouverture et de fermeture des agences des EMF ; (ii) l'agrément d'un nouveau réseau d'EMF de 1^{ère} catégorie dénommé U3C, issu de la fusion des réseaux CVECA, UCCGN et MIFED en EMF de 3^{ème} catégorie ; (iii) le démarrage effectif des activités du programme de valorisation et de transformation des produits agricoles et agroalimentaires. L'activité dans le secteur de la microfinance s'est caractérisée par : (i) la hausse du total des bilans ; (ii) l'augmentation des dépôts et des crédits ; (iii) la baisse des créances en souffrance ; et (iv) l'augmentation du nombre de comptes de la clientèle.

4.4.1. Répartition des EMF par catégorie

Au 31 décembre 2021, le Cameroun compte 402 établissements de microfinance agréés contre 415 en 2020, répartis en trois catégories : 334 EMF de 1^{ère} catégorie (83,1% de l'effectif des EMF), 66 EMF de 2^{ème} catégorie (16,4%), et 2 EMF de 3^{ème} catégorie (0,5%). La réduction du nombre d'EMF résulte des opérations d'assainissement effectuées annuellement par le MINFI, d'une part et de la faillite de certaines EMF d'autre part.

Tableau 35 : Répartition des EMF agréés par catégorie

Catégorie d'EMF	Fin décembre 2020	Fin décembre 2021	Poids en 2021 (en %)	Variations (en %)
1 ^{ère} catégorie	342	334	83,1	-2,3
2 ^{ème} catégorie	70	66	16,4	-5,7
3 ^{ème} catégorie	3	2	0,5	-33,3
Total	415	402	100	-3,1

Sources : CNEF, MINFI

Au cours de l'année 2021, douze (12) EMF ont été immatriculés au registre spécial du Comité National Economique et Financier, portant à 304 le nombre d'EMF immatriculés dans ce registre, dont 244 de la 1^{ère} catégorie, 58 de la 2^{ème} catégorie et 2 de la 3^{ème} catégorie.

Tableau 36 : Répartition par catégorie des EMF immatriculés au Registre Spécial du Conseil National du Crédit

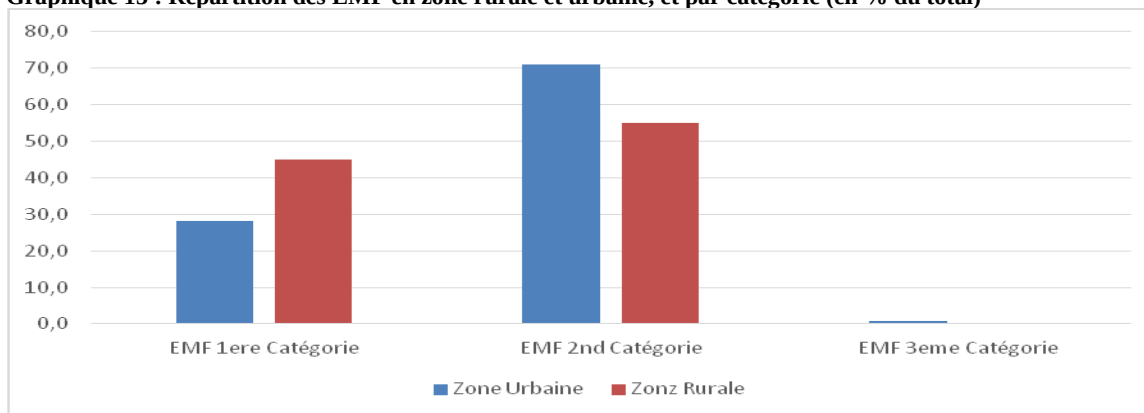
Catégorie d'EMF	Fin décembre 2020	Fin décembre 2021	Poids en 2021 (en %)
1 ^{ère} catégorie	237	244	80,3
2 ^{ème} catégorie	53	58	19,1
3 ^{ème} catégorie	2	2	0,7
Total	292	304	100,0

Source : CNEF

4.4.2. Couverture géographique

A fin décembre 2021 et par rapport à fin décembre 2020, onze (11) nouvelles agences ont été ouvertes portant le nombre total d'agences à 1 724. Les EMF de 2^{ème} catégorie y sont prépondérants, avec 63,6% de l'effectif des agences et points de vente. Le nombre total des agences et points de vente est passé de 797 à 799 en zone rurale, et de 916 à 925 en zone urbaine. Les agences et points de vente d'EMF de 3^{ème} catégorie se retrouvent uniquement dans les chefs-lieux des régions du Littoral et de l'Extrême-Nord.

Graphique 13 : Répartition des EMF en zone rurale et urbaine, et par catégorie (en % du total)



Graphique 14 : Répartition des EMF suivant les catégories en zone urbaine et en zone rurale



La répartition par région révèle que la région du Centre a le plus grand nombre de points de vente (26,4% du total). Elle est suivie du Littoral (22,8%), de l'Ouest (15,0%) et du Nord-Ouest (9,2%). Les régions les moins couvertes sont l'Extrême-nord (4,7%), le Sud (4,3%), le Nord (3,6%), l'Est (3,4%) et l'Adamaoua (3,2%). Les problèmes sécuritaires dans les régions de l'Extrême-nord, du Nord-Ouest et du Sud-ouest ont entraîné la fermeture de plusieurs points de vente dans ces régions. Les EMF de première catégorie sont majoritairement représentés dans la région du Centre, avec 22% de points de ventes et agences, suivie du Littoral et du Nord-ouest (18% chacune), et de l'Ouest (16%). De même, les EMF de deuxième catégorie sont davantage implantés dans les régions du Centre, avec 29% des points vente, du Littoral (26%) et de l'Ouest (14%).

4.4.3 Evolution du total des bilans

A fin décembre 2021, le total des bilans des EMF est de 911,7 milliards, en augmentation de 128,6 milliards par rapport à fin décembre 2020. Cette hausse est due à l'entrée en activité du nouveau réseau U3C et à l'accroissement du total des bilans de CAMCCUL (+27,0 milliards), RECCUCAM (+14,6 milliards), UFC (+11,2 milliards) et ADVANS (+7,6 milliards). Les EMF de deuxième catégorie concentrent plus de la moitié du total des bilans du secteur de la microfinance (53,2%), suivie de ceux de la première catégorie (46,7%).

Tableau 37 : Evolution du total des bilans des EMF (en milliards)

	31/12/2020	31/12/2021	poids (en %)	Variations	
	a	b	c	b-a	b/a (en %)
Première catégorie	370,8	425,7	46,7	54,9	14,8
Deuxième catégorie	408,9	485,4	53,2	76,5	18,7
Troisième catégorie	3,4	0,6	0,1	-2,8	-82,4
Total	783,1	911,7	100,0	128,6	16,4

Source : CNEF

4.4.4 Evolution des dépôts

A fin décembre 2021, les dépôts collectés par les EMF se chiffrent à 728,4 milliards, en augmentation de 103,6 milliards. Les dépôts collectés par les EMF de 2^{ème} catégorie sont prédominants avec 51,2% de l'ensemble. En termes de durée, les dépôts collectés par les EMF sont majoritairement des dépôts à court terme (82,5%). Ils sont suivis des dépôts à moyen terme (10,9%) et des dépôts à long terme (6,6%).

Tableau 38 : Evolution des dépôts des EMF (en milliards)

Dépôts	31/12/2020	31/12/2021	Variations absolues	Variations relatives (en %)	Poids (en %)
Première catégorie	299,8	355,4	55,6	18,5	48,8
Deuxième catégorie	325	373	48	14,8	51,2
TOTAL	624,8	728,4	103,6	16,6	100

Source : CNEF

4.4.5 Evolution des crédits

A fin décembre 2021, le volume des crédits octroyés par les EMF est de 539,7 milliards, en augmentation de 85,1 milliards par rapport à fin 2020. La 2^{ème} catégorie octroie le plus de crédits, avec 304,0 milliards contre 235,4 milliards pour la 1^{ère} catégorie et 0,3 milliard pour la 3^{ème} catégorie.

Tableau 39 : Evolution des crédits des EMF (en milliards)

Crédits	31/12/2020	31/12/2021	Poids (en%)	Variations	
	a	b		b-a	b/a (en%)
Première catégorie	208	235,4	43,6	27,4	13,2
Deuxième catégorie	245,6	304	56,3	58,4	23,8
Troisième catégorie	1	0,3	0,1	-0,7	-70,0
TOTAL	454,6	539,7	100	85,1	18,7

Source : CNEF

En 2021, la répartition des crédits selon la durée montre que 49,6% des crédits accordés par les EMF sont des crédits à court terme, 35,8% sont des crédits à long terme et 14,7% des crédits à moyen terme. Dans la première catégorie, les crédits à long terme représentent 58,1% de l'encours total des crédits octroyés par cette catégorie. Ils ont été octroyés principalement par les réseaux CAMCCUL et RECCUCAM, à hauteur de 80,2 milliards et 12,0 milliards respectivement. Dans la deuxième catégorie, les crédits à court terme représentent 69,1% de l'encours total des crédits. La prédominance des crédits à long terme de la première catégorie s'explique par la structuration du portefeuille clients.

4.4.6 Evolution des créances en souffrance

Au 31 décembre 2021, les créances en souffrance augmentent de 15,8 milliards pour se situer à 104,9 milliards. Le taux de créances en souffrance est de 22,4% contre 23,1% à fin décembre 2020. La qualité du portefeuille s'est améliorée au cours de cette période. En effet, le taux de créances en souffrance est de 24,2% pour les EMF de 2^{ème} catégorie et de 19,9% pour celles de 1^{ère} catégorie.

Tableau 40 : Evolution des créances en souffrance des EMF (en milliards)

	31/12/2020	31/12/2021	Variations	
	a	b	b-a	b/a (en %)
Première catégorie	40,8	46,9	6,1	14,89
Deuxième catégorie	63,5	73,7	10,2	16,13
Troisième catégorie	0,6	0,1	-0,48	-78,69
TOTAL	104,9	120,7	15,8	15,1

Source : CNEF

4.4.7 Poids des EMF dans le secteur bancaire

Au 31 décembre 2021, le bilan consolidé du secteur de la microfinance représente 11,3% de celui des banques commerciales après 11,2% l'année précédente. Les dépôts et crédits des EMF représentent respectivement 11,7% et 12,5% des dépôts et crédits des banques commerciales. Les comptes ouverts sont de 2 797 337 dans les EMF contre 4 007 248 dans les banques commerciales.

4.5. Etablissements financiers

Au 31 décembre 2021, le nombre d'établissements financiers est resté inchangé à sept (7). Ces établissements sont constitués de 03 institutions financières spécialisées, 03 sociétés financières et 01 prestataire des services de paiement. Contrairement aux banques et EMF, les établissements financiers ne collectent pas les fonds du public sous forme d'épargne. Les institutions financières concernées sont : la Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC), la Société Nationale d'Investissement (SNI) et le Crédit Foncier du Cameroun (CFC). Elles se financent principalement par les commissions de recouvrement pour ce qui est de la SRC, des dividendes reçus des entreprises du portefeuille de l'Etat en ce qui concerne la SNI et des retenus sur les salaires des agents de l'Etat pour la CFC. Les sociétés financières sont Alios Finance, Pro-PME, et la Société Camerounaise d'Equipeement (SCE). Elles financent leurs activités par les capitaux propres, les emprunts auprès des établissements de crédit, ou sur les marchés de capitaux. Le prestataire de services de paiement est Wafacash.

En 2021, l'activité de ces établissements progresse de 2%, en lien avec le renforcement des fonds propres de 12,6 milliards et à l'accroissement de 3,1 milliards des valeurs immobilisées. Le bilan consolidé des établissements financiers s'équilibre en ressources et emplois à 437,4 milliards, contre 428,8 milliards à fin décembre 2020. L'encours des crédits à la clientèle reste quasi stable autour de 140 milliards. De même, les dépôts ont diminué de 2,7% pour se situer à 55 milliards. Les créances en souffrance baissent, passant de 50,2 milliards à 46 milliards. Représentant cette évolution, le taux des créances en souffrance baisse de 32,7% de l'encours des crédits, après 36% en 2020, traduisant une amélioration du portefeuille de crédit.

Tableau 41 : Evolution du total du bilan des établissements financiers (en milliards)

	2019	2020 (a)	2021 (b)	(b)/(a) en%
ACTIF				
Sommes déductibles de capitaux permanents	32,5	11,7	10,5	-10,3
Valeurs immobilisées	67,6	67,5	70,4	4,3
dont immobilisation financières	3,6	2,1	1,3	-38,1
Opérations avec la clientèle	135,9	139,6	140,7	0,8
Crédits à long terme	52,9	61,4	66,9	9,0
Crédits à moyen terme	16,8	18,7	19,3	3,2
Crédits à court terme	10,3	8,1	7,2	-11,1
Créances en souffrances	53,8	50,2	46	-8,4
Comptes débiteurs de la clientèle	0,2	0,2	0,4	100,0
Autres sommes dues à la clientèle	0,0	0,1	0,1	0,0
Valeurs non imputées	1,7	0,7	0,5	-28,6
Créances rachetées	0,1	0,1	0,3	200,0
Opérations diverses	11,8	10,3	18,0	74,8
Opérations de Trésorerie et interbancaires	185	199,7	197,9	-0,9
dont titre de placement et de transaction	0,0	0,0	0	
TOTAL BILAN ACTIF	432,8	428,8	437,4	2,0
PASSIF				
Capitaux permanents	327,2	313,2	331,4	5,8
dont fonds propres	295,2	281,6	294,2	4,5

	2019	2020 (a)	2021 (b)	(b)/(a) en%
Opérations avec la clientèle	53	56,5	55,0	-2,7
Comptes de dépôts à régime spécial	24,2	25,8	26,1	1,2
Compte de dépôts à terme	5,8	5,5	3,8	-30,9
Compte de dépôts à vue	6,2	6,6	6,8	3,0
Autres comptes débiteurs	16,2	17,3	17,6	1,7
Dettes rachetées	0,5	1,3	0,5	-61,5
Opérations diverses	32,5	37,7	33,3	-11,7
Opérations de Trésorerie et interbancaires	20,1	21,4	17,8	-16,8
TOTAL BILAN PASSIF	432,8	428,8	437,4	2,0

Source : CNEF

4.6. Assurances

En 2021, le marché des assurances au Cameroun est marqué par : (i) la poursuite de la mise à niveau du capital minimum des sociétés d'assurance dommage à cinq (05) milliards ; (ii) l'assainissement, notamment la mise en circulation de nouvelles attestations d'assurance automobile plus sécurisées ; (iii) la campagne de sensibilisation du grand public sur le dispositif d'indemnisation directe des assurés (IDA) ; (iv) le suivi des sinistres de grandes ampleurs ; et (v) les retards accusés dans la mise en place de la nouvelle société de réassurance d'une part, et dans la révision de l'arrêté de 1994 fixant le tarif de l'assurance de responsabilité civile automobile d'autre part.

Le secteur des assurances est animé par 27 sociétés agréées, dont 17 dans la branche "Incendie-Accidents-Risques Divers " (IARD) et 10 dans la branche "Vie et capitalisation". L'exigence du capital social minimum des sociétés d'assurances à cinq (05) milliards demeure respectée par 26 compagnies sur les 27 agréées.

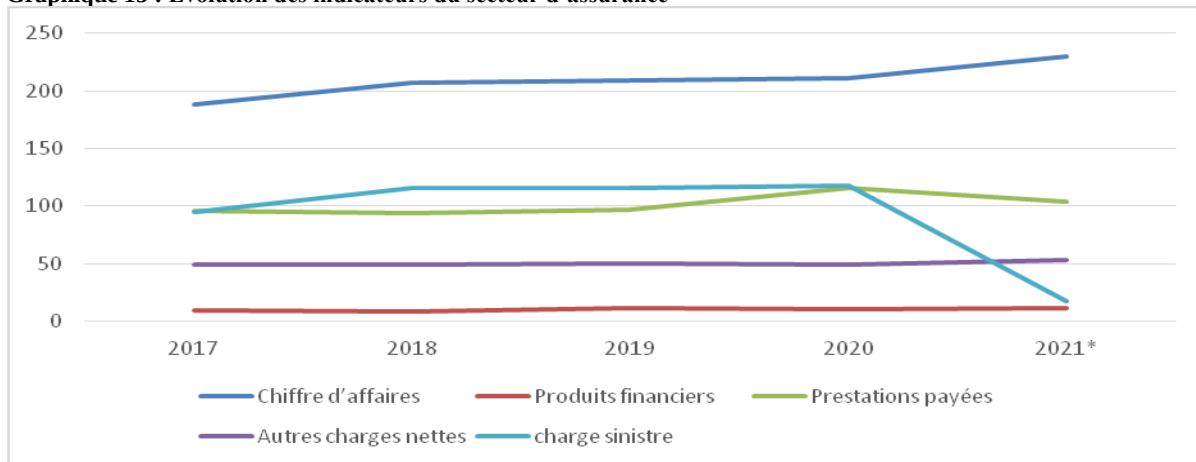
Tableau 42 : Evolution de l'activité dans le secteur des assurances (en milliards)

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021*	Variations e/d (en %)
	a	b	c	d	e	
Chiffre d'affaires	188,1	207,2	209,0	211,4	229,8	8,7
Produits financiers	9,8	8,8	11,3	10,2	11,2	9,8
Prestations payées	95,5	93,7	96,8	115,8	103,6	-10,5
Autres charges nettes	49,1	48,9	50,3	49,0	52,9	8,0
Résultats nets d'exploitation	15,6	10,0	12,6	17,4	15,9	-8,6
Charge sinistre	95,2	116,0	116,1	117,5	17,7	-84,9
Solde de réassurance	-20,9	-20,2	-17,0	-8,6	-25,3	194,2

Source : MINFI, * données provisoires

Au terme de l'exercice 2021, le marché camerounais des assurances est resté dynamique. Après une croissance de 1,5% en 2020, le chiffre d'affaires global a augmenté de 8,7% pour se situer à 229,8 milliards. Le secteur totalise 1 519 emplois directs, soit une augmentation de 3,0% par rapport à 2020. La masse salariale des sociétés d'assurances du marché est de 19,0 milliards. L'assurance automobile occupe une place importante avec 25,2% de l'ensemble des émissions du marché. Les assureurs ont payé les prestations pour 103,6 milliards contre 115,8 milliards en 2020.

Graphique 15 : Evolution des indicateurs du secteur d'assurance



Source : MINFI/DP

Les primes cédées aux réassureurs passent de 43,7 milliards en 2020 à 43,8 milliards en 2021. Les opérations d'assurances toutes branches confondues ont dégagé un résultat d'exploitation net de 15,9 milliards contre 17,4 milliards en 2020, soit une baisse de 8,6%. Quant à la situation financière du marché, le portefeuille des actifs admis s'élève à 509,3 milliards en 2021, soit une hausse de 3,8% par rapport à 2020. Au 31 décembre 2021, la marge disponible est de 125,4 milliards pour une marge minimale de 38,6 milliards, soit un ratio de couverture de la marge minimale de solvabilité de 324,87%. Le portefeuille des actifs admis en couverture des engagements règlementés du marché est de 509,3 milliards, soit une hausse de 3,83% sur un an.

4.7. Marché financier

Le marché financier est réparti en marché boursier et opérations sur titres publics.

4.7.1 Marché boursier

En 2021, les activités de la BVMAC sont marquées par : (i) l'admission sur la plateforme de cotation des sociétés nouvellement agréées par la COSUMAF; (ii) la radiation de quelques valeurs, soit à l'initiative de leur émetteur soit du fait de l'arrivée à maturité des titres sous-jacents ; (iii) l'admission à la cote de nouvelles valeurs dans les compartiments Actions et Obligations ; (iv) l'organisation de 152 séances de télé-cotation sur l'ensemble de l'année à raison de trois séances par semaine ; et (v) l'autorisation de certaines transactions de blocs en dehors de la plateforme de négociation.

A fin décembre 2021, quinze (15) titres sont inscrits à la cote officielle de la BVMAC, dont 05 pour les actions et 10 pour les obligations. La capitalisation boursière progresse de 21% pour se situer à 1 054,8 milliards, contre 871,7 milliards à fin décembre 2020. Elle est composée de 404,7 milliards pour le marché des actions et 650,1 milliards pour le marché des obligations.

Afin juin 2022, la capitalisation boursière baisse de 7,8%, par rapport à fin juin 2021 pour s'établir à 806,1 milliards.

4.7.1.1 Marché des actions

Au 31 décembre 2021, cinq (05) actions sont cotées à la BVMAC. Il s'agit de : SEMC, SAFACAM, SOCAPALM, SIAT et LA REGIONALE.

La capitalisation boursière progresse de 15%, passant de 351,8 milliards en 2020 à 404,7 milliards en 2021. Cette évolution est due à l'introduction en bourse de LA REGIONALE le 16 Juillet 2021 et à la hausse de la capitalisation de la SOCAPALM (+18,3%). Les capitalisations de SEMC et SIAT sont restées inchangées, soit respectivement 9 milliards et 210,9 milliards. Celle de SAFACAM a subi une baisse de 13,9%, passant de 26,6 milliards en 2020 à 22,9 milliards.

Tableau 43 : Cours des actions en FCFA

Titres	Cours au 31/12/2019	Cours au 31/12/2020	Cours au 31/12/2021	Cours au 30/06/22	Variations (en %)	
	A	b	c	d	c/b	c/a
SEMC	48 001	47 000	46 000	47 000	-2,1	-4,2
SAFACAM	21 994	21 433	20 000	21 800	-6,7	-9,1
SOCAPALM	23 201	23 000	23 010	341 500	0,04	-0,8
SIAT GABON	28 500	28 500	28 500	28 500	0	0
LA REGIONALE				43 500		

Source : BVMAC

En 2021, le volume de titres échangés est de 13 757, en hausse de 6 548 par rapport à 2020 pour une valeur de 307,2 millions. Au 30 juin 2022, la capitalisation boursière se situe à 42,5 milliards, en baisse de 362,2 milliards par rapport à fin décembre 2021. Le volume de valeurs échangées est de 314 titres pour un montant de 8,1 millions.

4.7.1.2 Marché des obligations

En 2021, le marché obligataire compte dix (10) valeurs. Au terme de l'année 2021, la capitalisation du marché obligataire de la BVMAC se situe à 650,1 milliards, en hausse de 25,0% par rapport à 2020. Cette évolution s'explique par l'admission en cote de quatre valeurs (« BDEAC 5,45 net 2020-2027 », « EOCG 6,25% net 2021-2026 », « EOG 6% net 2021-2026 » et « ALIOS 02 5,40% 2021-2025 ») pour un montant total de 417,4 milliards. Tous les titres relatifs aux emprunts obligataires arrivés à échéance en 2021 ont été radiés de la cote, à l'exception d'« ALIOS fin Gabon 6,25% brut 2014-2021 » qui a reçu une dérogation spéciale de la COSUMAF. Il s'agit de : « BGFI HOLDING 5% 2014-2021 », « EOG 6,5% net 2016-2021 », ECMR 5,5% net 2016-2021 » et « EOCG 6,5% net 2016-2021 ».

Tableau 44 : Situation du marché obligataire (en milliards)

Titres	Encours à fin 2020	Encours à fin2021	Encours à fin juin 2022	Variations (en %)
	(a)	(b)	(c)	b/a
« ECMR 5,5% net 2016-2021 »	41,25	Radié	Radié	Radié
« ECMR 5,6% net 2018-2023 »	150	100	100	-33,3
« ALIOS 01 5,75% brut 2018-2023 »	5,33	3,55	2,66	-33,4
« ALIOS FINANCES GABON 6,25% brut 2014-2021 »	1,81	0,9	0,9	-50,3
« EOG 6,5% net 2017-2022 »	65,69	32,84	32,84	-50,0
« EOG 6,25% net 2019-2024 »	126,34	94,75	94,75	-25,0
« EOSAF 6% brut 2019-2022 »	1,33	0,6	0,66	-54,9
« EOBDE 5,45% net 2020-2027 »	-	106,79	106,79	Radié
« EOG 6,25% net 2021-2026 »	-	113,23	113,23	Radié
« EOG 6% net 2021-2026 »	-	188,83	188,23	Radié
« ALIOS 02 5,40% net 2021-2025 »	-	8,54	7,93	Radié
« EOBDE 5,6% net 2021-2028 »	-	-	114,87	Radié
« GSEZ 6,5 brut 2018-2028 »	14,07	Radié	Radié	Radié
« EOCG 6,5 net 2016-2021 »	11,35	Radié	Radié	Radié
« EOG 6,5% net 2016-2021 »	33,74	Radié	Radié	Radié
« BGFI HOLDING 5% 2014-2021 »	69	Radié	Radié	Radié
Total	519,91	650,03	763,5	25,04

Source : BVMAC

A fin juin 2022, l'encours des dettes obligataires est de 763,5 milliards, en hausse de 46% par rapport à fin décembre 2021. Cette évolution résulte de l'introduction d'une nouvelle valeur « EOBDE 5,6% net 2021-2028 » et le maintien à la côte de la valeur « ALIOS FINANCES GABON 6,25% 2014-2021 », suite à une dérogation spéciale.

4.7.2 Opérations sur titres publics

Au 31 décembre 2021, l'encours des titres publics est de 1 818,0 milliards en hausse de 23,7% par rapport à fin décembre 2020. Ces titres sont composés de 1 176,0 milliards pour le marché d'adjudications, 100 milliards pour le marché des syndications et 542 milliards pour le marché international (eurobonds). Cette progression des titres publics s'explique par la forte augmentation des OTA qui passent de 600,9 à 935 milliards. Elle s'explique également par l'augmentation de 20,4% des décaissements issus des emprunts internationaux (eurobonds).

Au 31 août 2022, l'encours des titres publics s'élève à 1 979,7 milliards, en augmentation de 161,7 milliards. Cette augmentation résulte des émissions de 631,4 milliards et des remboursements de 469,8 milliards réalisés au cours des huit premiers mois de l'année. S'agissant en particulier du marché des syndications, l'encours de ECMR à fin août 2022 s'élève à 335 milliards, en augmentation de 235 milliards par rapport à fin décembre 2021. Cette hausse est consécutive à l'émission par l'Etat d'un emprunt obligataire dénommé « ECMR 6,25% 2022-2029 », au cours du mois de mai 2022.

Tableau 45 : Situation des titres publics au 31 août 2022

Marché	Encours au 31/12/2020 (a)	Encours au 31/12/2021 (b)	Emissions au 31/08/2022 (c)	Remboursements au 31/08/2022 (d)	Encours au 31/08/2022 (b+c-d)	Variation (en %) (b/a)
Adjudications	828,1	1 176,0	396,4	469,8	1 102,7	42,0
<i>BTA</i>	227,2	241,0	249,0	338,6	151,4	6,1
<i>OTA</i>	600,9	935,0	147,4	131,2	951,3	55,6
Syndications	191,3	100,0	235,0	0,0	335,0	-47,7
<i>ECMR</i>	191,3	100,0	235,0	0,0	335,0	-47,7
International	450,4	542,0	0,0	0,0	542,0	20,4
<i>Eurobond</i>	450,4	542,0	0,0	0,0	542,0	20,4
TOTAL	1 469,7	1 818,0	631,4	469,8	1 979,7	23,7

Source : MINFI

CHAPITRE 5 : SECTEUR EXTERIEUR

En 2021, les échanges avec l'extérieur se sont effectués dans un contexte marqué par : (i) la reprise de l'activité économique mondiale en dépit de la persistance de la pandémie de la Covid-19 du fait de l'apparition de nouveaux variants et ; (ii) la continuité des perturbations des chaînes d'approvisionnement.

Le présent chapitre aborde, dans un premier temps l'évolution du commerce extérieur selon les statistiques douanières, en présentant les principaux indicateurs, les produits échangés ainsi que les partenaires commerciaux. Dans un second temps, il met en relief les résultats de la balance des paiements de l'année 2021, et donne une tendance des règlements effectués au cours du premier semestre 2022, dans le cadre des échanges avec l'extérieur.

5.1. Commerce extérieur de biens

5.1.1. Evolutions des échanges

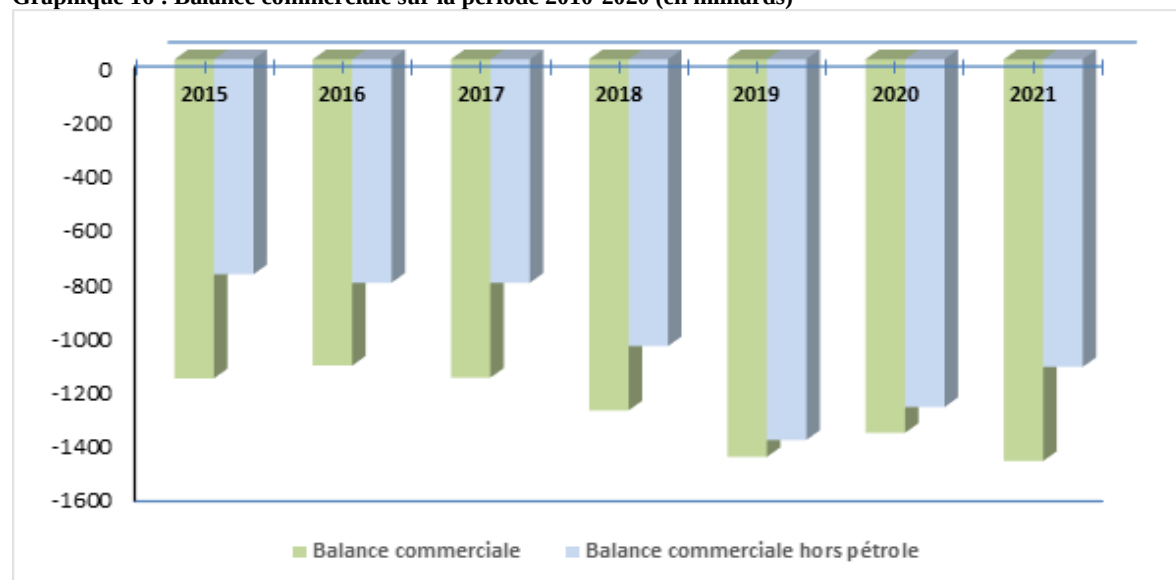
Au terme de l'année 2021, le montant total des échanges commerciaux entre le Cameroun et l'extérieur retrouve son niveau d'avant la crise sanitaire et se chiffre à 6 265,6 milliards, soit une augmentation de 1 273,8 milliards par rapport à 2020. Hors pétrole, il progresse de 943,7 milliards et s'établit à 5 295,2 milliards.

Au premier semestre 2022, le montant global des échanges s'élève à 3 527 milliards, soit une progression de 21,2% en glissement annuel. Cette situation résulte d'une augmentation de 51,4% des exportations et de 3,3% des importations. Hors pétrole, il s'accroît de 14,2% pour se chiffrer à 2 836,3 milliards

5.1.2. Balance commerciale

En 2021 et par rapport à 2020, le déficit de la balance commerciale se creuse de 113 milliards pour se situer à 1 478 milliards. Cette situation est imputable à une augmentation plus importante des importations (+693,4 milliards) que celle des exportations (+580,4 milliards). Le taux de couverture des importations par les exportations s'établit à 61,8%, en augmentation de 4,7 points de pourcentage. Hors pétrole, le déficit commercial se dégrade de 443,1 milliards pour se situer à 2 448,4 milliards et le taux de couverture se réduit de 0,1 point pour s'établir à 36,8%.

Graphique 16 : Balance commerciale sur la période 2010-2020 (en milliards)



Source : MINFI

Au premier semestre 2022 et en glissement annuel, le déficit commercial se réduit de 496,1 milliards pour s'établir à 250,1 milliards. Reflétant cette situation, le taux de couverture s'améliore de 27,6 points de pourcentage pour se situer à 86,8%. Hors pétrole également, le déficit commercial se réduit de 231,7 milliards pour s'établir à 940,8 milliards et le taux de couverture s'élève à 50,2%, en augmentation de 14,3 points.

Tableau 46 : Evolution du commerce extérieur (en milliards)

Périodes	2020	2021	Jan-Juin 2021	Jan-Juin 2022*	Variations absolues	
Libellés	a	b	c	d	b-a	d-c
Exportations	1 813,4	2 393,8	1 082,0	1 638,4	580,4	556,5
<i>Pétrole brut</i>	640,3	970,4	426,3	690,7	330,1	264,3
<i>Hors pétrole brut</i>	1173,1	1423,4	655,6	947,8	250,3	292,1
Importations	3 178,4	3 871,8	1 828,2	1 888,5	693,4	60,4
<i>Pétrole brut</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Hors pétrole brut</i>	3 178,4	3 871,8	1 828,2	1 888,5	693,4	60,4
Balance commerciale	-1 365,0	-1 478,0	-746,2	-250,1	-114,0	496,1
<i>Hors pétrole brut</i>	-2 005,3	-2 448,4	-1 172,5	-940,8	-443,0	231,7
Taux de couverture (en %)	57,1%	61,8%	59,2%	86,8%	4,7	27,6
<i>Hors pétrole brut</i>	36,9%	36,8%	35,9%	50,2%	-0,1	14,3
Echanges globaux	4 991,8	6 265,6	2 910,1	3 527,0	1 273,8	616,8
<i>Hors pétrole brut</i>	4 351,4	5 295,2	2 483,8	2 836,3	943,7	352,5

Source : MINFI

5.1.2.1. Exportations FOB

En 2021, la valeur des exportations est de 2 393,8 milliards, en hausse de 580,4 milliards par rapport à 2020, du fait de l'augmentation des prix³ (+20,1%) et des volumes⁴ exportés (+6,8%). Cette évolution est en lien avec la reprise des activités post Covid-19. Les exportations hors pétrole progressent de 250,3 milliards pour s'établir à 1 423,4 milliards.

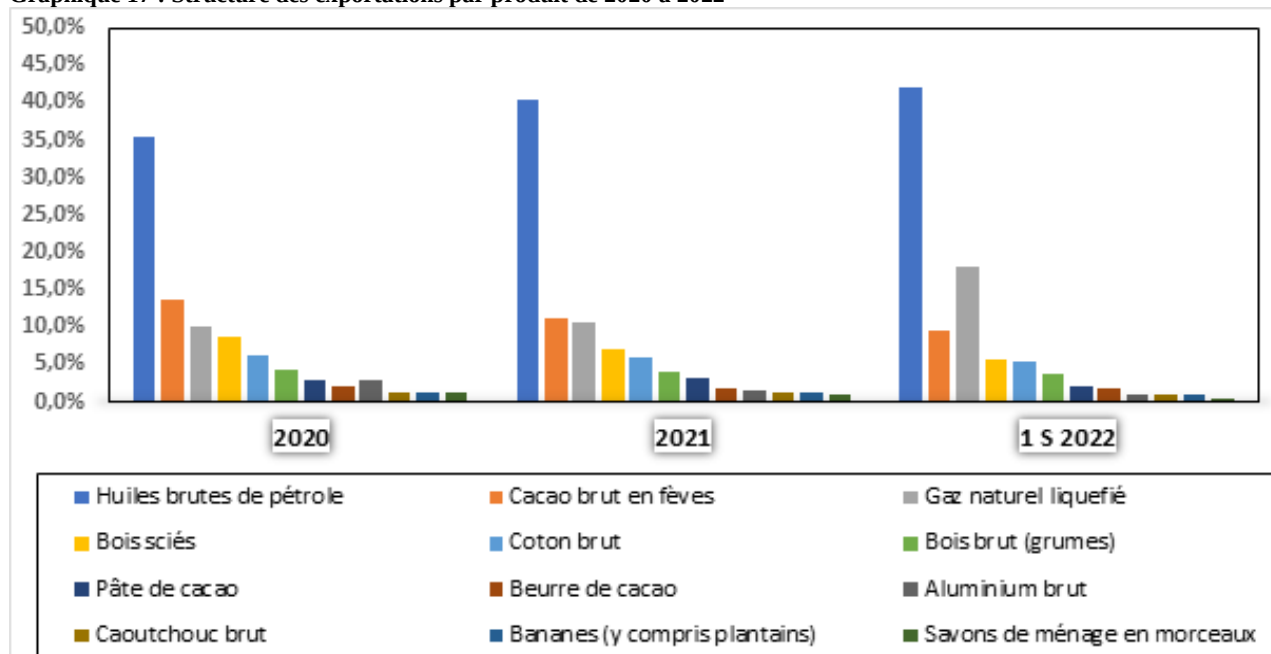
L'augmentation de la valeur des exportations s'observe principalement sur les huiles brutes de pétrole (+329 milliards), le gaz naturel liquéfié (+70,3 milliards), le coton brut (+29,8 milliards), le bois brut (+ 23,5 milliards), la pâte de cacao (+22,8 milliards), le cacao brut en fèves (+22,8 milliards), les carburants et lubrifiants (+13,9 milliards), les bois sciés (+12,4 milliards) et le caoutchouc brut (+9,9 milliards). Par contre, l'on enregistre une baisse des ventes d'aluminium brut (-12,4 milliards) et de café robusta (-3 milliards).

Par produits, les exportations en 2021 sont dominées par : les huiles brutes de pétrole (40,5% du total des exportations), le cacao brut en fèves (11,3%), le gaz naturel liquéfié (10,6%), le bois scié (7,1%), le coton brut (6,0%), le bois brut (4,1%), la pâte de cacao (3,1%), le beurre de cacao (1,8%), l'aluminium brut (1,6%), le caoutchouc brut (1,3%), les bananes y compris plantains (1,2%) et les savons de ménage en morceaux (1,0%).

³ Evolution de l'indice des prix à l'exportation.

⁴ Evolution de l'indice des quantités exportées.

Graphique 17 : Structure des exportations par produit de 2020 à 2022



Source : MINFI

Au premier semestre 2022 et en glissement annuel, les exportations progressent de 556,5 milliards pour se situer à 1 638,4 milliards. Cette évolution est consécutive au renchérissement des principales matières premières exportées, en lien avec les conséquences de la guerre en Ukraine, les quantités étant restées quasi stables. Hors pétrole, les exportations progressent de 292,1 milliards pour s'établir à 947,8 milliards.

L'accroissement des exportations au premier semestre 2022 est principalement tiré par la hausse des ventes d'huiles brutes de pétrole (+264,3 milliards), de gaz naturel liquéfié (+192,3 milliards), de pâte de cacao (+27,7 milliards), de bois scié (+20,5 milliards), de cacao brut en fèves (+17,7 milliards), de coton brut (+15,4 milliards), de beurre de cacao (+10,8 milliards), de caoutchouc brut (+5,5 milliards) et de feuilles de placage en bois (+3,3 milliards). A contrario, les ventes de bois brut, de savons de ménage et de café robusta diminuent respectivement de 14,9 milliards, 5,1 milliards et 2,6 milliards.

Tableau 47 : Evolutions des exportations (Q : quantité en milliers de tonnes, V : valeur en milliards)

Périodes	2020		Jan-Juin 2021		2021		Jan-Juin 2022**		Variations des valeurs (V)	
Libellés	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	c-a	c-b
	a		b		c		d			
Bananes (y compris plantains)	191,7	25,0	103,7	14,2	209,0	28,9	110,2	15,5	3,9	1,3
Café arabica	1,0	1,2	0,2	0,4	0,6	1,1	0,4	0,9	-0,1	0,6
Café robusta	20,3	14,4	6,7	4,8	13,6	11,4	1,9	2,3	-3,0	-2,6
Huile de palme	1,3	0,7	1,9	1,7	4,1	3,7	0,1	0,1	3,0	-1,6
Cacao brut en fèves	190,7	246,6	111,4	138,0	213,8	269,4	120,9	155,8	22,8	17,7
Pâte de cacao	28,4	50,7	22,0	32,8	49,3	73,5	24,4	60,6	22,8	27,7
Beurre de cacao	19,3	36,2	10,8	17,6	23,6	42,6	14,7	28,4	6,4	10,8
Préparations pour soupes et potages	5,9	8,2	2,4	3,3	4,5	6,4	2,5	3,6	-1,8	0,3
Boissons gazeuses	5,3	2,4	2,1	1,1	4,9	2,2	2,9	1,5	-0,2	0,4

Périodes	2020		Jan-Juin 2021		2021		Jan-Juin 2022**		Variations des valeurs (V)	
Libellés	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	c-a	c-b
	a		b		c		d			
Bières	2,8	1,6	2,2	1,2	7,3	3,4	5,5	2,5	1,8	1,3
Huiles brutes de pétrole	3 715,2	640,3	1 794,0	426,3	3 585,7	969,3	1 663,3	690,7	329,0	264,3
Carburants et lubrifiants	3,6	1,1	14,6	6,2	33,5	15,0	15,3	9,6	13,9	3,3
Gaz naturel liquéfié	1 235,5	183,6	586,7	102,1	1 221,2	253,8	731,7	294,3	70,3	192,3
Engrais	9,1	2,5	0,9	0,4	3,9	1,5	3,4	2,2	-1,1	1,8
Produits de beauté ou de maquillage	28,6	3,6	1,0	1,5	2,2	3,4	1,1	1,3	-0,2	-0,1
Savons de ménage en morceaux	51,4	24,4	28,8	14,3	47,8	24,0	16,1	9,2	-0,4	-5,1
Caoutchouc brut	32,3	22,2	15,0	11,7	40,9	32,1	18,7	17,2	9,9	5,5
Bois brut (grumes) *	0,8	74,9	0,5	50,1	1,0	98,5	0,3	35,2	23,5	-14,9
Bois sciés*	0,8	158,4	0,4	74,2	0,9	170,8	0,6	94,7	12,4	20,5
Feuilles de placage en bois	41,5	18,6	20,1	9,3	50,3	21,8	31,4	12,6	3,2	3,3
Bois contre-plaqués, bois plaqués,	3,2	0,9	0,9	0,4	1,5	0,7	0,8	0,4	-0,2	0,0
Coton brut	123,9	113,4	77,8	72,3	154,9	143,2	86,1	87,7	29,8	15,4
Bonbonnes, bouteilles et flacons	11,1	4,3	6,5	2,6	11,9	4,7	8,2	3,4	0,3	0,8
Barres en fer ou en aciers non alliés,	33,1	14,2	17,0	7,5	33,4	15,4	14,8	7,3	1,3	-0,2
Aluminium brut	45,0	50,6	14,9	16,7	34,3	38,2	15,9	17,2	-12,4	0,5
Tôles en aluminium	2,1	2,9	1,0	1,8	1,7	3,0	0,8	1,9	0,1	0,1
Plomb sous forme brute	3,2	1,8	2,0	1,0	4,9	2,3	2,3	1,1	0,5	0,1
Total général des exportations	7 367,6	1 813,4	3 819,4	1 082,0	7 751,3	2 393,8	3 924,8	1 638,4	580,4	556,5

Source : MINFI *Q en millions de m³ pour les bois et ouvrages en bois **données provisoires

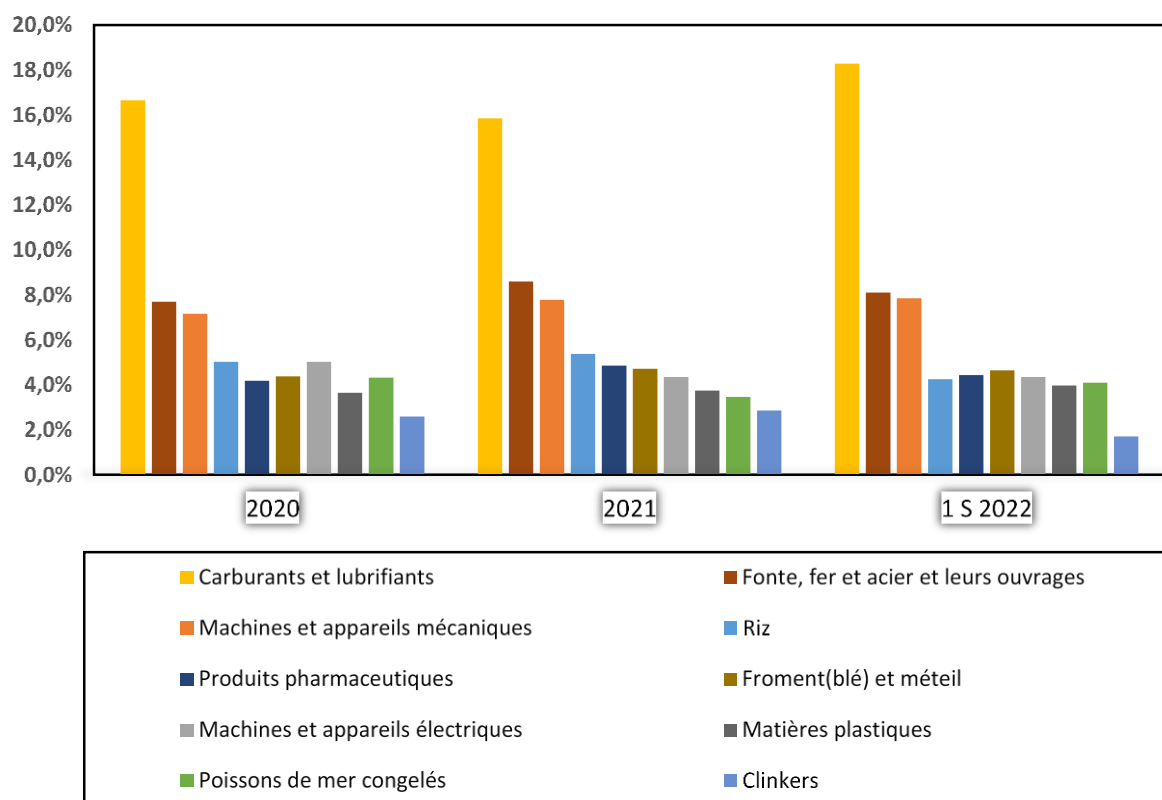
5.1.2.2. Importations CAF

Au terme de l'année 2021, la valeur des importations se chiffre à 3 871,8 milliards, en hausse de 693,4 milliards par rapport à l'année précédente. Cette évolution est due à l'augmentation aussi bien des volumes importés (+14,6%) que des prix (+18,7%).

L'augmentation des importations est principalement perceptible sur les carburants et lubrifiants (+84,4 milliards), les machines et appareils mécaniques (+73,8 milliards), les produits pharmaceutiques (+55,2 milliards), le riz (+48,1milliards), la fonte, le fer et l'acier (+45,7 milliards), le froment (blé) et méteil (+43,6 milliards), les ouvrages en fonte, en fer ou acier (+42,3 milliards), le butane liquéfié (+31,3 milliards), les véhicules de tourisme (+31,2 milliards), les matières plastiques (+29,3 milliards), le clinker (+28,1 milliards), les huiles brutes ou raffinées (+26,1milliards), les véhicules pour transport de marchandises (+26 milliards) et les tracteurs (+17,8 milliards). L'on note, par contre, une baisse des achats de filaments synthétiques ou artificiels (-6,8 milliards), d'insecticides, de fongicides et d'herbicides (-6,3 milliards), d'alcool éthylique (-5,5 milliards) et de friperie (-5,4 milliards).

Les importations en 2021 sont dominées par les carburants et lubrifiants (15,9%), la fonte, le fer, l'acier et leurs ouvrages (8,6%), les machines et appareils mécaniques (7,0%), le riz (5,4%), les produits pharmaceutiques (4,9%), le froment (blé) et méteil (4,7%), les machines et appareils électriques (4,4%), les matières plastiques (3,8%), les poissons de mer congelés (3,5%), le clinkers (2,9%).

Graphique 18 : Structure des importations par produit de 2020 à 2022



Source : MINFI

Au premier semestre 2022 et par rapport au premier semestre de l'année précédente, les importations progressent de 60,4 milliards pour s'établir à 1 888,5 milliards. Cette situation s'explique par la hausse des coûts, notamment ceux des matières premières ; les quantités étant en diminution de 6,1%.

Cette évolution est essentiellement observée au niveau des achats des carburants et lubrifiants (+83,1 milliards), de la fonte, du fer et de l'acier (+18 milliards), des produits de l'imprimerie et de l'édition (+15,8 milliards), des poissons de mer congelés (+13,7 milliards), des tracteurs (+12,1 milliards), des huiles brutes ou raffinées (+11,5 milliards) et des machines et appareils électriques (+10,2 milliards). A contrario, l'on enregistre une baisse des achats de clinker (-18,8 milliards), d'ouvrages en fonte, en fer et en acier (-18,4 milliards), de produits pharmaceutiques (-12,4 milliards), de coke de bitume et autres résidus du pétrole (-7,1 milliards), de friperie (-7 milliards), d'oxyde d'aluminium (-6,7 milliards), de produits en céramiques (-5,5 milliards), de riz (-5,8 milliards), de véhicules de tourisme (-4,6 milliards) et d'engrais (-4,1 milliards).

Tableau 48 : Evolution des importations (Q : en milliers de tonnes, V : en milliards)

Périodes	2020		Jan-Juin 2021		2021		Jan-Juin 2022*		Variations des valeurs (V)	
Libellés	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	c-a	d-b
	a		b		C		d			
Poissons de mer congelés	201,2	137,6	97,2	63,8	189,8	134,3	116,3	77,4	-3,3	13,7
Lait et dérivés ; œufs ; miel	24,4	41,4	10,4	18,5	22,2	38,7	10,7	18,6	-2,8	0,1
Animaux et produits du règne animal	228,7	181,7	110,5	83,9	218,6	176,7	129,4	98,2	-5,0	14,3
Froment (blé) et méteil	854,8	139,2	483,2	88,8	966,4	182,7	402,6	87,8	43,6	-1,1
Riz	591,6	159,9	319,3	86,1	776,6	208,0	325,5	80,4	48,1	-5,8
Malt non torréfié	91,7	28,2	45,6	14,7	95,2	31,2	62,0	19,2	3,0	4,5

Périodes	2020		Jan-Juin 2021		2021		Jan-Juin 2022*		Variations des valeurs (V)	
Libellés	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	c-a	d-b
	a		b		C		d			
Produits du règne végétal	1 615,9	352,0	904,7	207,4	1 951,1	457,4	832,6	201,6	105,4	-5,9
Huiles brutes ou raffinées	58,2	25,7	21,2	12,5	81,3	51,8	27,2	24,0	26,1	11,5
Graisses et huiles animales ou végétales	141,9	66,9	65,2	39,2	195,8	124,9	69,7	58,4	57,9	19,2
Sucres et sucreries	118,7	34,5	52,2	13,6	124,0	34,8	41,7	11,4	0,3	-2,2
Préparations alimentaires pour enfants	25,5	24,8	9,8	12,1	21,0	24,4	13,5	12,8	-0,4	0,7
Préparations alimentaires diverses	29,7	28,6	20,6	16,7	37,1	30,8	17,6	16,0	2,2	-0,7
Boissons ; liquides alcooliques	64,0	47,0	33,9	23,1	73,0	48,3	33,2	22,5	1,3	-0,5
Alcool éthylique	38,5	25,5	18,0	11,3	32,3	20,0	17,5	11,2	-5,5	-0,1
Produits alimentaires industriels	338,9	193,5	171,7	93,9	365,4	194,4	189,8	100,9	0,9	7,0
Clinker	2 461,1	82,4	1 409,3	51,1	2 865,0	110,5	1 244,5	32,3	28,1	-18,8
Huiles brutes de pétrole	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Carburants et lubrifiants	1 618,4	529,3	943,2	262,2	1 932,3	613,7	757,4	345,3	84,4	83,1
Butane liquéfié	64,0	20,8	70,7	22,2	143,5	52,1	40,0	21,8	31,3	-0,5
Coke de bitume et autres résidus du pétrole	106,7	25,1	62,5	16,8	106,4	29,7	27,5	9,7	4,6	-7,1
Produits minéraux	4 717,2	684,1	2 682,3	365,1	5 461,5	832,3	2 317,4	419,0	148,2	53,9
Oxyde d'aluminium	108,6	20,9	93,7	17,6	158,6	30,6	37,7	10,8	9,6	-6,7
Produits pharmaceutiques	22,1	133,1	12,0	96,1	22,4	188,3	12,1	83,8	55,2	-12,4
Engrais	209,8	38,1	155,3	25,2	203,3	36,6	47,8	21,1	-1,5	-4,1
Parfums et produits de beauté	11,3	31,0	5,5	15,0	11,7	32,6	5,0	15,0	1,7	0,0
Produits chimiques divers	47,6	82,2	23,1	49,5	64,3	82,3	32,2	53,9	0,1	4,4
Insecticides; fongicides; herbicides etc.	26,3	61,7	14,4	36,8	22,3	55,4	10,5	41,1	-6,3	4,3
Produits des industries chimiques	538,8	383,1	366,1	244,4	614,5	454,9	195,8	224,0	71,8	-20,3
Matières plastiques	149,0	116,0	82,8	66,9	169,0	145,3	83,8	74,9	29,3	8,1
Caoutchouc	35,3	45,9	18,0	22,9	34,5	44,3	16,8	21,0	-1,6	-1,9
Matières plastiques et caoutchouc	184,4	161,9	100,9	89,7	203,5	189,5	100,6	95,9	27,7	6,2
Papiers et cartons	100,3	57,2	46,7	29,4	103,0	65,0	48,8	33,9	7,8	4,5
Produits de l'imprimerie et de l'édition	4,9	9,9	2,2	4,1	6,3	12,9	3,0	19,9	3,0	15,8
Pâte de bois ; papiers et ses applications	105,6	67,2	49,9	33,9	111,5	78,9	53,2	55,1	11,6	21,2
Coton	3,1	3,1	3,0	1,7	7,2	2,7	5,2	1,9	-0,4	0,2
Filaments synthétiques ou artificiels	11,6	10,0	4,0	2,1	6,9	3,2	2,7	0,8	-6,8	-1,3
Autres articles textiles confectionnés	91,1	57,2	47,7	27,3	89,5	53,4	38,0	28,3	-3,8	1,0
Friperie	75,6	40,3	36,8	19,3	68,8	34,9	26,2	12,2	-5,4	-7
Matières textiles et leurs ouvrages	131,5	93,7	72,2	43,3	143,0	85,6	65,2	42,2	-8,1	-1,0
Produits céramiques	252,6	57,5	138,8	30,3	260,0	58,0	114,3	24,8	0,5	-5,5
Verre et ouvrages en verre	43,6	14,7	25,5	9,0	55,7	21,7	24,9	9,1	7,0	0,2
Ouvrages en pierre, ciment et verre	306,1	76,6	170,0	41,5	327,8	85,3	144,6	35,9	8,7	-5,6
Fonte, fer et acier	279,0	172,3	126,5	89,0	297,6	218,0	150,5	107,1	45,7	18,0
Ouvrages en fonte, fer et acier	56,7	74,3	25,0	64,1	58,7	116,6	34,6	45,7	42,3	-18,4
Aluminium et ouvrages en aluminium	10,5	15,5	6,3	9,3	12,4	20,4	3,6	6,5	4,9	-2,8
Métaux communs et leurs ouvrages	362,7	281,3	166,0	172,5	385,6	375,9	196,1	169,0	94,6	-3,5
Machines et appareils mécaniques	73,9	227,8	45,9	147,0	99,3	301,6	47,3	148,3	73,8	1,2
Machines et appareils électriques	54,7	159,7	27,3	87,5	57,6	168,6	28,9	97,7	8,9	10,2
Machines et appareils mécaniques ou électriques	128,6	387,5	73,2	234,5	156,9	470,2	76,2	246,0	82,7	11,4

Périodes	2020		Jan-Juin 2021		2021		Jan-Juin 2022*		Variations des valeurs (V)	
Libellés	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	c-a	d-b
	a		b		C		d			
Tracteurs**	1 553	18,8	1 103	13,8	2 372	36,6	1 605	25,9	17,8	12,1
Véhicules pour transport de marchandises **	6 391	34,2	4 229	24,0	8 746	60,2	3 916	23,1	26,0	-0,9
Véhicules de tourisme**	34 484	63,4	22 886	45,4	40 020	94,6	20 364	40,7	31,2	-4,6
Matériel de transport	130,3	177,9	94,5	140,6	195,3	284,8	88,1	118,6	106,8	-21,9
Total général des importations	8 953,0	3 178,4	5 048,4	1 828,2	10 352,0	3 871,8	4 475,9	1 888,5	693,4	60,4

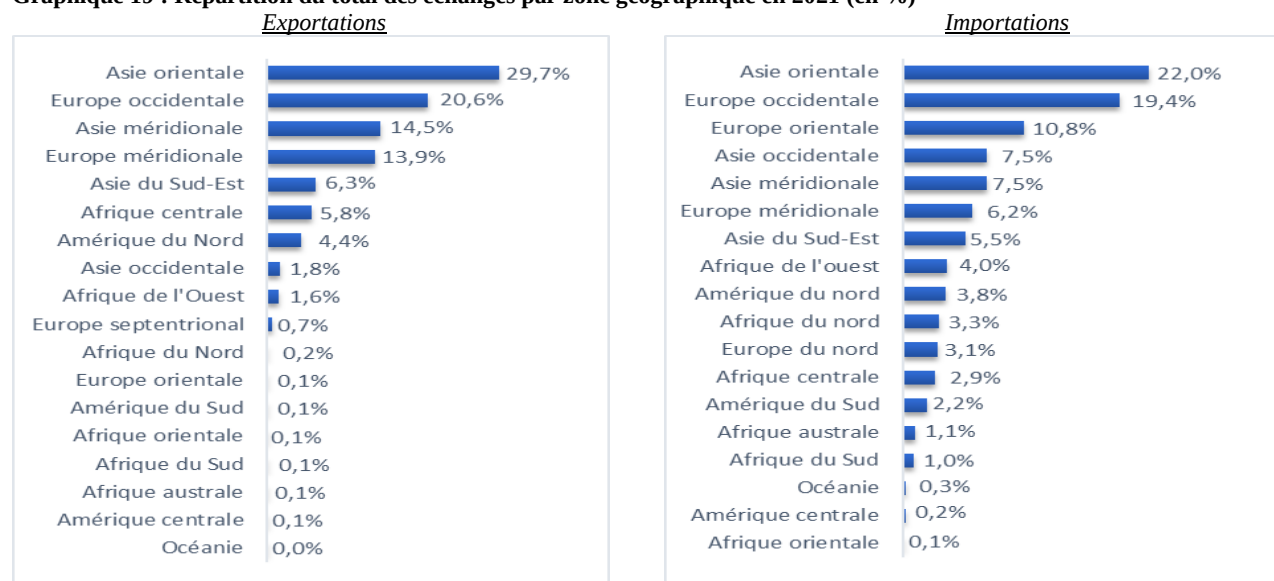
Source : MINFI *données provisoires, **nombre d'unités

5.1.3. Orientation géographique des échanges

En 2021, les principales zones partenaires commerciales du Cameroun sont : l'Asie orientale (24,9% de la valeur totale des échanges contre 21,9% en 2020) et l'Europe occidentale (19,8% contre 21,2%). Elles sont suivies par l'Asie méridionale (10,1% contre 6,5%), l'Europe méridionale (9,1% contre 10,3%), l'Europe orientale (6,8% contre 4,5%), l'Asie du Sud-est (5,8% contre 6,9%), l'Asie occidentale (5,4% comme en 2020), l'Amérique du Nord (4% contre 5,6%), l'Afrique centrale (4% contre 3,6%), l'Afrique de l'Ouest (3,1% contre 6%), l'Europe du Nord (2,2% contre 3,3%), l'Afrique du Nord (2,1% contre 2%) et l'Amérique du Sud (1,4% contre 1,5%).

Le Cameroun exporte principalement vers : l'Asie orientale (29,7% de la valeur totale des exportations en 2021), l'Europe occidentale (20,6%), l'Asie méridionale (14,5%), l'Europe méridionale (13,9%), l'Asie du Sud-Est (6,3%), l'Afrique centrale (5,8%), l'Amérique du Nord (4,4%), l'Asie occidentale (1,8%) et l'Afrique de l'Ouest (1,6%). Il importe principalement de l'Asie orientale (22% de la valeur totale des importations en 2021), de l'Europe occidentale (19,4%), de l'Europe orientale (10,8%), de l'Asie occidentale (7,5%), de l'Asie méridionale (7,5%), de l'Europe méridionale (6,2%), de l'Asie du Sud-est (5,5%), de l'Afrique de l'Ouest (4%), de l'Amérique du Nord (3,8%), de l'Afrique du Nord (3,3%), de l'Europe du Nord (3,1%), de l'Afrique centrale (2,9%) et de l'Amérique du Sud (2,2%).

Graphique 19 : Répartition du total des échanges par zone géographique en 2021 (en %)



Source : MINFI

5.1.3.1 Echanges par zones géographiques

Asie orientale

En 2021, le déficit commercial avec l'Asie orientale se réduit de 62,2 milliards pour s'établir à 159 milliards. Cette évolution résulte d'une augmentation des exportations (+255 milliards) plus importante que celle des importations (+192,8 milliards). La Chine est le principal partenaire commercial du Cameroun dans cette zone, avec 82,9% de la valeur totale des échanges avec la zone.

Les exportations vers l'Asie orientale sont essentiellement constituées d'huiles brutes de pétrole (410,5 milliards), de gaz naturel liquéfié (186,8 milliards), de bois brut (59,3 milliards) et de bois scié (17,5 milliards). Les pays de cette zone fournissent au Cameroun des produits variés, notamment : la fonte, le fer et l'acier (50,6 milliards), le riz (41,3 milliards), les insecticides, les fongicides et les herbicides (34,7 milliards), les carreaux (33 milliards), les carburants et lubrifiants (30,2 milliards), les pneumatiques neufs en caoutchouc (25,8 milliards), les appareils pour la téléphonie (18 milliards), les produits pharmaceutiques (17 milliards) et les tracteurs (16,4 milliards).

Europe occidentale

En 2021, le déficit commercial avec l'Europe occidentale se réduit de 147,7 milliards pour s'établir à 270,2 milliards. Cette évolution est attribuable à l'accroissement des exportations (+159,1 milliards) plus importante que celle des importations (+11,4 milliards). La France et les Pays-Bas sont les premiers partenaires commerciaux du Cameroun dans cette zone, avec respectivement 34% et 33% de la valeur totale des échanges avec la zone. Viennent ensuite la Belgique (18,9%) et l'Allemagne (12,3%).

Les principaux produits exportés vers l'Europe occidentale sont : le cacao brut en fèves (206,1 milliards), les huiles brutes de pétrole (74,3 milliards), le bois scié (62,1 milliards), le beurre, la graisse et l'huile de cacao (42,5 milliards), la pâte de cacao (37,4 milliards) et les bananes (24,5 milliards). Les principaux produits importés sont : les produits pharmaceutiques (117,9 milliards), les carburants et lubrifiants (105,5 milliards), les véhicules de tourisme (49,6 milliards), les véhicules automobiles pour le transport de marchandises (42,5 milliards), le froment (blé) et méteil (41,6 milliards) et le malt, même torréfié (27,4 milliards).

Asie méridionale

La balance commerciale avec l'Asie méridionale est excédentaire de 47,7 milliards après un déficit de 16,4 milliards en 2020. Cette évolution résulte d'une hausse des exportations (+183,5 milliards) plus importante que celle des importations (+119,5 milliards), en lien avec la reprise de l'activité économique mondiale. L'Inde est le principal partenaire commercial de la zone, avec 81,3% de la valeur totale des échanges avec la zone.

Les principaux produits exportés vers l'Asie méridionale sont : les huiles brutes de pétrole (172,3 milliards), le coton (103,6 milliards) et le gaz naturel liquéfié (54 milliards). Les principaux produits importés sont : le riz (71,3 milliards), les produits pharmaceutiques (25,3 milliards) et les carburants et lubrifiants (14,2 milliards).

Europe méridionale

Avec l'Europe méridionale, l'excédent commercial se réduit de 22,7 milliards, pour s'établir à 84 milliards en 2021. Cette évolution résulte d'une augmentation des exportations (+12,1 milliards) moins importante que celle des importations (+34,7 milliards). L'Italie et l'Espagne sont les principaux partenaires du Cameroun dans cette zone, avec respectivement 47,5% et 44,2% de la valeur totale des échanges avec la zone.

Les exportations vers la région sont essentiellement constituées d'huiles brutes de pétrole

(227 milliards). Viennent ensuite l'aluminium sous forme brute (28,1 milliards), les bois sciés (26 milliards), les feuilles pour placage (12,5 milliards) et la pâte de cacao (9,1 milliards). *Les importations* en provenance de l'Europe méridionale concernent essentiellement : le ciment (13,1 milliards), le coke de bitume et autres résidus du pétrole (12,4 milliards), les ouvrages en fonte, en fer ou en acier (11,9 milliards) et les carburants et lubrifiants (7,5 milliards).

Europe orientale

Le déficit commercial avec l'Europe orientale se creuse de 198,7 milliards en 2021 pour s'établir à 415,2 milliards. Cette évolution est imputable à l'augmentation des importations (+197,4 milliards). Les exportations à destination de cette zone sont faibles, de l'ordre de 3 milliards. Les principaux partenaires commerciaux sont la Russie et l'Ukraine, avec respectivement 62,7% et 24,4% de la valeur totale des échanges avec cette zone.

Les principaux produits importés sont : la fonte, le fer et l'acier (109,9 milliards), le froment (blé) et méteil (95,4 milliards), les carburants et lubrifiants (77 milliards) et les engrais (13,9 milliards).

Asie du Sud-est

En 2021, la balance commerciale avec l'Asie du Sud-est est déficitaire de 68,7 milliards, après l'excédent de 6,6 milliards en 2020. Cette évolution résulte de la baisse des exportations (-30,5 milliards) et de l'augmentation des importations (+44,8 milliards). Les principaux partenaires commerciaux du Cameroun dans cette zone sont : le Singapour (26,9% du total des échanges avec la zone), la Thaïlande (23,2%), la Malaisie (19,5%), le Viet Nam (17,1%) et l'Indonésie (10,2%).

Les principaux produits exportés en Asie du Sud-est sont : le cacao en fèves (47,3 milliards), les bois bruts (30,6 milliards), le coton (23,3 milliards), les huiles brutes de pétrole (18,4 milliards) et le bois sciés (15,6 milliards). *Les principaux produits importés* sont : le riz (85,9 milliards) et les carburants et lubrifiants (74,1 milliards).

Asie occidentale

Avec l'Asie occidentale, le déficit commercial se chiffre à 249,9 milliards, en hausse de 75,2 milliards par rapport à 2020. Cette évolution est la conséquence de l'augmentation des importations (+67,2 milliards) et de la baisse des exportations de 8 milliards. La Turquie et les Emirats Arabes Unis sont les principaux partenaires commerciaux du Cameroun dans cette zone avec respectivement 46,8% et 24,2% de la valeur totale des échanges avec la zone.

Les importations en provenance de l'Asie occidentale sont essentiellement constituées de ciment (42 milliards), d'ouvrages en fonte, en fer ou en acier (29,1 milliards), de carburants et lubrifiants (25,6 milliards), des poissons de mer congelés (20,9 milliards), de fonte, de fer et d'acier (11,6 milliards) et des véhicules de tourisme (11,5 milliards). *Les exportations* y sont plus faibles et principalement constituées de gaz naturel liquéfié (13 milliards), de bois sciés (9,8 milliards), de cacao en fèves (8,5 milliards) et de coton (4,6 milliards).

Amérique du nord

Le déficit commercial avec l'Amérique du Nord se réduit de 13,4 milliards pour s'établir à 46,3 milliards en 2021. Cette évolution est attribuable à une baisse des importations (-21,3 milliards) plus importante que celle des exportations (-8 milliards). Les partenaires commerciaux du Cameroun dans cette zone sont les Etats-Unis et le Canada, avec respectivement 68,6% et 31,4% des échanges avec la zone.

Les principaux produits exportés en Amérique du Nord sont : les huiles brutes de pétroles (66,9 milliards), la pâte de cacao (15,8 milliards), le bois scié (9,2 milliards) et le caoutchouc naturel (8,7 milliards). *Les principaux produits importés* sont : le froment (blé) et méteil

(33 milliards) et les pompes à air ou à vide (13,1 milliards).

Afrique centrale

Avec l'Afrique centrale, l'excédent de la balance commerciale baisse à 21,3 milliards après avoir atteint 95,4 milliards en 2020. Cette évolution résulte de l'augmentation des importations (+70,4 milliards) et de la baisse de 3,8 milliards des exportations. Dans cette zone, le Cameroun échange essentiellement avec les pays de la CEMAC, à savoir, le Tchad (30,1% de la valeur totale des échanges avec la zone), la Guinée Equatoriale (23,6%), le Gabon (17,5%), le Congo (14,7%) et la République centrafricaine (6,9%).

Les principaux produits exportés à destination des pays de la zone sont : les savons de ménage en morceaux (16,5 milliards), la fonte, le fer et l'acier (15,4 milliards), le riz (10,5 milliards) et le ciment (9 milliards). Les importations en provenance de l'Afrique Centrale concernent essentiellement : le gaz naturel liquéfié (47,1 milliards), les carburants et lubrifiants (33,3 milliards), l'huile de palme (21,1 milliards) et le ciment (10,8 milliards).

Afrique de l'Ouest

En 2021, le déficit commercial avec l'Afrique de l'Ouest se réduit de 118,9 milliards pour s'établir à 117,6 milliards. Cette évolution résulte de la baisse des importations (-113,3 milliards) et de la hausse des exportations (+5,6 milliards). Le Nigéria est le premier partenaire commercial dans cette région avec 26,3% de la valeur totale des échanges. Viennent ensuite le Sénégal (15,4%), la Mauritanie (14,5%), la Côte d'Ivoire (12,7%) et la Guinée (13,4%).

Les principaux produits importés de l'Afrique de l'Ouest sont : les carburants et lubrifiants (267 milliards), les poissons de mer congelés (37,6 milliards), les produits chimiques (23,8 milliards), l'huile de palme (16,5 milliards) et le ciment (9 milliards). Les exportations y sont relativement faibles et essentiellement constituées de bois scié (14,3 milliards) et de savons de ménage en morceaux (8,9 milliards).

Tableau 49 : Evolution du commerce des biens par zone géoéconomique en 2021 (en milliards)

Libellés	Exportations		Variations absolues	Importations		Variations absolues	Balance commerciale en 2021	Poids des échanges (en %)
	2021*	2020		2021*	2020			
Afrique australe	1.5	2,2	-0,7	43,4	41,0	2,4	-41,9	0,7
Afrique du Sud	1,5	2,2	-0,7	39,2	33,7	5,5	-37,7	0,7
Afrique centrale	134.3	138.1	-3.8	113.0	42.6	70.4	21.3	4.0
Angola	2,0	1,2	0,8	13,2	2,7	10,5	-11,3	0,2
Congo	13,7	15,0	-1,3	22,7	9,9	12,8	-9,0	0,6
Congo (RDC)	2,1	1,7	0,4	0,1	0,0	0,0	2,1	0,0
Gabon	20,4	22,2	-1,8	23,0	15,0	7,9	-2,5	0,7
Guinée équatoriale	6,8	8,0	-1,2	51,6	12,4	39,3	-44,8	0,9
RCA	16,8	21,1	-4,3	0,2	0,2	0,0	16,5	0,3
Tchad	72,4	68,8	3,7	2,0	1,9	0,2	70,4	1,2
Afrique de l'ouest	37,2	31,6	5,6	154,8	268,1	-113,3	-117,6	3,1
Bénin	0,2	0,6	-0,5	0,6	1,8	-1,2	-0,5	0,0
Burkina Faso	0,1	0,5	-0,4	0,2	0,2	-0,1	0,0	0,0
Côte d'Ivoire	0,5	0,7	-0,2	23,9	30,0	-6,1	-23,4	0,4
Ghana	0,6	0,8	-0,2	2,2	2,4	-0,2	-1,6	0,0
Guinée	0,2	0,2	0,0	25,5	16,7	8,8	-25,3	0,4
Libéria	0,1	0,0	0,1	16,5	3,8	12,8	-16,4	0,3
Mauritanie	0,0	0,0	0,0	27,8	45,1	-17,4	-27,8	0,4

Libellés	Exportations		Variations absolues	Importations		Variations absolues	Balance commerciale en 2021	Poids des échanges (en %)
	2021*	2020		2021*	2020			
Nigéria	17,9	16,1	1,8	32,5	29,0	3,5	-14,6	0,8
Sénégal	16,7	11,4	5,3	12,9	17,1	-4,3	3,9	0,5
Togo	0,2	0,6	-0,4	11,5	115,6	-104,2	-11,2	0,2
Afrique orientale	2,0	1,9	0,2	1,9	1,2	0,8	0,1	0,1
Kenya	0,0	0,4	-0,3	0,3	0,2	0,1	-0,3	0,0
Maurice	1,5	0,9	0,7	0,8	0,3	0,5	0,7	0,0
Afrique du nord	4,8	6,4	-1,6	127,0	92,2	34,7	-122,1	2,1
Algérie	3,2	3,7	-0,5	19,0	13,5	5,5	-15,8	0,4
Égypte	0,5	0,9	-0,4	43,1	30,0	13,2	-42,7	0,7
Libye	0,0	0,1	-0,1	0,0	0,8	-0,8	0,0	0,0
Maroc	0,5	1,1	-0,6	44,6	30,6	14,0	-44,1	0,7
Tunisie	0,7	0,7	0,0	20,3	17,3	2,9	-19,6	0,3
Amérique centrale	1,5	2,6	-1,1	9,3	9,6	-0,3	-7,8	0,2
Mexique	1,5	2,0	-0,5	8,5	6,9	1,7	-7,1	0,2
Amérique du Nord	102,3	110,3	-8,0	148,6	169,9	-21,3	-46,3	4,0
Canada	40,0	58,2	-18,2	38,8	29,1	9,7	1,1	1,3
États-Unis d'Amérique	62,3	52,1	10,3	109,8	140,9	-31,1	-47,4	2,8
Amérique du Sud	2,4	3,6	-1,2	86,0	72,2	13,8	-83,5	1,4
Argentine	0,2	0,0	0,2	29,3	34,3	-5,1	-29,1	0,5
Brésil	1,2	3,3	-2,0	40,9	26,1	14,7	-39,6	0,7
Asie du Sud-Est	145,9	176,4	-30,5	214,6	169,8	44,8	-68,7	5,8
Indonésie	25,9	31,3	-5,4	10,7	9,8	0,9	15,1	0,6
Malaisie	47,0	76,9	-29,9	23,2	22,1	1,1	23,8	1,1
Singapour	19,1	10,8	8,3	77,7	28,6	49,1	-58,6	1,6
Thaïlande	0,2	6,3	-6,1	83,5	92,8	-9,3	-83,3	1,4
Viet Nam	53,6	51,0	2,6	8,1	11,1	-3,0	45,5	1,0
Asie méridionale	338,1	154,6	183,5	290,5	171,0	119,5	47,7	10,1
Bangladesh	94,6	71,2	23,4	2,5	2,2	0,3	92,0	1,6
Inde	230,9	73,1	157,8	280,2	160,7	119,5	-49,3	8,2
Pakistan	10,3	10,2	0,1	7,3	7,5	-0,3	3,0	0,3
Asie occidentale	41,3	49,3	-8,0	291,2	224,0	67,2	-249,9	5,4
Arabie saoudite	0,7	0,9	-0,2	30,8	13,5	17,3	-30,1	0,5
Émirats arabes unis	4,0	2,3	1,7	76,4	58,3	18,1	-72,4	1,3
Koweït	13,0	14,3	-1,3	1,2	0,8	0,4	11,8	0,2
Oman	0,1	0,0	0,0	31,7	8,9	22,9	-31,7	0,5
Turquie	20,8	29,9	-9,1	134,6	127,3	7,3	-113,8	2,5
Asie orientale	691,4	436,4	255,0	850,4	657,7	192,8	-159,0	24,9
Chine	618,4	390,7	227,7	659,1	563,8	95,2	-40,7	20,6
République de Corée	49,8	33,4	16,4	81,6	22,8	58,8	-31,8	2,1
Japon	0,8	1,4	-0,6	94,2	54,3	39,9	-93,4	1,5
Taiwan	22,5	10,9	11,6	10,8	9,9	0,8	11,7	0,5
Europe du Nord	16,2	43,4	-27,2	118,5	120,7	-2,2	-102,3	2,2
Irlande	1,6	1,8	-0,2	20,7	22,8	-2,0	-19,1	0,4

Libellés	Exportations		Variations absolues	Importations		Variations absolues	Balance commerciale en 2021	Poids des échanges (en %)
	2021*	2020		2021*	2020			
Norvège	0,0	31,1	-31,1	28,5	16,2	12,3	-28,5	0,5
Royaume-Uni	12,4	9,2	3,3	36,1	46,3	-10,2	-23,6	0,8
Europe méridionale	323,1	311,0	12,1	239,1	204,3	34,7	84,0	9,1
Espagne	145,8	122,5	23,2	102,8	83,4	19,3	43,0	4,0
Grèce	1,7	0,7	0,9	12,7	10,3	2,4	-11,1	0,2
Italie	170,2	182,1	-11,9	97,0	82,6	14,4	73,2	4,3
Portugal	4,7	4,5	0,2	16,6	21,8	-5,2	-12,0	0,3
Europe occidentale	479,9	320,7	159,1	750,0	738,6	11,4	-270,2	19,8
Allemagne	28,3	22,2	6,1	122,9	94,5	28,4	-94,6	2,4
Belgique	84,0	61,5	22,6	148,0	181,2	-33,2	-64,0	3,7
France	69,9	67,2	2,6	347,9	281,3	66,7	-278,1	6,7
Pays-Bas	297,0	169,5	127,5	109,2	96,7	12,5	187,8	6,6
Suisse	0,4	0,3	0,1	16,2	76,3	-60,1	-15,8	0,3
Europe orientale	3,1	4,3	-1,2	418,3	220,8	197,4	-415,2	6,8
Russie	0,4	0,2	0,2	263,8	96,7	167,1	-263,4	4,3
Pologne	0,2	0,8	-0,6	20,7	17,7	3,0	-20,5	0,3
Ukraine	0,0	0,0	0,0	102,9	64,1	38,7	-102,9	1,7
Océanie	0,2	20,0	-19,8	12,4	14,7	-2,2	-12,2	0,2
Australie	0,2	0,5	-0,3	1,0	1,7	-0,7	-0,9	0,0
Nouvelle-Zélande	0,0	19,5	-19,5	11,4	12,9	-1,5	-11,4	0,2

Source : MINFI

5.1.3.2 Commerce bilatéral

5.1.3.2.1 Principaux partenaires

En 2021, la Chine conserve son rang de premier partenaire commercial du Cameroun, avec 20,6% de la valeur totale des échanges. Elle est suivie par : l'Inde (8,2%), la France (6,7%), les Pays-Bas (6,6%), l'Italie (4,3%), la Russie (4,3%), l'Espagne (4%), la Belgique (3,7%), les Etats-Unis (2,8%) et la Turquie (2,5%).

5.1.3.2.2 Principaux clients

En 2021, la Chine demeure le premier client du Cameroun avec 26,6% du total des exportations. Elle est suivie par les Pays-Bas (12,8%), l'Inde (9,9%), l'Italie (7,3%), l'Espagne (6,3%), le Bangladesh (4,1%), la Belgique (3,6%), le Tchad (3,1%), la France (3%) et les Etats-Unis (2,7%).

Par rapport à 2020, les exportations augmentent vers la Chine (+227,7 milliards), l'Inde (+157,8 milliards), les Pays-Bas (+127,5 milliards), le Bangladesh (+23,4 milliards), l'Espagne (+23,2 milliards), la Belgique (+22,6 milliards), la République de Corée (+16,4 milliards), Taiwan (+11,6 milliards) et les Etats-Unis d'Amérique (+10,3 milliards). Elles diminuent vers la Norvège (-31,1 milliards), la Malaisie (-29,9 milliards), la Nouvelle-Zélande (-19,5 milliards), le Canada (-18,2 milliards) et l'Italie (-11,9 milliards).

5.1.3.2.3 Principaux fournisseurs

En 2021, la Chine demeure le premier fournisseur du Cameroun avec 17% des dépenses d'importations et la France le deuxième (9%). Ils sont suivis par l'Inde (7,2 %), la Russie (6,8%), la Belgique (3,8 %), la Turquie (3,5 %), l'Allemagne (3,2 %), les Etats-Unis (2,8 %), les Pays-Bas (2,8 %) et l'Ukraine (2,7 %).

Par rapport à 2020, les importations augmentent avec l'Inde (+119,5 milliards), la Chine (+95,2 milliards), la France (+66,7 milliards), la République de Corée (+58,8 milliards), Singapour (+49,1 milliards), le Japon (+39,9 milliards), la Guinée équatoriale (+39,3 milliards), l'Ukraine (+38,7 milliards), l'Allemagne (+28,4 milliards), l'Oman (+22,9 milliards) et les Émirats arabes unis (+18,1 milliards). Elles baissent avec le Togo (-104,2 milliards), la Suisse (-60,1 milliards), la Belgique (-33,2 milliards), les États-Unis d'Amérique (-31,1 milliards) et la Mauritanie (- 17,4 milliards).

5.2. Balance des paiements

En 2021, le déficit courant de la balance des paiements s'aggrave et le niveau des financements extérieurs s'améliore mais le solde global demeure déficitaire. Le déficit du solde global se réduit à 153,9 milliards après 432,6 milliards enregistré en 2020.

Tableau 50 : Balance des paiements globale de 2017 à 2022 (en milliards)

Libellés	2017	2018	2019	2020	2021*	2022**
I- SOLDE COURANT	-540,8	-777,6	-992,0	-872,0	-996,8	-891,5
1- Balance des biens	-117	-295	-431,6	-391,3	-288,1	-423,6
2- Balance des services	-285,7	-324,3	-361,6	-236,4	-588,2	-287,4
3- Balance des revenus primaires	-384,5	-410,8	-493,8	-483,5	-405,2	-536
4- Balance des revenus secondaires	246,4	252,5	295,0	239,2	284,6	355,5
II- FINANCEMENTS EXTERIEURS	776,8	947,5	1155,0	431,7	855,8	1171,9
1- Secteur privé non bancaire	256,2	-81,1	416,6	384,0	714,4	534
Investissements Directs Etrangers (IDE)	459,1	364,6	527,1	341,3	503,6	372,2
Investissements de Portefeuille et Produits Financiers dérivés	14,2	5	71,8	29,9	-100,0	32,3
Tirages nets (hors IDE et IPF)	-217	-450,7	-184,1	12,8	310,7	129,5
Acquisition/cession d'actifs non financiers non produits	0	1,8	1,8	0	0	0
2- Administration publique	850,8	975,8	873,1	322,3	360,4	695,4
Dons projets (y compris C2D)	65,6	85,9	133,3	36,8	64,7	142,3
Tirages nets sur emprunt obligataire	0	-14,4	0,0	-6,2	0,0	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	785,2	904,3	739,8	291,7	295,7	553,1
3- Banques créatrices de monnaie	-360,2	52,8	-134,6	-274,6	-219,0	-57,5
III- ERREURS ET OMISSIONS	-19,8	-14,7	-7,4	7,7	-12,9	0,0
IV- SOLDE GLOBAL	216,2	155,4	155,7	-432,6	-153,9	280,4
V- FINANCEMENT DU SOLDE	-216,2	-155,4	-155,7	432,6	153,9	-280,4

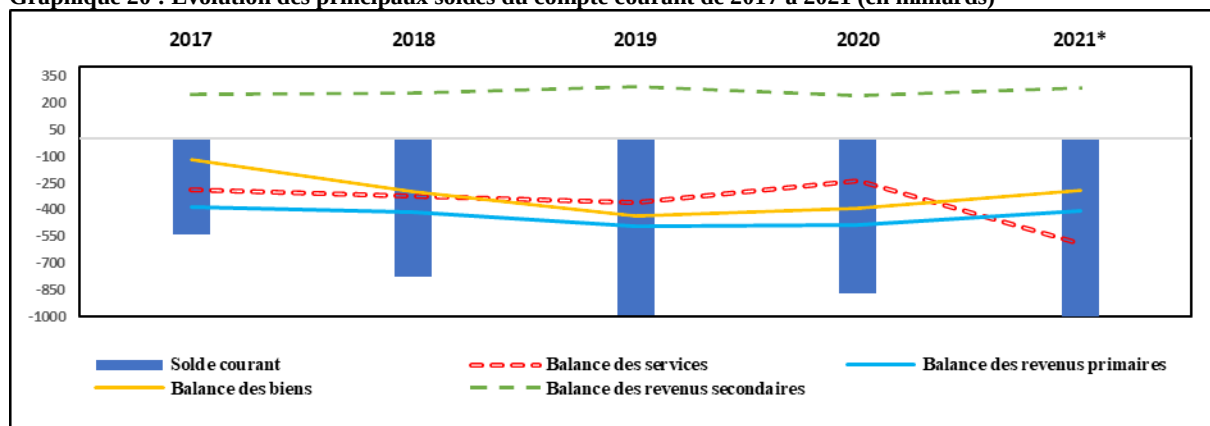
Source : MINFI

* Provisoires ; **Estimations

5.2.1 Balance des transactions courantes

En 2021, le déficit du compte des transactions courantes se détériore pour se situer à 996,8 milliards (4,0% du PIB), contre 872 milliards (3,7% du PIB) en 2020. Cette détérioration s'explique principalement par le creusement du déficit des services, notamment le fret. Le déficit des biens et celui des revenus primaires se réduisent, tandis que l'excédent des revenus secondaires s'améliore. En 2022, le déficit du compte courant devrait se réduire.

Graphique 20 : Evolution des principaux soldes du compte courant de 2017 à 2021 (en milliards)



Source : MINFI *Estimations

5.2.1.1. Balance des biens

Le déficit des biens se réduit, passant de 391,3 milliards en 2020 à 288,1 milliards en 2021. Cette évolution résulte d'une augmentation des recettes d'exportations (+797,9 milliards), plus élevée que celle des dépenses d'importations (+694,7 milliards). Les exportations augmentent de 31,4% pour se situer à 3 335,9 milliards⁵, sous l'effet de l'accroissement des recettes pétrolières (+51,4%), du fait de la hausse de la demande liée à la reprise économique mondiale. Les hausses sont également enregistrées au niveau des autres principaux produits d'exportations, notamment : les bois et ouvrages en bois (+15,1%), le cacao brut en fèves (+9,2%), le gaz naturel liquéfié (+38,3%) et le coton brut (+26,3%).

Les importations FOB augmentent de 23,7% et se situent à 3 624 milliards, du fait essentiellement de l'accroissement des importations hors hydrocarbures. Les principaux produits et groupes de produits concernés sont : les matériels de transports (+60%), les machines et appareils mécaniques ou électriques (+21,3%), les produits pharmaceutiques (+41,5%), les fontes, fers et aciers (+26,6%), le riz (+30,1%), les matières plastiques (+25,2%), les huiles brutes ou raffinées (+101,7%) et le clinker (+34,1%).

5.2.1.2. Balance des services

En 2021, le déficit des services s'aggrave de 351,8 milliards pour se situer à 588,2 milliards. Cette aggravation est essentiellement imputable à la hausse des activités de transport et de voyages liée à la réouverture des frontières. Le déficit s'aggrave dans toutes les rubriques à savoir : transports (-337,3 milliards en 2021 après -113,4 milliards en 2020), voyages (-113,3 milliards après -70,5 milliards en 2020), assurances (-60,6 milliards après -37,8 milliards en 2020) et, autres services (-77,9 milliards après -14,8 milliards en 2020).

Tableau 51 : Balance des services (en milliards)

Libellés	2018	2019	2020	2021	Variations
	(a)	(b)	(c)	(d)	(d-c)
Solde des services	-324,3	-361,6	-236,4	-588,2	-351,8
Transports	-179,9	-228,4	-113,4	-337,3	-223,8
- Passagers	-97,7	-121,9	-82,2	-88,8	-6,6
- Fret	-137,9	-191,7	-101,0	-294,9	-193,8
- Autres transports	55,7	85,3	69,8	46,4	-23,5
Voyages	-56,8	-55,5	-70,5	-113,3	-42,8
A titre professionnel	-41,9	-48,9	-0,4	-27,7	-27,3
A titre personnel	-14,8	-6,6	-70,0	-85,6	-15,6
Assurances	-42,4	-45,5	-37,8	-60,6	-22,9

⁵ Ces données intègrent les statistiques douanières et les statistiques non prises en compte par la douane (les biens achetés par les transporteurs, les réexportations, les autres marchandises générales et le commerce informel).

Libellés	2018	2019	2020	2021	Variations
	(a)	(b)	(c)	(d)	(d-c)
Assurances du fret	-34,0	-39,4	-31,7	-44,8	-13,1
Assurance vie	-3,3	-2,7	-3,0	-1,5	1,5
Autres assurances	16,1	17,2	16,1	3,7	-12,4
Autres services	-45,2	-32,2	-14,8	-77,0	-62,3
Services de communications	35,3	25,8	27,1	-28,4	-55,5
Autres services aux entreprises	-154,1	-124,3	-82,3	-104,1	-21,8
dont : Assistance technique	-79,7	-95,2	-77,0	-142,0	-65,0
Services de constructions	-62,1	-69,5	-18,9	17,0	35,9
Services privés non classés ailleurs	47,0	36,5	13,3	5,9	-7,4
Services fournis ou reçus par les APU	26,6	29,8	27,1	23,5	-3,6

Source : MINFI

5.2.1.3. Balance des revenus primaires

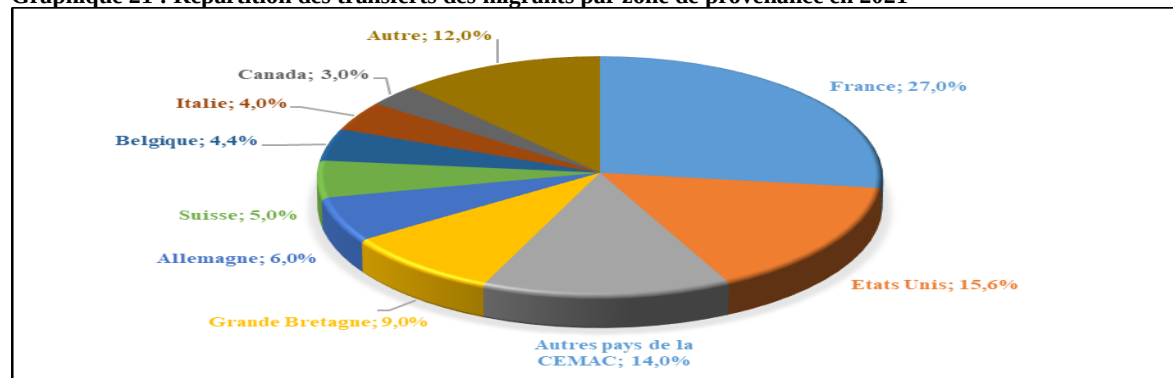
Les revenus primaires comprennent : la rémunération des salariés, les revenus des investissements et les autres revenus primaires (impôts sur la production et les importations, subventions, loyers...). En 2021, le déficit des revenus primaires se réduit de 78,3 milliards pour se situer à 405,2 milliards, après 483,5 milliards en 2020, du fait essentiellement de la baisse des dividendes versés par les filiales locales des entreprises étrangères.

5.2.1.4. Balance des revenus secondaires

Les revenus secondaires sont constitués essentiellement des transferts courants. L'excédent des revenus secondaires passe à 284,6 milliards, après 239,2 milliards en 2020. Cette évolution est principalement attribuable à la hausse des transferts de la diaspora, consécutive à la reprise de l'activité économique en Europe et en Amérique.

Les transferts reçus de la diaspora s'élèvent à 373 milliards, après 303,3 milliards en 2020. Ils proviennent principalement de la France, avec 27% du total, suivie des Etats-Unis (15,6%), de la CEMAC (14 %), de la Grande Bretagne (9%), de l'Allemagne (6 %) et de la Suisse (5%). Les transferts reçus de la CEMAC proviennent principalement de la République Centrafricaine (41%), du Gabon (28%), du Tchad (15%).et du Congo (14 %).

Graphique 21 : Répartition des transferts des migrants par zone de provenance en 2021



Source : MINFI

5.2.2 Financements extérieurs

En 2021, les financements extérieurs augmentent de 424,1 milliards par rapport à 2020, pour se situer à 855,8 milliards. Cette évolution est attribuable à l'accroissement des entrées nettes dans les secteurs public et privé non bancaire, ainsi qu'à la réduction des sorties nettes dans le secteur bancaire. Le secteur privé non bancaire enregistre des entrées nettes de 714,4 milliards, après 384 milliards en 2020, en raison principalement de l'augmentation des investissements directs étrangers (+162,4 milliards) et des tirages nets (+283,7 milliards). Les financements extérieurs nets

du secteur public s'accroissent de 38,1 milliards à 360,4 milliards, essentiellement composés de dons (64,7 milliards) et des tirages sur emprunts ordinaires (295,7 milliards). Les financements extérieurs du secteur bancaire enregistrent des sorties nettes de 219 milliards après 274,6 milliards en 2020. Cette évolution correspond à une baisse des avoirs extérieurs nets des banques commerciales relativement aux : (i) créances sur les banques et institutions financières étrangères et autres entités non-résidentes ; (ii) titres de participations et de placements ; (iii) dépôts de la clientèle non-résidente.

5.2.3 Balances des paiements sectorielles

En 2021, les soldes globaux des secteurs « agriculture », « exploitation forestière », « extraction d'hydrocarbures » et « transports » demeurent excédentaires. Les autres secteurs (industrie, commerce, télécommunications, financier) affichent des déficits.

5.2.3.1 Agriculture

En 2021, le solde du compte courant du secteur est excédentaire de 769,1 milliards en amélioration de 107,2 milliards par rapport à 2020. Cette évolution résulte principalement des transactions sur les biens, dont le solde est excédentaire de 844,6 milliards après 712 milliards en 2020, du fait notamment de la hausse des ventes de coton brut (+29,7 milliards), de cacao brut en fèves (+22,7 milliards). Les financements extérieurs nets enregistrent des entrées nettes de 2,9 milliards, après 32,3 milliards en 2020. Le solde global qui résulte de l'ensemble des échanges effectués par le secteur avec l'extérieur est excédentaire de 772 milliards, après 694,3 milliards enregistré en 2020.

5.2.3.2 Exploitation forestière

En 2021, l'excédent du solde courant du secteur augmente de 27,8 milliards par rapport à 2020, et se situe à 264,4 milliards. Cette amélioration provient essentiellement des transactions sur les biens (+55,7 milliards) et de la réduction du déficit des services (-2,2 milliards). Les financements extérieurs se caractérisent par des entrées nettes de 13,3 milliards, après 5,8 milliards enregistrés en 2020. Ces financements proviennent principalement des flux d'investissements directs étrangers de 12,3 milliards. Le solde global qui se dégage de l'ensemble des transactions effectuées avec l'extérieur est excédentaire de 277,7 milliards, en augmentation de 35,3 milliards par rapport à 2020.

5.2.3.3 Extraction d'hydrocarbures

En 2021, l'excédent du compte courant s'améliore de 522,5 milliards, par rapport à 2020, pour se situer à 1 132,3 milliards. L'amélioration de l'excédent du compte courant est générée par les biens (+439,5 milliards), et la réduction des déficits des services (-51,4 milliards) et des revenus primaires (-57,1 milliards). L'embellie de l'excédent sur les biens est induite essentiellement par la hausse des ventes des hydrocarbures (+413,2 milliards), en lien avec la flambée des cours. Les financements extérieurs enregistrent des entrées nettes de 215,6 milliards après 207,8 milliards en 2020, essentiellement constituées de la hausse des flux d'IDE de 58,3 milliards. Le solde global du secteur est de 1 347,9 milliards après 817,6 milliards enregistrés en 2020.

5.2.3.4 Industrie

En 2021, le déficit du compte courant se contracte de 66,4 milliards et se situe à 1 347,5 milliards. Cette évolution est consécutive à la réduction des déficits des biens, des services, ainsi qu'à l'amélioration de la balance des revenus secondaires qui passe d'un déficit de 1,1 milliard à un excédent de 2,1 milliards. Les financements extérieurs nets augmentent de 93,8 milliards et s'établissent à 144,8 milliards, du fait essentiellement de la hausse des flux d'investissements directs étrangers (+205,4 milliards). Le solde global est déficitaire de 1 202,7 milliards, en

réduction par rapport au déficit de 1 363 milliards enregistré en 2020.

Tableau 52 : Balances des paiements sectorielles (en milliards)

LIBELLES	AGRICULTURE		FORET		HYDROCARBURES		INDUSTRIE	
ANNEES	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
I-SOLDE COURANT	661,9	769,1	236,6	264,4	609,8	1132,3	-1413,9	-1347,5
1- Balance des biens	712,0	844,6	232,0	287,7	766,7	1206,2	-1172,1	-1152,0
2- Balance des services	-48,9	-75,3	-3,8	-1,6	-71	-19,5	-245,5	-121,2
3- Balance des revenus primaires	-0,7	-1,2	8,5	-21,6	-113	-55,4	4,8	-76,4
4- Balance des revenus secondaires	-0,5	1,0	-0,1	-0,1	26,6	1,0	-1,1	2,1
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	32,3	2,9	5,8	13,3	207,8	215,6	51,0	144,8
1-Secteur privé non bancaire	32,3	2,9	5,8	13,3	207,8	215,6	51,0	144,8
Investissements Directs Etrangers (IDE)	0,2	11,6	-14,5	12,3	30,8	89,3	20,9	226,3
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. dérivés (IPF)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	32,2	-8,7	20,3	1,0	177,0	126,3	30,1	-81,5
2-Banques créatrices de monnaie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
III-SOLDE GLOBAL	694,3	772,0	242,4	277,7	817,6	1347,9	-1362,9	-1202,7

Source : MINFI

5.2.3.5 Commerce, restaurants et hôtels

En 2021, le déficit du solde global se creuse de 233,9 milliards pour se situer à 1 286,6 milliards. Cette dégradation est imputable principalement à la détérioration de 336,9 milliards du solde du compte courant. L'aggravation du déficit courant est imputable à celles des déficits des biens (-235 milliards), des services (-51,8 milliards), des revenus primaires (-24,7 milliards) et de la réduction de l'excédent des revenus secondaires (-25,4 milliards). Les financements extérieurs nets se soldent par des entrées nettes de 71,2 milliards contre des sorties nettes de 31,9 milliards enregistrées en 2020, du fait essentiellement de la hausse des flux d'IDE (+66,6 milliards) et des tirages nets (+36,4 milliards).

5.2.3.6 Transports

L'excédent du solde courant du secteur se réduit de 2,9 milliards par rapport à 2020 et se situe à 20,3 milliards. Cette évolution est imputable à la réduction de l'excédent des services à 151,6 milliards, après 152,4 milliards en 2020, et l'aggravation du déficit des revenus primaires à 114,2 milliards, contre 110,2 milliards en 2020.

Le solde des biens et celui des revenus secondaires enregistrent des déficits respectifs de 16,1 milliards et de 1 milliard. Les financements extérieurs se chiffrent à 35,4 milliards, en baisse de 72 milliards par rapport à 2020, du fait principalement de la baisse des flux d'investissements directs étrangers. L'excédent du solde global diminue de 75 milliards et se situe à 55,6 milliards en 2021.

5.2.3.7 Télécommunications

En 2021, le déficit du compte courant se creuse de 57,9 milliards par rapport à 2020 pour se situer à 91,3 milliards. Cette évolution est principalement attribuable à la dégradation des soldes des biens (-5,9 milliards) et des services (-56,1 milliards). Le solde des revenus primaires et celui des revenus secondaires sont excédentaires respectivement de 3,3 milliards et de 0,1 milliard. Les financements extérieurs enregistrent des entrées nettes de 46 milliards, après 5,8 milliards en 2020. Ils sont essentiellement constitués des flux d'investissements directs étrangers (50,1 milliards). Le déficit global du secteur se creuse de 17,7 milliards pour s'établir à 45,3 milliards.

5.2.3.8 Activités financières

En 2021, le déficit du compte courant du secteur des activités financières se réduit de 46,1 milliards et se situe à 26,9 milliards. Cette amélioration s'explique essentiellement par la réduction du déficit des revenus primaires de 61,2 milliards.

Les financements extérieurs se soldent par des sorties nettes de 50,9 milliards en réduction de 154,6 milliards par rapport à 2020. Cette évolution résulte principalement de la hausse des flux d'investissements directs étrangers de 33,3 milliards et de la baisse des sorties nettes des banques de 160,6 milliards. Le déficit du solde global du secteur financier se réduit de 200,7 milliards pour se situer à 77,8 milliards.

Tableau 53 : Balances des paiements sectorielles (en milliards)

LIBELLES	Commerce, restaurants et hôtels		Transports		Télécommunications		Activités financières	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
I-SOLDE COURANT	-1 020,9	-1 357,8	23,2	20,3	-33,4	-91,3	-73,0	-26,9
1- Balance des biens	-908,7	-1143,6	-16,1	-16,1	-75,6	-81,5	-18,4	-18,3
2- Balance des services	-133,6	-185,3	152,4	151,6	42,9	-13,2	8,0	-3,9
3- Balance des revenus primaires	-5,6	-30,3	-110,4	-114,2	-0,6	3,3	-66,3	-5,1
4- Balance des revenus secondaires	26,9	1,5	-2,7	-1,0	-0,1	0,1	3,7	0,5
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	-31,9	71,2	107,4	35,4	5,8	46,0	-205,5	-50,9
1-Secteur privé non bancaire	-31,9	71,1	107,4	35,4	5,8	46,0	69,1	62,8
Investissements Directs Etrangers (IDE)	-13,7	52,8	100,6	33,3	2,4	50,1	63,4	96,7
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. dérivés (IPF)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-33,8
Tirages nets (hors IDE et IPF)	-18,1	18,3	6,8	2,0	3,4	-4,1	5,8	0,0
2-Banques créatrices de monnaie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-274,6	-113,9
III-SOLDE GLOBAL	-1 052,7	-1 286,6	130,6	55,6	-27,6	-45,3	-278,5	-77,8

Source : MINFI

5.2.4 Balances des paiements bilatérales

En 2021 le solde global est déficitaire avec le Nigéria, et l'Union Européenne dont la France. A contrario, il est excédentaire avec la Chine, les Etats-Unis et les autres pays de la CEMAC.

5.2.4.1. Nigeria

En 2021, le solde global est déficitaire de 24 milliards, en réduction de 29,1 milliards par rapport à 2020. Cette évolution résulte de la diminution du déficit du compte courant de 56,4 milliards, en liaison avec l'amélioration des soldes des biens, des services, des revenus primaires et des revenus secondaires. L'excédent des biens augmente de 2,1 milliards pour se situer à 20,2 milliards en 2021. Par contre, le déficit des services se contracte pour se situer à 50,5 milliards. Les financements extérieurs se soldent par des entrées nettes de 8,8 milliards, après 36 milliards en 2020.

5.2.4.2 Chine

En 2021, le solde global avec la Chine devient excédentaire de 61,1 milliards, contre un déficit de 212,3 en 2020. Le déficit du solde courant se réduit de 107 milliards pour se situer à 180,7 milliards. Cette évolution résulte principalement de l'amélioration de la balance des biens qui passe d'un déficit de 136,4 milliards à un excédent de 62 milliards, ainsi que de la balance des revenus secondaires qui s'équilibre après le déficit de 17,2 milliards en 2020. Le déficit du solde des revenus primaires se creuse de 90,3 milliards pour se situer à 153,7 milliards. Les financements extérieurs enregistrent des entrées nettes de 241,8 milliards après 75,4 milliards en 2020. Ces entrées sont essentiellement constituées par les tirages nets de l'administration publique qui s'élèvent à 285 milliards, après 63,7 milliards en 2020.

5.2.4.3 Etats-Unis

En 2021, le solde du compte courant avec les Etats-Unis est déficitaire de 30,5 milliards, en réduction de 105,8 après un déficit de 136,3 milliards en 2020. Cette évolution résulte de la réduction des déficits des biens (-38,1 milliards) et des revenus primaires (-13,5 milliards), ainsi que de l'amélioration de l'excédent des services (+14,6 milliards) et des revenus secondaires (+51,2 milliards). La réduction du déficit des revenus primaires résulte de la baisse des dividendes versés au titre des investissements directs étrangers. Le solde des revenus secondaires demeure tiré par les transferts de la diaspora. Les financements extérieurs se soldent par des entrées nettes de 119,2 milliards, après 64,3 milliards en 2020, sous l'effet de l'augmentation des flux d'investissements directs étrangers. Le solde global qui se dégage de l'ensemble des transactions effectuées avec les Etats-Unis est excédentaire de 88,7 milliards contre un déficit de 72 milliards enregistré en 2020.

Tableau 54 : Balance des paiements avec le Nigéria, la Chine et les Etats-Unis (en milliards)

LIBELLES	NIGERIA		CHINE		ETATS-UNIS	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
I-SOLDE COURANT	-89,1	-32,7	-287,7	-180,7	-136,3	-30,5
1- Balance des biens	18,1	20,2	-136,4	62,0	-71,7	-33,6
2- Balance des services	-77,9	-50,5	-70,6	-89,0	1,1	14,6
3- Balance des revenus primaires	-25,6	-0,2	-63,4	-153,7	-89,1	-62,8
4- Balance des revenus secondaires	-3,7	-2,2	-17,3	-0,1	23,4	51,2
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	36,0	8,8	75,4	241,8	64,3	119,2
1-Secteur privé non bancaire	42,4	3,6	11,7	-40,6	64,3	116,4
Investissements Directs Etrangers (IDE)	24,2	4,0	-18,3	-18,6	62,6	113,4
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. Dérivés (IPF)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	18,2	-0,4	30,0	-22,0	1,7	3,0
2-Administration publique	0,0	0,0	63,7	285,0	0,0	0,5
Dons projets (y compris C2D)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5
Tirages nets sur emprunt obligataire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	0,0	0,0	63,7	285,0	0,0	0,0
3-Banques créatrices de monnaie	-6,4	5,2	0,0	-2,7	0,0	2,2
III-SOLDE GLOBAL	-53,1	-24,0	-212,3	61,1	-72,0	88,7

Source : MINFI

5.2.4.4 France

En 2021, le solde global avec la France est déficitaire de 233,4 milliards contre un excédent de 2,5 milliards enregistré en 2020. Cette évolution résulte de l'aggravation du déficit courant et de la baisse des financements extérieurs nets. Le déficit du compte courant s'aggrave de 191,4 milliards pour se situer à 299,4 milliards. Il est imputable aux balances des « biens » (-279,3 milliards), des « services » (-80,2 milliards) et des « revenus primaires » (-24,9 milliards). Le solde des « revenus secondaires » est excédentaire de 85,0 milliards. Les financements extérieurs se soldent par des entrées nettes de 65,9 milliards générées par le secteur privé non bancaire, dominé par les flux d'investissements directs étrangers (+101,7 milliards).

5.2.4.5 CEMAC

En 2021, l'excédent du compte courant progresse de 10,4 milliards, en lien avec l'excédent des biens et des revenus secondaires. L'excédent de la balance des biens passe de 412,4 milliards à 430,8 milliards du fait de la hausse des recettes d'exportations. L'excédent des revenus secondaires progresse à 47 milliards, après 34,9 milliards en 2020, en lien avec la hausse des revenus de la diaspora. Les flux de financements extérieurs se caractérisent par des sorties nettes de 5,3 milliards, contre des entrées nettes de 43,2 milliards en 2020, du fait essentiellement de la baisse des tirages nets du secteur privé non bancaire. Le solde global qui se dégage de ces différentes transactions est de 644,3 milliards après 682,4 milliards en 2020.

5.2.4.6 Union européenne

Le déficit courant se creuse de 364,4 milliards, pour s'établir à 597,3 milliards en 2021, en lien avec la dégradation des soldes de biens, de services et de revenus primaires. Le déficit des biens passe à 463,6 milliards, après 197,4 milliards en 2020. Celui des revenus primaires s'aggrave. L'excédent des revenus secondaires s'accroît de 19,9 milliards, du fait de la hausse des transferts reçus de la diaspora, en raison de l'impact positif de la reprise de l'activité économique. Les financements s'accroissent à 456,2 milliards après 159,2 milliards en 2020, sous l'effet de l'augmentation des flux d'investissements directs étrangers et des tirages nets du secteur public. Le déficit global s'aggrave de 67,4 milliards pour se situer à 141,1 milliards.

Tableau 55 : Balance des paiements avec la France, la CEMAC et l'Union Européenne (en milliards)

LIBELLES	FRANCE		CEMAC		UNION EUROPEENNE	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
I-SOLDE COURANT	-108,0	-299,4	639,2	649,6	-232,9	-597,3
1- Balance des biens	-157,0	-279,3	412,4	430,8	-197,4	-463,6
2- Balance des services	3,1	-80,2	221,0	200,1	-65,2	-139,7
3- Balance des revenus primaires	-21,8	-24,9	-29,1	-28,3	-51,9	-95,6
4- Balance des revenus secondaires	67,7	85,0	34,9	47,0	81,6	101,5
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	110,5	65,9	43,2	-5,3	159,2	456,2
1-Secteur privé non bancaire	129,7	107,4	45,2	28,7	194,6	347,9
Investissements Directs Etrangers (IDE)	8,0	101,7	20,1	37,6	13,8	109,6
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. Dérivés (IPF)	0,0	-1,9	0,0	-0,5	0,0	91,6
Tirages nets (hors IDE et IPF)	121,7	7,6	25,1	-8,5	180,8	146,7
2- Administration publique	-24,5	9,0	-0,3	0,0	-46,9	103,1
Dons projets (y compris C2D)	4,9	9,0	0,0	0,0	24,1	10,3
Tirages nets sur emprunt obligataire	0,0	0,0	-0,3	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	-29,4	0,0	0,0	0,0	-71,0	92,8
3-Banques Créatrices de monnaie	5,3	-50,5	-1,7	-33,9	11,5	5,2
III-SOLDE GLOBAL	2,5	-233,4	682,4	644,3	-73,7	-141,1

Source : MINFI

5.2.5 Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2022

La balance des règlements mensuelle retrace l'ensemble des paiements effectués au cours du mois dans le cadre des transactions économiques, financières et monétaires avec l'extérieur. Sur les six premiers mois de l'année 2022, le déficit cumulé du solde courant s'établit à 265,3 milliards, contre 544 milliards sur la même période en 2021.

Tableau 56 : Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2022 (en milliards)

Libellés	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Janv.-Juin 2022	Janv.-Juin 2021	Variations 2022/2021
I- SOLDE COURANT	-86,6	-302,4	35,9	95,3	-25,5	18,0	-265,3	-544	179,1
1-Balance des biens	-52,5	-115,5	-7,2	45,3	-42,8	40,6	-132,1	-183,3	241,7
2-Balance des services	-35,2	-24,4	20,0	11,2	-1,4	-20,5	-50,3	-202,1	-49,4
3-Balance des revenus primaires	-23,3	-183,2	5,4	3,7	0,9	-28	-224,5	-235,8	-4,1
4-Balance des revenus second.	24,3	20,6	17,6	35,2	17,8	25,9	141,5	77,3	-9
II- FINANCEMENTS EXTERIEURS	120,3	98,8	2,3	103,8	29,3	66,2	420,8	630,4	72,3
1-Secteur privé non bancaire	87,5	16,7	-4,1	43,5	53,2	0,0	196,7	576,6	290,5
IDE	40,9	-2,0	-3,4	29,7	53,1	0,0	118,4	194,3	-158
Investissements de Portefeuille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
Tirages nets	46,6	18,6	-0,7	13,7	0,0	0,0	78,3	382,3	448,5

Libellés	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Janv.-Juin 2022	Janv.-Juin 2021	Variations 2022/2021
2-Administration publique	-2,2	41,4	5,1	38,7	63,8	67,3	214,1	53,8	-93,2
Dons projets (y compris C2D)	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	19,7	9,1
Tirages nets sur emprunt obligataires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
Tirages nets	-2,3	41,2	5,1	38,7	63,8	67,3	213,8	34,1	-102,3
3- Banques créatrices de monnaie	35,0	40,8	1,3	21,7	-87,6	-1,1	9,9	0	-125
III- ERREURS ET OMISSIONS	-0,6	4,9	0,6	1,6	-3,9	-1,3	1,4	-3,2	-9,6
IV- SOLDE GLOBAL	33,0	-198,7	38,8	200,8	-81,8	82,9	75,0	83,2	241,8
V- FINANCEMENT DU SOLDE	-33,0	198,7	-38,8	-200,8	81,8	-82,9	-75,0	-83,2	-241,8

Source : MINFI

Le déficit de la balance des biens se réduit à 132,1 milliards, après 183,3 milliards enregistré en 2021. Il s'est accumulé tout au long du premier semestre, à l'exception des mois d'avril et juin, lesquels affichent les soldes des biens excédentaires de 45,3 milliards et 40,6 milliards respectivement. Les balances des services et des revenus primaires sont déficitaires sur les six premiers mois, avec des déficits cumulés respectifs de 50,3 milliards et 224,5 milliards. Ces déficits se sont réduits en glissement annuel par rapport au premier semestre 2021 respectivement de 151,8 milliards et de 11,3 milliards.

Les financements extérieurs cumulés sur la période sont excédentaires de 420,8 milliards, après 630,4 milliards. Ils sont constitués des entrées nettes du secteur privé non bancaire (196,7 milliards), du secteur public (214,1 milliards) et du secteur bancaire (9,9 milliards).

Les différentes opérations effectuées avec l'extérieur dégagent un solde global cumulé excédentaire de 75,0 milliards, après 83,2 milliards sur les six premiers mois de 2021. Ce solde résulte des excédents enregistrés au cours des mois de janvier (+33 milliards), mars (+38,8 milliards), avril (+200,8 milliards) et juin (+82,9 milliards) et des déficits aux mois de février (-198,7 milliards) et de mai (-81,8 milliards).

CHAPITRE 6 : SECTEUR SOCIAUX

La stratégie de développement social du Cameroun vise le renforcement du capital humain et du bien-être à travers l'amélioration des indicateurs de santé, d'éducation, d'emploi et de participation à la vie sociale. Les actions menées dans ce sens demeurent orientées vers : (i) l'universalisation de l'éducation et le renforcement de la professionnalisation ; (ii) l'amélioration de la santé des populations ; (iii) la promotion du genre et l'autonomisation des femmes ; (iv) la protection sociale des personnes vulnérables ; (v) la promotion de la jeunesse et de l'emploi ; et (vi) le développement de l'habitat social.

En 2021, les secteurs sociaux ont bénéficié d'une dotation budgétaire de 1 104,7 milliards, en hausse de 0,2% par rapport à 2020 et représentant 23,7% du budget de l'Etat. En 2022, la dotation budgétaire est de 1 159 milliards, en hausse de 4,9%. Outre les départements ministériels en charge des actions sociales, plusieurs administrations consacrent une partie de leurs ressources aux dépenses sociales. Il importe également de souligner que l'Etat soutient les populations des zones rurales, à travers la fourniture en eau potable et en énergie photovoltaïque à des prix subventionnés. Par ailleurs, ces différentes ressources allouées par l'Etat aux secteurs sociaux sont renforcées par des appuis multiformes des partenaires au développement.

6.1. Education

Le système éducatif a pour objectifs : (i) d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité ; (ii) d'adapter la formation et l'enseignement à l'environnement socioéconomique à l'effet de constituer une base qualifiée de ressources humaines ; et (iii) de promouvoir la recherche et le développement. Pour atteindre ces objectifs, ce secteur a bénéficié en 2021, d'une enveloppe de 677,2 milliards, soit 14,5% du budget de l'Etat. En 2022, cette enveloppe s'élève à 747 milliards, en augmentation de 69,8 milliards.

L'année scolaire 2021/2022 a été marquée par la poursuite de l'amélioration des conditions de travail des enseignants à travers notamment : (i) le règlement progressif du complément salarial des enseignants encore sous le principe du 2/3 du salaire ; (ii) le paiement progressif de l'indemnité de non logement au personnel enseignant non encore bénéficiaire ; (iii) l'apurement de la dette due, au titre de rappel, à hauteur de 3,5 milliards par mois ; (iv) la mise sur pied d'une procédure de traitement rapide des dossiers d'intégration, qui a permis de traiter 22 967 dossiers au 30 juin 2022; et (v) l'instauration d'un protocole de réception et d'archivage numérique des dossiers, étendu aux délégations régionales.

6.1.1 Education de base

En 2021, l'éducation de base a bénéficié d'une dotation budgétaire de 232,7 milliards, après 232,5 milliards l'année précédente. Le taux d'exécution du budget de 2021 est de 94,4%. Le secteur privé a bénéficié d'une subvention de 2,5 milliards dont 1,5 milliard pour le primaire et un milliard pour le préscolaire. Les actions du Gouvernement dans ce sous-secteur se sont poursuivies à travers notamment : (i) le développement du préscolaire ; (ii) l'universalisation du cycle primaire ; (iii) l'alphabétisation ; et (iv) l'amélioration du cadre de travail et des conditions de vie du personnel. En 2022, cette dotation budgétaire augmente de 5,7% pour se situer à 245,9 milliards.

6.1.1.1 Développement du préscolaire

En 2021, le taux brut de préscolarisation qui est le rapport entre le nombre d'enfants inscrits au préscolaire et ceux en âge de préscolarisation (3 et 5 ans), est de 38,4% contre 38,8% en 2020. Les actions du Gouvernement pour le développement du préscolaire se sont poursuivies notamment à travers : (i) la construction et l'équipement de 10 centres préscolaires communautaires ainsi que de 21 blocs maternels ; (ii) la construction de 64 salles de classe et 17 blocs latrines ; (iii) la

sécurisation des écoles maternelles, à travers la construction de 09 clôtures ; (iv) la réhabilitation de 08 écoles maternelles ; (v) la formation continue de 6 000 enseignants et de 150 animateurs ; et (vi) l'appui psychosocial en faveur des enseignants et des enfants victimes de la Covid-19. En outre, pour assainir le milieu et protéger les enfants, les enseignants et le staff dirigeant de la Covid-19, le Gouvernement a apporté un appui à certains établissements dans la désinfection des bâtiments et la mise en place du dispositif Wash (seau, savon, gel hydro alcoolique etc.).

6.1.1.2 Universalisation du cycle primaire

L'universalisation du cycle primaire est mesurée à travers deux principaux indicateurs : le taux net d'admission, (rapport entre le nombre de nouveaux inscrits en 1^{ère} année du primaire ayant l'âge de 6 ans et la population totale de cet âge) et le taux d'achèvement du cycle primaire. Au cours de l'année scolaire 2020/2021, le taux net d'admission passe de 70% en 2019/2020 à 71%. Le taux d'achèvement du cycle primaire s'améliore à 73,5% contre 70,1% en 2019/2020.

Au cours de l'année scolaire 2020/2021, l'universalisation du cycle primaire s'est poursuivie à travers : (i) le renforcement de l'offre d'éducation au cycle primaire public ; et (ii) l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires.

En ce qui concerne le renforcement de l'offre d'éducation au cycle primaire public, les actions ont notamment porté sur : (i) la construction de 896 salles de classe et la réhabilitation de 324 autres ; (ii) la construction de 68 blocs latrines et de 9 clôtures ; (iii) la réhabilitation de 16 écoles ; (iv) l'acquisition et la distribution de 41 828 tables bancs ; (v) le recrutement de 3 000 nouveaux enseignants ; et (vii) la fourniture de 54 kits de matériels spécialisés aux écoles inclusives.

S'agissant en particulier de la jeune fille, les efforts en faveur du soutien à la scolarisation de la jeune fille ont porté notamment sur : (i) l'attribution de 720 bourses d'excellence aux élèves filles ; (ii) la distribution de 2 000 000 de kits d'hygiène aux élèves-filles du primaire ; et (iii) la formation de 1 220 enseignants du primaire dans les zones d'éducation prioritaire à l'encadrement de la scolarisation de la jeune fille. Le taux d'achèvement des filles en dernière année du cycle primaire passe de 67,2% pour l'année scolaire 2019/2020 à 68,6% pour l'année scolaire 2020/2021. Celui des garçons progresse de 75% à 78,5%.

L'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires a été assurée, entre autres, par : (i) la distribution de 73 066 livres d'éducation civique et à la citoyenneté aux élèves des zones d'éducation prioritaire ; (ii) la formation des enseignants à l'utilisation des nouveaux curricula et à l'enseignement des langues et cultures nationales ; (iii) la distribution des primes de fidélisation à 3 397 enseignants ; et (iv) la distribution, par le Programme d'appui à la réforme de l'éducation au Cameroun (PAREC), de 2 972 613 manuels scolaires essentiels (anglais, français et mathématiques) aux élèves des classes de CEI/Class 3 et CEII/Class 4.

6.1.1.3 Alphabétisation

Le programme d'alphabétisation a pour objectifs, entre autres : (i) d'accroître la population alphabétisée ; (ii) d'offrir des perspectives d'éducation et de formation aux enfants non scolarisés ; et (iii) de promouvoir la pratique orale et écrite des langues nationales. Il s'agit de donner aux enfants déscolarisés ou non scolarisés, la possibilité de poursuivre leur formation dans le circuit formel ou d'apprendre un métier. Le pourcentage d'enfants qui n'achèvent pas le cycle primaire est de 26,5% en 2021. Ces derniers n'acquièrent pas toutes les compétences de base nécessaires à un alphabétisme durable et irréversible. Pour l'année 2020/2021, les Centres d'alphabétisation fonctionnelle et les Centres d'éducation de base non formelle ont enregistré 23 680 inscrits.

6.1.1.4 Amélioration du cadre de travail

Les activités concourant à l'amélioration des conditions de travail des personnels ont été orientées

entre autres vers : (i) la construction de 55 blocs de 02 logements chacun au profit des enseignants en zone rurale ; (ii) la construction de 05 délégations départementales et de 09 inspections d'arrondissement ; et (iii) la poursuite de la construction de la délégation régionale du Nord-ouest.

6.1.1.5 Bilan de l'année scolaire 2010/2021 et résultats 2021/2022

Au cours de l'année scolaire 2020/2021, l'enseignement de base a accueilli 5 296 476 élèves contre 5 145 889 l'année précédente, soit une hausse de 2,9%. Dans le préscolaire, les effectifs sont passés de 567 181 à 564 891 élèves, encadrés par 29 195 enseignants, soit un taux d'encadrement moyen de 19 élèves par enseignant. On y dénombre 21 544 salles de classe, soit un ratio de 27 élèves par salle classe contre 28 l'année précédente.

Tableau 57 : Nombre de salles de classe fonctionnelles, effectifs des élèves et enseignants dans le préscolaire et le primaire

Enseignement		2019/2020			2020/2021		
		Salles de classe	Enseignants	Elèves	Salles de classe	Enseignants	Elèves
Préscolaire	Public	5 668	10 185	174 809	6 216	10 394	170 886
	Privé	14 290	17 947	377 199	14 889	18 187	374 095
	Communautaire	352	548	15 173	439	614	19 910
	Total	20 310	28 680	567 181	21 544	29 195	564 891
Primaire	Public	55 962	59 071	3 459 294	59 215	61 730	3 558 329
	Privé	37 355	40 521	1 064 327	39 534	43 399	1 110 099
	Communautaire	845	755	55 087	829	860	63 157
	Total	94 162	100 347	4 578 708	99 578	105 989	4 731 585

Source : MINEDUB

Dans le primaire, l'effectif des élèves est de 4 731 585, en hausse de 3,3% par rapport à l'année précédente. Celui des enseignants progresse de 5,6% pour s'établir à 105 989 enseignants. Le ratio élèves par enseignant passe de 46 à 45 et le ratio élèves par salles de classe reste inchangé à 44.

Le ratio élèves par salle de classe s'améliore à 26 en 2020/2021 contre 28 en 2019/2020. Le ratio élèves/enseignant passe de 20 à 19 élèves/enseignant.

Tableau 58 : Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe dans l'enseignement maternel et primaire

Enseignement		2019/2020		2020/2021	
		Elèves/Enseignant	Elèves/Classe	Elèves/Enseignant	Elèves/Classe
Préscolaire	Public	17	31	16	30
	Privé	21	26	21	25
	Communautaire	28	41	32	45
	Ensemble	20	28	19	27
Primaire	Public	59	62	58	62
	Privé	26	28	26	28
	Communautaire	73	69	73	75
	Ensemble	46	44	45	44

Source : MINEDUB

Au terme de l'année scolaire 2021/2022, le nombre d'élèves présenté à l'examen du Certificat d'études primaires (CEP) est de 311 454 élèves. Le taux de réussite à cet examen est de 87,5% contre 79,4% l'année précédente. Pour ce qui est du First school leaving certificate (FSLC), 124 799 candidats se sont présentés et 119 705 ont réussi, soit un taux de réussite de 95,9% contre 90,4% pour la session 2021.

Dans le but d'assainir le milieu scolaire pour une meilleure éducation des enfants, le Gouvernement a procédé à la fermeture de 326 écoles non conformes en début d'année scolaire 2022/2023. Les raisons de fermeture sont, entre autres : (i) le fonctionnement sans autorisation de création et/ou d'ouverture ; (ii) l'absence de démarcation entre le primaire et le secondaire ; (iii) l'environnement non propice à l'activité scolaire ; (iv) le défaut d'acte d'extension pour la section différente de celle en activité ; et (v) le fonctionnement dans un site d'emprunt ou des écoles logées dans des maisons d'habitation.

6.1.2 Enseignements secondaires

En 2021, le budget alloué au Ministère des enseignements secondaires s'élève à 386,9 milliards, en baisse de 3% par rapport à 2020. Le taux d'exécution se situe à 96,5% en 2021. La politique du Gouvernement dans cet ordre d'enseignement demeure axée sur : (i) le développement des infrastructures et équipements scolaires ; (ii) l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire ; (iii) l'intensification de la professionnalisation et l'optimisation de la formation. En 2022, la dotation budgétaire du Ministère des enseignements secondaires se situe à 439,4 milliards, en hausse de 13,6%.

Au cours de l'année scolaire 2020/2021, le nombre d'établissements d'enseignement secondaire est passé de 4 204 à 4 309, soit une hausse de 2,5% par rapport à 2019/2020. Par ailleurs, pour le compte de l'année scolaire 2022/2023, on dénombre 117 collèges d'enseignement secondaire privés fermés pour violation des formalités de création, d'ouverture et de fonctionnement.

Tableau 59 : Evolution du nombre d'établissements dans l'enseignement secondaire

Ordre	Types	2019/2020	2020/2021
Public	Enseignement secondaire général	1 930	1 947
	Enseignement secondaire technique professionnel	760	769
	Polyvalent	1	1
	ENIEG	62	62
	ENIET	11	11
	Total public	2 764	2 790
Privé	Enseignement secondaire général	885	949
	Enseignement secondaire technique professionnel	61	66
	Polyvalent	390	406
	ENIEG	91	86
	ENIET	10	8
	ENIEG & ENIET	2	2
	ENIET Bilingue	1	2
	Total privé	1 440	1 519
Ensemble		4 204	4 309

Source : MINESEC

6.1.2.1 Développement des infrastructures et équipements scolaires

En 2021, pour accroître les infrastructures scolaires, les travaux ont, entre autres, porté sur : (i) la construction d'un bloc administratif de R+1 au Lycée Technique Bilingue de Limbé et de deux ateliers de pratique professionnelle aux CETIC de Dziguilao et de Bafemgha ; (ii) la construction de 33 blocs de deux salles de classe et de 27 blocs de trois salles de classe dans plusieurs écoles ; (iii) la réhabilitation des infrastructures scolaires dans trois établissements (Lycée de Ngoa-Ekelle, Lycée moderne de Nkoza et Lycée de Badjouma) ; et (iv) la construction et l'équipement des Lycées Techniques de Nsam, Maroua et Ombé dans le cadre du Projet de l'enseignement secondaire technique (PEST) ; (v) la réalisation à 60% des projets de construction des Lycées Techniques et Professionnels Agricoles de Yagoua et de Lagdo.

6.1.2.2 Amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire

En 2021, l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire s'est poursuivie, notamment à travers : (i) l'élaboration d'un référentiel de formation de l'enseignement technique et la production de 44 guides pédagogiques ; (ii) le renforcement des capacités des inspecteurs pédagogiques et des enseignants sur la méthode d'enseignement par l'Approche par compétences (APC) ; (iii) l'équipement de 95 établissements en système de vidéosurveillance ; et (iv) la formation de 395 enseignants de mathématiques à l'Institut africain des sciences mathématiques (AIMS).

6.1.2.3 Intensification de la professionnalisation et optimisation de la formation

En 2021, les actions visant l'intensification de la professionnalisation et l'optimisation de la formation se sont poursuivies notamment à travers : (i) le perfectionnement en entreprise de 700 enseignants du secondaire technique ; (ii) la formation en alternance (cours théoriques à l'établissement et stage pratique en entreprise) de 40 000 élèves de l'enseignement secondaire technique ; (iii) l'équipement des laboratoires de la série technologie de l'information dans les Lycées Bilingues de Bamenda, de Kumbo et de Buéa ; (iv) l'équipement des laboratoires de la série des arts cinématographiques au Lycée Bilingue de Buéa et au Lycée Général Leclerc de Yaoundé ainsi que de celui de la spécialité techniques de gestion forestière du Lycée Technique de Mbalmayo.

Par ailleurs, pour assurer la continuité des cours en situation d'urgence, le Gouvernement envisage la vulgarisation de la digitalisation à travers la dotation des établissements scolaires en centres numériques. Dans ce cadre, 3 439 leçons ont été enregistrées et mises en ligne.

6.1.2.4 Bilan de l'année scolaire 2020/2021 et résultats 2021/2022

Au cours de l'année scolaire 2020/2021, l'enseignement secondaire général a accueilli 1 545 373 élèves, encadrés par 64 661 enseignants, répartis dans 43 363 salles de classe. L'enseignement technique et professionnel a enregistré 373 551 élèves, encadrés par 28 302 enseignants, répartis dans 11 217 salles de classe. Dans l'enseignement normal, les effectifs des élèves-maîtres sont de 17 306, répartis dans 1 030 salles de classe, encadrés par 3 140 enseignants.

Tableau 60 : Effectifs des élèves, enseignants et salles de classe dans l'enseignement secondaire

Enseignement		Ordre d'enseignement	2019/2020			2020/2021		
			Salles de classe	Enseignants	Elèves	Salles de classe	Enseignants	Elèves
Secondaire Général		Public	25 557	46 094	1 075 079	24 745	47 425	1 075 455
		Privé	19 164	16 057	440 084	18 618	17 236	469 918
		Total	44 721	62 151	1 515 163	43 363	64 661	1 545 373
Technique Professionnel		Public	9 330	29 878	279 967	8 273	27 748	297 920
		Privé	2 886	359	71 453	2 944	554	75 631
		Total	12 216	30 237	351 420	11 217	28 302	373 551
Normal	ENIEG	Public	456	1 943	9 386	504	2 027	9 986
		Privé	376	338	2 278	268	354	2 442
		Total	832	2 281	11 664	772	2 381	12 428
	ENIET	Public	156	701	3 927	152	695	4 602
		Privé	71	80	214	106	64	276
		Total	227	781	4 141	258	759	4 878

Source : MINESEC

Les taux de réussite aux examens de la session 2022 se sont améliorés pour les examens relevant du GCE-Board et de l'Office du baccalauréat (OBC). Par contre, les taux de réussite régressent pour les examens relevant de la Direction des examens, des concours et de la certification (DECC).

S'agissant des examens relevant du GCE-Board, la session 2022 a enregistré la participation de 167 977 candidats, dont 114 925 réussites. Au GCE-General Ordinary Level, 84 497 candidats ont été présentés et 56 621 ont été admis, soit un taux de 67% contre 59,1% la session précédente. Pour ce qui est du GCE-General Advanced Level, le nombre de candidats présentés étaient de 61 553 et le taux de réussite est de 69,5% contre 61,9% l'année précédente. Concernant les examens techniques de la session anglophone, le taux de réussite au TVEE intermédiaire passe de 58,8% à 66,2% tandis que celui au TVEE advance level progresse de 71,6% à 78,3%.

Concernant les examens de la session 2022 relevant de l'Office du Baccalauréat, sur les

135 082 candidats présentés au baccalauréat de l'enseignement secondaire général, 89 522 sont déclarés admis, soit un taux de réussite de 66,3% contre 73,6% à la session précédente. L'examen de probatoire de l'enseignement secondaire général a enregistré 203 794 candidats et le taux de réussite est de 42,9% contre 39,9% l'année précédente. Concernant les examens de l'enseignement technique, le probatoire-STT commercial a enregistré la participation de 10 572 candidats et le taux de réussite est de 62,6%, en hausse de 2,5 points par rapport à la session précédente. Pour ce qui est de l'examen du Bac commercial STT, 10 255 candidats y ont pris part et le taux de réussite est de 68,4% après 73,5% la session précédente.

Pour ce qui est des examens relevant de la DECC, le BEPC ordinaire a enregistré 200 571 candidats et le taux de réussite est de 66,9% contre 74,4% l'année précédente. Le BEPC Bilingue ordinaire a enregistré 3 038 candidats et le taux de réussite a été de 86,1%, en recul de 4,3 points par rapport à la session précédente. Pour l'examen du CAP industriel, 32 181 candidats y ont participé et le taux de réussite est de 77,6% après 79,2%. Concernant les examens de l'enseignement normal, le CAPIET a enregistré 2 072 candidats et le taux de réussite est de 90,1%, après 88,8% l'année précédente. Le nombre de candidats enregistrés pour l'examen du CAPIEMP est de 5 979 candidats et le taux de réussite s'établit à 96,4%, en progression de 3,8 points.

Tableau 61 : Taux de réussite aux examens officiels de l'enseignement secondaire (en %)

Examens	Session 2021	Session 2022	Variation absolue	Nombre de candidats présentés 2022
BEPC Ordinaire	74,4	66,9	-7,5	200 571
BEPC Bilingue	90,4	86,1	-4,3	3 038
CAP Industriel	79,2	77,6	-1,6	31 181
CAP STT	64,7	54,5	-10,2	13 301
CAPIEMP	92,6	96,4	3,8	5 979
CAPIET	88,8	90,1	-9,2	2 072
GCE-General Ordinary Level	59,1	67	7,9	84 497
GCE-General Advanced Level	61,9	69,5	7,6	61 553
GCE-Technical and Vocational Education intermediate Level (TVEE intermediate)	58,8	66,2	7,4	13 425
GCE-Technical and Vocational Education Advanced Level (TVEE Advanced)	71,6	78,3	6,7	8 502
BAC-ESG	73,6	66,3	-7,3	135 082
BAC-EST industriel	86,1	69,8	-16,3	1 812
Brevet de Technicien Industriel	82,7	76,3	-6,4	11 694
Brevet Professionnel C	76,4	81,6	5,2	266
BAC-STT commercial	73,5	68,4	-5,1	10 255
Brevet de Technicien STT	75,9	75,7	-0,2	4 682
Brevet Professionnel commerciaux	46,7	88,2	41,5	17
PROB-ESG	49,9	42,9	-7	203 794
PROB-EST industriel	47,1	63	15,9	3 955
PROB de Brevet de Technicien Industriel	72,5	68,8	-3,7	12 494
PROB-STT Commercial	60,1	62,6	2,5	10 572
PROB de Brevet de Technicien STT	75,8	80,2	4,4	4 697

Sources : OBC, DECC, GCE-BOARD

6.1.3 Enseignement supérieur

En 2021, le budget alloué à l'enseignement supérieur est de 57,5 milliards, en baisse de 8,9% par rapport à l'année précédente. En outre, une allocation budgétaire de 42,4 milliards a été mise à la disposition des universités d'Etat, dont 32,5 milliards pour le fonctionnement et 9,9 milliards pour l'investissement. Les ressources propres générées par les universités s'évaluent à 37,9 milliards. En 2022, la dotation budgétaire s'accroît de 4,2 milliards pour se situer à 61,7 milliards. Elle représente 8,5% de l'enveloppe orientée vers le secteur de l'éducation.

A la faveur du Décret N°2022/003 du 5 janvier 2022, portant création des universités de Bertoua à

l'Est, d'Ebolowa au Sud et de Garoua au Nord, l'environnement universitaire au Cameroun s'est enrichi de 3 nouvelles universités, portant à 11 le nombre des universités d'Etat. Les trois villes concernées abritent déjà les extensions des universités implantées dans d'autres régions. C'est le cas à Bertoua où l'on trouve une annexe de la faculté des sciences juridiques et politiques de l'université de Yaoundé II et une école normale supérieure depuis 2018. A Garoua, se trouvent les annexes de la Faculté de médecine et de sciences biomédicales ainsi que de la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'université de Ngaoundéré. Quant à Ebolowa, elle abrite les annexes de la Faculté d'agronomie et des sciences agricoles de l'université de Dschang et de la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'université de Yaoundé II.

En 2021, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement universitaire est de 12,7%, en baisse de 0,3 point par rapport à l'année précédente. La politique du Gouvernement dans cet ordre d'enseignement vise principalement le développement de l'offre d'enseignement supérieur dans la perspective de la professionnalisation. Les programmes mis en œuvre pour améliorer l'offre dans cet ordre d'enseignement ont notamment porté sur : (i) le développement de la composante technologique et professionnelle ; et (ii) la modernisation des établissements facultaires.

6.1.3.1 Développement de la composante technologique et professionnelle

En 2021, on dénombre au total 97 établissements d'enseignement supérieur public et 339 Instituts privés d'enseignement supérieur (IPES). Parmi les établissements d'enseignement supérieur public, 53 sont des établissements technologiques et professionnels et 44 des établissements facultaires classiques. Le sous-secteur de l'enseignement supérieur a produit 91 366 diplômés, dont 56 939 par les universités d'Etat, 34 166 par les IPES et 261 par les Instituts à statut particulier (ISP).

Dans les Universités d'Etat, 72,3% des diplômés sont dans les filières classiques et 27,7% dans les filières professionnelles. Dans les IPES, 50,9% des diplômés ont obtenu le BTS et 27,5%, 19,4% le HND (Higher National Diploma) et 12,4 les licences professionnelles.

Les actions en faveur de l'amélioration des infrastructures ont, entre autres, porté sur : (i) la construction d'un bloc pédagogique de 2 ateliers à l'IUT de Bandjoun ; (ii) la réalisation des études architecturales et géotechniques en vue de la construction de l'ENS de Bertoua, l'ENSET d'Ebolowa et la FMSB de Garoua ; (iii) la construction d'un bloc pédagogique de 1 200 places à l'université de Douala ; et (iv) le démarrage des travaux d'extension du centre médico-social et de réhabilitation de l'Amphi 500 de l'Université de Yaoundé II.

6.1.3.2 Modernisation et professionnalisation des établissements facultaires

Dans ce domaine, les actions ont notamment concerné : (i) la finalisation des constructions et de l'équipement de 10 centres de développement du numérique universitaire ; (ii) la construction du bloc pédagogique de la Faculté des arts, lettres et sciences humaines de l'Université de Ngaoundéré (iii) le renforcement du système d'information et d'orientation universitaire et professionnelle à travers la canalisation de 15 000 étudiants dans les filières accréditées ; (iv) la révision et l'harmonisation des programmes des filières sciences halieutiques et médecine vétérinaire ; et (v) le recrutement de 549 enseignants dans le cadre du projet de recrutement de 2 000 enseignants.

6.1.3.3 Bilan de l'année académique 2020/2021

Au cours de l'année académique 2020/2021, le Cameroun compte 41 établissements technologiques et professionnels et 33 établissements facultaires. Ces établissements sont répartis dans les 8 universités d'Etat et à l'université Inter-Etat Cameroun-Congo. Dans le secteur privé, on dénombre 339 IPES, dont 126 dans la région du Centre et 90 dans la région du Littoral.

Le nombre d'enseignants dans les universités d'Etat est passé de 6 402 en 2020 à 6 461 en 2021, soit un accroissement de 0,9%. A cet effectif, s'ajoutent la vague de 549 recrutés en 2021 dans le cadre du recrutement spécial de 2000 enseignants du supérieur instruit par le Chef de l'Etat. Le nombre d'étudiants progresse de 9,2% et se situe à 404 476, dont 321 456 pour le public. Le Cameroun a accueilli 13 236 étudiants étrangers au cours de l'année académique 2020/2021, dont 11 976 tchadiens. Par ailleurs, on enregistre 496 étudiants camerounais ayant bénéficié des bourses d'études à l'étranger.

Tableau 62 : Répartition des étudiants et des enseignants dans l'enseignement supérieur

Universités/Instituts	2018		2019		2020		2021*	
	Etudiants	Enseignants	Etudiants	Enseignants	Etudiants	Enseignants	Etudiants	Enseignants
Université de Bamenda	16 294	659	16 365	779	15 024	833	14 695	891
Université de Buea	17 896	584	16 891	652	26 934	728	34 887	814
Université de Douala	49 543	758	45 965	1 109	55 188	1 060	66 637	1 016
Université de Dschang	29 817	670	37 727	575	40 029	640	38 154	513
Université de Maroua	23 741	508	32 419	607	29 119	660	27 053	657
Université de Ngaoundéré	24 101	640	29 585	663	35 126	692	41 997	686
Université de Yaoundé I	58 617	953	56 340	953	64 400	1 156	61 004	1 204
Université de Yaoundé II	49 500	477	52 317	590	32 883	633	37 029	680
Total universités d'Etat								
Institutions à statut particulier	2 966		3 614		2 725		2 073	
IPES	51 197		59 275		69 048		80 947	
Total Général	323 672	5 249	350 498	5 928	370 476	6 402	404 476	6 461

Source : MINESUP * Données provisoires

6.2. Santé

En 2021, le budget alloué au Ministère de la santé, hors CAS Covid-19, est de 197,1 milliards, en augmentation de 4,4% par rapport à 2020. La dotation allouée à la lutte contre la pandémie de la Covid-19 passe à 200 milliards contre 180 milliards en 2020. Toutefois, il convient de souligner que le niveau des ressources allouées à la fonction santé est plus important, du fait que cette fonction est également assurée par d'autres ministères. En 2022, les ressources budgétaires mises à la disposition du ministère de la santé publique sont de 207,2 milliards, en hausse de 5,1%. La dotation affectée au CAS Covid-19 est de 50 milliards consacrée dans la loi rectificative.

Encadré 2 : Couverture Santé Universelle

La **Couverture Santé Universelle (CSU)** est la cible 8 de l'Objectif de développement durable (ODD) numéro 3 et désigne, selon l'OMS, une situation dans laquelle toutes les personnes et toutes les communautés bénéficient des services de santé dont elles ont besoin sans se heurter à des difficultés financières. Elle englobe la gamme complète des services de santé essentiels de qualité, qu'il s'agisse de la promotion de la santé, de la prévention, des traitements, de la réadaptation que des soins palliatifs. L'évaluation de la mise en œuvre de la CSU au Cameroun passe par le suivi des indicateurs liés à chacune de ses dimensions que sont : (i) la couverture des services de santé essentiels ; (ii) la protection contre le risque financier et ; (iii) la population couverte.

La CSU est l'une des cibles que les pays du monde se sont fixés lorsqu'ils ont adopté les ODD en 2015. Les pays ont réaffirmé cet engagement lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la CSU en 2019. Pour honorer cet engagement, le Gouvernement a mené plusieurs actions notamment : (i) la création en 2015 d'un **Groupe Technique National (GTN)** intersectoriel avec pour principale mission de conduire le processus et faire des propositions sur les différents aspects de la CSU ; (ii) l'adoption en 2017 de **deux paniers de soins essentiels** et d'une **grille tarifaire** desdits soins ; (iii) la validation en 2018 de **la méthodologie d'immatriculation et d'affiliation** des bénéficiaires de la CSU et l'identification **des cibles représentant les couches vulnérables** (les enfants de 0 à 15 ans, les femmes enceintes et les patients exposés aux pathologies tuberculose, cancer ou VIH/SIDA) ; (iv) la désignation par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement le 16 Juin 2020, de **New Tech Management Cameroun**, comme adjudicataire du Contrat de Partenariat Public-Privé pour le « Projet de financement, de conception,

de construction, d'exploitation, d'équipement et de maintenance du système de gestion de la CSU au Cameroun ; (v) la présentation du **logiciel CSU** par Santé Universelle Cameroun S.A (SUCAM) qui est l'organisme en charge, entre autres, de la gestion des opérations commerciales et financières, de la collecte des contributions sociales du secteur informel, de la mise en commun des fonds dédiés à la gestion de la CSU, du contrôle médical et du paiement des factures des prestataires agréés ; et (vi) de la présentation de la **Stratégie de Développement de la CSU** et de la **Stratégie de Financement de la Santé**.

Dans le cadre de l'implémentation de la CSU, plusieurs mécanismes ont été mis en place, notamment le chèque santé et les centres d'enrôlement. S'agissant du **chèque santé**, il est mis en œuvre depuis 2015 dans le septentrion et a pour objectif de réduire les barrières économiques liées à l'obtention des soins et d'améliorer la qualité de prise en charge, à travers un système d'achat des prestations à bas prix. Il est disponible à 6 000 FCFA pour les femmes enceintes. A l'Extrême Nord, de Juin 2015 à Mars 2022, 139 317 femmes enceintes ont été enrôlées au chèque santé. Pour ce qui est des **centres d'enrôlement**, 43 ont été ouverts dans l'ensemble des 10 régions. Ils servent à enregistrer les cibles bénéficiaires.

La progression vers la CSU fait face à plusieurs difficultés notamment au niveau du **financement et des ressources humaines en santé**. En effet, le GTN évaluait à 1 377 milliards le montant du financement de la CSU, avec 995 milliards à la charge du Gouvernement, 357 milliards comme contributions des populations et 25 milliards comme contributions des partenaires. Par ailleurs, le MINSANTE estime en 2021 un besoin de 63 000 personnels de santé, dont 3 000 médecins spécialistes, 3 000 médecins généralistes, 35 000 infirmiers et 22 000 autres personnels de santé. Pour faire face à ces difficultés, plusieurs recommandations ont été proposées notamment : (i) accroître le financement public moyennant des réformes fiscales et donner la priorité de l'allocation budgétaire à la santé ; (ii) encadrer les politiques de gratuité et de subvention, (iii) étudier des mécanismes de financement novateurs (taxes sur le tabac, l'alcool, le vin et la bière, l'assainissement) pour le secteur de la santé et ; (iv) former le personnel existant et recruter un personnel de qualité.

Une phase pilote de la CSU devrait démarrer en 2023. Elle sera lancée pour les trois régions septentrionales, l'Est et le Sud avec une emphase sur la femme enceinte et les enfants de 0 à 5 ans, suivant un panier de soins ciblant les principales affections récurrentes et les causes de mortalité infantile. Cette phase se présente comme le test à mener sur le système de gestion de la CSU dans toutes ses composantes qui facilitera la mise en place de la CSU.

Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des actions visant la santé des populations notamment dans les domaines suivants : (i) la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent, (ii) la surveillance épidémiologique ; et (iii) la lutte contre la maladie et la promotion de la santé

6.2.1 Santé et couverture vaccinale de la mère et de l'enfant

L'amélioration de la santé et de la couverture vaccinale de la mère et de l'enfant s'observent au ministère de la santé à travers notamment : la réduction de la mortalité maternelle, infantile et infanto-juvénile, ainsi que l'augmentation du nombre de femmes enceintes suivies et prises en charge dans les formations sanitaires.

6.2.1.1 Santé de la mère et de l'enfant

En 2021, on dénombre 965 643 naissances vivantes dans les formations sanitaires contre 943 797 en 2020, soit une hausse de 2,8%. Dans le cadre du chèque santé (CS), 470 formations sanitaires ont été accréditées. Par ailleurs, plusieurs actions ont été menées, notamment : (i) la réalisation de 64 862 échographies, 154 909 consultations post natales de nouveau-nés, 153 032 consultations post natales de mères et 3 070 césariennes ; (ii) le renforcement des capacités de 50 formateurs centraux sur la prise en charge du nouveau-né ; et (iii) l'acquisition et la mise à disposition de 100 kits de réanimation néonatale et des couveuses.

Pour assurer une meilleure alimentation des enfants, la lutte contre la malnutrition et les retards de croissance s'est effectuée dans les régions septentrionales et à l'Est à travers : (i) la supplémentation en vitamine A et le déparasitage de 4 741 001 enfants de 06 à 59 mois ; (ii) la

sensibilisation au cours des visites à domicile de 51 000 familles sur l'alimentation du nourrisson et des enfants de moins de 5 ans ; (iii) la prise en charge de 87 125 enfants malnutris dans 67 districts de santé des régions septentrionales et de l'Est, avec un taux de guérison de 75% ; et (iv) l'administration des poudres de micronutriments à 44 455 enfants de 06 à 23 mois à travers l'opération de fortification à domicile. Par ailleurs, 60 personnels des districts de santé ont été formés sur la prise en charge intégrée de la malnutrition aigüe, dont 28 à Bertoua dans les centres de nutrition thérapeutiques et 32 à Moloundou dans les centres de nutrition en ambulatoire pour la malnutrition aigüe sévère.

Concernant le dépistage de la drépanocytose, il a été réalisé lors de la célébration de la Journée internationale de la drépanocytose, de concert avec toutes les parties prenantes à savoir la société civile et les partenaires au développement. Ainsi, des tests d'électrophorèse d'hémoglobine ont été réalisés sur 4 076 nouveau-nés suspects de drépanocytose. Parmi ceux-ci, 1 518 nouveau-nés se sont révélés porteurs de l'antigène S, dont 17% avec l'hémoglobine SS.

6.2.1.2 Couverture vaccinale de la mère et de l'enfant

La couverture vaccinale de la mère et de l'enfant s'effectue principalement dans le cadre du *Programme élargi de vaccination* (PEV). En 2021, sur un total de 5 768 formations sanitaires répertoriées par la cellule des informations sanitaires, 5 253 ont offert la vaccination dans le cadre du PEV. Le taux de couverture vaccinale de certains antigènes traceurs s'améliore par rapport à 2020 et passe de : (i) 80,7% à 81% pour le penta3 ; (ii) 80,1% à 83% pour le Rota 2 ; (iii) 28 % à 33% pour le RR2 ; et (iv) 14,6% à 18,2% pour le VPH. Ces améliorations s'expliquent, entre autres, par : (i) le ravitaillement des structures de santé en vaccins par le Gouvernement, malgré les perturbations observées dans les chaînes d'approvisionnement ; (ii) le renforcement de la vaccination de routine dans les régions en crise ; et (iii) l'amélioration continue de la chaîne de froid et l'entretien du matériel roulant. Par contre, le taux de couverture vaccinale se dégrade pour les antigènes traceurs RR1 (74% en 2021 contre 74,1% en 2020), BCG (80,3% contre 83,7%), VAA (70% contre 73,1%) et VPI (80 contre 80,9%). Cette dégradation est imputable notamment à la rupture de stock du vaccin BCG au premier trimestre 2021 et à la non mise en œuvre de la riposte vaccinale à l'épidémie de fièvre jaune et de rougeole.

Au premier semestre 2022 et en glissement annuel, la couverture vaccinale cumulée au Penta3 régresse à 74,8% contre 77,6 %. A l'inverse, la couverture nationale du BCG croît à 77% contre 74,8% et celle au RR1 passe à 72,5% contre 45,8%.

Tableau 63 : Evolution de la couverture vaccinale (en %)

Antigènes	2017	2018	2019	2020	2021
Penta3	86	79	78,2	80,7	81
RR1	77	71	71	74,1	74
RR2				28	33
VAT+2	72			62	73
VAA	78	74	70,7	73,1	70
BCG	91	88	83	83,7	80,3
VPI	76	78	77	80,9	80
Rota2	83	78	78	80,1	83
VPH				14,6	18,2
1^{ère} dose covid-19					6,01
2^{ème} dose covid-19					1,3
Complètement vaccinées Covid-19					4,7

Source : MINSANTE

N.B : RR = Anti-rougeoleux ; VAT2+= antitétanique pour femmes enceintes ; VAA = Vaccin Anti-Amariel (fièvre jaune) ; Penta3=combinaison de plusieurs antigènes (Hépatite B-Hib-DTC3) ; VPI = antipoliomyélique ; Rota2= anti Rotavirus

6.2.1.3 Couverture vaccinale de la mère et de l'enfant

Dans le but d'aider les femmes en difficultés de conception, le Centre hospitalier de recherche et d'application en chirurgie endoscopique et de reproduction humaine (CHRACERH), mis en service en 2015, outre de mener ses activités de recherche, est chargé de dispenser les soins de santé de haut niveau dans les domaines de la gynécologie et de l'obstétrique. De 2015 à septembre 2022, on enregistre 330 enfants issus de la procréation médicalement assistée. Le CHRACERH ambitionne de porter le nombre d'enfants issus de cette technologie à 500 à l'horizon 2025.

Au premier semestre 2022, l'exercice de la PMA a été encadrée par le projet de loi N° 2024/PJL/AN, adopté par le parlement au cours de la session de juin. La loi stipule entre autres que : (i) la procréation médicalement assistée (PMA) n'est ouverte qu'aux couples hétérosexuels, âgés de 21 à 55 ans pour les femmes, et aucune limite d'âge pour les hommes ; (ii) les demandeurs doivent être mariés, et si ce n'est le cas, leur communauté de vie doit être attestée par un rapport d'enquête sociale, dont les modalités sont précisées par voie réglementaire ; (iii) les activités de PMA ne peuvent être pratiquées que dans les établissements de santé dédiés et suivant des modalités précises.

6.2.2 Surveillance épidémiologique

En 2021, la surveillance épidémiologique a permis de dénombrer : (i) 741 cas de Paralysies flasques aigües (PFA) contre 604 cas en 2020 ; (ii) 1 486 cas de rougeole contre 1 460 cas en 2020 ; (iii) 1 391 cas de fièvre jaune contre 1 141 cas ; (iv) 31 cas de tétanos maternel néonatal contre 13 cas ; (v) et 4 cas de polio virus dérivé d'une souche vaccinale contre 16 cas. Le taux de PFA non-polio annualisé (TPNPA) chez les enfants de moins de 15 ans est de 6,4 pour 100 000 enfants contre 5,3 en 2020. Celui contre le rash fébrile non rougeoleux est de 2,9 pour 100 000 habitants après 2,2 en 2020. Pour la fièvre jaune, le taux est de 5 pour 100 000 habitants contre 4,4 en 2020. Pour limiter l'évolution de la rougeole, des ripostes locales ont été menées dans 21 des 31 districts de santé concernés, notamment de Yokadouma, Djoungolo et Maroua 3.

Lors des journées nationales de vaccination, 262 468 enfants de 0 à 59 mois ont reçu le vaccin poliomyélite oral bivalent (VPOB), 4 741 001 enfants de 6 à 59 mois ont été supplémentés en vitamine A et 4 100 134 doses d'Albendazole ont été administrées aux enfants de 12 à 59 mois. Dans le cadre du renforcement de la surveillance intégrée contre les maladies tropicales négligées (lèpre, ulcère de Buruli, pian et leishmaniose, etc.), 48 formateurs/superviseurs, 366 personnels de santé et 1 805 agents de santé communautaires ont été formés sur les méthodes rapides de dépistage et de prise en charge.

Au premier semestre 2022 et en glissement annuel, la surveillance épidémiologique a permis de notifier : (i) 398 cas de paralysies flasques aigües contre 343 cas un an plus tôt ; (ii) 705 cas de rougeole contre 705 cas un an plus tôt ; (iii) 810 cas de fièvre jaune contre 580 cas un an plus tôt et ; (iv) 14 cas de tétanos maternel néonatal contre 9 cas un an plus tôt. Le taux de PFA non-polio annualisé est de 6,6 pour 100 000 enfants de moins de 15 ans et celui de la rougeole est de 7,6 pour 100 000 enfants de moins de 5 ans. Le taux de rash fébrile non rougeoleux quant à lui est de 4,5 pour 100 000 habitants. Par ailleurs, des épidémies ont été enregistrées dans plusieurs régions et des campagnes de riposte ont été menées dans les districts de santé, notamment de Yoko, Bafia et Ntui pour la rougeole, ainsi que de Foubot, Malentouen, Ngaoundéré pour la fièvre jaune.

6.2.3 Lutte contre la maladie et la promotion de la santé

6.2.3.1 COVID-19

A fin 2021, la situation épidémiologique de la Covid-19 fait état de 109 666 cas de contamination confirmés depuis le début de la pandémie, dont 106 108 guéris et 1 853 décès. On dénombre

3 756 personnels de santé infectés, dont 57 décès et 580 femmes enceintes pour 7 décès. Les régions les plus touchées sont celles du Centre, du Littoral et de l'Ouest.

Avec l'apparition observée du variant delta en septembre 2021, caractérisé par un taux de létalité plus élevé, du fait de sa dangerosité, sur les 21 753 cas enregistrés de ce variant, 426 décès sont recensés, soit un taux de létalité de 2%. Pour sa prise en charge, le nombre de laboratoires fonctionnels pour le diagnostic Polymérase chain reaction (PCR) du virus s'est accru à 24 contre 19 en 2020. Les plateaux techniques dans toutes les formations sanitaires dédiées à la prise en charge des patients Covid-19 ont été relevés pour améliorer l'offre de service en soins respiratoires.

Pour prévenir la maladie et atténuer ses effets, la politique vaccinale contre la Covid-19 a consisté à vacciner les personnes âgées de 18 ans et plus, avec comme cible prioritaire, les personnels de santé, les personnes avec des pathologies sous-jacente et les personnes âgées de 50 ans et plus. Le pays a reçu au total 3 344 150 doses de vaccins anti Covid-19, dont 589 600 d'« Astra Zeneca », 1 200 600 de « Sinopharm », 1 401 850 de « Jonhson and Jonhson » et 152 100 de « Pfizer ». Les campagnes de vaccination ont permis d'administrer au moins une dose de vaccin à 871 587 personnes, parmi lesquelles 696 493 complètement vaccinées.

Au 3 juillet 2022, on enregistre 120 197 cas confirmés de Covid-19 dont 4 476 personnels de santé. 118 210 personnes sont guéries (98,3%), 1 931 décédés dont 61 personnels de santé. En outre, 1 529 809 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin soit 11,1% de la population cible.

Dans le cadre de la réponse à la pandémie de la Covid-19, le PEV a bénéficié d'un financement spécial de 1 192 millions du Gouvernement, pour la mise en œuvre des activités liées à la vaccination à la Covid-19.

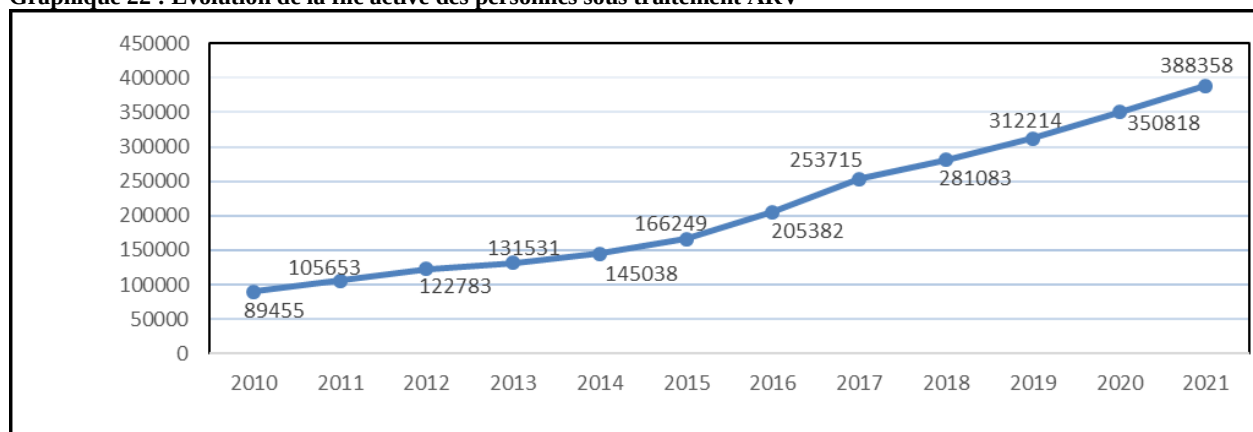
6.2.3.2 SIDA

En 2021, selon les estimations de l'ONUSIDA, le nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA au Cameroun passe de 496 506 à 499 330, soit une progression de 0,5%. On y dénombre 33 085 enfants de moins de 15 ans (6,7%) et 332 354 femmes (66,9%). Le nombre de décès liés au VIH/SIDA est de 12 604, en baisse de 10,9% par rapport à 2020, en lien avec le renforcement de la prise en charge des malades. Le taux de prévalence estimé du VIH/SIDA est de 2,13%.

La politique de lutte contre le VIH/SIDA s'est poursuivie notamment, avec le maintien dans toutes les formations sanitaires, du diagnostic, de la prise en charge et du traitement liés à la maladie. Dans le cadre du diagnostic et de la prise en charge, sur les 499 330 personnes estimées séropositives, seules 469 783 (94,1%) connaissent leur statut sérologique, parmi lesquelles 388 358 (82,7%) sont sous traitement ARV dans la file active. Par ailleurs, 241 613 (62,2%) patients ont réalisé l'examen de charge virale, parmi lesquels 227 429 patients ont une suppression virale de 94,1%.

En matière de prévention, on dénombre 3 479 989 personnes testées au VIH/SIDA, parmi lesquelles 92 829 ont été déclarées positives. Sur les 869 313 femmes enceintes reçues en première consultation prénatale, 824 243 ont été testées au VIH/SIDA, parmi lesquelles 19 081 ont été déclarées séropositives, soit un taux de séropositivité de 2,3% et 17 304 ont été mises sous traitement ARV.

Graphique 22 : Evolution de la file active des personnes sous traitement ARV



Source : MINSANTE

6.2.3.3 Choléra

En 2021, des épidémies de choléra ont été déclarées au cours des mois d'octobre à décembre dans les régions du Littoral, du Sud, du Sud-ouest et du Centre, avec 10 districts de santé touchés. On a enregistré 499 cas confirmés, parmi lesquels 18 décès, pour un taux de létalité de 3,6 %. Les mesures de riposte locale du MINSANTE mises en œuvre ont porté entre autres sur : (i) le déploiement des équipes d'intervention rapide, avec des tests de diagnostic rapide et des moyens de transport d'échantillons ; (ii) la mise en place d'une unité de traitement dotée de 14 lits dans le centre de santé de Bamusso et l'élaboration des lignes directrices sur le traitement de la maladie ; (iii) la distribution des kits de prise en charge du choléra dans les établissements de santé pour le traitement gratuit des malades ; et (iv) l'installation des points de réhydratation orale dans le district de santé de Bakassi.

Pour la prévention des contaminations, des vaccins anticholériques, administrés par voie orale, ont été utilisés conjointement à l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, pour limiter les flambées de choléra et favoriser la prévention dans les zones connues pour être à haut risque.

Au 3 juillet 2022, et selon le bulletin épidémiologique du Cameroun réalisé par le Ministère de la santé publique, 9 084 cas suspects de choléra ont été notifiés dans les régions du Centre, Littoral, Nord, Ouest, Extrême-Nord, Sud-ouest et Sud. Parmi ceux-ci des examens de culture ont été réalisés et 790 se sont révélés positifs. Le nombre de décès enregistrés est de 159, soit un taux de létalité de 1,75 %. Les régions du Sud-ouest et du Littoral enregistrent les plus grands nombres de cas positifs, évalués à 613 et 108 avec respectivement 71 et 78 décès. Pour prévenir la maladie, 842 100 doses de vaccins anticholériques ont été acquises. Une campagne de vaccination réactive contre le choléra a été effectuée dans les régions du Littoral, Sud et Sud-Ouest et a permis de vacciner 727 847 personnes sur une cible de 821 589, soit une couverture vaccinale de 88,59%.

6.2.3.4 Paludisme

En 2021, le nombre de cas de paludisme enregistré est de 3 069 521, dont 1 657 159 de paludisme simple et 1 412 362 de paludisme grave. L'incidence hospitalière pour 1 000 habitants est de 113,4. Le paludisme sévit particulièrement dans les régions de l'Est (180 cas pour 1 000 habitants), l'Adamaoua (136,1‰), le Centre (122‰), le Nord (121‰) et l'Extrême-nord (119‰). La région du Centre détient le plus grand nombre de cas de paludisme simple confirmés avec 353 389 cas, suivi de l'Extrême-nord (344 858) et du Littoral (188 197). Pour le paludisme grave, les plus grands nombres de cas se retrouvent respectivement dans les régions de l'Extrême-nord (260 206), du Centre (252 662), du Nord (196 850) et du Littoral (195 072). On dénombre 996 582 enfants de moins de 5 ans victimes de paludisme, dont 524 409 pour la forme simple et 472 173 pour la forme

grave. Le taux de morbidité dans cette tranche d'âge est de 41,7%. Le nombre de décès dus au paludisme dans les formations sanitaires est de 3 782. Les enfants de moins de 5 ans représentent 68,8% des décès dus au paludisme. Lors des consultations prénatales, 235 322 cas positifs de paludisme ont été détectés sur les 772 783 femmes reçues.

Dans le cadre de la prévention, 1 850 152 doses de Traitement préventif intermittent (TPI) du paludisme ont été distribuées. Sur les 772 783 femmes enceintes admises en première consultation prénatale, 50,8% ont reçus 3 doses de traitement préventif intermittent et 87,1% des Moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA). Dans la région du Sud-ouest, 338 868 MILDA ont été distribuées au cours des campagnes de distribution de masse. Pour la chimio prévention du paludisme saisonnier dans les régions du Nord et de l'Extrême-nord, 7 847 000 doses de médicaments Sulfadoxine-Pyriméthamine +Amodiaquine (SPAQ) ont été acquises et distribuées, dont 1 284 000 doses de SPAQ 1 pour les enfants de 3 à 11 mois et 6 563 000 doses de SPAQ 2 pour les enfants de 12 à 59 mois.

Concernant le diagnostic du paludisme dans les formations sanitaires, 4 513 640 tests parasitologiques ont été réalisés, dont 3 007 651 tests de diagnostic rapides et 1 505 989 gouttes épaisses, pour des taux de positivité respectifs de 66,3% et 71,4%. Pour le traitement du paludisme, 1 760 836 doses d'ACT ont été fournies, ainsi que 2 364 760 ampoules d'artésunate injectable 60 mg et 56 734 boîtes de 2 suppositoires.

Au premier semestre 2022, on dénombre 1 339 127 cas de paludisme dans les formations sanitaires, pour un taux d'incidence de 97 cas pour 1 000 habitants. Dans le cadre de la prévention, 3 798 291 MILDA ont été distribués aux ménages suivant la stratégie de porte à porte, dans les régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-nord et du Nord lors de la première phase de distribution des MILDA, avec un taux de réalisation de 68,4% de la cible du semestre. De même, 289 641 MILDA ont été distribués dans les formations sanitaires aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 5 ans. Par ailleurs, sur les 373 632 femmes enceintes reçues en consultation prénatale, 207 307 femmes enceintes ont reçu 3 doses de traitement préventif intermittent (TPI) à la Sulfadoxine Pyriméthamine (SP), soit un taux de 55,5%.

6.2.3.5 Tuberculose

En 2021, le nombre de cas notifiés de tuberculose (TB) toutes formes confondues est de 22 838, dont 22 698 cas de tuberculose simple et 140 cas de tuberculose multi résistante (TBMR). Les enfants de moins de 15 ans représentent 5,7% de l'ensemble des cas. Ils ont été mis sous traitement dans les 306 Centres de diagnostic et de traitement de la tuberculose que compte le pays. Le taux de succès thérapeutique est de 86%. Sur les 21 265 cas de tuberculose toutes formes confondues, testés à l'infection VIH, 4 466 se sont révélés co-infectés (TB/VIH) au VIH et 4 422 ont été mis sous traitement ARV. Des 140 cas notifiés de tuberculose multi résistante en 2021, 78,4% ont débuté un traitement de deuxième intention.

Au premier semestre 2022, on compte 11 752 cas notifiés de tuberculose, dont 55 cas de tuberculose multi résistante. Le nombre d'enfants et adolescents infectés est de 509. Des 55 cas notifiés de TBMR, 48 ont commencé un traitement de deuxième intention. Sur les 10 757 cas de TB toutes formes confondues testés à l'infection VIH, 1 936 ont une coïnfection TB/VIH et 1 858 sont mis sous traitement ARV.

6.2.3.6 Onchocercose et filariose lymphatique

En 2021, la population à risque pour l'onchocercose est de 9 731 396 habitants. La prise en charge a porté sur 7 936 062 personnes souffrant de cette maladie. Le taux de succès thérapeutique est de 81,6%.

Dans le cadre de la lutte contre ces maladies, on dénombre 177 districts de santé endémique pour l'onchocercose et 137 pour filariose lymphatique. La stratégie de prise en charge utilisée est celle du *Traitement à l'ivermectine sous directives communautaires*. Il s'agit de la distribution de masse et gratuite avec le concours des chefs des communautés, de l'ivermectine et d'albendazole. Ainsi, 22 102 000 comprimés de mectizan ont été distribués dans les 5 régions endémiques à l'onchocercose. Par ailleurs, 1 579 personnels de santé et 39 145 distributeurs communautaires ont été formés/recyclés sur la prise en charge de la maladie

6.2.3.7 Lèpre, pian et ulcère de buruli

La lèpre, le pian et l'ulcère de buruli rentrent dans la classification des 13 « maladies tropicales négligées » que compte le Cameroun. La lèpre et le pian sévissent dans toutes les régions, par contre l'ulcère de buruli est localisé dans les régions de l'Adamaoua, du Centre, de l'Est, du Sud et du Sud-ouest. Le renforcement de la surveillance intégrée des maladies tropicales négligées s'est poursuivi en 2021 avec la formation de 48 formateurs /superviseurs, 366 personnels de santé ainsi que 1 805 agents de santé communautaire et de 20 districts de santé sur la détection et la prise en charge des cas de ces maladies.

En 2021, on dénombre 970 cas de pian, dont 216 nouveaux cas ont été notifiés et ont reçu gratuitement le traitement. Lors de la campagne de traitement de masse à l'Azithromycine contre le pian dans 10 districts de santé de la partie camerounaise du Bassin du Congo, 1 422 846 tablettes d'Azithromycine 500 mg, ont été mises à la disposition des districts. Ce qui a permis de prendre en charge 549 194 personnes sur une population cible de 594 430, pour une couverture thérapeutique de 92,4%. Quant à l'Ulcer de buruli, 325 cas ont été notifiés et pris en charge gratuitement. Le nombre de cas de lèpre notifié est de 241, dont 50 nouveaux cas qui ont été pris en charge.

6.2.3.8 Cancer

En 2021, on dénombre 2 796 patients diagnostiqués dans les principaux services d'anatomopathologie et d'hémo-oncologie du Cameroun, dont 261 patients atteints de leucémie, 70 patients souffrant d'hémopathie lymphoproliférative et 2 465 patients atteints d'autres tumeurs malignes. Le nombre de femmes représente 65% des patients atteints de cancers contre 35% d'hommes. S'agissant de l'âge moyen d'apparition de la maladie, il demeure de 45 ans chez les hommes et de 49 ans chez les femmes. Pour la prise en charge des cancers, on dénombre 179 personnels, parmi lesquels 44 médecins oncologues.

Concernant le diagnostic des cancers, dans les dix laboratoires au Cameroun, se trouvent majoritairement : les cancers du sein, avec 652 cas, soit 23,3 % ; le cancer du col utérin avec 392 cas (14,0%), le cancer de la prostate avec 206 cas (7,4%), les lymphomes non Hodgkiniens avec 7,0 % de cas, le cancer du côlon 4,6%, le cancer du corps de l'utérus (y compris celui de l'endomètre) 3,0 %, le cancer de l'estomac 2,6%.

Pour ce qui est de la prise en charge des malades, le Gouvernement a subventionné jusqu'au 31 août 2022, le coût du traitement de radiothérapie dans les centres de radiothérapie publiques du pays. Cette subvention a permis de réduire les frais de radiothérapie à 50 000 francs contre 275 000 francs précédemment. Il convient de rappeler qu'en 2020, un Plan stratégique national de prévention et de lutte contre le Cancer (PSNPLCa) a été élaboré pour la période 2020-2024, avec pour objectif principal, de réduire de 10% au moins la morbidité et la mortalité dues au cancer au Cameroun.

6.2.4 Offre en infrastructures et équipements des formations sanitaires

Pour la construction/réhabilitation et l'équipement des structures sanitaires, les réalisations ont porté entre autres sur : (i) la réhabilitation et la dotation en scanners et ambulances médicalisées des hôpitaux généraux de Douala et de Yaoundé, ainsi que de l'Hôpital Jamot ; (ii) le relèvement

des plateaux techniques des hôpitaux régionaux du Nord, de l'Ouest, de Limbé et de Buéa, en les équipant en scanners, IRM et ambulances médicalisées ; (iii) la construction/réhabilitation des centres ouverts pour la prise en charge de la Covid-19 ; (iv) l'ouverture de nouveaux centres d'hémodialyse notamment, à l'hôpital régional de Yagoua et à l'hôpital Laquintinie de Douala, ainsi que la réhabilitation de certains centres (CHU, HGY, HGD, HR de Bamenda, HR Bertoua), avec au moins 8 générateurs et fauteuils de dialyse. Dans le cadre du PLANUT, sur les 8 Centres hospitaliers régionaux en construction, 4 sont équipés et fonctionnels (Bafoussam, Garoua, Ngaoundéré, Ebolowa). Par ailleurs, l'hôpital régional de référence de Garoua a été transformé en 2022 en Hôpital Général, équipé en appareils de technologie de pointe.

6.3 Emploi, formation professionnelle et sécurité sociale

En 2021, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de sa politique en matière : (i) d'emploi et de formation professionnelle ; (ii) de sécurité sociale et de protection au travail.

6.3.1 Emploi

6.3.1.1 Situation de l'emploi

En 2021, suivant les informations de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFOP), le nombre d'emplois créés augmente de 8,3% par rapport à 2020 et se situe à 358 247. Cette évolution est principalement attribuable à la mise en œuvre des projets sur financement BIP, qui contribue pour 64,2%. En outre, la mise en œuvre du Plan de relance économique post Covid-19 et le regain des activités de production dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, contribuent également à cette évolution. La création d'emplois a davantage concerné les hommes (62,7%) que les femmes (37,3%). Les emplois créés à travers les projets financés par le BIP comportent ceux afférents à l'achèvement des chantiers de la CAN (9 234 emplois) et ceux relatifs aux actions des organismes spécialisés tels que le FNE (17 977) et le PIAASI (1 672).

Pour ce qui est de la création des emplois au sein des entreprises privées, 81 163 emplois ont été créés contre 75 654 en 2020. Par secteur d'activité, on enregistre 39 283 emplois créés dans le secteur primaire, principalement dans les branches « agriculture », « élevage et pêche » ainsi que « sylviculture et exploitation forestière ». Il est suivi du secteur tertiaire, avec 30 680 emplois, concentrés dans les branches « commerce de gros et de détail » et « restaurant et hôtels ». Le secteur secondaire enregistre 11 200 emplois créés, principalement dans les « Bâtiments et travaux publics ». Sur le plan spatial, les plus grands nombre de création d'emplois sont enregistrés dans les régions du Centre (32%), du Nord-Ouest (14,8%) et du Littoral (13,6%).

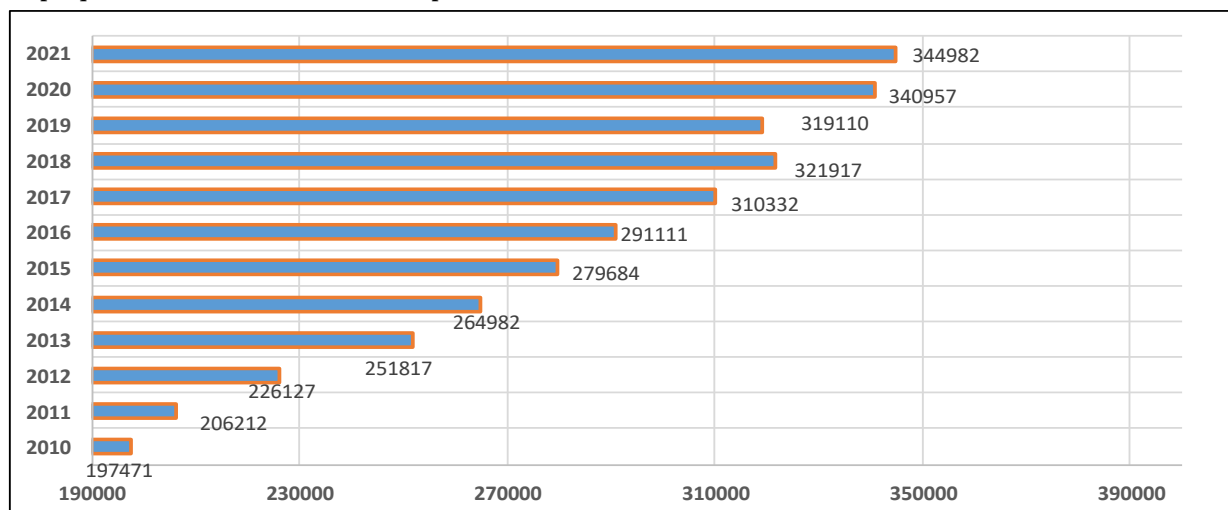
Tableau 64 : Répartition des emplois créés en 2020 et 2021

LIBELLE	2020		2021	
	Effectif	Proportion (en %)	Effectif	Proportion (en %)
Administration publique	10 526	3,2	3 497	1,0
Programmes et projets d'insertion	15 353	4,6	13 304	3,7
Projets relevant du BIP	204 107	61,7	230 065	64,2
CTD	11 244	3,4	9 593	2,7
Coopératives	11 574	3,5	14 836	4,1
ONG	2 445	0,7	5 789	1,6
Entreprises privées	75 654	22,9	81 163	22,6
TOTAL	330 903	100,0	358 247	100,0

Source : ONEFOP

Dans l'administration publique, le nombre d'emplois créés à travers l'administration centrale et les EPA est de 3 497 contre 10 526 en 2020. Cette baisse est imputable au gel du recrutement des temporaires. Quant à l'effectif du personnel actif relevant du fichier solde, il est de 344 982, contre 340 957 en 2020.

Graphique 23 : Evolution des effectifs des personnels de l'Etat de 2010 à 2021



Source : MINFI

Pour ce qui est des pertes d'emplois en relation avec la crise sanitaire liée à la Covid-19, on compte 17 141 emplois perdus en 2021 contre 102 039 en 2020, comptabilisées principalement dans les entreprises privées (16 307). Cette évolution s'explique par la réduction des licenciements des employés en lien avec la reprise des activités économiques.

6.3.1.2 Promotion de l'emploi

En 2021, le Gouvernement a poursuivi ses actions en vue de promouvoir l'emploi décent, à travers notamment l'insertion professionnelle et la promotion de l'auto-emploi.

Pour ce qui est de l'insertion professionnelle, le Fonds National de l'Emploi (FNE) a poursuivi ses activités par : (i) l'enregistrement de 64 331 nouveaux chercheurs d'emploi contre 53 417 en 2020 ; (ii) la réalisation de 64 122 prospections d'emplois dans les entreprises, qui a permis l'insertion de 33 318 personnes dont 32 958 en emplois salariés et 360 en emplois indépendants ; et (iii) la formation dans diverses spécialités de 447 chercheurs d'emplois ; et (iv) le financement de 54 porteurs de projets et 01 programme groupé dans la filière, pour un montant de 35,6 millions. Au premier semestre 2022, 29 732 chercheurs d'emplois ont été enregistrés et 30 113 prospections d'emplois effectuées dans les entreprises contre respectivement 32 429 et 32 961 à la même période de 2021.

S'agissant de la promotion de l'auto emploi, les activités majeures réalisées ont porté sur l'encadrement du secteur informel par le PIAASI, à travers : (i) l'organisation et la réintégration en auto-emploi de 56 migrants camerounais de retour de la côte méditerranéenne ; (ii) l'appui au financement de 108 micro-projets de jeunes ou groupes de jeunes dans le secteur informel ; (iii) la structuration et l'installation à leur propre compte de 45 acteurs du secteur informel dans le domaine de l'économie numérique. Ces appuis ont permis de créer 863 emplois, dont 209 directs. Par ailleurs, le développement de partenariat et la promotion des emplois dans les secteurs porteurs a permis de renforcer les capacités managériales de 50 femmes vulnérables opérant dans l'économie verte et ou impactées par la Covid-19 et, de financer 20 micro-projets d'un montant oscillant entre 500 000 et 1 500 000.

6.3.2 Formation professionnelle

En 2021, les actions concourant au développement de la formation professionnelle se sont poursuivies notamment à travers l'amélioration : (i) de l'accès et de l'équité en formation professionnelle ; (ii) de l'offre quantitative de formation professionnelle ; (iii) de la qualité de la formation professionnelle ; (iv) du système d'information et d'orientation professionnelle.

S'agissant de l'amélioration de l'accès et de l'équité en formation professionnelle, elle s'est effectuée à travers l'accueil de 56 335 apprenants contre 52 792 l'année précédente, répartis dans 1 761 structures publiques et privées. Ils sont encadrés par 12 564 formateurs. En outre, dans le but de faciliter l'accès du plus grand nombre de jeunes à la formation professionnelle, 30 bourses marocaines pour 16 spécialités et 205 bourses nationales pour 62 spécialités ont été octroyées.

En ce qui concerne l'amélioration de l'offre quantitative de formation professionnelle, elle s'est traduite entre autres par : (i) la poursuite des travaux de construction et d'équipement des Centres de formation aux métiers (CFM) de Nanga-Eboko, Bandjoun, Ebebeda, Maroua et Ndop ; (ii) l'acquisition des tables, des kits de formation en Industrie d'habillement (IH), en Economie sociale et familiale (ESF) et la construction de salles de classe et d'ateliers pour le compte de 9 SAR/SM. Par ailleurs, l'organisation des sessions de formation continue a permis de renforcer les capacités de plus de 1 500 apprenants dans les Centres de formation professionnelle d'excellence (CFPE) de Douala, Limbé, Sangmélina et au CFM de Nkongsamba.

Tableau 65 : Evolution des centres de formation professionnelle, apprenants et formateurs

LIBELE	Ordre d'enseignement	2019 -2020	2020 - 2021
Centres	<i>Public</i>	298	298
	<i>Privé</i>	1 179	1 463
	TOTAL	1 477	1 761
Apprenants	<i>Public</i>	10 399	11 876
	<i>Privé</i>	42 393	44 459
	TOTAL	52 792	56 335
Formateurs	<i>Public</i>	2 263	2 770
	<i>Privé</i>	10 107	9 794
	TOTAL	12 370	12 564

Source: ONEFOP

Pour ce qui est des actions orientées en faveur de la qualité de la formation professionnelle, elles se sont matérialisées notamment à travers: (i) la signature de 306 arrêtés d'ouverture et de 196 arrêtés de renouvellement des structures de formation privées ; (ii) l'élaboration de 6 manuels de formations des techniciens dans les métiers d'installation des systèmes sanitaires et des systèmes d'alimentation en eau, de diagnostic automobile, de maintenance des moteurs à essence et diesel, ainsi que des ouvriers sur le formatage des métaux et la technologie professionnelle ; (iii) les opérations de sensibilisation qui ont permis d'accroître le nombre de candidats aux examens nationaux à spécialités homologuées à 5 859 contre 4 932 en 2020 et, celui des candidats aux examens nationaux à spécialités non homologuées à 5 059 candidats contre 3 491 en 2020 ; et (iv) l'organisation d'une session pilote de formation à l'Institut national de formation des formateurs et de développement des programmes (INFFDP), à l'intention de 54 formateurs issus de 5 structures de formation professionnelle, dont 4 publiques.

Concernant le renforcement du système d'information et d'orientation professionnelle, il s'est poursuivi par : (i) la réception et l'orientation des dossiers électroniques de 5 616 personnes physiques dans les Centres d'information et d'orientation professionnelle (CIOP) de Yaoundé, Douala, Ngaoundéré, Maroua et Bamenda ; (ii) l'organisation de 29 ateliers thématiques dans les domaines divers et de 04 zoom-métiers sur les métiers tels que : l'intelligence artificielle, l'agropastoral et la profession judiciaire libérale ; (iii) l'organisation de 10 carrefours des métiers régionaux ; et (iv) l'équipement des CIOP de Ngaoundéré, de Maroua et de Bamenda, ainsi que l'achèvement de ceux de Bamenda et de Bafoussam.

6.3.3 Promotion de la sécurité sociale et la protection au travail

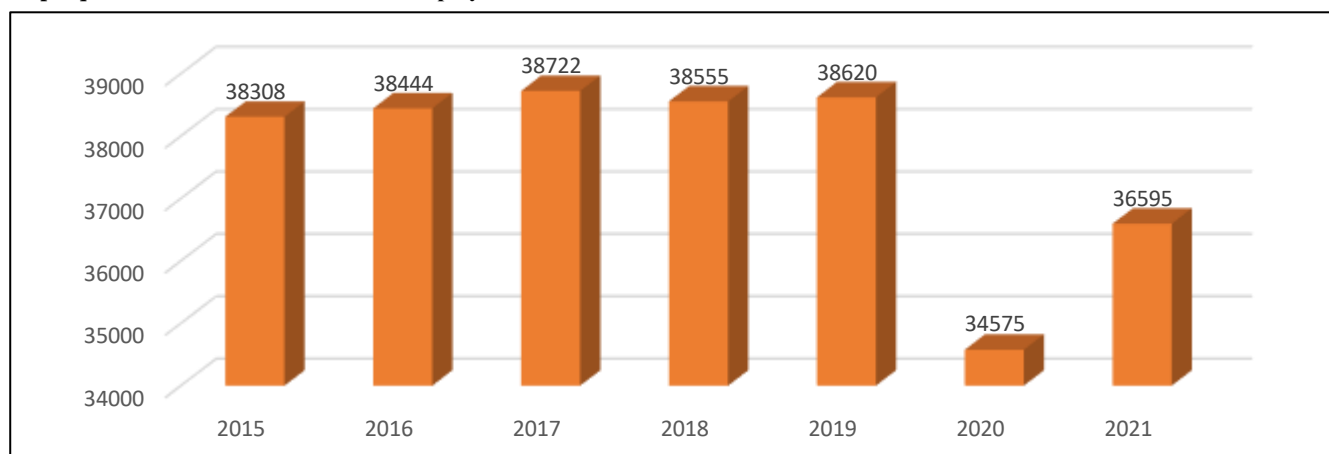
En 2021, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du dispositif de sécurité sociale et l'amélioration des conditions de vie au travail déclinées à travers : (i) la promotion de la sécurité sociale pour le grand nombre ; (ii) l'amélioration de la protection au travail.

6.3.3.1 Promotion de la sécurité sociale pour le plus grand nombre

L'objectif dans ce domaine demeure notamment, la promotion de la sécurité sociale de qualité pour tous par une intégration plus étendue de diverses couches de la population.

Pour ce qui est du secteur privé, le nombre de nouveaux employeurs immatriculés est de 6 164, après 7 040 en 2020. Le nombre total d'employeurs actifs (qui s'acquittent de leurs cotisations sociales à la CNPS) s'établi à 36 595 après 34 575 en 2020. La branche d'activité « commerce » enregistre le plus grand nombre d'employeur actif avec 9 060 immatriculations. Elle est suivie par les branche et « restauration et hôtellerie » (1 246) et « transport » (1 097).

Graphique 24 : Evolution du nombre d'employeurs actifs de 2015 à 2021



Source : CNPS

S'agissant des assurés sociaux, l'effectif des nouvelles immatriculations est de 103 185 contre 99 570 en 2020. Cette évolution est liée à l'amélioration de la qualité des services rendus, grâce à la dématérialisation des procédures, notamment l'implémentation des services en ligne. Les nouvelles immatriculations au régime de l'assurance obligatoire baissent de 16,3% et se chiffrent à 69 993. Celles du régime d'assurance volontaire, augmentent à 33 192 après 15 969 en 2020. Concernant le cas particulier des assurés volontaires, qui contribuent à l'élargissement du régime de sécurité sociale aux travailleurs relevant du secteur informel, la tendance haussière de l'effectif s'explique notamment par : (i) l'extension des capacités d'enrôlement ; (ii) la mise en place des mécanismes de vulgarisation ; et (iii) l'organisation des campagnes de sensibilisation et d'information des acteurs de l'économie informelle sur les prestations sociales. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires des diverses prestations servies par la CNPS est de 352 967 après 391 641 en 2020, réparties comme suit : les prestations familiales (229 843), les risques professionnels (5 575) et les pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès (117 549).

Au 30 juin 2022, le nombre d'immatriculation de nouveaux assurés sociaux est en hausse de 3,6% par rapport à la même période de 2021 et se situe à 54 001, dont 36 641 pour le régime de l'assurance obligatoire et 17 570 pour le régime de l'assurance volontaire.

Tableau 66 : Evolution des nouvelles immatriculations des travailleurs de 2016 à 2021

DESIGNATION	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Secteur privé	67 042	59 996	65 169	57 737	83 388	69 827
Gens de maison	233	200	193	199	213	166
Total Assurés obligatoires	67 275	60 196	65 362	57 936	83 601	69 993
Assurés volontaires	41 197	33 499	16 216	18 544	15 969	33 192
TOTAL	108 472	93 695	81 578	76 480	99 570	103 185

Source : CNPS

Concernant le secteur public, l'effectif des personnes immatriculées et cotisant la pension de vieillesse et d'invalidité augmente de 9053 pour se situer à 309 649 en 2021. Quant à celui des

personnels bénéficiant des diverses prestations offertes par le MINFI (prestation familiale, risque professionnel, remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques), l'effectif croit de 4 376 pour se situer à 159 074.

6.3.3.2 Amélioration de la protection au travail

En 2021, la protection au travail s'est poursuivie dans le but de promouvoir un travail décent dans tous les secteurs d'activités. Elle est mise en œuvre notamment à travers : (i) la promotion de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail ; (ii) le renforcement de la protection du travail, et le maintien de la paix et du dialogue social.

S'agissant de la promotion de la santé, de la sécurité et du bien-être en milieu de travail, les actions ont porté entre autres sur : (i) la création et l'installation des Comités d'Hygiène et Sécurité (CHS) au sein des entreprises assujetties à l'effet de les promouvoir dans les lieux de travail, comme instrument majeur pour la santé et le bien-être des travailleurs ; (ii) l'attribution de 71 agréments (1 pour un service médical autonome, 22 en infirmerie du travail, 48 en médecine du travail) ; (iii) l'organisation en liaison avec le BIT de deux ateliers de concertation nationale et de validation du document cadre de politique nationale de santé et de sécurité au travail, ainsi que la tenue d'une session de la Commission nationale de santé et de sécurité au travail.

Pour ce qui est du renforcement de la protection du travail, et le maintien de la paix et du dialogue social, les activités menées ont permis : (i) la réalisation de 6 254 visites d'inspection en entreprises dans le cadre de la prévention des risques professionnels et le contrôle des conditions de travail. Ce qui a donné lieu à l'établissement de 908 mises en demeure ; (ii) la signature de 24 arrêtés portant attribution de Médaille d'honneur de travail, et l'établissement de 10 902 diplômes y afférent, à travers la simplification de la procédure d'attribution. Au total, 1 109 Médaille d'honneur de travail ont été décernées aux travailleurs méritants ; (iii) l'identification des sièges de 223 organisations syndicales, et l'enregistrement de 12 nouveaux dans le fichier syndical, dont 11 syndicats de base, et une (1) fédération de syndicats ; (iv) la levée et la maîtrise de 44 préavis de grève et mouvements d'humeur dans le cadre du maintien de la paix sociale.

6.4 Urbanisme et habitat

Les actions du Gouvernement en matière d'urbanisme et d'habitat ont pour objet de rationaliser l'occupation de l'espace urbain et réduire de façon significative la proportion de l'habitat indécemment en milieu urbain. Elles portent notamment sur : (i) le développement de l'habitat ; (ii) l'amélioration de l'environnement urbain ; (iii) le développement des infrastructures de transport urbain.

6.4.1 Développement de l'habitat

En 2021, dans le cadre d'un contrat plan avec l'Etat, la Société immobilière du Cameroun (SIC) a achevé la construction de l'immeuble « ABIERGUE » de 24 logements à la cité verte. En fin 2021, la SIC a lancé les travaux de construction de l'immeuble « MFOUNDI », au quartier hippodrome à Yaoundé, d'une capacité de 150 logements avec un taux d'exécution de 18% à fin juillet 2022. De même, la Mission d'aménagement et d'équipement des terrains urbains et ruraux (MAETUR) a achevé en 2021 l'aménagement de 48 parcelles commencées en 2020, d'une superficie totale de 2 ha à Olembé (Yaoundé). Par ailleurs, elle a procédé à l'aménagement de 2 460 m² d'espaces verts ainsi qu'à la construction de 3 782 ml de voirie et de 460 ml de caniveaux.

Pour ce qui est du programme de construction des cités municipales dans 22 communes, les travaux sont achevés dans les villes de Nguibassal (13) et Biyouha (12) en 2020. Ils se poursuivent dans les autres communes suivant le tableau ci-après :

Tableau 67: Taux d'exécution des programmes de construction des cités municipales

N°	Communes	Nombre de logements	Taux d'exécution en 2020 (%)	Taux d'exécution en 2021 (%)
01	Guider	26	56	81
02	Bogo	20	65	90
03	Pète- Bandjoun	35	60	81
04	Penja	35	5	25
05	Ngoumou	28	45	50
06	Ngaoundéré 1 ^{er}	24	28	61
07	Mbé	31	51	70
08	Djoum	30	40	62
09	Mengong	22	54	96
10	Touloum	18	38	72
11	Figuil	31	45	80
12	Poli	24	25	65
13	Lagdo	31	15	43
14	Kaï- Kaï	18	1	1
15	Niété	22	25	45
16	Bétaré- Oya	40	10	40
17	Limbé 3è	24	1	5
18	Eséka	40	5	25
19	Messondo	30	1	1
20	Mengang	12	19	28
Total et moyenne global		541	29,45	51,05

Source : Crédit Foncier, FEICOM

6.4.2 Amélioration de l'environnement et assainissement en milieu urbain

En 2021, les actions en vue de l'amélioration de l'environnement urbain se sont poursuivies, notamment : (i) l'embellissement et la sécurisation des centres urbains ; (ii) l'assainissement en milieu urbain ; et (iii) la promotion du développement social intégré de tous les groupes sociaux en milieu urbain.

Concernant l'embellissement et la sécurisation des centres urbains, les travaux ont porté sur la pose de 887 points lumineux dans 26 communes, à savoir : Ngambé Tikar, Ntui, Yaoundé 4, Bibey, Monatélé, Dimako, Yabassi, Dibamba, Bamenda1&2, Bazou, Kribi, Okola, Soa, Nkolafamba, Dzeng, Endom, Mokolo, Mouanko, Nkongsamba 2, Bagangté, Foumban, Mvangan, Limbé 2, Tombel et Banyo. En outre, 16 250 m² d'espaces verts ont été aménagés à Yaoundé, Makenene, Akonolinga, Bamenda 2, Dschang et Sangmélina. Par ailleurs, dans la ville de Sangmélina, 15 bancs publics ainsi que 20 candélabres (Grand chandelier à plusieurs branches) ont été construits.

S'agissant de l'assainissement en milieu urbain, 6 500 ml de drains ont été curés dans la ville de Maroua. Par ailleurs, la société HYSACAM a collecté 1 538 836 tonnes de déchets dans les villes où elle est installée. Dans le cadre de la promotion du développement social intégré de tous les groupes sociaux en milieu urbain, 200 jeunes ont été formés sur les techniques de fabrication et de pose des pavés ainsi que des briques en terre comprimés à Ngoumou et à Mbondjock.

6.4.3 Développement des infrastructures de transport urbain

En 2021, le développement des infrastructures de transport urbain a porté sur la construction, l'entretien et la réhabilitation des voiries urbaines.

Les travaux de constructions ont notamment concerné : (i) l'aménagement de 40 hectares de parking à travers le territoire national ainsi que de 119 km de voiries dans les villes de Yaoundé, Douala, Bamenda, Dschang, Bayangam, Minta, Meyomessala, Kribi, Sangmélina, Mvangan, Nguelebock et Tokombéré ; (ii) la construction des ponts sur un linéaire global de 560 ml dans les villes de Meiganga, Banyo, Mayo Darlé, Goulfey et Maroua.

Quant à l'entretien des voiries urbaines en 2021, il a porté principalement sur : (i) 100 km de route en terre dans 29 villes et 2,4 km de routes bitumées dans 04 villes ; (ii) 09 dalots dans 04 communes ; et (iii) 700 ml de caniveaux à Bangangté et à Tonga. Les travaux de réhabilitation de la voirie urbaine ont porté sur 2,5 km de route à Nkongsamba.

6.5 Affaires sociales, promotion du genre, de la famille et de la jeunesse

En 2021, les crises sécuritaires ont continué à grever l'équilibre social à travers les mouvements de populations, notamment : le phénomène des déplacés internes entraînant les violences, le sureffectif dans les salles de classe, la poussée du nombre des enfants de la rue (EDR) et l'amplification du phénomène de famille monoparentale. Aussi, le Gouvernement a densifié ses actions relatives : (i) aux affaires sociales avec la prévention et la protection sociales, ainsi que la solidarité et la lutte contre l'exclusion sociale ; (ii) à la promotion de la femme et de la famille avec la protection des droits des enfants ; et (iii) à l'encadrement de la jeunesse.

6.5.1 Affaires sociales

En 2021, la priorité du Gouvernement concernant les affaires sociales demeure orientée vers l'autonomisation des Personnes socialement vulnérables (PSV), la réduction du phénomène des EDR et l'amélioration des conditions de vie des couches vulnérables. Dans ce cadre, les activités menées ont porté notamment sur : (i) la protection sociale des personnes socialement vulnérables ; et (ii) la promotion de la solidarité nationale et la justice sociale.

6.5.1.1 Protection sociale des personnes socialement vulnérables

Dans ce domaine, les actions se sont poursuivies notamment à travers : (i) l'encadrement dans les structures d'accueil de 2 322 mineurs inadaptés sociaux et de 2 286 enfants victimes de traite et de trafic ; (ii) l'appui psychosocial et nutritionnel à 76 personnes handicapées mentales dans la région de l'Ouest ; (iii) la prise en charge de 54 enfants infectés par le VIH dans la région du Centre ; et (iv) l'intégration et la prise en charge dans les institutions spécialisées du MINAS de 28 personnes issues des communautés Baka, de 35 des communautés Mbororos ; et (v) l'établissement de 5 369 actes de naissance, de 4 622 cartes d'invalidité et de 1 730 cartes nationales d'identité aux personnes handicapées.

6.5.1.2 Solidarité nationale et justice sociale

Les actions du Gouvernement en matière de solidarité nationale et de justice sociale ont porté entre autres, sur la réinsertion socioéconomique des Personnes socialement vulnérables (PSV) et la prise en charge des EDR. Il s'est agi de : (i) l'identification de 1 266 enfants de la rue dont 666 resocialisés ; (ii) la formation de 65 femmes Mbororos à la transformation, à la conservation et au stockage des aliments dans la région du Nord ; (iii) l'appui pour l'insertion socioéconomique de 5 663 PSV en appareillage agropastoral et de 1 010 en Activités génératrices des revenus (AGR) ; et (iv) la formation professionnelle de 1 757 PSV.

6.5.2 Promotion de la femme et de la famille

En 2021, le contexte social reste marqué par l'effritement des valeurs morales, la persistance des unions libres et les violences domestiques et conjugales. Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des actions relatives au développement de la famille, au renforcement de la stabilité et de l'harmonie familiale. Ces actions restent axées sur : (i) la promotion de la femme et du genre ; (ii) le développement de la famille et la protection des droits de l'enfant.

6.5.2.1 Promotion de la femme et du genre

En 2021, les actions visant l'autonomisation économique et l'encadrement de la femme et de la jeune fille se sont poursuivies à travers la réduction de la pauvreté chez la femme en zone rurale, le renforcement de la présence des femmes dans les formations et l'apport en ressources financières

et matériels. Ces actions concernent, entre autres : (i) la distribution du matériel agricole à 217 femmes ; (ii) l'accompagnement de 102 groupes de femmes au montage des projets ; (iii) le renforcement des capacités de 2 928 veuves sur la création des AGR et la formation de 4 599 femmes et filles dans les Centres de promotion de la femme et de la famille (CPFF) à la conservation et à la transformation des denrées alimentaires ; (iv) la formation de 40 112 femmes et filles en entrepreneuriat et en gestion des AGR. Par ailleurs, un CPFF a été construit à Okola, 08 ont été réhabilités et 15 autres équipés notamment en machines à coudre, en matériels de teinture et en ordinateurs. De même, 3 CPFF ont été sécurisés avec des clôtures.

6.5.2.2 Développement de la Famille et protection des droits de l'enfant

En ce qui concerne le développement de la famille et la protection des droits de l'enfant, les actions ont porté notamment sur : (i) la prise en charge de 2 516 femmes dans les centres d'accueil des femmes en détresse ; (ii) la mise en place des « Child Desks » dans les unités de police et gendarmerie, pour un traitement approprié et spécifique des requêtes impliquant les enfants, ainsi que dans les services intégrés (hôpitaux, écoles à éducation spécialisée), pour la prise en charge des enfants victimes de violences ; (iii) la célébration collective de 1 721 mariages ; et (iv) l'établissement de 3 000 actes de naissance au profit des enfants invisibles n'ayant jamais été inscrits au registre d'état civil.

6.5.3 Encadrement de la jeunesse et intégration nationale

En 2021, les actions mises en œuvre en faveur de la formation du capital humain et du respect des valeurs de paix, de tolérance, de patriotisme et de vivre ensemble se sont poursuivies. Elles ont concerné entre autres : (i) l'éducation civique et l'intégration des jeunes ; et (ii) la promotion économique des jeunes.

6.5.3.1 Education civique et intégration des jeunes

En 2021, l'intensification de la sensibilisation des jeunes sur leur implication dans les activités d'intérêt communautaire et de volontariat a permis d'atteindre 8 022 809 personnes lors des campagnes spéciales contre la propagation de la Covid-19. Dans le cadre de la journée internationale de la paix et du village jeunesse, 22 305 personnes ont été sensibilisées sur la paix et le vivre ensemble. A travers la campagne nationale d'éducation civique et d'intégration nationale, 605 jeunes ont été sensibilisés sur les valeurs civiques et morales et des pairs éducateurs ont été formés sur la prévention des IST/VIH/SIDA et l'éducation complète à la sécurité.

S'agissant de la promotion du volontariat, les actions menées ont porté notamment sur : (i) la formation 729 volontaires pionniers ; (ii) le recrutement et le déploiement de 292 volontaires de mission dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'agro-pastoral ; et (iii) l'accompagnement de 329 volontaires de mission dans le processus d'insertion socioéconomique et professionnelle.

6.5.3.2 Promotion économique des jeunes

En 2021, les actions menées dans ce domaine ont concerné, entre autres : (i) l'encadrement et l'accompagnement de 1 228 jeunes en difficulté dans les milieux ruraux, urbains et carcéraux à travers les appuis aux AGR ; (ii) suivi des travaux de construction de 17 CMPJ, l'équipement de 30 autres et la réhabilitation de 16 ; et (iii) la formation professionnelle de 480 jeunes dans les CMPJ.

6.6 Lutte contre la pauvreté : Filets sociaux

La mise en œuvre du projet « filets sociaux » de lutte contre la pauvreté extrême dans les 10 régions du pays, s'est poursuivie en 2021 dans ses trois composantes que sont : (i) le programme de Transferts monétaires ordinaires (TMO) ; (ii) le programme de Transferts monétaires d'urgence (TMU) ; (iii) le programme de Travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (THIMO). Ces

programmes bénéficiaient initialement de l'appui de la Banque mondiale exclusivement. Sur la période 2020-2022, deux nouveaux Partenaires techniques et financiers se sont joints aux programmes, à savoir : l'AFD et l'UNICEF.

En 2021, les activités de ce projet se sont déroulées particulièrement à travers le programme de transferts monétaires d'urgence TMU-COVID-19. Ce programme mis en place en 2020 avait pour objectif, d'apporter un appui financier aux ménages affectés par les effets néfastes de la pandémie de la Covid-19, pour leur permettre de subvenir à leurs besoins vitaux et de relancer leurs activités économiques. Ainsi, 80 000 ménages sélectionnés en décembre 2020 dans les 10 régions, ont reçu des transferts monétaires d'un montant total de 3,6 milliards.

Une importance particulière est accordée aux populations des régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, frappées par la crise sécuritaire. A cet effet, 81 400 ménages de ces deux régions, dont 13 500 déplacés dans les régions de l'Ouest, du Littoral et du Centre, bénéficieront des trois composantes sur la période 2020-2022. Un montant total de 15,5 milliards sera transféré à l'ensemble de ces bénéficiaires. Au 30 septembre 2022, on dénombre 30 000 ménages sélectionnés qui bénéficient des TMU et des TMU-COVID-19.

La mise en œuvre des programmes des filets sociaux a connu plusieurs phases depuis leur démarrage en 2013. Ils ont permis de couvrir 373 500 ménages pour une population estimée à 2 278 350 personnes. Le montant global des transferts effectués au 30 septembre se chiffre à 80,4 milliards.

Tableau 68 : Nombre des bénéficiaires du projet filets sociaux de 2013 à 2022 par région

Régions/Villes	Nombre de ménages bénéficiaires				Population couverte	Montant transféré (millions)
	2013-2015	2015-2019	2019-2022	Total		
Adamaoua		7 000	26 500	33 500	204 350	7 275
Centre		-	3 500	3 500	21 350	273
Est		9 000	32 000	41 000	250 100	9 063
Extrême-nord	1 500	40 000	44 000	84 000	512 400	19 719
Littoral		-	5 500	5 500	33 550	633
Nord		13 000	28 500	41 500	253 150	9 771
Nord-Ouest	500	7 000	34 000	41 000	250 100	8 805
Ouest		-	20 000	20 000	122 000	3 243
Sud		-	19 500	19 500	118 950	4 287
Sud-Ouest		-	30 000	30 000	183 000	5 640
Douala		3 000	24 500	27 500	167 750	5 955
Yaoundé		3 000	23 500	26 500	161 650	5 775
Ensemble	2 000	82 000	291 500	373 500	2 278 350	80 439

Source: MINEPAT/CTS

CHAPITRE 7 : EXECUTION DU BUDGET 2021 ET PROJET DE BUDGET 2022

Le budget de l'exercice 2022 s'exécute dans un contexte marqué par : (i) le passage à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable adoptée en 2019 et les difficultés d'adaptation des systèmes d'information afférents à l'exécution du budget ; (ii) l'organisation de la 33^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des Nations de football masculin dans cinq (05) régions du pays ; (iii) l'émission par l'Etat d'un emprunt obligataire d'une maturité de sept (07) ans sur le marché financier sous-régional, pour financer le budget général ; (iv) la hausse des cours mondiaux du pétrole, qui induit mécaniquement une augmentation de la subvention des prix des carburants à la pompe ; (v) l'implémentation progressive des mesures prises par le Gouvernement pour résoudre les problèmes posés par les enseignants ; (vi) l'adoption d'une loi de finances rectificative à travers l'ordonnance n°2022/001 du 02 juin 2022, suite à la remontée des cours mondiaux du pétrole, qui a entraîné un accroissement significatif des recettes budgétaires. Certains de ces facteurs ont impacté les réalisations de l'exercice ainsi que les prévisions pour 2023. Après un point sur la loi de finances rectificative 2022, ce chapitre présente l'état d'avancement dans l'exécution du budget 2022 et le projet de budget 2023.

7.1. Loi de finances rectificative

Plusieurs hypothèses ayant soutenu l'élaboration de la loi de finances initiale pour l'exercice 2022 ont connu des changements significatifs, liés principalement aux conséquences économiques du conflit russo-ukrainien. L'on relève notamment : (i) la révision à la baisse du taux de croissance économique à 4% contre une projection initiale de 4,2% ; (ii) une inflation plus élevée que prévue, avec un taux de 3% contre 2% projeté initialement ; (iii) la flambée des cours mondiaux du pétrole, avec une moyenne de 102 dollars le baril contre 64,5 dollars projetée ; (iv) la prise en compte des effets financiers des engagements du Gouvernement pour répondre aux revendications des enseignants du secondaire ; (v) la réduction des appuis budgétaires. Ces évolutions de la conjoncture économique ont conduit à l'adoption d'une loi de finances rectificative, matérialisée par l'ordonnance n°2022/001 du 02 juin 2022, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022.

Ainsi, la nouvelle enveloppe du budget de l'Etat en vigueur pour l'exercice 2022 s'élève à 6 080,4 milliards contre 5 752,4 milliards en loi de finances initiale, soit une augmentation de 328 milliards en valeur absolue et 5,7% en valeur relative. Elle comprend 5 977,7 milliards pour le budget général et 102,7 milliards pour les comptes d'affectation spéciale.

S'agissant du budget général, des ressources sont modifiées comme suit :

- **recettes pétrolières : 806 milliards** contre **562 milliards** dans le budget initial, soit une hausse de 244 milliards (+43,4%) provenant de la redevance pétrolière, en raison de la flambée des cours mondiaux du pétrole. Le niveau de l'impôt sur les sociétés (IS) pétrolières a été maintenu à 100 milliards comme dans la loi de finances initiale, eu égard au fait que cet impôt résulte de l'activité des sociétés pétrolières en 2021 ;
- **recettes des impôts et taxes : 2 184,8 milliards** comme dans le budget initial ;
- **recettes douanières : 863,9 milliards** contre **903,9 milliards** dans la loi de finances initiale, soit une baisse de 40 milliards (-4,4%) liée à l'impact négatif de la crise russo-ukrainienne et des APE sur le commerce extérieur ;
- **recettes non fiscales : 226,2 milliards** contre **216,2 milliards** dans le budget initial, soit une augmentation de 10 milliards (+4,6%) pour tenir compte des recettes issues de la vente des tests Covid-19 et de la mobilisation des recettes consulaires ;
- **dons : 142,3 milliards** comme dans le budget initial ;

- **emprunts : 1 749,5 milliards** contre **1 635,5 milliards** dans le budget initial, soit une augmentation de 114 milliards ;
- **prélèvements sur les recettes de l'Etat pour le compte du CAS-Covid : 15 milliards** contre **65 milliards** dans le budget initial, soit une diminution de 50 milliards, liée à la relative maîtrise de la pandémie du Covid-19.

Concernant les emplois, les grandes masses sont modifiées comme suit :

- **les dépenses de personnel : 1 174,3 milliards** contre **1 124,8 milliards** dans la loi de finances initiale, soit une augmentation de 49,5 milliards (+4,4%) liée essentiellement à la prise en compte des effets financiers des engagements du Gouvernement pour répondre aux problèmes des enseignants du secondaire ;
- **les dépenses de biens et services (y compris la dotation décentralisation des régions et la provision pour import-substitution) : 810,9 milliards** contre **867,4 milliards** dans la loi de finances initiale, soit une réduction de 56,5 milliards (-6,5%). Une partie de l'économie budgétaire ainsi réalisée a permis de porter la provision dédiée au soutien des prix des produits de première nécessité de 15 à 30 milliards ;
- **les transferts et subventions : 1 013,2 milliards** contre **653,2 milliards** dans le budget initial, soit une augmentation de 360 milliards (+55,1%). Cette augmentation provient de la prise en compte du complément des manques à gagner des marketeurs évalués à 480 milliards après une inscription budgétaire initiale de 120 milliards dans la loi de finances initiale, compte tenu de la flambée des prix du pétrole ;
- **les dépenses d'investissement sur ressources propres (y compris les dépenses de réhabilitation et de restructuration) : 639,2 milliards** contre **699,2 milliards** dans le budget initial, soit une diminution de 60 milliards (-8,6%) ;
- **les dépenses d'investissement sur financement extérieur : 779,8 milliards** comme dans le budget initial ;
- **les intérêts de la dette : 239,6 milliards** comme dans la loi de finances initiale.

Au total, les charges du budget de l'Etat augmentent de 328 milliards. Après consolidation, seules les dépenses courantes sont en hausse de 438 milliards par rapport à la loi de finances initiale, hausse tirée principalement par les transferts pour prestations sociales qui augmentent de 359,8 milliards. Pour ce qui est du compte d'affectation spéciale, son budget a été révisé à 102,7 milliards contre 152,7 milliards en loi de finances initiale, soit une baisse de 50 milliards provenant de la réduction de moitié des dépenses du CAS-Covid, dans un contexte de relative maîtrise de la pandémie. Les recettes révisées des CAS sont issues de deux sources : d'une part les transferts pour le CAS-Covid des fonds de concours à hauteur de 35 milliards et les versements des recettes du budget général, à hauteur de 15 milliards et, d'autre part, les recettes issues des autres CAS, soit 52,7 milliards. Les charges révisées des CAS sont constituées de: (i) 75,2 milliards de dépenses courantes, en diminution de 50 milliards par rapport au budget initial ; et (ii) 27,4 milliards de dépenses en capital, comme en loi de finances initiale.

7.2 Exécution du budget 2022

Les ressources du budget de l'Etat sont constituées des recettes budgétaires internes, des emprunts et des dons. Les recettes internes sont issues des prélèvements obligatoires et des droits administratifs collectés sur le territoire national. Les emprunts et dons proviennent des prêts domestiques et de la coopération avec les partenaires au développement. En ce qui concerne les dépenses, elles sont issues des décisions du Gouvernement pour la résolution des problèmes économiques et sociaux qui se posent à la nation.

Encadré 3 : La nouvelle Nomenclature Budgétaire de l'Etat (NBE 2019)

La pandémie L'exercice 2022 est principalement marqué par le passage à la nouvelle nomenclature budgétaire de l'Etat. Celle-ci a été adoptée en 2019 à travers le Décret n°2019/3187/PM du 9 septembre 2019 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, fixant le cadre général de présentation de la Nomenclature Budgétaire de l'Etat (NBE). Elle remplace celle de 2003 que le Cameroun a utilisé jusqu'en 2021.

D'après l'article 2, alinéa 2, dudit décret, la nomenclature est « *l'instrument qui, en classant les recettes et les dépenses de l'Etat dans un ordre logique cohérent et clair, permet l'élaboration, l'exécution et le contrôle du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que la mise à la disposition des autorités d'une information fiable, facilitant l'analyse et la prise de décision* ». En général, la nomenclature budgétaire est caractérisée par six (06) principes clés que sont : l'homogénéité, l'exhaustivité, l'indépendance, la convergence, la stabilité et la formalisation. Elle permet de : (i) formuler et analyser les politiques budgétaires ; (ii) assurer la redevabilité et la transparence ; (iii) assurer la gestion budgétaire courante et le contrôle ; (iv) garantir le respect des règles de gestion des finances publiques.

Le passage à la nouvelle nomenclature s'explique principalement par : (i) la nécessité et l'exigence pour le pays de s'arrimer aux nouvelles Directives communautaires sur les finances publiques, adoptées par la CEMAC en 2011, notamment la Directive n°4 relative à la NBE ; (ii) le manque de cohérence entre l'ancienne nomenclature (celle de 2003) et le Plan Comptable de l'Etat (PCE) ; (iii) le fait que la NBE 2003 ne respectait pas le principe d'indépendance.

La NBE 2019 distingue quatre (04) classifications, à savoir : la classification économique, la classification fonctionnelle, la classification administrative et la classification par programme. Par rapport à la NBE 2003, elle présente les innovations suivantes :

- ✚ la segmentation programmatique est institutionnalisée dans la NBE, avec la codification du programme et de l'action ;
- ✚ les tirages sur emprunts et les remboursements de prêts et avances ne font plus partie des recettes budgétaires. Ainsi, l'on passe de 7 à 4 catégories de recettes ;
- ✚ les remboursements des avances et emprunts à court terme, le remboursement de la dette à long et moyen termes, les prêts et les avances ne sont plus des dépenses. L'on passe ainsi de 10 à 6 catégories de dépenses ;
- ✚ Pour la classification économique, qui est cohérente avec le MSFP 2014, le code de l'imputation budgétaire passe de 4 à 6 caractères pour les recettes et les dépenses, et comprend le titre (1 caractère), l'article (2 caractères), le paragraphe (1 caractère) et la rubrique (2 caractères) ;
- ✚ la codification sur 6 caractères est cohérente avec le Plan Comptable de l'Etat (PCE) ;
- ✚ certaines natures économiques initialement dédiées à l'investissement ont été restructurées, à l'instar des études et des transferts en capital qui deviennent des dépenses de fonctionnement ;
- ✚ la fonction de dépenses non-réparties (provision budgétaire) disparaît ;
- ✚ les chapitres ne correspondant ni à un ministère ni à une institution disparaissent.

Par ailleurs, la codification des dépenses des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor se décompose dorénavant en quatre niveaux obligatoires, comme pour le budget général, à savoir : le titre, l'article, le paragraphe et la rubrique.

Au terme du premier semestre 2022 et par rapport à la loi de finances rectificative, le taux de réalisation des ressources est de 43,8%, dont 49,7% pour les recettes internes et 31,3% pour les emprunts et dons. Le taux d'exécution des dépenses budgétaires est de 40,9%, dont 35% pour les dépenses courantes hors intérêts de la dette, 32,4% pour les dépenses d'investissement et 44,9% pour le service de la dette. Le solde global base ordonnancements présente un excédent de 174,5 milliards. Le solde primaire base ordonnancements est excédentaire de 251,5 milliards. Le solde primaire non pétrolier est déficitaire de 150,7 milliards.

7.2.1 Ressources budgétaires

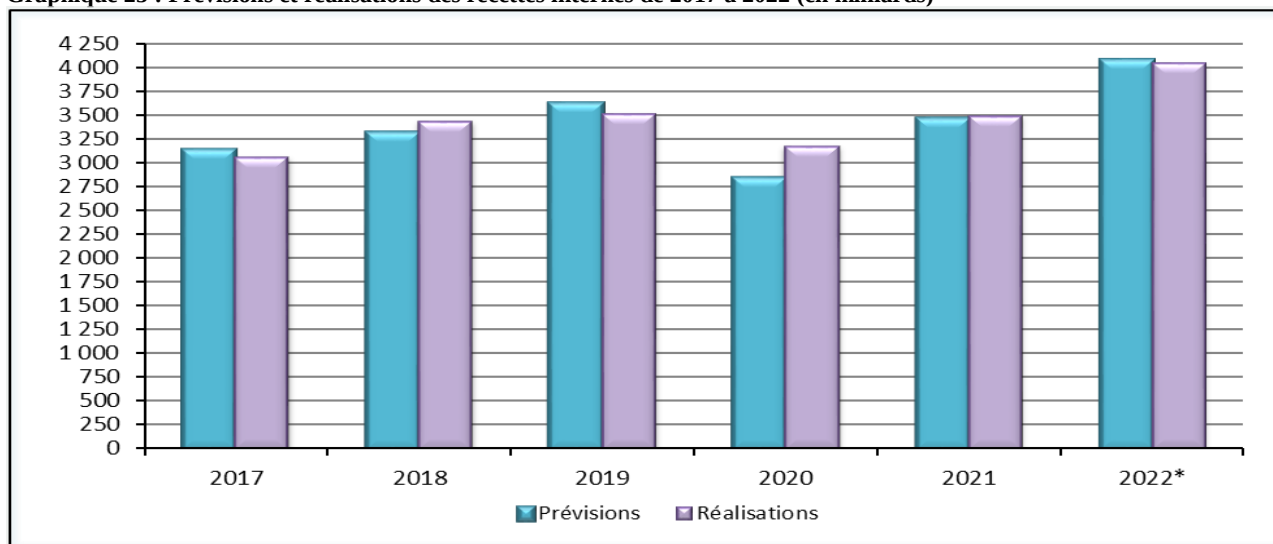
Les ressources prévues par la loi de finances initiale de l'exercice 2022 se chiffrent à 5 599,7 milliards, comprenant 3 866,9 milliards de recettes internes et 1 732,8 milliards d'emprunts et dons. Ces ressources ont été ramenées à 5 977,7 milliards dans la loi de finances rectificative, soit une augmentation de 378 milliards (+6,8%). Elles se répartissent en 4 080,9 milliards de recettes internes (68,3% du total des ressources) et 1 896,8 milliards d'emprunts et dons (31,7%).

A fin juin 2022, les ressources budgétaires recouvrées sont de 2 619,6 milliards, soit un taux de réalisation de 43,8% par rapport à la loi de finances rectificative. En glissement annuel, elles augmentent de 474,4 milliards (+22,1%).

7.2.1.1 Recettes budgétaires internes

Elles sont constituées des recettes pétrolières et des recettes non pétrolières. A fin juin 2022, les recettes budgétaires internes s'établissent à 2 026,6 milliards, soit un taux de réalisation de 49,7% par rapport aux prévisions annuelles. Comparativement au premier semestre 2021, elles progressent de 361,6 milliards (+21,7%), du fait de l'augmentation tant des recettes pétrolières que des recettes non pétrolières.

Graphique 25 : Prévisions et réalisations des recettes internes de 2017 à 2022 (en milliards)

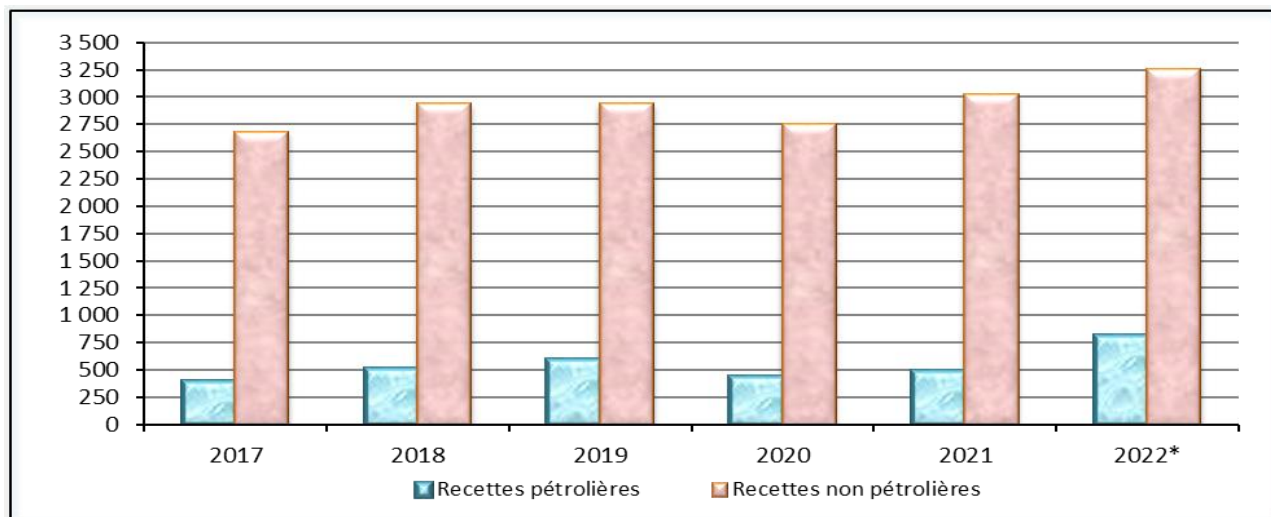


Source : MINFI *=Estimations

Recettes pétrolières

Les recettes pétrolières se chiffrent à 402,2 milliards à fin juin 2022, dont 334,9 milliards de redevance SNH et 67,2 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Elles augmentent de 199,5 milliards (+98,4%) en glissement annuel, du fait de la reprise de l'activité dans le secteur pétrolier amont, de la hausse des cours du pétrole et de l'appréciation du dollar par rapport au franc CFA. Le taux de réalisation des recettes pétrolières est de 49,9% par rapport à la loi de finances rectificative.

Graphique 26 : Evolution des principales composantes des recettes internes (en milliards)



Source : MINFI *=Estimations

Recettes non pétrolières

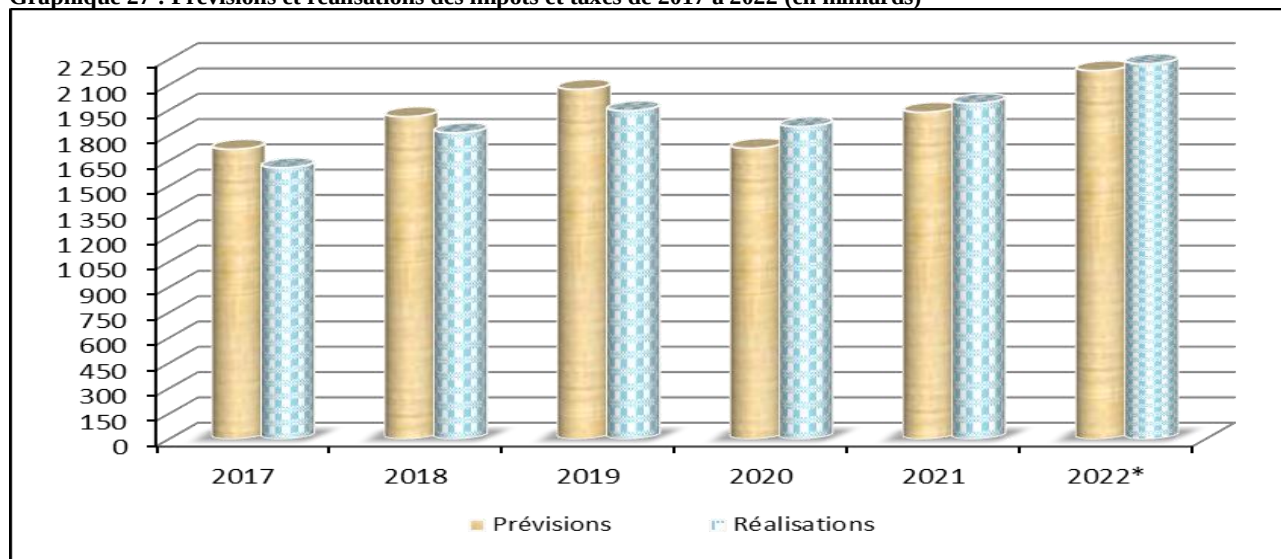
Les recettes non pétrolières se composent des impôts et taxes intérieurs, des recettes douanières et des recettes non fiscales. Au terme du premier semestre 2022, les recettes recouvrées s'élèvent à 1 624,4 milliards, soit un taux de réalisation de 49,6% par rapport aux prévisions de l'exercice. Elles sont en hausse de 161,7 milliards (+11,1%) comparativement à la même période de l'exercice précédent. A fin décembre 2022, elles devraient se chiffrer à 3 247,5 milliards, en retrait de 27,4 milliards par rapport à la LFR.

Impôts et taxes intérieurs

Au terme des six premiers mois de 2022, les impôts et taxes intérieurs collectés s'établissent à 1 151,1 milliards, soit une augmentation de 153 milliards (+15,3%) en glissement annuel. Leur taux de réalisation est de 52,7% par rapport aux prévisions annuelles.

Pour ce qui est des principales rubriques, par rapport au premier semestre 2021, l'on observe la hausse de la TVA (+66,9 milliards), de l'impôt sur les sociétés non pétrolières (+57,7 milliards), de l'IRPP (+28,9 milliards), et de la TSPP (+3 milliards). A contrario, les droits d'enregistrement et du timbre régressent de 9,4 milliards. Le recouvrement des impôts et taxes a été impacté par : (i) l'accroissement de l'activité dans certains domaines, tels que les brasseries et les télécommunications ; et (ii) l'augmentation des soldes annuels. A fin décembre 2022, les recettes des impôts et taxes seraient de 2 225,9 milliards, en dépassement de 41,1 milliards par rapport à la loi de finances rectificative.

Graphique 27 : Prévisions et réalisations des impôts et taxes de 2017 à 2022 (en milliards)

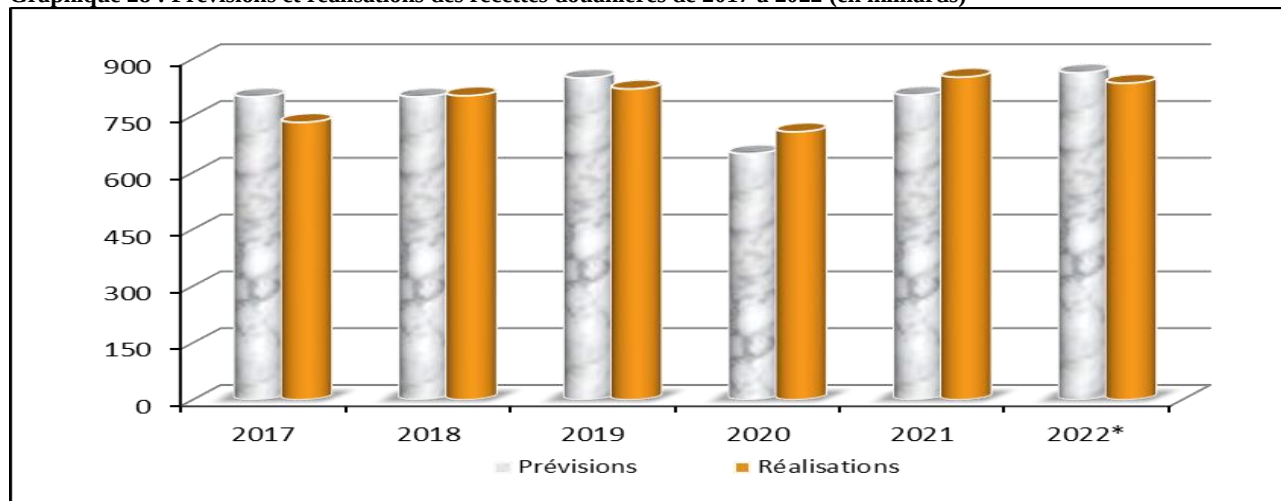


Source : MINFI *=Estimations

Recettes douanières

A fin juin 2022, les recettes douanières recouvrées se situent à 401 milliards, soit un taux de réalisation de 46,4% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles contiennent notamment 158,3 milliards de droits de douane à l'importation ; 190,7 milliards de TVA à l'importation ; 25 milliards de droits d'accises et ; 20 milliards de droits de sortie. En comparaison à fin juin 2021, ces recettes croissent de 13 milliards (+3,4%). Au 31 décembre 2022, les recettes douanières sont estimées à 836,2 milliards, en retrait de 27,7 milliards par rapport à la loi de finances rectificative. Le recouvrement des recettes douanières est affecté par : (i) l'apurement d'une partie de la dette de la SONARA et des marketeurs ; (ii) la baisse du nombre de manifestes aux ports de Douala et de Kribi (-3,2%) ; (iii) la diminution du nombre de conteneurs à l'entrée (-10,5%) ; et (iv) la réduction du nombre de bordereaux de taxation à l'exportation (-45,5%), en liaison avec la perturbation des chaînes d'approvisionnement dans le monde.

Graphique 28 : Prévisions et réalisations des recettes douanières de 2017 à 2022 (en milliards)

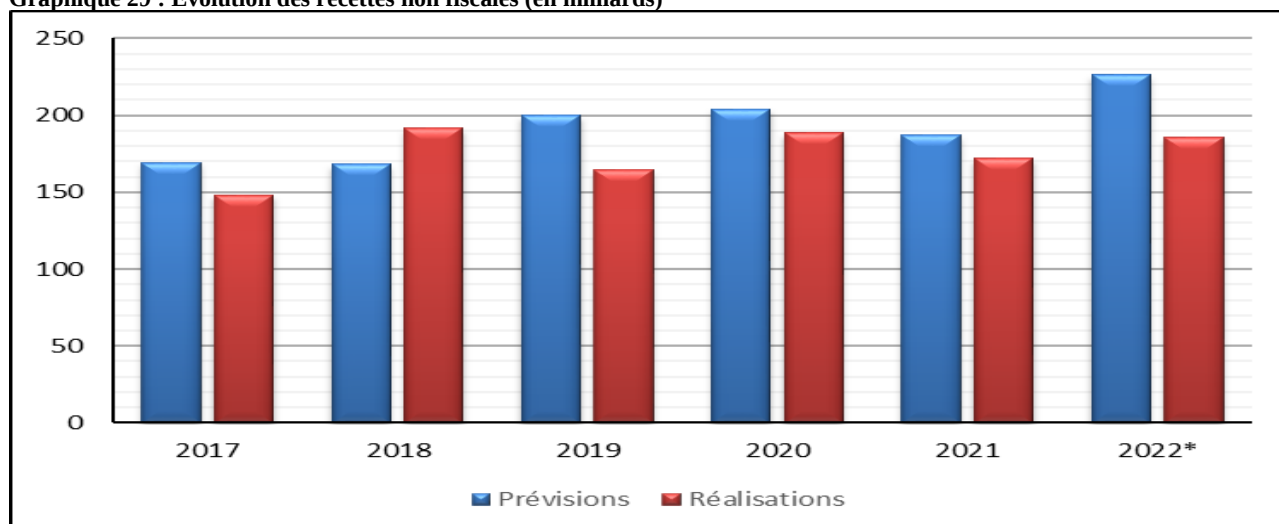


Source : MINFI *=Estimations

Recettes non fiscales

Au terme du premier semestre 2022, les recettes non fiscales se chiffrent à 72,3 milliards, soit un taux de réalisation de 32% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles diminuent de 4,3 milliards (-5,6%) en glissement annuel.

Graphique 29 : Evolution des recettes non fiscales (en milliards)



Source : MINFI *=Estimations

7.2.1.2 Emprunts et dons

La loi de finances rectificative pour l'exercice 2022, revoit à la hausse de 164 milliards les emprunts et dons par rapport à la loi de finances initiale pour les situer à 1 896,8 milliards. Ils sont constitués de : 746,5 milliards de prêts projets ; 350 milliards d'émissions de titres publics ; 360,7 milliards d'appuis budgétaires ; 70 milliards de prêts FMI ; 142,3 milliards de dons ; et 227,3 milliards d'emprunts bancaires. Au premier semestre 2022, les emprunts et dons s'établissent à 593 milliards, soit un taux de réalisation de 31,3%. Ils intègrent 253,6 milliards d'émissions des titres publics nets ; 203,9 milliards de prêts projets ; 45,9 milliards d'appuis budgétaires et 23,1 milliards de dons.

S'agissant des titres publics, un montant total de 529,9 milliards a été levé au cours du premier semestre 2022. Il comprend 147,5 milliards de Bons du Trésor Assimilables (BTA) ; 147,4 milliards d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA) et 235 milliards d'emprunts obligataires (ECMR). Les ressources mobilisées à travers les titres publics sont destinées à combler les gaps de trésorerie pour les BTA, et à financer les projets de développement inscrits dans la loi de finances 2022 pour les OTA et l'ECMR. Sur la même période, les remboursements des titres publics échus s'élèvent à 276,3 milliards, dont 145,1 milliards de BTA et 131,2 milliards d'OTA. Ainsi, le montant des titres émis net des remboursements se chiffre à 253,6 milliards, ce qui correspond à un taux de réalisation de 72,5%.

Tableau 69 : Ressources budgétaires de l'exercice 2022 (en milliards, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	L.F.I. 2022	L.F.R. 2022	Réalisations au 30/06/21	Réalisations au 30/06/22	Taux de réal. au 30/06/22	Ecart au 31/12/2022	Variation	
		(a)	(b)	(c)	(c/a) (%)		(c/b)	(c/b)
						(d-a)	(abs)	(%)
A- RECETTES INTERNES	3 866,9	4 080,9	1 664,9	2 026,6	49,7	-28,2	361,7	21,7
I-Recettes pétrolières	562,0	806,0	202,2	402,2	49,9	-0,8	200,0	98,9
1-Redevance SNH	462,0	706,0	181,3	334,9	47,4	-18,1	153,6	84,7
dont: Interventions directes	0,0	0,0	116,6	91,9	-	0,0	-24,7	-21,2
2- IS pétrole	100,0	100,0	20,9	67,2	67,2	17,2	46,4	222,2
II- Recettes non pétrolières	3304,9	3274,9	1462,7	1624,4	49,6	-27,4	161,7	11,1
1- Recettes Fiscales	3088,7	3048,7	1386,1	1552,1	50,9	13,4	166,0	12,0
a- Recettes des impôts et taxes int.	2184,8	2184,8	998,1	1151,1	52,7	41,1	153,0	15,3
dont - IRPP	313,0	313,0	153,3	182,2	58,2	21,8	28,9	18,9

RUBRIQUES	L.F.I. 2022	L.F.R. 2022	Réalisations au 30/06/21	Réalisations au 30/06/22	Taux de réal. au 30/06/22	Ecart au 31/12/2022	Variation	
							(c/b)	(c/b)
- TVA	717,7	717,7	294,9	361,8	50,4	43,1	66,9	22,7
- IS non pétrole	340,0	340,0	240,7	298,4	87,8	108,9	57,7	24,0
- Droits d'accises	225,0	225,0	141,3	141,4	62,8	77,3	0,1	0,1
- Droits d'enreg.et timbre	115,5	115,5	58,3	48,9	42,3	-1,0	-9,4	-16,1
- TSPP	132,0	132,0	73,4	76,4	57,9	19,0	3,0	4,1
b- Recettes douanières	903,9	863,9	388,0	401,0	46,4	-27,7	13,0	3,4
dont - Droit de douane à l'import.	358,9	343,9	164,0	158,3	46,0	-14,9	-5,7	-3,5
- TVA import	420,0	395,0	175,4	190,7	48,3	-4,6	15,3	8,7
- Droits d'accises à l'import.	57,9	57,9	26,1	25,0	43,2	-4,1	-1,1	-4,4
- Droits de sortie	54,8	54,8	19,4	20,0	36,5	-7,3	0,6	3,0
2- Recettes non fiscales	216,2	226,2	76,6	72,3	32,0	-40,8	-4,3	-5,6
B- EMPRUNTS ET DONS	1732,8	1896,8	480,3	593,0	31,3	0,0	112,7	23,5
- Prêts projets	703,4	746,5	218,3	203,9	27,3	0,0	-14,4	-6,6
- Dons	142,3	142,3	36,5	23,1	16,2	0,0	-13,4	-36,7
- Prêts FMI	0,0	70,0	0,0	66,5	95,0	0,0	66,5	-
- Appuis budgétaires	410,0	360,7	0,0	45,9	12,7	0,0	45,9	-
- Emission titres publics	350,0	350,0	219,2	253,6	72,5	0,0	34,4	15,7
- Emprunts bancaires	127,1	227,3	6,3	0,0	0,0	0,0	-6,3	-100,0
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	5 599,7	5 977,7	2145,2	2619,6	43,8	-28,2	474,4	22,1

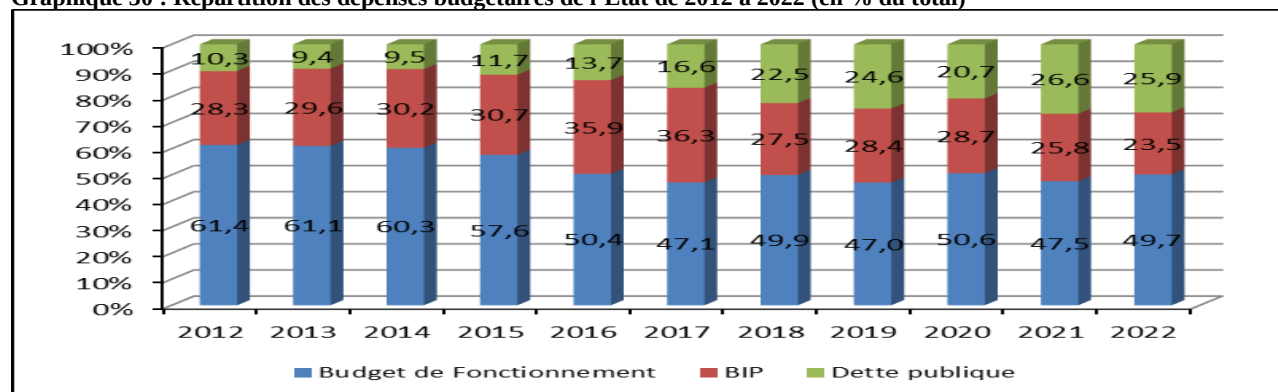
Source : MINFI/DP

7.2.2 Exécution des dépenses budgétaires

La loi de finances rectificative prévoit des dépenses budgétaires totales de 6 027,7 milliards pour le budget général et le CAS COVID-19. Les dépenses du budget général comprennent 2 998,4 milliards de dépenses courantes hors intérêts de la dette (49,7% du total), 1 419 milliards de dépenses d'investissement public (23,7%) et 1 560,3 milliards de service de la dette publique (25,9%). Le poids du service de la dette publique dans le budget a plus que doublé en dix (10) ans, passant de 10,3% en 2012 à 25,9% en 2022. Dans le même temps, les budgets de fonctionnement et d'investissement sont passés respectivement de 61,4% et 28,3% en 2012 à 49,7% et 23,5% en 2022.

Au terme du premier semestre 2022, les dépenses budgétaires totales base ordonnancements se chiffrent à 2 466,4 milliards, soit un taux d'exécution de 40,9% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles progressent de 42,5 milliards (+1,8%) en glissement annuel.

Graphique 30 : Répartition des dépenses budgétaires de l'Etat de 2012 à 2022 (en % du total)



Source : MINFI

7.2.2.1 Dépenses courantes hors intérêts

Les dépenses courantes hors intérêts (base ordonnancements) se situent à 1 048,1 milliards au premier semestre 2022, soit un taux d'exécution de 35% par rapport à la loi de finances rectificative. En glissement annuel, elles diminuent de 50,2 milliards (-4,6%), en raison essentiellement de la baisse des dépenses de biens et services. Elles sont composées des dépenses de fonctionnement courant et, des dépenses de transferts et pensions.

Fonctionnement courant

Le fonctionnement courant comprend les dépenses de personnel et les achats de biens et services. La dotation allouée aux dépenses de fonctionnement courant pour l'exercice 2022 est passée de 1 986 milliards dans la loi de finances initiale à 1 985,2 milliards dans la loi de finances rectificative. Elle est constituée de 1 174,3 milliards de dépenses de personnel et 810,9 milliards d'achats de biens et services.

Sur la période janvier-juin 2022, les dépenses de fonctionnement courant ordonnancées s'élèvent à 751,8 milliards, soit un taux d'exécution de 37,9% par rapport à la loi de finances rectificative. Comparées à la même période en 2021, elles diminuent de 104,9 milliards (-12,2%), du fait essentiellement des dépenses de biens et services. Les dépenses de personnel sont de 559,2 milliards, en augmentation de 40,4 milliards (+7,8%). Les dépenses de biens et services passent de 337,8 milliards à 192,6 milliards, en diminution de 145,3 milliards (-43%). Par rapport aux prévisions annuelles, les taux d'exécution sont de 47,6% pour les dépenses de personnel et 23,7% pour les achats de biens et services.

Transferts et pensions

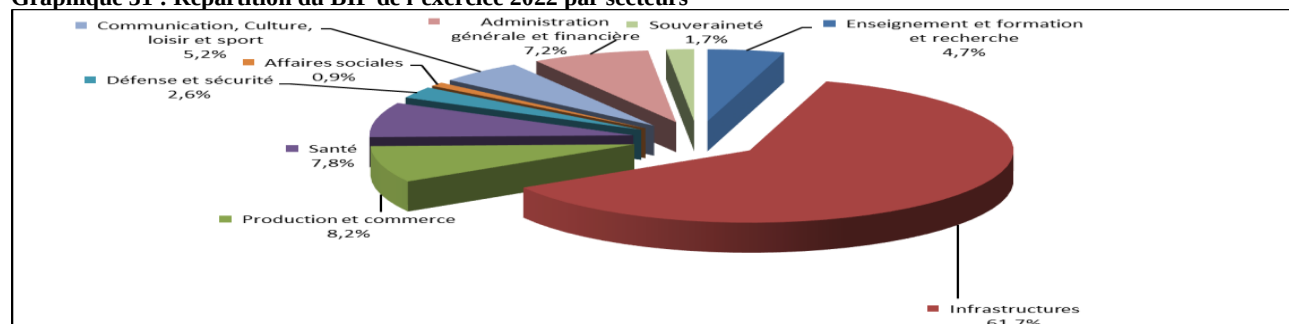
La dotation allouée au titre des transferts et pensions est de 1 013,2 milliards, dont 769,2 milliards de subventions et 244 milliards pour les pensions. A fin juin 2022, les dépenses ordonnancées s'établissent à 296,3 milliards, soit un taux d'exécution de 29,2% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles comprennent 172,4 milliards de subventions et 123,9 milliards de pensions. Les taux d'exécution sont de 22,4% pour les subventions et 50,8% pour les pensions. En glissement annuel, les transferts et pensions progressent de 54,7 milliards (+22,6%).

7.2.2.2 Dépenses d'investissement public

Par rapport à la loi de finances initiale, le budget d'investissement public (BIP) diminue de 60 milliards pour se chiffrer à 1 419 milliards dans la loi de finances rectificative. Il est composé de 779,8 milliards de dépenses d'investissement sur financements extérieurs, 615,3 milliards d'investissement sur ressources propres et, 24 milliards de dépenses de restructuration.

Le secteur des infrastructures bénéficie de l'allocation la plus importante, avec un poids de 61,7% du BIP. Il est suivi par le secteur de production et commerce (8,2%), la santé (7,8%), l'administration générale et financière (7,2%), la communication, culture, loisir et sport (5,2%), le secteur de l'enseignement, de la formation et de la recherche (4,7%), les affaires sociales (0,9%), la défense et sécurité (2,6%) et la souveraineté (1,7%).

Graphique 31 : Répartition du BIP de l'exercice 2022 par secteurs



Source : MINFI

Au terme des six premiers mois de l'exercice 2022, les dépenses d'investissement public s'élèvent à 459,7 milliards, soit un taux d'exécution de 32,4% par rapport à la loi de finances rectificative. En ce qui concerne les principales composantes, les taux d'exécution sont de 36,5% pour les dépenses d'investissement sur ressources propres, 29,1% pour les dépenses d'investissement sur financements extérieurs et 35% pour les dépenses de restructuration. Les dépenses d'investissement public régressent de 15,4 milliards (-3,2%) en glissement annuel, principalement du fait de la baisse de 7,8% des dépenses sur financements extérieurs.

7.2.2.3 Dette publique

En 2022, la loi de finances rectificative prévoit le service de la dette publique à 1 560,3 milliards, soit une augmentation de 130 milliards par rapport à la loi de finances initiale. Le service prévisionnel de la dette extérieure est de 677 milliards, dont 157 milliards d'intérêts et 520 milliards de principal. Le service prévisionnel de la dette intérieure est de 883,3 milliards, dont 82,6 milliards d'intérêts ; 570,7 milliards d'amortissement du principal ; 84 milliards de remboursement de crédits TVA et ; 146 milliards d'arriérés intérieurs.

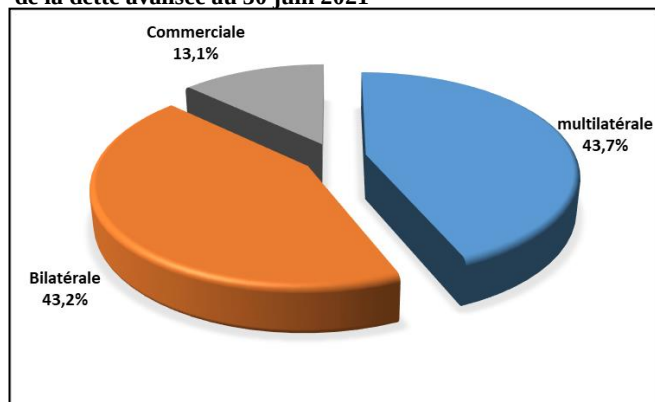
Au terme des six premiers mois de l'exercice 2022, le service effectif de la dette publique s'élève à 784,8 milliards contre 671,4 milliards un an plutôt, soit une augmentation de 113,4 milliards (+16,9%) en glissement annuel. Le taux d'exécution du service effectif de la dette publique est de 44,9%. Le service effectif de la dette extérieure est de 321,6 milliards, dont 106 milliards d'intérêts et 215,5 milliards de principal. Le service effectif de la dette intérieure se chiffre à 378,3 milliards, composé de 22,7 milliards d'intérêts ; 39,3 milliards d'amortissement du principal ; 52 milliards de remboursement crédits TVA et ; 264,3 milliards d'arriérés intérieurs et instances de 2021.

A fin juin 2022, l'encours de la dette du secteur public est estimé à 11 933 milliards, soit 45,8% du PIB. Il est en hausse de 11,2% en glissement annuel. Cet encours se répartit en 11 057 milliards de dette de l'Administration Centrale et 875,2 milliards de dette des Entreprises et Etablissements Publics.

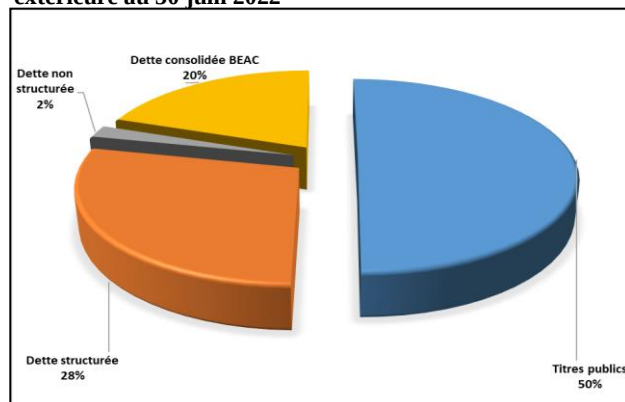
S'agissant de l'encours de la dette de l'Administration Centrale, il est constitué de 71,1% de dette extérieure et 28,9% de dette intérieure. L'encours de la dette extérieure est estimé à 7 867 milliards (30,2% du PIB) et croît de 12% en rythme annuel. Il se compose de 3 439 milliards de dette multilatérale, 3 401 milliards de dette bilatérale et 1 027 milliards de dette commerciale.

Concernant l'encours de la dette intérieure de l'Administration Centrale, il est évalué à 3 190 milliards, soit 11,3% du PIB, en hausse de 10,6% en glissement annuel. Il est constitué notamment de 1 474,7 milliards de titres publics, 827,3 milliards de dette structurée, 576,9 milliards de dette consolidée BEAC, et 59,2 milliards de dette non structurée.

Graphique 32 : Répartition de l'encours de la dette publique et de la dette avalisée au 30 juin 2021



Graphique 33 : Répartition de l'encours de la dette publique extérieure au 30 juin 2022



Sources : CAA ; MINFI

7.2.2.4 Variation des arriérés de paiement et soldes budgétaires de base

Au terme du premier semestre de l'exercice 2022, le stock des arriérés de paiement se réduit de 118,4 milliards. Cette réduction résulte de l'accumulation de 145,9 milliards d'instances nouvelles de l'exercice 2022, conjuguée à des paiements de 264,3 milliards effectués sur les arriérés des exercices précédent et antérieurs.

Les opérations de l'Etat, reflétant les recettes et dons mobilisés et les dépenses exécutées, dégagent un solde global base ordonnancement excédentaire de 174,5 milliards. Le solde primaire base ordonnancements s'établit à 251,5 milliards et, le solde primaire non pétrolier se situe à -150,7 milliards.

Tableau 70 : Dépenses budgétaires de l'exercice 2022 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F I	L.F.R	Exécution	Exécution	Taux d'exécution	Variation	
	2022	2022	au 30/06/21	au 30/06/22	au 30/06/22	(d/c)	(d/c)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(f)	(abs)	(%)
I-Dépenses courantes (hors intérêts)	2 889,4	2 998,4	1 098,3	1 048,1	35,0	-50,2	-4,6
Fonctionnement courant	1 992,2	1 985,2	856,7	751,8	37,9	-104,9	-12,2
Dépenses de personnel	1124,8	1174,3	518,8	559,2	47,6	40,4	7,8
Dépenses de Biens & Services	867,4	810,9	337,8	192,6	23,7	-145,3	-43,0
Transferts et pensions	897,2	1013,2	241,6	296,3	29,2	54,7	22,6
dont - Subventions	653,2	769,2	127,2	172,4	22,4	45,3	35,6
- Pensions	244,0	244,0	114,4	123,9	50,8	9,4	8,2
II- Dépenses d'investissement	1 479,0	1 419,0	475,1	459,7	32,4	-15,4	-3,2
Sur financements extérieurs	779,8	779,8	246,3	227,0	29,1	-19,3	-7,8
Sur ressources propres	664,2	615,2	210,9	224,3	36,5	13,4	6,3
Dépenses de restructuration	35,0	24,0	17,9	8,4	35,0	-9,5	-53,0
III- Dépenses diverses à régulariser	0,0	0,0	179,1	202,8	-	23,8	13,3
IV- Prêts	0,0	0,0	72,0	55,9	-	-16,1	-22,4
V- Service de la dette publique	1 231,3	1 560,3	599,5	699,9	44,9	100,4	16,8
Dette extérieure	679,7	677,0	185,7	321,6	47,5	135,9	73,2
- Intérêts	159,7	157,0	50,9	106,0	67,5	55,1	108,3
- Principal	520,0	520,0	134,8	215,5	41,5	80,8	59,9
Dette intérieure	551,6	883,3	413,8	378,3	42,8	-35,5	-8,6
dont- Intérêts	79,9	82,6	37,8	22,7	27,5	-15,1	-39,9
- amortissement du principal	287,7	570,7	34,0	39,3	6,9	5,3	15,6
- Remboursement crédits TVA	84,0	84,0	39,0	52,0	61,9	13,0	33,3
- Paiement instance exercice 2021	0,0	0,0	267,4	217,5	-	-49,9	-18,7
- Arriérés intérieurs	100,0	146,0	35,6	46,8	32,1	11,2	31,4
VI- CAS -COVID19	100,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	5 699,7	6 027,7	2 423,9	2 466,4	40,9	42,5	1,8

7.3 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Le quatrième Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'est tenu le 05 juillet 2022 à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Il convient de rappeler que le DOB est institué par la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques. Il a pour objectif d'éclairer le Parlement et de renforcer son contrôle sur les orientations prises par l'exécutif relativement à la gestion des finances publiques à moyen terme, en vue de rendre plus transparent le processus de préparation du budget de l'Etat. Il permet chaque année de débattre en amont du projet de loi de finances en cours d'élaboration, des conditions, des outils et des moyens qui garantissent la soutenabilité à moyen terme des finances publiques.

Il ressort du DPEB_2023-2025 (Document de Programmation Economique et Budgétaire sur la période 2023-2025) qui a servi de base de discussion du DOB de cette année que, l'activité économique nationale a connu une reprise en fin 2021, après s'être considérablement ralentie en 2020 par les effets de la crise sanitaire du Covid-19. Cette dynamique consolide la résilience dont fait preuve l'économie nationale depuis un certain nombre d'années, dans un environnement économique mondial morose. En 2022, la croissance de l'activité économique devrait s'établir à 4% contre 4,2% initialement prévue, en lien avec la dégradation des perspectives de l'économie mondiale. Par secteur, les progressions sont prévues à 3,8% dans le secteur primaire ; 3,2% dans le secteur secondaire et 4,6% dans le tertiaire. L'inflation devrait rester autour de 3%.

Pour le triennat 2023-2025, le Gouvernement devrait opérer un choix de politique économique complexe visant trois priorités, à savoir : la maîtrise de l'inflation, la consolidation de la reprise économique et la reconstruction d'une marge de manœuvre budgétaire. Il devra également poursuivre la mise en œuvre de la SND30. La croissance réelle devrait s'établir à 5% en moyenne sur la période.

Pour ce qui est des orientations stratégiques globales, pour disposer d'une économie avec une consommation moins extravertie, la priorité du Gouvernement portera sur les mesures d'atténuation des effets néfastes des crises récentes sur l'économie nationale. Les mesures de politiques viseront principalement à soutenir les secteurs productifs et agro-industriels. Dans cette optique, le Gouvernement veillera à l'accroissement significatif de la part de la production locale et de la transformation industrielle de l'économie. Au niveau opérationnel, la priorité sera accordée à la réalisation des projets du Programme d'impulsion initiale (P2I) et à l'opérationnalisation de la politique d'import-substitution. Par ailleurs, le pilotage et le suivi des investissements des acteurs privés, ainsi que l'orientation des appuis étatiques en matière d'incitation feront l'objet d'une attention particulière. Concernant la politique d'import-substitution, l'accent sera mis sur l'accroissement de l'offre locale en produits de consommation de masse et en intrants destinés aux agro-industries (maïs, lait, poisson, sorgho, soja, patate, manioc, plantain, etc.).

Les orientations stratégiques sectorielles continueront de couvrir les quatre piliers de la SND30, à savoir : la transformation structurelle de l'économie ; le développement du capital humain et du bien-être ; la promotion de l'emploi et de l'insertion économique et, la gouvernance ; la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat.

La politique du Gouvernement pour le prochain triennat 2023-2025 continuera de reposer sur un effort de consolidation budgétaire, visant à assurer à l'Etat des marges de manœuvre budgétaire saine à moyen terme. Ces marges seraient compatibles avec un niveau d'endettement soutenable et garantissant la viabilité financière de son programme de dépenses adossé sur la SND30, en cohérence avec les orientations du nouveau Programme économique et financier (PEF) conclu avec le FMI. Pour parvenir à cette consolidation, l'Etat doit réaliser un effort supplémentaire de mobilisation des recettes internes non pétrolières en 2023, qui fera passer la pression fiscale de 11,8% du PIB en 2022 à 12,6% en 2023. Cette dynamique devrait également être poursuivie en 2024 et 2025 à travers un effort fiscal moyen de 0,5 point par an.

Le Gouvernement doit par ailleurs poursuivre la mise en place des réformes visant à rationaliser et à maîtriser le niveau de ses dépenses, tout en garantissant leur efficacité socio-économique. Ainsi, les dépenses (hors service de la dette), après avoir connu une hausse volontariste à 16,1% du PIB en 2022 pour faire face aux effets néfastes de la crise russo-ukrainienne notamment, seront ramenées à 15,2% du PIB en 2023 et à 15,1% en moyenne entre 2024 et 2025. Au niveau des comptes extérieurs, les projections tablent sur une réduction du déficit du compte courant pour le ramener à 1,5% du PIB en moyenne au cours de la période 2023-2025, grâce notamment à la promotion des exportations des produits transformés (cacao, café, coton, bois) et la mise en œuvre de la politique d'import-substitution.

Ainsi, le déficit budgétaire global devrait poursuivre sa tendance baissière pour se situer à 1,2% du PIB en 2023 et 2024 contre une estimation de 2% en 2022, avant de s'établir à 0,7% du PIB en 2025. Ceci permettra au Cameroun, compte tenu de l'évolution et des perspectives de recettes pétrolières, de respecter le solde de référence de la CEMAC (seuil fixé à -1,5% du PIB) à partir de 2024. A cet effet, l'appui technique et matériel de l'Etat aux producteurs sera accentué et, les acteurs opérant déjà dans les branches liées aux filières ciblées seront particulièrement concernés.

Compte tenu de l'évolution de la conjoncture entre juillet et septembre 2022, les données et hypothèses des exercices 2022 et 2023, retenues pour le DOB ont été mises à jour. Ces données actualisées ont été utilisées pour l'élaboration du projet de budget 2023 présenté ci-après.

7.4 Exposé de motifs des mesures nouvelles

Les mesures nouvelles proposées rentrent en droite ligne des directives du Président de la République contenues dans la Circulaire n°001 du 23 août 2022 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2023, et tient également compte des dernières évolutions de la conjoncture économique internationale et nationale. Ces mesures nouvelles concernent les dispositions relatives aux impôts et taxes intérieurs, aux droits et taxes de douanes et aux autres dispositions financières.

7.4.1 Dispositions relatives aux droits et taxes de douanes

Les propositions de mesures douanières nouvelles tiennent compte des facteurs endogènes et exogènes ci-après : (i) la baisse du volume des échanges commerciaux internationaux, du fait des effets conjugués de la pandémie du Covid-19 et de la crise russo-ukrainienne ; (ii) le maintien à un niveau élevé du fret maritime et ses répercussions sur le coût des biens de consommation ; (iii) l'accroissement de la dépense fiscale, en raison de la poursuite du démantèlement tarifaire dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Économique (APE) avec l'Union Européenne et de la Zone de Libre- Échange Continentale Africaine (ZLECAf) ; (iv) l'augmentation du nombre de sociétés agréées au régime des incitations à l'investissement privé prévu dans la loi n° 2013/004 du 18 avril 2013.

Ces mesures douanières nouvelles découlent également des recommandations faites par le Parlement lors du Débat d'Orientation Budgétaire de la Session de juin 2022 et des échanges avec les partenaires privés tels que le Groupement Inter-Patronal (GICAM), les Groupements Professionnels de la Filière- Bois et les Ministres chargés du commerce, des mines, des marchés publics. Pour l'essentiel, ces mesures visent quatre objectifs :

- la poursuite de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution, en vue du renforcement de l'offre nationale en produits de grande consommation, d'équilibre de la balance des paiements et de relance soutenue de l'activité économique ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale en vue d'optimisation des ressources de l'Etat ;
- l'amélioration du climat social et de l'environnement des affaires ;
- la lutte contre la fraude douanière et commerciale.

A- Mesures relatives à la promotion de la politique d'import-substitution

En droite ligne des mesures fortes de relance de l'économie post Covid-19 prescrites par les pouvoirs publics en 2021, qui préconisent la réduction des importations des biens pour lesquels le Cameroun dispose d'une offre locale conséquente ou de véritables capacités de production et/ou de substitution, le Gouvernement propose d'agir en trois temps.

Premièrement, il est envisagé un réajustement de la taxation à la porte sur certains biens afin de réduire leur importation à travers le relèvement du taux des droits d'accises ad valorem d'une part, et l'élargissement de la liste des biens soumis à cet impôt d'autre part.

Dans cette veine, le taux des droits d'accises ad valorem est relevé sur les biens importés ci-après ainsi qu'il suit :

- de 30% à 50% pour les tabacs et les produits contenant de la nicotine, destinés à une inhalation sans combustion ou à une absorption dans le corps humain, ainsi que les préparations pour pipes, les fume-cigares et fume-cigarettes et leurs parties ;
- de 25% à 30% : les whiskies, les vins, les bières de malt, les eaux minérales, les boissons gazeuses et autres boissons fermentées ;
- de 5% à 12,5% : les glaces de consommation, la mayonnaise.

Par ailleurs, il est proposé que les produits suivants soient dorénavant soumis au droit d'accises ad valorem à l'importation ainsi qu'il suit :

- au taux de 25% : les articles et emballages en carton et en papier kraft, les bouchons, capsules, couvercles et autres dispositifs de fermeture pour bouteilles, en plastiques et en métaux communs, les papiers et ouates de cellulose des types utilisés à des fins domestiques, sanitaire ou de toilette, les tubes, tuyaux et feuilles en matières plastiques ;
- au taux de 12,5% : moutardes et autres préparations de tomates ou pour sauces, soupes, potages ou bouillons, condiments et assaisonnements, composés ou homogénéisés.

Deuxièmement, il est prévu un relèvement ou une modulation des droits de sortie sur certains biens afin de promouvoir la transformation locale des matières premières avant leur exportation d'une part, et d'autre part, l'accroissement de l'offre nationale en biens entièrement manufacturés au Cameroun et l'augmentation du civisme fiscal à travers les déclarations spontanées. A ce titre, il est projeté :

- un relèvement des droits de sortie sur les bois exportés en grumes de 50% à 60% de la valeur FOB des essences, en cas de non interdiction de celles-ci au 1er janvier 2023 tel qu'envisagé par la CEMAC ;
- un relèvement des droits de sortie de 10% à 15% sur les bois débités, afin d'encourager la « transformation poussée » locale du bois ;
- l'institution d'un droit de sortie autonome de 10% sur les cacaos exportés sous forme de fèves, en marge des redevances réglementaires ;

La baisse des droits de sortie sur l'or et le diamant de 10% à 5%, afin d'inciter leurs propriétaires à les déclarer par eux-mêmes avant exportation.

B- Mesures relatives à l'élargissement de l'assiette

Dans ce registre, trois mesures sont envisagées.

Premièrement, il est proposé, au regard de l'évolution du commerce électronique et de l'augmentation exponentielle des marchandises acquises à travers ce mécanisme, de réviser le cadre juridique de taxation des marchandises achetées par ce canal et importées au Cameroun. Il s'agit en particulier, de créer un fondement juridique permettant à l'Administration des Douanes de contracter directement avec les entreprises de vente en ligne pour leur permettre d'intégrer directement les droits et taxes de douane dus sur les marchandises vendues en ligne et de les déclarer directement par l'intermédiaire de leurs commissionnaires en douane.

Ensuite, il est suggéré une redéfinition du régime de taxation des marchandises importées dans le cadre des marchés publics, afin de définir le régime douanier applicable aux marchandises importées et d'engager principalement les maîtres d'ouvrage à insérer le montant prévisionnel des droits et taxes de douane dans les marchés avant leur signature d'une part, et d'autre part, à

s'assurer préalablement au paiement par le comptable des sommes dues à l'adjudicataire, que les droits et taxes de douane liés aux importations effectuées dans le cadre desdits marchés ont été effectivement acquittés ou pris en charge par la personne publique contractante ou dépositaire des fonds de contrepartie, conformément à la réglementation.

Enfin, il est proposé une révision des dispositions de l'article septième de la loi de finances pour l'exercice 2019 relatives à la taxation des téléphones, en vue de confier la responsabilité du dédouanement des téléphones importés aux importateurs d'une part, et de mettre terme au paiement des droits et taxes de douane par prélèvement sur le crédit de télécommunication des utilisateurs d'autre part.

C- Mesures relatives à l'amélioration du climat social et de l'environnement des affaires

Dans ce cadre, le Gouvernement entend agir à travers trois principales mesures de fiscalité de porte visant le confort social des populations d'une part, et l'amélioration de l'environnement des affaires d'autre part. Il s'agit de :

- la précision des modalités de prorogation des délais de clôture d'un contrôle a posteriori lorsque le non-respect des délais est consécutif aux manœuvres dilatoires du contrôlé ;
- l'encadrement juridique des avances de fonds perçues par certains opérateurs économiques dans le cadre du financement anticipé des exportations ultérieures ;
- l'encadrement juridique des règlements financiers faits à partir du Cameroun pour les marchandises non destinées au territoire national (commerce triangulaire).

D- Mesures relatives à la lutte contre la fraude douanière et commerciale

Dans ce cadre, trois mesures sont proposées en vue du renforcement du dispositif douanier de lutte contre la fraude douanière et commerciale.

Premièrement, il est suggéré que l'Administration des Douanes soit habilitée à utiliser des dispositifs techniques numériques pour contrôler le statut douanier des marchandises franchissant les frontières ou circulant dans le rayon des douanes, ainsi que des appareils navals et aériens de surveillance tels que les drones, en vue de la recherche des marchandises de contrebande.

Deuxièmement, il est institué l'obligation pour les entreprises ou groupes d'entreprises qui pratiquent la politique des prix de transferts en leur sein, de transmettre toute la documentation y afférente à l'Administration des Douanes au plus tard le 31 mars de chaque année, lorsque celle-ci porte sur des échanges transfrontaliers des biens et services.

Enfin, la révision du cadre de sanction des redevables qui transfèrent frauduleusement des fonds vers l'étranger en vue de l'acquisition des biens et services non suivies d'importations effectives.

7.4.2 Dispositions relatives au Code Général des Impôts

Au titre de l'exercice 2023, les mesures fiscales envisagées s'inscrivent également en droite ligne des orientations du Chef de l'État contenues dans sa circulaire relative à la préparation du budget 2023, notamment la poursuite de l'optimisation des recettes internes non pétrolières, afin de soutenir la politique de développement économique, social et culturel de la Nation, dans un contexte de lutte contre les effets négatifs induits par la guerre en Ukraine sur l'économie nationale et la poursuite du plan de relance économique post-COVID-19.

Au plan de la politique fiscale, les mesures proposées visent principalement : (i) la promotion de la politique de l'import-substitution ; (ii) l'amélioration du climat des affaires ; (iii) l'élargissement de l'assiette, (iv) la sécurisation des recettes, et (v) la promotion du civisme fiscal.

I. Mesures de promotion socioéconomique et de l'import-substitution

1. La promotion de l'import substitution (articles 122 à 124 du CGI).

Les mesures proposées visent à renforcer le dispositif de droit commun existant de promotion des secteurs agricole, de l'élevage et de la pêche (a) tout en aménageant des mesures additionnelles spécifiques pour les entreprises de transformation de la matière première locale (b).

a) Renforcement du dispositif de promotion des secteurs agricole, de l'élevage et de la pêche

Les exploitations agricoles, de l'élevage et de la pêche bénéficient, quelle que soit leur taille, des avantages fiscaux ci-après :

En phase d'investissement :

- dispense des charges fiscales et patronales sur les salaires versés aux ouvriers agricoles saisonniers ;
- exonération de la TVA sur l'achat des pesticides, des engrais et des intrants, ainsi que des équipements et matériels de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
- exonération des droits d'enregistrement des mutations de terrains affectés à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche ;
- exonération des droits d'enregistrement des conventions de prêts destinées au financement des activités agricoles, de l'élevage et de la pêche ;
- exonération de la taxe foncière des propriétés appartenant aux entreprises agricoles, d'élevage et de pêche, et affectées à ces activités.

En phase d'exploitation :

- ❖ Les exploitants individuels y compris lorsqu'ils sont constitués sous forme de coopératives ou de groupement d'initiative commune (GIC), ayant pour activité la production agricole, l'élevage et la pêche, bénéficient des avantages ci-après :
 - i. Pendant les cinq (05) premières années d'exploitation :
 - exonération de la contribution des patentes ;
 - exonération de l'acompte et du minimum de perception de l'Impôt sur le revenu ;
 - exonération de l'Impôt sur le revenu.
 - ii. Au-delà la cinquième (5^{ème}) année :
 - exonération de la contribution des patentes ;
 - paiement d'un prélèvement libératoire au titre de l'impôt sur le revenu au taux de 0,5% du chiffre d'affaires, majoré de 10% au titre des centimes additionnels communaux.
- ❖ Quant aux autres personnes morales dudit secteur, elles bénéficient des avantages fiscaux prévus par la loi du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé.
- ❖ Exonération de la TVA sur la vente des produits du cru par les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs (article 128 (6) du CGI).

b) Mesures de promotion de la transformation de la matière première locale

Les entreprises qui procèdent à la transformation de la matière première locale bénéficient **d'un abattement de 50 % au titre de l'acompte mensuel et de l'impôt sur le revenu.**

Sont éligibles à ces mesures, les entreprises relevant des secteurs ci-après :

- le secteur de l'agriculture ;

- le secteur de l'élevage ;
- le secteur de la pêche ;
- le secteur des produits du cuir ;
- le secteur de l'ébénisterie.

Pour le cas spécifique du secteur brassicole, **la rationalisation du dispositif de promotion des boissons produites à partir de la matière première locale à travers :**

- l'abattement de 30% de la base imposable aux droits d'accises ad valorem pour ces boissons et ce, pour une période de 03 ans à partir du 1^{er} janvier 2023 ;
- l'habilitation du Ministre en charge des finances à déroger au seuil minimum de 40% requis en cas d'indisponibilité de la matière première locale.

II. Mesures d'amélioration de l'environnement fiscal des affaires

a. Allègement de la charge fiscale des contribuables

- La poursuite de la politique de décrue des taux d'imposition à travers la réduction de 28% à 25% du taux de l'Impôt sur les Sociétés pour les PME (article 17 bis du CGI) ;
- L'extension de l'abattement de 50% du taux d'acompte de l'impôt sur le revenu aux entreprises de production des produits pharmaceutiques et des engrais dans le souci de promouvoir leur production locale (article 21 du CGI).
- Le relèvement du taux de déductibilité des avaries et casses exposées par les entreprises du secteur brassicole de 0,5% à 1% du volume global de la production, afin de prendre en compte la réalité des pertes exposées par ces dernières (article 7-C).
- L'exonération de la TVA sur les achats des denrées alimentaires de première nécessité effectués auprès des agriculteurs par les entités publiques en charge de la régulation ou de la gestion des stocks des produits alimentaires (article 128 (26) du CGI).

b. Renforcement de la sécurité juridique

- L'encadrement légal de la procédure de dialogue de conformité afin d'éviter de transformer cet instrument de promotion du civisme fiscal en de véritables contrôles fiscaux (article L 22 ter du CGI).
- La consécration de la procédure d'accord préalable en matière de prix de transfert afin de permettre aux entreprises de se prémunir contre des redressements ultérieurs (article L 33 ter).
- La consécration d'un dispositif visant à améliorer la qualité des émissions dans le cadre des contrôles fiscaux à travers l'ouverture d'une voie de recours au Directeur Général des Impôts lorsque le montant des redressements envisagés est de nature à entraîner un préjudice manifeste au contribuable (article L 28 bis du CGI).

c. Simplification des procédures

- **La rationalisation du régime du sursis de paiement à travers :**
 - l'octroi du sursis de paiement aux entreprises ayant introduit des demandes de dégrèvement d'office des impositions émises suite à des erreurs matérielles, afin de leur permettre de continuer à bénéficier de l'attestation de non redevance, dans l'attente du dégrèvement par le Comité d'admission en non-valeur (article L 121 bis) ;

- la confirmation de la validité du sursis de paiement jusqu'à l'expiration du délai de saisine de l'autorité supérieure aussi bien en cas de silence qu'en cas de réponse expresse de l'Administration (article L 121 du CGI).
- **La prorogation du délai d'instruction des réclamations contentieuses, de 30 à 45 jours au niveau du Directeur Général des Impôts**, compte tenu de la complexité sans cesse croissante des problématiques soulevées lors des contrôles fiscaux (**article L 116 alinéa 4 du CGI**).
- **L'automatisation de la procédure de remise gracieuse des pénalités et intérêts de retard** en droite ligne des réformes de digitalisation des procédures (**article L 143, L 144 et L 145 du CGI**).

III. Mesures d'élargissement de l'assiette et de lutte contre la fraude

- **L'exploration des sources innovantes d'élargissement de l'assiette à travers l'intégration dans le champ d'application de la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP) du gaz naturel à usage industriel à l'exclusion du gaz acquis par les entreprises de production d'électricité destiné au grand public et du gaz utilisé par les ménages (articles 229, 231, 232, 233, 234, 235 et 237 (1) du CGI).**
- Dans un souci de maîtrise de l'incidence de cette taxe sur les prix et prenant en compte son impact carbone, il est proposé un tarif symbolique de 1 800 FCFA par million de *British Thermal Units d'une faible valeur calorifique (mm BTU)*⁶, **soit 70 FCFA par m3.**
- **L'ajustement des tarifs du timbre de dimension ainsi que des timbres spécifiques** (timbre de connaissance, droit de timbre automobile à l'exclusion des transporteurs, droit de timbre d'aéroport, et timbre sur les permis de chasse entre autres) (**articles 547 et suivants du CGI**).
- Le renforcement du régime de taxation des transactions internationales suivant les standards internationaux en matière de lutte contre l'érosion des bases taxables à travers **le relèvement de 15% à 30% du taux de l'Impôt sur les Revenus des capitaux mobiliers versés dans les paradis fiscaux (article 70 du CGI).**

IV. Mesures de sécurisation des recettes

La généralisation du télépaiement à tous les contribuables relevant de la direction en charge des grandes entreprises et des centres des impôts des moyennes entreprises, ce mode de paiement jusque-là réservé aux seules grandes entreprises, offrant plus de sécurité et de célérité (**article L7 du LPF**).

V. Mesures de promotion du civisme fiscal

- **La mise en place du cadre légal de la norme du bénéficiaire effectif** dans l'optique de renforcer la conformité de notre pays aux standards internationaux en matière de transparence fiscale auxquels il a souscrit (**article L8 quinquies du CGI**).
- **La rationalisation du dispositif de répression des infractions fiscales** à travers l'autorisation donnée au MINFI de porter directement plainte contre les contrevenants, sans recourir à la commission de lutte contre les infractions fiscales, et la réaffirmation de la possibilité de réprimer les personnes qui se rebellent contre le paiement des impôts (**articles L 108, L 112 et L 113**).

⁶Tarif obtenu de la conversion des valeurs calorifiques des BTU en litres de gasoil.

- **La consécration légale du dispositif du partenaire fiscal intégré** comme instrument innovant de promotion du civisme fiscal (**article 119 bis**).
- **La consécration du retrait des agréments aux régimes incitatifs en cas de défaut de réalisation des investissements projetés dans les délais prévus ou de détournement des avantages concédés (Autres dispositions fiscales et financières).**

7.4.3 Autres Dispositions Financières

Extension de la mesure d'étalement de l'imposition de l'écart de réévaluation libre aux immobilisations non amortissables et prorogation de celle-ci jusqu'au 31 décembre 2025.

Dans l'optique de permettre aux entreprises de saisir l'opportunité d'assainir leurs bilans, le présent projet de loi propose d'étendre la mesure d'étalement de l'imposition de l'écart de réévaluation libre aux immobilisations non amortissables d'une part et d'autre part de proroger celle-ci jusqu'au 31 décembre 2025.

Consécration du retrait des agréments aux différents régimes incitatifs en cas de défaut de réalisation des investissements dans les délais prévus.

En vue de promouvoir les investissements privés en République du Cameroun, il a été institué par la loi n° 2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun. Le bénéfice des avantages fiscaux et douaniers prévus par cette loi pour les entreprises nouvelles ou anciennes, obéit à un ensemble de critères, dont l'usage des avantages fiscaux et douaniers dans le strict respect de l'objet des projets d'investissement envisagés.

Il est envisagé dans le cadre du présent projet, un retrait par les Agences de Promotion des Investissements (API et APME), sur proposition des administrations fiscales et douanières, des conventions d'agréments accordées aux entreprises et promoteurs dont il a été établi des fraudes dans l'usage des avantages fiscaux et douaniers concédés par les conventions en cause.

Ainsi, en sus des redressements fiscaux et douaniers susceptibles d'être appliqués aux promoteurs d'investissement agréés utilisant les incitations fiscales à des fins autres que l'objet du projet agréé, il peut être sollicité par les administrations fiscales, le retrait par les Agences de Promotion des Investissements, des conventions d'agrément en cause.

Dispositions relatives aux recettes des prestations consulaires

1. Frais d'acquisition de la vignette d'authentification internationale des documents

Afin d'atténuer les charges supportées par l'Etat et améliorer la qualité des services offerts aux usagers, le MINREX propose l'insertion dans la loi de finances 2023, d'une nouvelle recette non fiscale de FCFA 20 000 (vingt mille) relative à l'acquittement des frais d'acquisition de la vignette sécurisée d'authentification internationale des documents.

2. Frais de production des plaques minéralogiques diplomatiques

La mise en place d'une nouvelle série de plaques minéralogiques, permettra à l'Etat, à travers le Ministère des Relations Extérieures, de mieux contrôler la production et de la distribution desdites plaques, et de se faire des recettes additionnelles pour le Budget de l'Etat. Elle permettra également d'assurer la maîtrise du fichier des plaques diplomatiques, d'améliorer la sécurité en réduisant les plaques frauduleuses et de préserver l'image de marque du pays à l'étranger. Le coût proposé pour la production de ces nouvelles plaques sécurisées est de 50 000 (cinquante-mille) FCFA.

3. Frais d'authentification de traduction et frais d'inscription au repertoire des traducteurs agrees par le ministere des relations exterieures

Dans le cadre de leurs formalités consulaires auprès des ambassades étrangères, les usagers sont au préalable et ce, de manière obligatoire, amenés à faire traduire leurs documents lorsque ceux-ci ne sont pas rédigés dans la langue officielle du pays de destination. Le caractère libéral de la profession de traducteur entraîne souvent l'immixtion dans ces procédures consulaires, en dehors des professionnels en la matière, d'autres acteurs non qualifiés.

Pour y remédier, le MINREX suggère qu'il soit inséré dans la Loi de Finances 2023 : (i) l'application d'un taux fixe de **FCFA 15 000** (quinze mille) pour tout document officiel entrant ou sortant du Cameroun devant servir dans diverses procédures administratives ; (ii) l'ouverture en son sein d'un répertoire de traducteurs agréés dont le taux d'inscription serait fixé à **FCFA 150 000** (cent cinquante mille) par an.

4. Frais de consultation des archives diplomatiques

La conservation des archives est organisée dans l'intérêt public, tant pour la documentation historique et la recherche, que pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées. En ce qui concerne les archives du Ministère des Relations Extérieures, elles constituent indubitablement la trace de l'activité diplomatique de notre pays. De ce fait, ces documents sont donc très sollicités par une communauté importante de personnes notamment : les Journalistes, les écrivains, les chercheurs entre autres. Il n'est **pas superflu de préciser que jusqu'ici, la consultation des archives du Département est ouverte gratuitement aussi bien aux camerounais qu'aux étrangers** sur demande adressée à son Excellence le Ministre des Relations extérieures.

En prenant en compte les conditions socioéconomiques et les différentes catégories, les frais d'abonnement annuels proposés se présentent comme suit :

- Etudiants-chercheurs locaux : 12000 FCFA / an ;
- Etudiants chercheurs étrangers : 24 000 FCFA / an ;
- Professionnels-locaux : 24 000 FCFA / an ;
- Professionnels-étrangers : 30 000 FCFA / an.

Dispositions relatives aux recettes issues de l'apposition du visa sur les contrats des travailleurs de nationalité étrangère

Selon l'article 27 alinéa 2 de la **Loi n°92/007 du 14 août 1992 portant Code du Travail, le contrat de travail concernant un travailleur de nationalité étrangère doit, avant tout commencement d'exécution, être visé par le Ministre chargé des questions d'emploi.** Au sens de l'alinéa 3 du même article **cette demande de visa incombe à l'employeur. Si le visa est refusé, le contrat est nul de plein droit.**

C'est dans ce cadre que le MINEFOP au nom du Gouvernement est régulièrement sollicité par les dizaines voire des centaines d'usagers selon les saisons, afin d'obtenir le visa de travail sur leurs contrats de travail.

Dans le cadre de la loi de finances 2023, le Gouvernement propose un prélèvement non fiscal au titre des frais de visa de travail apposé sur les contrats des travailleurs de nationalité étrangère, équivalent à un mois de salaire et traitements annuels pour les travailleurs non africains ; et 1/2 mois de salaire et traitements annuels pour les travailleurs africains. En plus, des pénalités équivalentes à trois mois de salaire et traitements sont envisagées en cas de non-paiement.

Dispositions relatives aux recettes domaniales, cadastrales et foncières.

1. Etablissement du titre foncier

Au regard de l'évolution du contexte socio-économiques, marqué par l'accroissement de la demande, un taux d'urbanisation galopant et une tendance à l'accaparement des terres, le relèvement des taux sonne désormais comme un impératif pour réguler le secteur et contribuer au budget de l'Etat. Ce relèvement porte sur les différentes procédures aboutissant à la délivrance d'un titre foncier. Il s'agit de :

❖ L'immatriculation sur le domaine national de 1ère catégorie

La réforme portera sur le relèvement des taux des frais d'établissement du titre foncier de la manière suivante :

- De 5 frs à 10 frs de par m² dans la zone urbaine, minimum à percevoir 10.000 frs ;
- De 1 frs à 5 frs par m² dans la zone rurale, minimum à percevoir 5.000 frs.

❖ Le morcellement des propriétés existantes

Le morcellement est concrétisé par la remise d'un titre foncier définitif qui reflète la certification officielle de la propriété immobilière sur la parcelle visée. Les taux n'ont jamais fait l'objet de révision, alors même qu'il s'agit d'un transfert de droits réels à son acquéreur, sur un bien dont la valeur ne cesse de croître au fil du temps. Il semble dès lors opportun de relever les taux, qui consacrent un bien économique potentiel, parce que cessible et aliénable. Il convient pour ce fait, de multiplier le taux par 2 :

- 2% en cas d'acquisition onéreuse à 4 % du prix d'achat en cas d'acquisition onéreuse ;
- 1% de la valeur énoncée par l'acte notarié en cas d'acquisition gratuite à 2% de la valeur vénale énoncée par l'acte notarié en cas d'acquisition gratuite.

❖ La transformation d'un acte en titre foncier

Il s'agit d'une écriture du Conservateur Foncier qui consacre une immatriculation foncière en faveur d'un tiers qui a régulièrement respecté le cahier de charge sur une parcelle dont il jouissait à partir d'un acte signé du Ministre en charge des domaines. Dans la tendance d'arrimage et de revalorisation des taux, la multiplication par 2 desdits taux est proposée, passant de 1% de la valeur vénale de l'immeuble calculé à 2 % de la valeur vénale de l'immeuble calculé sur la base du prix des terrains domaniaux dans la localité.

❖ La fusion des titres fonciers

Il s'agit d'une écriture du Conservateur qui consiste à jumeler deux immeubles bâtis ou non bâtis appartenant à un même propriétaire, dans les conditions où ceux sont contigus. Il est proposé le passage d'un taux de 1% à 2% de la valeur vénale des immeubles à fusionner.

❖ Le retrait d'indivision

C'est une procédure qui permet de sortir de l'indivision deux ou plusieurs co-divisaires ayant conjointement établi un titre foncier sur un domaine partagé et sollicite désormais obtenir de Titre de propriétés individuels. Cette procédure a la particularité de produire plusieurs titres fonciers pour chacun des co-divisaires, s'ils en font la demande. Elle est une autre forme de morcellement. D'où l'intérêt de relever un taux qui d'ailleurs, est dérisoire au vu de effets juridiques qu'il procure à ses bénéficiaires. Le taux passe de FCFA 5 000 à 50 000.

❖ **La délivrance du duplicatum du titre foncier**

Le duplicatum est le Titre Foncier délivré pour une deuxième fois en remplacement du document initial déclaré perdu. Il requière des prestations et des efforts supplémentaires au Conservateur Foncier. Le taux passe de **5 000 à 50 000**.

❖ **La demande en rectification, diminution ou en augmentation**

Cette procédure porte sur des écritures consistant à changer la superficie d'un Titre Foncier. Elle procure ou complète des droits reconnus qui devraient également subir le vent d'arrimage des taux sur les procédures foncières. Le taux passe de **CFCA 5 000 à 50 000**.

2. Inscriptions diverses dans le livre foncier

Les inscriptions diverses s'entendent comme l'ensemble des écritures effectuées sur un titre foncier à l'initiative de propriétaire des immeubles bâtis et non bâtis dont les mentions affectant le titre sont consignées dans le Livre Foncier par le Conservateur Foncier.

Les taux applicables à ces procédures sont encadrés par la **Loi de Finances 1990-91** et souffrent de vétusté et d'obsolescence. Il va donc de soi que les efforts supplémentaires de sauvegarde, d'archivage et d'actualisation des données soient nécessaires pour offrir aux usagers des prestations fiables. Concrètement, lesdites prestations portent sur les :

❖ **Hypothèques et privilèges**

L'hypothèque est un droit accordé à un créancier sur un bien immeuble en garantie d'une dette, sans que le propriétaire du bien en soit dépossédé. Il est important de revoir les taux appliqués qui datent de plus de 30 ans. De ce fait, les pourcentages de prélèvement dans les montants des créances doivent être harmonisés et relevés pour toute catégorie d'hypothèque. Ainsi, une harmonisation du taux d'hypothèque à 1,25% est proposée.

❖ **Mutations totales**

La mutation est le transfert en totalité des droits de propriété d'un individu à un autre. Elle peut se faire par : vente, décès, échange, apport au capital des Sociétés et par donation entre vifs. Le taux appliqué des mutations :

- Par vente : passe de 2 % à 4% du prix d'achat ;
- Par décès : passe de 0.5 % à 1% de la valeur vénale déclarée de l'immeuble ;
- Par échange : passe de 1% à 2% de la valeur énoncée par l'acte notarié ;
- Par apport au capital des Sociétés : passe de 1 % à 4% de la valeur des actions correspondantes ;
- Par donation entre vifs : passe de 1 % à 2% de la valeur vénale énoncée par l'acte notarié.

❖ **Inscriptions des Baux**

Le bail est un contrat de location d'un terrain bâti ou non pour une durée comprise en 0 et 99 ans qui fait l'objet d'inscription dans le Livre Foncier. Cette opération répond aux mêmes règles de toute autre inscription dans le Livre et donc reste soumise aux mêmes exigences. Par conséquent, pour son calcul, 1% du montant total des loyers calculés sur la durée du bail est prélevé. Ce taux passe de 1% à 2%.

❖ **Radiation d'hypothèque, prénotations judiciaires du titre foncier, Rétraction d'ordonnance judiciaire, Commandements, mise à jour des copies de titres fonciers et toute autre inscription**

La radiation est l'opération consistant à supprimer l'inscription hypothécaire au moyen d'une mention en marge, à la diligence du service de la publicité foncière. La prénotation judiciaire est un acte par lequel le juge judiciaire suspend toute opération sur un titre foncier implique dans un litige devant la Justice ou l'Administration. La rétraction d'ordonnance judiciaire quant à elle est une opération à travers laquelle le juge judiciaire ordonne à nouveau les transactions foncières sans un titre foncier préalablement prénoté. Le commandement est la mesure coercitive par laquelle le juge judiciaire instruit la saisine du bien hypothéqué après l'échec d'une hypothèque. Ce taux passe de 5000 FCFA à 15 000 FCFA.

3. Délivrance des relevés et des certificats

La délivrance des relevés et certificats immobiliers sont des opérations routinières qui consistent à la production du listing des différentes transactions qu'a subies un titre foncier. Il convient de relever qu'il s'agit d'une garantie préalable de vérification de l'authenticité d'un titre de propriété, sollicité par les potentiels acquéreurs. Il est devenu dans la pratique la preuve de l'intention de vente ou tout autre type de transaction financière. Les taux appliqués respectivement de 3 000 frs CFA pour les personnes physiques et 5 000 FCFA pour les personnes morales adossés à Loi de Finances de l'exercice 1990/91 semblent aujourd'hui vétustes et obsolètes et nécessitent l'arrimage au contexte socio-économique actuel. Le relèvement desdits taux porte sur :

- Les Relevés immobiliers de 5 000 frs CFA à 50 000 FCFA ;
- Les certificats de propriété de 3 000 à 25000 FCFA pour les personnes physiques et 5000 FCFA personne morale à 50 000 FCFA.

4. Tarification de l'inscription ou de l'examen des oppositions

L'opposition consiste dans le cadre de l'accomplissement des procédures foncières et domaniales à s'opposer à une décision rendue par la commission consultative en saisissant la commission des règlements des litiges. Les statistiques montrent qu'un nombre important d'oppositions est enregistré à la Conservation Foncière.

Toutefois, il reste à constater pour le déplorer, la désuétude des textes encadrant cette procédure, notamment la **Loi de Finances 1990/91**. Le relèvement des taux applicables aux oppositions pourrait ainsi permettre de réduire les nombreux cas d'oppositions fantaisistes, souvent introduites par des personnes n'ayant aucun intérêt sur la parcelle querellée, tout en contribuant à l'accroissement des revenus générés par le secteur foncier. Relativement aux taux appliqués : l'opposition passe FCFA 3000 à 100 000 francs en zone urbaines à 50 000 francs en zone rurale.

5. Travaux topographiques et cadastraux

Les travaux topographiques et cadastraux de bureaux et de terrain sont l'ensemble des prestations effectuées par les géomètres assermentés.

Au regard des avancées, des ressources supplémentaires à mobiliser pour garantir l'efficacité des Service du Cadastre lorsqu'ils sont sollicités, les taux de ces prestations sont désormais inadaptés régis par des textes vétustes notamment la **Loi N°76/25 du 14 décembre 1976 portant organisation cadastrale et la Loi de Finances de l'exercice 1990/1991**.

L'adéquation entre ces textes et la conjoncture actuelle sur le plan économique, justifie à suffisance le relèvement des taux afférents aux opérations des travaux topographiques et

cadastraux. De façon précise, les taux applicables seront revus ainsi qu'il suit :

- De 25 000 à 50 000 FCFA pour les bornages d'immatriculation, de concession, de morcellement et de délimitation simple pour les terrains situés à l'intérieur du périmètre urbain ;
- De 25 000 à 50 000 FCFA pour les bornages d'immatriculation, de concession, de morcellement et de délimitation simple pour les terrains situés hors du périmètre urbain
- De 3 000 à 5 000 FCFA s'agissant du prélèvement pour la mise à disposition des fiches signalétiques

6. Concessions des dépendances du domaine national

Les tarifs d'occupation des dépendances du domaine national sont fixés par les dispositions de la **Loi de Finances 1990-1991**, qui est désuète, au regard du nouveau régime financier de l'Etat et la conjoncture économique. L'actualisation des taux relatifs à cette procédure devient un impératif qui permettra d'une part d'arrimer les textes financiers du secteur foncier à l'évolution de la population et de l'économie camerounaise et, d'autre part d'assurer une meilleure protection du domaine national en limitant les cas d'accaparement des terres à des fins spéculatives. Les taux proposés sont présentés dans le tableau ci-après :

Affectation	Tarifs actuels (FCFA)		Tarifs proposés (FCFA)	
	Terrain urbain	Terrain rural	Terrain urbain	Terrain rural
Résidentiel	200	100	2 000	1 000
Commercial	300	150	3 000	1 500
Industriel	90	45	900	350
Social	30	15	300	150
Culturel	15	8	150	80
Agricole	1	1	50	25
Cultuel	1	1	10	10

7. Taxe d'encombrement

Les stations-services de part leur installation sur les emprises des routes, perturbent la circulation des personnes et des biens, encombrement les abords de la voie publique et, nuisent à la santé des populations.

La nécessité de relèver des taux des recettes générées par la taxe d'encombrement se justifie par : l'obsolescence de texte l'encadrant, l'évolution des prix des produits pétroliers, à l'instar de l'essence qui coûtait **190 frs CFA le litre en 1993** et, l'accroissement des stations-services dans les zones urbaines et rurales.

Les taux proposés sont présentés dans le tableau ci-après :

Produits pétroliers	Anciens taux (1953)	Anciens taux (1993)	Nouveaux taux	Nombre de pistolet en 2021	Projections
Essence super ordinaire et par an	10 000	25 000	35 000	21 429	1 071 450 000
gas-oil et par an	10 000	25 000	35 000	21 429	1 071 450 000
pétrole lampant et par an	10 000	15 000	25 000	30 000	750 000 000

Dispositions relatives aux amendes issues de la protection du patrimoine routier.

1) Dépassement du poids total autorise en charge ou au dépassement de la charge à l'essieu

L'objectif visé par cette niche est la protection du patrimoine routier national à travers le contrôle au poids total en charge et/ou les charges à l'essieu des véhicules dont le poids total en charge est

supérieur à 3,5 tonnes afin qu'ils ne dégradent pas le réseau routier. L'administration inflige des amendes aux usagers ayant commis cette infraction.

2) Non-respect du gabarit des véhicules

L'objectif visé à ce niveau est de réduire le nombre d'accident de circulation du fait de l'encombrement de la route par les véhicules hors gabarit et protéger le réseau routier des dégradations qui peuvent survenir lors des accidents de circulation ou même des surcharges que ces véhicules peuvent engendrer. Ainsi, en cas de violation de la Loi, il est prévu d'infliger des amendes aux contrevenants.

3) Hors gabarit dû aux dimensions de la charge transportée

L'objectif visé est de réduire le nombre d'accident de circulation du fait de la disproportion de la charge transportée, qui provoque l'encombrement de la route en rendant les véhicules concernés hors gabarit, et protéger le réseau routier des dégradations qui peuvent survenir. Ainsi, en cas de violation de la Loi, il est prévu d'infliger des amendes aux contrevenants.

4) Refus de conduire le véhicule à la pesée

L'objectif visé par cette mesure est de faire respecter la loi conformément à l'article 16 (2) qui stipule que tout véhicule dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes doit se faire peser auprès d'une station de pesage, en vue du contrôle des normes relatives au poids total en charge et à l'essieu. En cas de violation de la Loi, il est prévu d'infliger des amendes aux contrevenants.

Dispositions relatives à la mobilisation des garanties prévues par le Code des marchés publics.

L'objectif visé par cette mesure est de recouvrer les sommes dues en cas de défaillance du prestataire, à savoir la caution bancaire (Assurance) définitive, la caution bancaire (Assurance) de garantie, ou, le cas échéant, la caution d'avance de démarrage.

Dispositions relatives aux recettes Minières et Industrielles.

1) Frais d'agrément au bureau de normalisation et aux organismes d'évaluation de la conformité

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), le Gouvernement ambitionne la reconstruction de l'Infrastructure Industrielle qui est décomposée en deux aspects interdépendants à savoir : l'Infrastructure Technologique et l'Infrastructure Qualité (IQ) (normalisation technique, métrologie, évaluation de la conformité et la surveillance du marché).

Ceci passe par la mise en place des organismes publics et privés des trois piliers de l'Infrastructure Qualité, la mise à niveau des entreprises locales, le développement et l'actualisation du cadre juridique, lequel repose actuellement sur un arsenal de loi, décrets et arrêté devenus obsolètes.

Actuellement, on constate un zéro franc de versement dans le trésor public relatif aux frais de quittance dans la procédure d'obtention d'agrément aux Cabinets et Auditeurs Qualité contrairement au parallélisme de forme des autres textes en matière d'agrément.

Dans le cadre de la Loi de finances 2023, le montant proposé pour les frais de quittance entrant parmi les pièces constitutives du dossier s'élève à 300 000 FCFA en parallélisme de forme avec le montant fixé dans le Décret N° 99/820/PM du 09 novembre 1999 fixant les conditions d'agrément des personnes physiques ou morales à l'exploitation des laboratoires de contrôles de la pollution.

2) Frais sur lettres de voitures sécurisées

La loi n°2016/017 du 14 décembre 2016 portant Code minier répartit les carrières en trois types, à savoir les carrières artisanales dont la compétence a été transférée aux CTD par le Code sur la

décentralisation, les carrières semi-mécanisées et les carrières industrielles (les carrières industrielles d'intérêt public et les carrières industrielles commerciales).

Tenant compte de cette catégorisation il est proposé de mettre en place des lettres de voitures sécurisées, produits par l'Etat et mises à la disposition des carrières industrielles commerciales, qui pourraient faire l'objet de vérification par les FMO, les responsables des postes de péages, les Agents de la Mairie locale, les Agents des Mines, afin d'assurer la traçabilité des substances de carrières, les statistiques de production fiables, les déclarations de production qui reflètent la réalité et enfin, le paiement d'une taxe à l'extraction juste.

Ces lettres de voitures pourraient être un instrument sur lequel l'administration des mines pourrait s'appuyer pour faire des redressements aux opérateurs véreux et infliger des amendes. S'inspirant des lettres de voiture dans le secteur bois un prix par unité de 3.000 FCFA a été proposé.

3) Frais de poinçonnage des matériaux précieux

Les manquements observés dans le cadre de l'expertise des produits issus du sous-sol et destinés à l'exportation causent un sérieux manque à gagner à l'Etat et sont à l'origine du trafic clandestin des substances précieuses extraites du sous-sol camerounais vers le marché international.

Ces dernières années, des saisies de fortes quantités des lingots d'or destinées à l'exportation ont été enregistrées, au mépris de cette loi La loi No 2016/017 du 14 décembre 2016 portant Code minier. Ce qui induit la hausse du nombre des opérateurs du secteur sollicitant le poinçonnage de leur lingot avant exportation.

En considérant un taux d'inflation de 3%, le tarif proposé pour la loi de finances 2023 est de 3000 FCFA par poinçon et de 150 FCFA par grame de minéral

4) Frais de consultation et d'acquisition des données géologiques et minières

Les données géologiques et minières sont reconnues par les instances internationales comme un facteur clé d'attractivité des investisseurs en particulier pour l'exploration et l'exploitation des ressources minérales. Le projet de tarification des données géologiques et minières proposé prend donc en considération cette offre.

5) Modification des articles 22, 23 et 24 de la loi n°98/015 du 14 juillet 1998 relative aux établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes

Dans le cadre de l'inspection des établissements classés, il est prévu le paiement, par les exploitants, des frais d'inspection et de contrôle périodique des établissements classés. Cette exigence est consacrée par les dispositions de l'art. 22 de la loi n°98/015 du 14 juillet 1998 relative aux établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes.

De cette manière les exploitants reçoivent, après le passage des équipes d'inspection, des états des sommes dues représentant le montant des frais d'inspection et de contrôle périodique pour les établissements ayant été inspectés.

Cependant, cette approche présente des limites. En effet, il n'est pas possible chaque semestre, de couvrir la charge totale de tous les établissements à inspecter. Bien plus, les équipes d'inspections ne subissent la pression des recettes à collecter au cours des inspections.

Pour retourner la situation et replacer la sécurité au cœur des inspections, il est primordial de remplacer les frais d'inspection et de contrôle périodique par une redevance annuelle calculé sur la base de l'occupation superficielle. L'atout de la redevance réside dans le fait qu'elle est exigible à tout établissement classé dès le début d'un exercice budgétaire, qu'il fasse l'objet d'inspection ou pas.

Par ailleurs, compte tenu de l'évolution des réalités économiques en 22 ans d'existence (les frais

d'inspections actuels ont été institués le 14 juillet 1998) et des diverses contraintes liées à la surveillance des activités industrielles et commerciales dangereuses, et considérant enfin la très haute ambition de faire du Cameroun un pays émergent, il est primordial d'opérer une augmentation au double des frais d'inspection jusqu'alors pratiqués.

Dispositions relatives à l'harmonisation des frais de concours

La mise en place des mesures nouvelles relatives aux frais d'inscription aux concours administratifs, de formation et de recrutement permettra à l'Etat, à travers les administrations en charge de l'organisation desdits concours, de diversifier les recettes publiques. A cet effet, le Gouvernement propose, à travers les administrations sectorielles organisatrices des concours administratifs, de formation et de recrutement, une harmonisation des frais d'inscription afférents auxdits concours et un taux de prélèvement sur lesdits frais à reverser au Trésor Public.

1) Relativement aux frais des concours administratifs et de recrutement en une phase (écrit)

Il est proposé dans la loi de finances 2023, l'insertion des frais harmonisés de FCFA 20 000 (vingt mille) sur chaque droit d'inscription au concours administratif effectué suivant la phase écrite le cas échéant.

Compte tenu du fait que l'organisation desdits concours entraîne des dépenses, il a été proposé une harmonisation de ces charges.

2) Relativement aux frais des concours administratifs en plusieurs phases (écrit, oral, visites médicales, etc.)

Il est proposé l'insertion dans la loi de finances 2023, des frais harmonisés de FCFA 25 000 (vingt-cinq mille) sur chaque droit d'inscription au concours administratif effectué suivant les principales phases (les épreuves physiques et sportives, les visites médicales, les épreuves écrites et orales le cas échéant).

3) Relativement aux frais des concours de formation

Il est proposé l'insertion dans la loi de finances 2023, des frais harmonisés de FCFA 20 000 (vingt-cinq mille) sur chaque droit d'inscription au concours de formation.

Frais de délivrance des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants professionnels.

La loi N° 2004/001 du 21 Avril 2004 portant régime des spectacles précise en son article 4 que « nul ne peut exercer l'activité d'entrepreneurs de spectacles vivants professionnels dans l'une ou l'autre catégorie mentionnées sans l'obtention d'une licence délivrée par l'autorité administrative compétente suivant les modalités précisées par voie réglementaire ».

En ce qui concerne les frais de délivrance des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants professionnels, ils sont régis actuellement par décision N° 0021/MINAC du 04 janvier 2021 portant modification de la décision N°0194/MINAC du 28 octobre 2019 fixant les montants dus au titre de la délivrance des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants. Il y a donc lieu d'examiner l'assiette, le montant et les modalités de paiement des frais afférents, en les insérant dans la Loi de Finances, à l'effet de réglementer ce secteur.

C'est dans cette optique que le MINAC fait la proposition de cette niche de recettes non fiscales qui concerne trois (03) catégories de licences, à savoir : (i) les licences d'exploitation des lieux de spectacle (snacks, salles de spectacles, salles de fêtes, les espaces et lieux de spectacle, cabarets, boîtes de nuit, salles de cinéma); (ii) les licences de producteurs de spectacle et d'entrepreneurs de tournées et (iii) les licences de diffuseurs de spectacles.

7.5 Projet de budget de l'exercice 2023

Le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2023 repose sur des hypothèses macroéconomiques suivantes : (i) une croissance réelle de 4,2% pour le PIB et 4,5% pour le PIB non pétrolier ; (ii) un taux d'inflation de 3% ; (iii) un déflateur du PIB non pétrolier de 2,3% ; (iv) une production de 26,0 millions de barils de pétrole et 88,0 milliards de scf de gaz ; (iv) un cours de 85,5 dollars pour le baril de pétrole camerounais et 10,0 dollars pour le m³ le gaz ; (v) un taux de change du dollar à 640,0 FCFA ; (viii) un déficit du solde budgétaire de 0,9% du PIB.

Sur la base de ces éléments, le projet de budget 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **6 345,1 milliards** dont 70,3 milliards au titre des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS), contre **6 080,4 milliards** en 2022, soit une augmentation de 264,7 milliards en valeur absolue et de 4,4 % en valeur relative. Les recettes non pétrolières représentent 60,2% du budget général de l'Etat.

7.5.1 Analyse des recettes

La ventilation des recettes est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 71 : Ventilation des recettes (en millions FCFA)

IMPUTATION	LIBELLE	2022	2023
	A - RECETTES PROPRES	4 243 200	4 676 500
	TITRE I - RECETTES FISCALES	3 148 700	3 725 400
711	IMPOTS SUR LES REVENUS, LES BENEFICES ET LES GAINS EN CAPITAL	734 790	838 600
712	IMPOTS SUR LES SALAIRES VERSES ET AUTRES REMUNERATIONS	167 000	295 000
713	IMPOTS SUR LE PATRIMOINE	22 330	20 800
714	IMPOTS ET TAXES INTERIEURS SUR LES BIENS ET SERVICES	1 754 661	1 977 679
715	IMPOTS SUR LE COMMERCE EXTERIEUR ET LES TRANSACTIONS INTERNATIONALES	392 419	480 521
716	AUTRES TAXES ET IMPOTS SUR LES BIENS ET SERVICES	12 000	14 500
719	AUTRES RECETTES FISCALES	65 500	82 000
	TITRE II – DONS, FONDS DE CONCOURS ET LEGS	142 300	91 000
733	DONS DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES	26 558	35 400
735	DONS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ETRANGERES	115 742	55 600
	TITRE III – COTISATIONS SOCIALES	60 000	60 000
725	COTISATION DE SECURITE SOCIALE	60 000	60 000
	TITRE IV - AUTRES RECETTES	892 200	716 300
721	REVENUS DE LA PROPRIETE ET DU DOMAINE DE L'ETAT AUTRES QUE LES INTERETS	710 713	716 314
722	DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	24 231	25 226
723	AMENDES, PENALITES ET CONDAMNATIONS PECUNIAIRES	3 290	9 447
729	AUTRES RECETTES NON FISCALES	31 638	15 137
752	RESTITUTIONS AU TRESOR DES SOMMES INDUMENT PAYEES	608	426
754	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	10 282	282
759	AUTRES RECETTES EXCEPTIONNELLES	90 080	35 116
771	INTERETS DES PRETS	1 040	49
772	INTERETS SUR LES DEPOTS A TERME	5 686	726
774	INTERETS SUR LES TITRES DE PLACEMENT	231	231
775	GAINS DE DETENTION SUR ACTIF FINANCIER	13 855	12 900
776	GAINS DE CHANGE	253	253
779	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	293	293
	B - EMPRUNTS	1 749 500	1 598 300
141	OBLIGATIONS DU TRESOR	350 000	450 000

IMPUTATION	LIBELLE	2022	2023
151	EMPRUNTS PROJETS MULTILATERAUX	244 775	313 271
152	EMPRUNTS PROJETS AUPRES DES GOUVERNEMENTS AFFILIES AU CLUB DE PARIS	85 894	16 930
153	EMPRUNTS PROJETS INITIAUX AUPRES DES GOUVERNEMENTS NON AFFILIES AU CLUB DE PARIS	43 333	267 557
155	EMPRUNTS PROJETS AUPRES DES ORGANISMES PRIVES EXTERIEURS	372 497	197 542
161	EMPRUNTS PROGRAMMES MULTILATERAUX	268 000	254 300
162	EMPRUNTS PROJETS INITIAUX AUPRES DES GOUVERNEMENTS AFFILIES AU CLUB DE PARIS	45 000	27 000
176	AUTRES EMPRUNTS INITIAUX A L'INTERIEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	340 000	71 700
	TOTAL DES RECETTES (A+B)	5 977 700	6 274 800
	RECETTES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	102 700	70 300
	RECETTES TOTAL	6 080 400	6 345 100

7.5.1.1. Recettes fiscales

Les recettes fiscales s'élèvent à 3 725,4 milliards, en augmentation de 18,3%. Cette importante hausse est due à l'accroissement de : (i) ses principales composantes que sont les *impôts et taxes intérieurs sur les biens et services* (+12,7%) et les *impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital* (+14,1%) ; et (ii) de l'impôt sur le commerce extérieur et les transactions internationales (+22,5%) qui se situe à 480,5 milliards.

7.5.1.2. Dons, Fonds de concours et legs

Les dons, fonds de concours et legs sont en diminution de 36,1%, en raison essentiellement de la baisse de 52,0% du poste *dons des administrations publiques étrangères* qui passe de 115,7 milliards en 2022 à 55,6 milliards en 2023. Par contre, les dons des institutions internationales augmentent de 33,3%, passant de 26 558 milliards à 35 400 milliards.

7.5.1.3. Cotisations sociales

Les cotisations sociales restent stables entre 2022 et 2023. Elles se chiffrent à 60 milliards.

7.5.1.4. Autres recettes

Les *autres recettes* de l'Etat sont en baisse de 8,5%, due essentiellement à la diminution de 61,0% du poste « Autres recettes exceptionnelles » qui passe de 90,1 milliards à 35,1 milliards. A contrario, les « revenus de la propriété et du domaine de l'Etat autres que les intérêts » qui est le principal poste de cette catégorie, enregistre une hausse de 0,8%, passant de 710, 7 milliards en 2022 à 716, 314 milliards en 2023.

7.5.1.5. Emprunts

Les ressources attendues au titre des emprunts sont prévues à 1 598,3 milliards en 2023 contre 1 749,5 milliards en 2022, soit une diminution de 8,6%. Elles sont constituées principalement de 254,3 milliards d'emprunts programmes multilatéraux ; 197,5 d'emprunts projets auprès des organismes privés extérieurs ; 313,3 milliards d'emprunts projets multilatéraux ; 267,6 d'emprunts projets initiaux auprès des Gouvernements non affiliés au club de Paris et 71,7 milliards d'autres emprunts initiaux à l'intérieur des administrations publiques. A ces rubriques, il faut ajouter les obligations du trésor, d'un montant de 450 milliards.

7.5.1.6. Recettes des Comptes d'Affectation Spéciales

Exceptionnellement, le CAS dédié au financement du Programme de Reconstruction et de Développement des zones reconnues économiquement sinistrées dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest bénéficie d'un prélèvement des recettes de l'Etat, à hauteur de 15 milliards. Quant aux autres CAS, le total de leurs recettes passent de 52,7 milliards

à 55,3 milliards. Par conséquent, les recettes de tous les CAS passent de 102,7 milliards en 2022 à 70,3 milliards en 2023, soit une diminution de 32,4 milliards en valeur absolue et 31,6% en valeur relative.

7.5.2 Analyse des dépenses

Le tableau ci-dessous présente la structure des dépenses du projet de budget de l'exercice 2023. Cette structure est dictée par la nécessité de réconcilier l'exigence de lutte contre la vie chère conséquente à la crise russo-ukrainienne, d'honorer les charges récurrentes, d'assurer un minimum de dépenses pour le bon fonctionnement des administrations, d'honorer les obligations d'endettement et de mener à bien les projets en conformité avec la stratégie nationale de développement SND30, le plan d'urgence pour l'accélération de la croissance, le Plan Triennal Spécial jeunes et l'organisation des élections sénatoriales en 2023.

Tableau 72 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards)

Tableau 72 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards)				
RUBRIQUES	2022	2023	Variations	
			%	Absolue
BUDGET GENERAL				
Dépenses de personnel	1 188,0	1 257,7	5,9%	69,7
Achats de biens et services	912,8	1 075,8	17,9%	163,0
Transferts et subventions	1 217,4	1 033,0	-15,2%	-184,4
Dépenses en capital (hors études et maîtrises d'œuvre et transferts en capital aux CTD et aux EP)	1 097,5	1 169,7	6,6%	72,2
Dette publique	1 562,0	1 738,6	11,3%	176,6
TOTAL	5 977,7	6 274,8	5,0%	297,1
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE				
CAS Covid-19	50,0	0,0	-100,0%	-50,0
CAS RZES	0,0	15,0		15,0
Autres CAS	52,7	55,3	4,9%	2,6
TOTAL	102,7	70,3	-31,6%	-32,4
TOTAL GENERAL	6 080,4	6 345,1	4,4%	264,7

7.5.2.1. Dépense de personnel

Les dépenses de personnel augmentent de 69,7 milliards, soit 5,9%. Cet important accroissement est à mettre en relief avec : (i) l'effet des départs à la retraite retardés par les décrets portant harmonisation des âges de départ en retraite ; et (ii) les engagements pris par le gouvernement en vue d'une prise en charge massive des enseignants et du personnel de la santé en cours d'intégration pour le compte de l'année 2023. Cet accroissement s'explique également par la poursuite de la prise en charge des temporaires des administrations de souveraineté qui ont été contractualisés. Ces effectifs venus en masse et n'ayant pas été suffisamment anticipés dans les prévisions de 2021, continueront de faire l'objet de prise en charge financière au cours de l'année 2023.

Il est important de signaler que l'augmentation des dépenses de personnel est globalement imputable aux postes des salaires, qui se chiffrent à 1 181,3 milliards en 2023 contre 1 114,1 milliards en 2022.

En effet, les ressources destinées aux paiements des primes, indemnités, gratifications et aides diverses versées aux agents de l'Etat dans la catégorie des autres dépenses de personnel n'ont augmenté que de 3,5 milliards en vue de porter la dotation dédiée à la prise en charge de la prime de recherche des enseignants des Universités d'Etat de 10,5 milliards à 14 milliards en 2023. Ainsi, il est toujours exigé de la part des différentes administrations, un effort de rationalisation de cette catégorie de dépenses pour pouvoir prendre en compte leurs besoins nouveaux.

7.5.2.2. Achat de biens et services

Les achats de biens et services sont destinés au fonctionnement des administrations. Ils connaissent une augmentation de 163,0 milliards, soit 17,9% en valeur relative. Cette augmentation tient essentiellement au renforcement des dépenses sécuritaires, à savoir 50 milliards et à la prise en compte des dépenses de fonctionnement du Programme d'Appui au Renforcement de la Production Agricole du Cameroun (PARPAC) financé par la BAD, soit 36,8 milliards.

Par ailleurs, certaines dépenses initialement imputées par erreur dans les transferts et subventions ont été « reclassifiées » dans les biens et services.

Il convient de relever que l'enveloppe globale des biens et services alloués aux différentes administrations a été maintenue pratiquement stable à son niveau de 2022. De même, la provision de 30 milliards constituée en 2022 au profit des Régions a été reconduite en 2023. Par ailleurs, une provision a été constituée en vue de la prise en charge des élections sénatoriales en 2023.

7.5.2.3. Transferts et subventions

Afin d'entreprendre les opérations de transfert aux Etablissements Publics et aux autres organismes publics, de prendre en charge les pensions et de respecter les engagements de contribution aux organismes internationaux, l'Etat dispose pour l'année 2023 d'une enveloppe de 1 033,0 milliards, en diminution de -15,2% soit -184,4 milliards par rapport à l'année précédente. Cette importante baisse résulte de la réduction du niveau du poste de dépense *subventions à la SONARA et aux marqueteurs* dans le cadre du soutien des hydrocarbures à la pompe, qui passe de 480 milliards en 2022 à 350 milliards en 2023. Par ailleurs, comme indiqué à la section précédente, la déduction des dépenses de biens et services imputées par erreurs en 2022 dans ce poste de dépense a également contribué à cette baisse.

L'enveloppe consacrée aux transferts et subventions permettra à l'Etat, d'une part, de doter les trois universités récemment créées (universités de Bertoua, Garoua et Ebolowa) de moyens nécessaires à leur bon fonctionnement ; et d'autre part de prendre en charge les manques à gagner tarifaires dans le secteur de l'énergie et de poursuivre le soutien des populations contre la vie chère.

7.5.2.4. Dépenses en capital

Les crédits alloués aux dépenses en capital hors études et maitrises d'œuvre et transferts en capital aux CTD et aux EP s'élèvent à 1 169,7 milliards en 2023, comparés au 1 097,5 milliards de 2022, soit une augmentation relative de 6,6% et de 72,2 milliards en valeur absolue. Cet accroissement est en droite ligne avec l'option du Gouvernement d'augmenter les dépenses en capital. La priorité a été réservée essentiellement à la poursuite de la mise en œuvre des projets en cours dont les grands projets y compris le PLANUT. De même, les ressources en capital transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées ont été renforcées de 104,1 milliards à 110,6 milliards entre 2022 et 2023.

La répartition des dépenses en capital hors études et maitrises d'œuvre et transferts en capital aux CTD et aux EP est la suivante : (i) 1 149,7 milliards d'opérations de développement dont 723,5 milliards sur financements extérieurs et 88,2 milliards pour les interventions en investissements ; (ii) 10 milliards pour les réhabilitations ; (iii) 10 milliards pour les participations.

Les études et la maîtrise d'œuvre s'élèvent à 70,5 milliards et sont désormais imputées dans la rubrique des biens et services. De même, les transferts en capital aux CTD et aux EP, évalués à 146,5 milliards sont classifiés dans la rubrique des transferts et subventions.

Au total, les dépenses en capital sont projetées à 1 386, 7 milliards en 2023 contre 1 419 milliards en 2022. Il est important de signaler que les dépenses en capital par le passé comportaient les dépenses courantes sur financements extérieurs qui sont désormais classées en dépenses courantes.

Ainsi, l'apparente diminution du budget d'investissement s'explique par le fait qu'en 2023, elles n'intègrent plus les dépenses courantes sur financements extérieurs qui se chiffrent à 107,2 milliards.

7.5.2.5. Dette publique

Le service prévisionnel de la dette publique pour l'exercice 2023 est en augmentation de 11,3% et se chiffre à 1 738,6 milliards. Ce montant se répartit ainsi qu'il suit : (i) 898,0 milliards pour la dette extérieure contre 677,0 milliards en 2022 ; (ii) 840,6 milliards pour la dette intérieure contre 883,3 milliards l'exercice précédent. Cet accroissement est en grande partie dû à l'augmentation mécanique du service de la dette extérieure consécutive à l'appréciation du dollar.

7.5.2.6. Les dépenses des Comptes d'Affectation spéciale

Les dépenses des Comptes d'Affectation Spéciale se chiffrent à 70,3 milliards en 2023, soit une diminution de 32,4 milliards en valeur absolue et de 31,6% en valeur relative. Cette importante diminution s'explique par le fait que malgré l'institution d'un Compte d'Affectation pour le financement de la reconstruction des Zones reconnues Economiquement Sinistrées des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest doté de 15 milliards, le Compte Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales qui avait des dépenses de 50 milliards en 2022 a été clôturé. Quant aux autres Comptes d'Affectation, leurs dépenses augmentent de 4,9%, passant de 52,7 milliards en 2022 à 55,3 milliards en 2023.

La répartition par chapitre de l'ensemble des prévisions de dépenses nécessaires aux opérations du budget général de l'Etat se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 73 : Propositions de crédits ouverts pour l'exercice 2023 (en millions)

CHAPITRES	LIBELLES	2022	2023
01	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	44 602	51 260
02	SERVICES RATTACHES A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	6 451	7 961
03	ASSEMBLEE NATIONALE	28 182	29 622
04	SERVICES DU PREMIER MINISTRE	18 383	19 951
05	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	1 591	1 891
06	RELATIONS EXTERIEURES	33 149	38 795
07	ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DECENTRALISATION	36 592	40 441
08	JUSTICE	64 484	65 915
09	COUR SUPREME	4 208	5 120
10	MARCHES PUBLICS	13 673	14 128
11	CONTRÔLE SUPERIEUR DE L'ETAT	5 709	5 985
12	DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE	88 142	100 567
13	DEFENSE	260 218	276 941
14	CULTURE	5 143	5 555
15	EDUCATION DE BASE	245 860	254 232
16	SPORT ET EDUCATION PHYSIQUE	22 969	23 644
17	COMMUNICATION	4 160	4 813
18	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	61 725	73 465
19	RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION	11 256	12 808
20	FINANCES	59 628	65 868
21	COMMERCE	7 593	8 240
22	ECONOMIE, PLANIFICATION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	56 995	64 233
23	TOURISME ET LOISIRS	6 752	7 407
25	ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	439 393	461 208
26	JEUNESSE ET EDUCATION CIVIQUE	23 811	26 010

CHAPITRES	LIBELLES	2022	2023
27	DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL	51 080	51 047
28	ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE ET DEV DURABLE	6 167	6 710
29	MINES, INDUSTRIE ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	7 472	7 070
30	AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL	86 323	117 014
31	ELEVAGE, PECHE ET INDUSTRIES ANIMALES	44 888	51 328
32	EAU ET ENERGIE	243 199	284 814
33	FORETS ET FAUNE	16 217	19 005
35	EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	21 542	25 466
36	TRAVAUX PUBLICS	516 610	491 458
37	DOMAINES, CADASTRE ET AFFAIRES FONCIERES	18 868	18 468
38	DEVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT	105 674	118 200
39	ECONOMIE SOCIAL ET ARTISANAT	9 794	10 261
40	SANTE PUBLIQUE	209 242	228 168
41	TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	6 906	6 939
42	AFFAIRES SOCIALES	13 496	18 085
43	PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	8 536	9 201
45	POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	15 411	14 748
46	TRANSPORTS	82 101	92 127
48	COMITE NATIONAL DE DESARMEMENT, DE DEMOBILISATION ET DE REINTEGRATION	3 303	3 767
49	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	3 744	3 944
50	FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE	13 701	13 715
51	ELECTIONS CAMEROON	12 183	12 183
52	COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES	3 246	3 946
53	SENAT	15 162	16 162
54	COMMISSION NATIONALE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME	2 880	3 180
95	REPORTS DE CREDITS	7 000	7 000
	TOTAL CHAPITRES ET ORGANISMES	4 747 439	5 146 894
	dont DEPENSES COURANTES (i)	3 444 162	3 868 335
	dont DEPENSES EN CAPITAL	1 303 277	1 278 559
55	PENSIONS	244 200	259 296
60	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	625 463	520 480
65	DEPENSES COMMUNES	360 598	348 130
	TOTAL CHAPITRES COMMUNS FONCTIONNEMENT (ii)	1 230 261	1 127 906
	TOTAL DEPENSES COURANTES (i) + (ii) [A]	4 558 700	4 888 050
56	DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE	677 000	898 000
57	DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	883 300	840 637
	TOTAL SERVICE DE LA DETTE [B]	1 560 300	1 738 637
	DEPENSES EN CAPITAL CHAPITRES ET ORGANISMES	1 303 277	1 278 559
	Dont FINANCEMENT EXTERIEUR	667 700	723 500
92	PARTICIPATIONS	10 000	10 000
93	REHABILITATION/RESTRUCTURATION	9 000	10 000
94	INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENT	92 723	88 191
	TOTAL DEPENSES EN CAPITAL [C]	1 419 000	1 386 750
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE L'ETAT [A]+[B]+[C]	5 977 700	6 274 800

CHAPITRE 8 : PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES 2022-2025

Les projections budgétaires reposent généralement sur les estimations de l'année en cours et sur les hypothèses qui sous-tendent les perspectives de l'environnement économique national et international. Aussi, ce chapitre, qui s'intéresse aux perspectives macroéconomiques et budgétaires sur la période 2023-2025, présente-t-il d'abord : (i) la situation de l'économie nationale en 2022 ; (ii) les perspectives économiques mondiales ; (iii) et les orientations stratégiques du Gouvernement à moyen terme.

8.1. Situation de l'économie nationale en 2022

La reprise économique entamée en 2021 devrait se poursuivre en 2022, avec cependant un rythme modéré. Les tendances observées au niveau des indicateurs conjoncturels au premier semestre confirment cette reprise des activités économiques. Le taux de croissance du PIB réel devrait atteindre 3,7% après 3,6% enregistré en 2021. Cette évolution est attribuable au secteur non pétrolier (+3,8%), la croissance du secteur pétrolier étant nulle. Toutefois, les tensions sur les marchés des matières premières et la perturbation des chaînes d'approvisionnement, accentuées par le conflit en Ukraine, affectent cette reprise et accentuent les incertitudes sur les perspectives économiques. Ces facteurs ont ainsi conduit à la révision à : (i) la hausse de 1,6 point du taux d'inflation en 2022 ; (ii) la baisse de 0,5 point du taux de croissance du PIB de 2022 par rapport à la prévision initiale, et de 0,1 point du taux de croissance moyen de la période 2023-2025.

8.1.1 Evolution de l'offre

Selon Dans le secteur primaire, la croissance de l'activité devrait progresser à 4,2% en 2022 après 2,9% en 2021, en lien avec la vigueur de la demande extérieure des produits primaires. Cette évolution serait le reflet des performances observées dans les branches « agriculture industrielle et d'exportation » (+7,2% en 2022 après +5,2% en 2021) et « sylviculture et exploitation forestière » (+4,9% après +1,3%), tandis que la croissance dans les branches « agriculture vivrière » et « pêche et pisciculture » est de 2,8% et 2,9% respectivement. Selon les statistiques du commerce extérieur, les quantités exportées des produits agricoles ont enregistré de bonnes performances sur les sept premiers mois de 2022 par rapport à la même période de 2021. Il s'agit notamment des exportations de banane (+8,4%), de cacao brut en fèves (+9,7%), de coton (+11,7%) et de café arabica (+59,3%).

Dans le secteur secondaire, la croissance est estimée à 2,5% en 2022. Ce secteur bénéficie de la bonne performance des branches « industries agroalimentaires » (+2,9%), « autres industries manufacturières » (+2,6%), « production et distribution de l'électricité » (+5,1%) et « industries du bois sauf fabrication des meubles » (+8,3%). En dépit de la hausse des cours mondiaux, la production de pétrole en 2022 est restée au même niveau qu'en 2021.

Dans le secteur tertiaire, la croissance progresserait de 4,0% en 2022 après 4,3% en 2021. Cette consolidation de la croissance est soutenue par les activités commerciales (+3,6% en 2022 après +3% en 2021), les télécommunications (+6,4% après +6,1%), les restaurants et hôtels (+5,8% après +7,3%) et les activités financières (+8,1% après +10,3%).

Tableau 74 : Ventilation sectorielle du PIB (en %)

	2017	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Secteur primaire	2,5	0,6	2,9	4,2	4,3	4,7	5,1
Agriculture	1,3	1,7	3,5	4,3	4,4	4,8	5,3
Agriculture des produits vivriers	4,7	0,6	2,7	2,8	3,5	4,3	5,0
Agriculture industrielle et d'exportation	-4,7	4,0	5,2	7,2	6,0	5,9	5,8
Elevage, chasse	4,4	2,7	2,4	4,0	4,0	4,6	5,0
Sylviculture et exploitation forestière	4,2	-0,1	1,3	4,9	4,3	4,5	4,8
Pêche et pisciculture	4,0	1,0	4,4	2,9	3,7	4,0	4,8

	2017	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Secteur secondaire	1,4	1,4	3,2	2,5	3,7	5,0	15,3
Industries extractives	-17,5	2,6	-2,5	0,1	-1,0	-0,7	64,3
Dont : Hydrocarbures	-19,2	3,0	-3,2	0,0	-1,3	-1,1	67,3
Industries agro-alimentaires	4,4	2,8	5,2	2,9	4,1	4,4	4,3
Autres industries manufacturières	1,8	-4,9	3,7	2,6	4,9	6,8	7,8
Production et distribution d'électricité	7,0	1,0	1,4	5,1	2,0	2,0	3,3
Production et distribution d'eau et assainissement	2,6	2,9	1,4	-2,8	0,6	1,6	4,4
BTP	8,5	6,8	3,2	3,6	6,2	7,8	8,9
Secteur tertiaire	4,8	0,1	4,3	4,0	4,5	5,0	5,5
Commerce et réparation véhicule	4,4	0,3	3,0	3,6	4,5	5,9	6,1
Restaurants et hôtels	6,2	-8,4	7,3	5,8	4,3	4,9	6,2
Transports, entrepôts, communications	4,2	0,0	5,6	3,8	4,1	4,3	4,5
Informations et télécommunications	6,9	5,3	6,1	6,4	6,2	6,1	5,8
Activités financières et d'assurance	5,0	2,8	10,3	8,1	8,2	8,3	7,3
Administration publique, sécurité sociale	3,5	2,5	2,7	3,0	4,8	3,0	6,1
Education	4,2	0,6	3,2	3,6	4,9	5,6	6,0
Santé et action sociale	3,9	4,7	4,2	4,1	4,8	5,5	4,6
Autres services	5,4	1,1	2,5	3,1	3,4	4,6	4,4
PIB aux coûts des facteurs	3,5	1,3	3,8	3,7	4,2	4,9	7,9
Impôts et taxes moins subventions (% PIB)	4,5	-4,5	2,3	3,6	4,0	4,8	6,9
PIB	3,5	0,3	3,6	3,7	4,2	4,9	7,8

Source : MINFI * Estimations, ** Projections

8.1.2 Evolution de la demande

8.1.2.1 Demande intérieure

S'agissant de la demande intérieure, la consommation des ménages devrait augmenter de 2,7% malgré les tensions inflationnistes. Celle-ci bénéficie de l'évolution favorable des revenus agricoles, des crédits à la consommation, des transferts de la diaspora et des créations d'emplois. La consommation des ménages bénéficierait également des mesures gouvernementales de soutien visant à limiter l'impact de l'inflation importée sur le pouvoir d'achat des ménages. Par contre, en lien avec la maîtrise des dépenses publiques, la consommation finale des administrations publiques devrait afficher une baisse de 5,2%.

Pour ce qui est de l'investissement, il devrait ralentir suite : (i) à la baisse de 4,2% par rapport à 2021 des dépenses d'investissement public ; et (ii) la décélération des dépenses d'investissement des entreprises. Dans ces conditions, l'investissement global en volume ne devrait augmenter que de 0,5% en 2022 contre 12,1% en 2021.

8.1.2.2 Demande extérieure

En 2022, le commerce extérieur se déroule dans un contexte marqué par la hausse des cours mondiaux des principaux produits de base, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et l'appréciation du dollar USA vis-à-vis de l'euro. Le Cameroun, exportant principalement le pétrole brut, le gaz naturel et les autres produits de base (cacao, coton, banane et bois), devrait bénéficier de cette envolée des cours des matières premières. Déjà au premier semestre 2022, les exportations des produits de base en valeur se sont accrues de 51% en glissement annuel. Sur l'ensemble de l'année 2022, le volume des exportations devrait s'accroître de 10,8% contre 3,4% en 2021. Par contre, les importations de biens et services en volume devraient régresser de 2,3% en 2022 contre une hausse de 13,8%.

8.1.3 Evolution des prix

L'inflation, mesurée par l'IPC (indice des prix à la consommation), est estimée à 4,6% en fin 2022 contre 2,6% en 2021. Cette hausse est principalement tirée par l'accroissement des prix des produits alimentaires, lesquels sont prépondérants dans le panier de la ménagère. Les conséquences de la guerre en Ukraine sont venues s'ajouter aux tensions préexistantes sur les approvisionnements, pour alimenter cette inflation élevée. Cependant, le Gouvernement met en œuvre différentes mesures de soutien à la consommation des ménages, en vue de limiter l'incidence de l'inflation importée sur le pouvoir d'achat des ménages.

Tableau 75 : Evolution du PIB et ses emplois (en %)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Consommation	0,4	4,2	1,6	3,8	3,8	2,1
Privée	0,3	4,3	2,5	2,9	2,9	0,8
Publique	1,1	3,0	-3,6	9,9	9,6	9,7
Formation brute de capital fixe	-4,2	8,4	1,0	3,9	6,2	7,7
Privée	4,2	9,6	3,3	5,1	6,0	6,4
Publique	-25,3	4,0	-7,6	-1,2	7,1	13,6
Variation des stocks	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Investissement	-6,4	12,1	0,8	3,9	6,2	7,7
Exportation de biens et services	-14,4	3,4	10,8	2,8	3,7	27,6
Exportations pétrole brut	-14,5	-2,6	0,1	-1,0	-0,7	64,3
Exportations des biens hors pétrole brut	-19,7	6,5	7,4	5,5	5,4	5,5
Exportations des biens	-2,1	7,4	0,0	2,6	2,9	28,5
Exportations des services	-11,3	-5,7	0,0	3,4	6,5	25,0
Importation de biens et services	-17,1	13,8	-1,6	1,0	0,5	0,5
Importations des biens	-15,2	17,3	-1,7	1,1	0,5	0,6
Importations des services	-24,2	-0,8	-0,7	0,0	0,0	0,1
PIB	0,3	3,6	3,7	4,2	4,9	7,8

Source : MINFI * Estimations, ** Projections

8.2 Perspectives économiques mondiales

L'activité économique mondiale subit un ralentissement généralisé et plus marqué qu'attendu, avec une inflation à des niveaux jamais atteints depuis plusieurs décennies. Le coût de la vie très élevé, le durcissement des conditions financières dans la plupart des régions, le conflit russo-ukrainien et les effets persistants de la pandémie de COVID-19 sont autant de facteurs qui pèsent lourdement sur les perspectives. En outre, les vagues de chaleur et la sécheresse intense dans certaines parties du monde (Europe, Asie centrale, Asie du Sud, Amérique du Nord) devraient négativement impacter les productions agricoles et halieutiques.

8.2.1 Croissance économique

Selon les perspectives de l'économie mondiale du FMI d'octobre, la croissance mondiale devrait ralentir de 6,0% en 2021 à 3,2% en 2022 et 2,7% en 2023. L'inflation mondiale bondirait de 4,7% en 2021 à 8,8% en 2022, avant de diminuer à 6,5% en 2023 et 4,1% en 2024. La politique monétaire continuera de s'employer à rétablir la stabilité des prix et la politique budgétaire à atténuer les pressions sur le coût de la vie, tout en maintenant une orientation suffisamment restrictive alignée avec la politique monétaire. Des réformes structurelles peuvent apporter un soutien supplémentaire à la lutte contre l'inflation en améliorant la productivité et en atténuant les problèmes d'approvisionnement.

Dans le **groupe des pays avancés**, les perspectives de croissance de l'économie devraient se dégrader. En effet, la croissance devrait ralentir de 5,2% en 2021 à 2,4% en 2022 et 1,1% en 2023. Ce ralentissement concernerait principalement les économies américaine et européenne. La croissance

aux États-Unis devrait ralentir de 5,7% en 2021 à 1,6% en 2022 et 1,0% en 2023. Dans la zone euro, la croissance passerait de 5,2% en 2021 à 3,1% en 2022 et 0,5% en 2023.

Le groupe des pays émergents et des pays en développement devrait connaître un ralentissement de la croissance de 6,6% en 2021 à 3,7% en 2022 et 2023. Les perspectives de croissance restent variables selon les pays et les régions et confrontées à des risques. Dans les pays émergents et en développement d'Asie, la croissance devrait passer de 7,2% en 2021 à 4,4% en 2022 avant de remonter à 4,9% en 2023. En particulier en Chine, la croissance ralentirait à 3,2% en 2022 après 8,1% en 2021, suite aux reconfinements et à l'aggravation de la crise de l'immobilier. En Inde, elle ralentirait également mais serait toujours robuste (+6,8% après +8,7%). Dans la région Amérique latine, les perspectives de croissance seraient plus faibles (+3% après +6,9%), en raison notamment d'un essoufflement de la reprise au Brésil (+1,7% après +4,6%). Dans les pays émergents et en développement d'Europe, la croissance serait de 0,0% en 2022 et 0,6% en 2023. La croissance économique est projetée en Russie à -3,4% en 2022 et -2,3% en 2023. En Ukraine, il est prévu une contraction de 35,0% en 2022, en lien avec les effets du conflit opposant ces deux pays.

En **Afrique subsaharienne**, la croissance devrait ralentir, de 4,7% en 2021 à 3,6 % en 2022, puis à 3,7 % en 2023. Ces perspectives plus faibles reflètent une croissance plus faible des partenaires commerciaux, des conditions financières et monétaires plus strictes et une modification des termes de l'échange des produits de base. Dans **la zone CEMAC en particulier**, les prévisions de la BEAC tablent sur un taux de croissance du PIB réel de 3,2% en 2022 après 1,5% en 2021, porté principalement par un rebond de la croissance pétrolière (1,9% en 2022, contre -8,2% un an plus tôt). L'inflation y serait de 5,2% en 2022, contre 1,6% en 2021. À moyen terme, la situation macroéconomique des pays de la CEMAC serait fortement tributaire de la dynamique des cours des matières premières, eux-mêmes conditionnés par la reprise de la demande mondiale et l'issue du conflit entre l'Ukraine et la Russie. La croissance économique devrait s'établir à 2,6% en moyenne sur la période 2022-2025. La production effective devrait toujours se maintenir en dessous de la production potentielle tout en s'améliorant à moyen terme, malgré la rupture de tendance observée en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

Tableau 76 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale

	2021	2022	2023
Croissance du PIB réel			
Economie mondiale	6,0	3,2	2,7
Etats-Unis	5,7	1,6	1,0
Zone euro	5,2	3,1	0,5
Japon	1,7	1,7	1,6
Chine	8,1	3,2	4,4
Inde	8,7	6,8	6,1
Afrique subsaharienne	4,7	3,6	3,7
Nigéria	3,6	3,2	3,0
Afrique du Sud	5,0	2,2	1,1
CEMAC	1,5	3,2	
Inflation			
Etats-Unis	4,7	8,1	3,5
Zone euro	2,6	8,3	5,7
Japon	-0,2	2,0	1,4
Chine	0,9	2,2	2,2
Inde	5,5	6,9	5,1
Afrique subsaharienne	11,1	14,4	11,9
Nigéria	17,0	18,9	17,3
Afrique du Sud	4,6	6,7	5,1
CEMAC	2,1	2,3	

Source : FMI

* Estimations

** Prévisions

La croissance du commerce mondial ralentit fortement de 10,1 % en 2021 à 4,3 % en 2022 et 2,5% en 2023. Ce ralentissement reflète principalement la baisse de la croissance de la production mondiale et les contraintes dans les chaînes d'approvisionnement. L'appréciation du dollar en 2022 d'environ 13% en termes effectifs nominaux en septembre par rapport à la moyenne de 2021, a probablement encore ralenti la croissance du commerce mondial, compte tenu du rôle dominant du dollar dans la facturation commerciale et de la répercussion implicite sur les prix à la consommation et à la production en dehors des États-Unis.

8.2.2 Perspectives du marché des matières premières

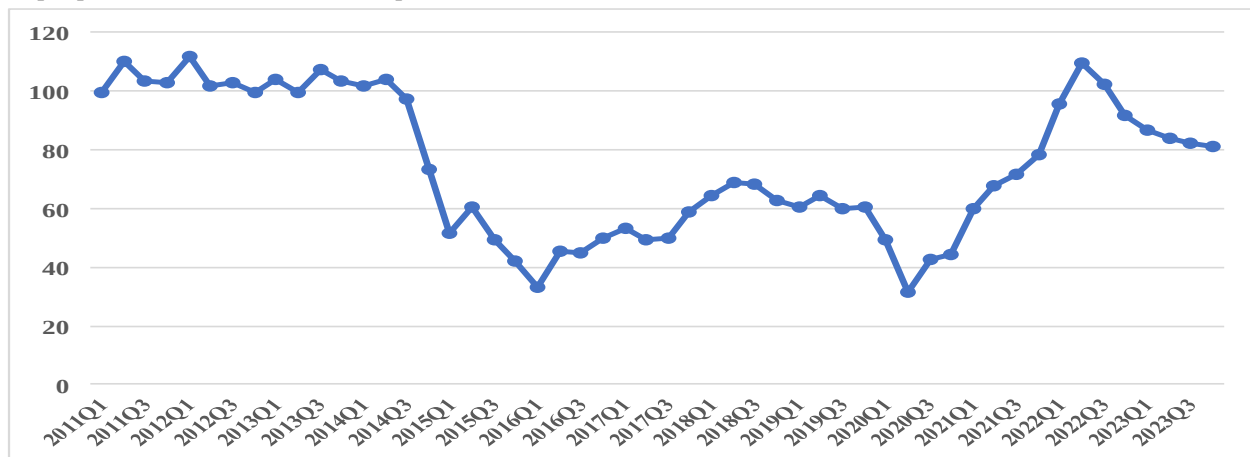
La hausse des cours des matières premières s'est amplifiée en 2022, suite à des contraintes diverses sur l'offre et à une forte reprise de la demande. Cette hausse est accentuée par des perturbations de l'approvisionnement, notamment en provenance de la Russie et de l'Ukraine, deux grands exportateurs de produits de base.

Sur les six premiers mois de 2022, l'on observe le renchérissement des produits énergétiques et non énergétiques. En effet selon le FMI, l'indice des prix des produits énergétiques s'est accru de 99% en glissement annuel, suite à une envolée des cours du pétrole (+61,2%), du gaz naturel (+212,8%) et du charbon (+205,9%). Sur la même période, l'indice des prix des produits non énergétiques a augmenté de 15,1%, tiré par les fertilisants (+12%) et les produits alimentaires (+22,3%).

Les cours du pétrole brut se sont établis en moyenne à 116 dollars le baril en mars 2022, leur plus haut niveau depuis 2013. Ils se sont situés à 109 dollars en moyenne au deuxième trimestre 2022, en hausse de 60% en glissement annuel. Ils sont estimés en moyenne à 102 dollars le baril sur l'ensemble de l'année 2022 contre 70 dollars le baril en 2021. La flambée des prix est accentuée par les craintes d'une pénurie de l'offre, suite à des sanctions occidentales sur la Russie, et par une reprise de la demande mondiale. En 2023, les cours du pétrole brut se situeraient à 83,5 dollars le baril.

Les prix du gaz naturel se sont situés à 449,7 dollars la tonne en moyenne sur les six premiers mois de 2022, en hausse de 212% en glissement annuel. Les craintes sur l'approvisionnement ont été accentuées par le conflit entre la Russie et l'Ukraine. Ils sont estimés en moyenne à 541 dollars la tonne en 2022 et prévus à 505 dollars la tonne en 2023.

Graphique 34 : Evolution des cours de pétrole brut



Source : Banque mondiale

S'agissant des produits non énergétiques, l'indice général des prix des matières premières alimentaires a progressé de 22,3% au premier semestre 2022. En particulier, les prix des céréales et des huiles végétales se sont accrus de 35% et 20% respectivement. Les perturbations des échanges et le coût élevé des intrants ont alimenté une envolée des prix de certaines matières premières alimentaires. Les déficits de production ont également joué un rôle clé, notamment pour le blé et le

soja, en partie sous l'effet du recul des rendements en Amérique du Sud. La hausse des prix des engrais devrait avoir une incidence sur le prix des denrées alimentaires en 2023.

Tableau 77 : Historique et projections sur les cours des principaux produits de base exportés par le Cameroun

Libellés	Unités	Historiques							Estimation	Projections		
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cacao	\$/kg	3,14	2,89	2,03	2,29	2,34	2,37	2,43	2,29	2,24	2,19	2,19
Café Arabica	\$/kg	1,59	1,64	1,51	1,33	1,31	1,51	2,05	2,53	2,25	2,18	2,15
Café Robusta	\$/kg	8,8	8,9	1,01	8,5	7,4	6,9	8,9	1,02	9,7	9,7	9,7
Huile de palme brute	\$/mt	565	639	647	559	523	666	1073	1162	871	796	789
Banane	\$/kg	0,96	1,00	1,08	1,15	1,14	1,22	1,21	1,40	1,44	1,44	1,44
Bois grume	\$/cum	539	506	483	498	484	490	510	461	447	447	447
Coton	\$/kg	7,04	7,42	8,36	9,13	7,78	7,19	10,2	13,6	10,4	9,44	9,25
Caoutchouc	\$/kg	7,07	7,44	9,08	7,04	7,48	7,99	9,45	8,71	8,01	8,01	8,01
Aluminium	\$/mt	1,66	1,60	1,96	2, 10	1, 79	1, 70	2,47	2,70	2,36	2,40	2,45

Source : Banque mondiale

8.2.3 Evolution des prix à la consommation

L'inflation mondiale a été revue à la hausse du fait de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, ainsi que des déséquilibres persistants de l'offre et de la demande. Elle devrait atteindre 8,2% dans les pays avancés et 10% dans les pays émergents et en développement en 2022, contre les prévisions initiales de 7,3% et 9,2%. En 2023, l'inflation ralentirait, en lien avec les politiques monétaires désinflationnistes pratiquées par les banques centrales.

Encadré 4 : Impact du conflit russo-ukrainien sur l'économie camerounaise

Depuis le déclenchement du conflit russo-ukrainien, les échanges commerciaux ont subi de multiples effets, notamment la flambée des prix des produits agricoles et de ceux des hydrocarbures. Ces effets sont la conséquence d'une part des sanctions infligées à la Russie par les pays occidentaux et d'autre part, des perturbations au niveau des chaînes d'approvisionnements mondiales, en lien avec les dommages subis par les infrastructures logistiques en Ukraine. Ces deux pays constituent des partenaires commerciaux de choix pour le Cameroun, notamment dans la fourniture de certains produits de base. La Russie est le 14^{ème} partenaire commercial du Cameroun et parmi les premiers fournisseurs de blé et d'engrais. L'Ukraine quant à elle, est le 19^{ème} partenaire commercial du Cameroun et le principal fournisseur de fer, de fonte et de produits sidérurgiques. Le conflit russo-ukrainien impacte ainsi la situation et les perspectives macroéconomiques du Cameroun, à travers les échanges commerciaux.

Premièrement, la hausse des prix du pétrole et des autres produits d'exportation devrait améliorer la position extérieure du Cameroun. Plus précisément, on devrait s'attendre à une amélioration de sa position extérieure globale à travers notamment l'augmentation des recettes d'exportations et de la balance des transactions courantes, induite par la hausse des cours des principaux produits de base.

S'agissant des finances publiques, les recettes budgétaires devraient s'améliorer en 2022. Toutefois, l'impact positif de la hausse des prix du pétrole brut devrait être atténué par l'impact négatif des prix élevés du pétrole raffiné et des denrées alimentaires importés sur les dépenses budgétaires (notamment la hausse des subventions des prix des carburants à la pompe et des dépenses fiscales).

La hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires, de l'énergie, des engrais et des biens intermédiaires entrainerait une amplification de l'inflation au plan national. En effet, l'on constate une augmentation de 5,9% des prix à la consommation en juin 2022 et en glissement annuel. Cette augmentation de prix est orientée vers les produits importés et les produits alimentaires (+12%). En particulier, dans la ville de Yaoundé, les prix se sont élevés de 6,4%, en

lien avec l'envolée de 13,7% des prix des produits alimentaires. Dans la ville de Douala, le niveau général des prix a augmenté de 6% du fait de la hausse de 13,9% des prix des produits alimentaires. Les prix du pain et des produits à base de céréales ont augmenté de 26,2%. Par ailleurs, 30% des engrais importés en 2020 proviennent de la Russie. En conséquence la flambée des prix des engrais devrait avoir une incidence sur les prix des denrées alimentaires en 2023.

8.3 Orientations Stratégiques du Gouvernement sur la période 2023-2025

La conduite de la politique économique sur la période 2023-2025 devrait être conforme à la Stratégie Nationale de Développement (SND30). Celle-ci se décline en orientations stratégiques globales et en orientations sectorielles, qui constituent le cadre de référence de l'action gouvernementale sur la période.

8.3.1 Orientations stratégiques globales

L'objectif global est de disposer d'une économie avec une consommation moins extravertie, la priorité sera donnée aux mesures d'atténuation des effets néfastes des crises récentes sur l'économie nationale. Les principales mesures de politique économique viseront à soutenir le secteur productif, notamment le secteur agroindustriel. Dans cette optique, le Gouvernement veillera à l'accroissement significatif de la production locale et à la transformation industrielle de l'économie.

Au niveau opérationnel, la priorité sera accordée à la réalisation des projets du Programme d'Impulsion Initiale (P2I) et à l'opérationnalisation de la politique d'import-substitution qui se traduira par la mise en œuvre du plan de soutien à la production des biens de grande consommation. La prise en charge optimale par le Gouvernement des mesures d'accompagnement des investissements liés à la réalisation des différents projets du P2I constituera une priorité dès l'année 2023. Concernant la politique d'import-substitution, l'accent sera mis sur l'accroissement de l'offre locale en produits de consommation de masse et en intrants destinés aux agro-industries (maïs, lait, poisson, sorgho, soja, patate, manioc, plantain, etc.). À cet effet, l'appui technique et matériel effectué par l'État aux producteurs sera accentué et les acteurs opérant déjà dans les différentes branches liées aux filières ciblées seront particulièrement concernés.

8.3.2 Orientations stratégiques sectorielles

Elles couvrent les quatre piliers de la SND30, notamment : la transformation structurelle de l'économie, le développement du capital humain et du bien-être, la promotion de l'emploi et de l'insertion économique, et la gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'État.

Pour ce qui est de la transformation structurelle, le Gouvernement devrait relever trois défis : (i) la poursuite de la mise en service des grands projets afin que ces derniers contribuent efficacement au renforcement de l'appareil productif ; (ii) la modernisation des facteurs de production dans le secteur rural et agricole ; (iii) la promotion de la recherche et de l'innovation. Par conséquent, les orientations stratégiques pour le prochain triennat dans le domaine de la production se déclinent comme suit :

- la finalisation et la mise en service des grands projets de première génération (barrage de Lom Pangar, barrage hydroélectrique de Memve'ele, barrage hydroélectrique de Natchigal, projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir du fleuve Sanaga, etc.) ;
- le lancement des projets de seconde génération en priorisant notamment : (i) la prise en compte de la cohérence et de l'interdépendance des projets dès la phase de conception ; (ii) l'amélioration de la détermination des coûts de production des infrastructures ; (iii) la définition d'une politique d'entretien et de rénovation des infrastructures publiques ; et (iv) la valorisation des approches Project-Finance dans la conception des projets ;

- l’amélioration de la production des biens qui grèvent le plus la balance commerciale, tels que le riz, le maïs, le blé, le poisson et le lait ;
- la mise à disposition du matériel agricole aux producteurs des zones rurales.

S’agissant **du développement du capital humain**, il sera soutenu par un système de protection sociale pour le rendre à même de faire face aux occurrences de risques socioéconomiques tout au long de la vie. Pour y parvenir, les orientations sont les suivantes :

- l’amélioration de la qualité de l’éducation, à travers la mise en place de l’enseignement fondamental suivant un cycle de 08 années, la réforme des contenus des enseignements, la création des passerelles entre les différents ordres et niveaux d’enseignement, l’adaptation des formations à l’environnement socioéconomique, le développement de l’approche par compétences, et la définition des stratégies appropriées pour rapprocher davantage les établissements des populations ;
- le relèvement du plateau technique des structures hospitalières, afin d’améliorer l’offre et la qualité des soins, et réduire la mortalité infantile et maternelle ;
- l’accélération de l’implémentation de la Couverture Santé Universelle, afin de permettre au plus grand nombre de personnes de bénéficier des services de santé de qualité à moindre coût ;
- la mise en place d’un plan national de lutte contre la malnutrition des femmes enceintes ou allaitantes et des enfants de moins de 5 ans ;
- la prise en compte de la dimension genre dans la définition et la budgétisation des politiques publiques.

Concernant **la promotion de l’emploi et de l’insertion socio-économique**, les orientations sur la période 2023-2025 sont les suivantes :

- la poursuite des travaux sur l’adoption de l’approche d’utilisation intensive de la main-d’œuvre dans la réalisation des projets d’investissement public ;
- l’application stricte des dispositions réglementaires en vigueur relatives à l’implication des PME dans la mise en œuvre de tous les projets publics ;
- l’accompagnement des CTD dans la création des emplois et le renforcement de la régulation du marché du travail, Par ailleurs, des incitations seront définies à l’endroit des entreprises pour encourager les recrutements des jeunes diplômés.

Quant à la **gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l’Etat**, les orientations stratégiques pour le prochain triennat sont déclinées ci-après.

En matière de gouvernance politique et administrative :

- le renforcement de l’unité nationale et la consolidation du processus démocratique à travers l’intensification des actions visant la promotion du bilinguisme, du multiculturalisme, la réappropriation de la citoyenneté et du patriotisme, la participation équitable de toutes les couches sociales dans la vie nationale ;
- le renforcement et la consolidation du processus de décentralisation à travers la finalisation des textes d’application de la Loi portant Code Général des CTD, ainsi que la mise en place de la fonction publique locale ;
- la poursuite de la modernisation de la gestion de l’administration par le renforcement de la légitimité de l’action publique et de la discipline dans la fonction publique, pour que les agents publics soient des modèles de patriotisme, d’intégrité et de probité.

En matière de gouvernance économique et financière :

- la soumission d'un projet de loi de modernisation de l'économie portant orientation programmatique de la SND30 au parlement pour adoption, Cette loi permettra entre autres d'accroître la cohérence des choix des projets et d'améliorer leur adéquation aux objectifs de développement poursuivis ;
- la maintenance et l'entretien des ouvrages publics afin d'améliorer la fonctionnalité et l'utilité de ces derniers. Les actions relatives à cette préoccupation seront étendues aux CTD ;
- l'amélioration du climat des affaires à travers l'allègement des coûts et la simplification des procédures de création d'entreprises et d'obtention des permis de bâtir ;
- la maîtrise de l'endettement public, la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques demeureront des priorités.

8.4 Perspectives macroéconomiques nationales sur la période 2023-2025

Les perspectives macroéconomiques restent positives, mais tributaires des incertitudes inhérentes à la durée du conflit Russo-Ukrainien et à l'efficacité des mesures de politiques économiques prises par le Gouvernement. A titre de rappel, ce conflit a provoqué un choc économique mondial qui touche tous les pays importateurs de produits de base en général, et le Cameroun en particulier, au moment où le pays dispose des marges budgétaires restreintes pour y faire face. L'envolée des prix du pétrole et des denrées alimentaires pèse en particulier sur les soldes extérieurs et budgétaires et a accentué les craintes à l'égard de la sécurité alimentaire. Les prix des denrées alimentaires élevés pénalisent de manière disproportionnée les franges de la population les plus vulnérables, surtout dans les zones urbaines.

Entre 2023 et 2025, le Gouvernement devra faire face à des arbitrages difficiles de politique économique, Il s'agit : (i) de lutter contre l'inflation sans pénaliser la poursuite de la reprise économique ; (ii) d'aider les populations vulnérables pénalisées par la hausse des prix tout en reconstituant une marge de manœuvre budgétaire ; et (iii) de poursuivre à moyen terme la mise en œuvre de la SND30. Les prévisions macroéconomiques sont réalisées sous les hypothèses de la poursuite d'une reprise économique entamée en 2021 et du retour progressif de l'économie à son sentier de croissance d'avant la crise de la Covid-19.

Les perspectives sont ainsi légèrement révisées à la baisse par rapport aux prévisions de juin effectuées dans le cadre de l'élaboration du document d'orientation budgétaire, En effet, la croissance de l'activité économique devrait s'établir à 4% en 2023 contre 4,2% initialement prévue, en relation avec la dégradation des perspectives de l'économie mondiale. Elle serait de 5% en moyenne sur la période 2023-2025.

Du côté de l'offre, la croissance du secteur pétrolier est projetée à -2,3% en 2023 et à 0,3 % en moyenne au cours de la période sous revue, du fait d'un épuisement progressif des champs pétroliers partiellement compensé par la production gazière. Dans le secteur non pétrolier, la croissance est projetée à 4,4% en 2023 et à 5,1% en moyenne au cours de la période sous revue, en lien avec la mise en œuvre efficace des actions inscrites dans la SND30.

Dans le secteur primaire, il est projeté une croissance de 4,2% en 2023 et de 4,6% en moyenne sur la période 2022-2024. Cette évolution serait soutenue par la mise en œuvre de la politique d'import-substitution à travers notamment l'accroissement de l'offre locale des biens qui creusent le déficit de la balance commerciale. D'autres facteurs vont concourir à l'amélioration de la production et de la productivité de l'agriculture industrielle, notamment l'accroissement de la demande en aval des agro-industries, les effets positifs des programmes de relance et des plans de développement des filières cacao, café, banane, coton et caoutchouc et la bonne tenue des cours des principaux produits d'exportation.

Dans le secteur secondaire, la croissance est projetée à 3% en 2023 et à 4,6% en moyenne sur la période 2023-2025. Malgré la baisse de la production pétrolière, le secteur devrait bénéficier : (i) de l'extension de certaines industries notamment les cimenteries, (ii) du dynamisme des industries agroalimentaires et autres industries manufacturières. Ces industries devraient profiter d'un meilleur approvisionnement en énergie électrique, à travers notamment la finalisation de la mise en service des barrages hydro-électriques, la construction des infrastructures de transport d'électricité. Les BTP devraient également soutenir la croissance du secteur, grâce à la mise en œuvre de plusieurs grands projets de deuxième génération et la reconstruction des régions du Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême Nord. Par ailleurs, la réhabilitation et le développement des infrastructures de transport dans le but de faciliter les échanges et de désenclaver les bassins de production contribuerait à soutenir la croissance du secteur.

Dans le secteur tertiaire, la croissance est projetée à 4,5% en 2023 et à 4,9% en moyenne sur la période. Elle devrait s'appuyer sur le développement des secteurs primaire et secondaire et sur le dynamisme de l'activité dans les branches de « télécommunications » et de « services financiers ».

Du côté des emplois du PIB, la demande intérieure devrait bénéficier des effets induits par : (i) les mesures de relance de l'activité économique prescrites par le Gouvernement, (ii) la reprise de l'investissement public ; et (iii) le regain sur le marché du travail et de la maîtrise de l'inflation. Entre 2023 et 2025, la consommation finale des ménages progresserait en moyenne de 3,9%, avec une contribution moyenne à la croissance économique de 3 points. La croissance de l'investissement serait plus vigoureuse, avec une moyenne de 6,1% sur la période.

S'agissant des prix, l'inflation ne devrait pas excéder le seuil de 3% de la CEMAC sur la période 2023-2025, du fait des mesures prises pour maîtriser les prix d'une part, et pour améliorer l'offre locale en produits de grande consommation concomitamment à l'assainissement du marché local d'autre part.

Au niveau des comptes extérieurs, les projections tablent sur une réduction du déficit du compte courant pour le ramener à 1,5% du PIB en moyenne au cours de la période 2023-2025, grâce notamment à la promotion des exportations des produits transformés (cacao, bois, café, coton, etc.) et à la mise en œuvre efficace de la politique d'import substitution.

Tableau 78 : Évolution des indicateurs macroéconomiques clés

	Comptes nationaux		Estimations	Projections		
	2020	2021		2023	2024	2025
Secteur réel						
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	23 469	25 141	27 481	29 107	31 156	34 118
PIB pétrolier	477	943	1 259	1 082	1 030	1 639
PIB non pétrolier	22 991	24 199	26 222	28 025	30 126	32 479
PIB à prix constant (en croissance)	0,3	3,6	3,7	4,2	4,9	7,8
PIB pétrolier	3,0	-3,2	0,0	-1,3	-1,1	67,3
PIB non pétrolier	0,4	3,8	3,8	4,5	5,2	5,8
Prix						
Déflateur du PIB	0,7	3,4	5,4	1,6	2,0	1,5
Déflateur du PIB pétrolier	-46,9	104,1	33,6	-12,9	-3,7	-4,9
Déflateur du PIB non pétrolier	2,4	1,4	4,4	2,3	2,2	1,9
Prix à la consommation	2,5	2,5	4,6	3,0	3,0	2,5
Prix des exportations	-9,5	13,6	40,7	-12,9	1,8	1,6
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	-46,9	65,9	37,3	-12,9	-3,7	-4,9
Prix des importations	-4,3	3,6	8,8	3,3	1,2	-0,2
Termes de l'échange	-5,2	10,0	31,9	-16,2	0,6	1,8
Répartition sectorielle						
Secteur Primaire	17,5	16,9	16,5	16,1	15,8	15,3
Secteur Secondaire	23,0	24,5	24,9	24,1	23,8	25,0

	Comptes nationaux		Estimations	Projections		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<i>dont pétrole</i>	2,0	3,8	4,6	3,7	3,3	4,8
Secteur Tertiaire	51,8	51,1	51,5	52,6	53,3	52,7
Impôts et taxes moins subventions	7,7	7,5	7,1	7,1	7,0	6,9
Les composantes de la demande						
Consommation	85,6	84,8	81,2	83,2	82,7	78,3
Privée	73,3	72,8	70,2	71,2	70,1	65,4
Publique	12,3	12,0	11,0	11,9	12,6	12,9
FBCF	18,2	18,8	18,4	18,6	18,9	18,9
Privée	14,1	14,8	14,8	15,2	15,4	15,2
Publique	4,1	4,0	3,6	3,5	3,6	3,7
Exportations B&S	15,2	16,7	20,3	17,9	17,0	19,8
Importations B&S	18,5	20,4	20,0	19,7	18,7	17,1
Secteur public						
Recettes totales et Dons	13,7	14,4	16,0	16,1	16,2	17,2
<i>pétrolières</i>	2,1	2,3	1,56	1,7	2,9	2,4
non pétrolières (pression fiscale)	11,3	11,7	11,9	12,7	13,1	13,4
<i>non pétrolières (% PIB non pétrolier)</i>	<i>11,5%</i>	<i>12,2%</i>	<i>12,4%</i>	<i>13,2%</i>	<i>13,5%</i>	<i>14,1%</i>
Dépenses	16,8	16,9	17,5	16,7	16,8	17,9
<i>courantes</i>	<i>12,1</i>	<i>12,3</i>	<i>13,2</i>	<i>12,5</i>	<i>12,0</i>	<i>10,8</i>
<i>en capital</i>	<i>4,9</i>	<i>4,4</i>	<i>4,2</i>	<i>4,8</i>	<i>5,8</i>	<i>7,1</i>
Solde budgétaire global (base ordonnancements)						
Dons compris	-3,1	-2,3	-1,8	-0,9	-0,9	-2,0
Hors dons	-3,3	-2,7	-2,3	-1,2	-1,2	-2,0
Solde global, base caisse	-3,6	-1,7	-1,8	-0,9	-0,9	-2,1
Solde budgétaire de référence (CEMAC)	-3,3	-2,5	-3,5	-1,8	-1,2	-0,8
Solde budgétaire primaire non pétrolier	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Secteur extérieur						
Solde compte courant	-3,7	-4,0	-3,0	-2,3	-1,4	-0,3
Solde compte courant hors transfert publics	-3,9	-4,3	-3,4	-2,7	-1,8	-0,8
Solde global	-1,8	-0,6	-0,7	0,3	-1,5	0,6
Situation monétaire (croissance nominale)						
Masse monétaire (M2)	12,8	17,1	9,4	8,1	8,9	11,9
Avoirs extérieurs nets	-0,5	11,4	4,5	3,2	2,9	14,1
Crédit à l'économie	4,8	12,7	19,5	7,0	8,1	11,5

Source : Comité de cadrage

8.5 Perspectives budgétaires sur la période 2023-2025

Sur la période 2023-2025, la politique du Gouvernement en matière de finances publiques demeure axée sur la consolidation budgétaire en vue de disposer des ressources à moyen terme, compatibles avec un niveau d'endettement soutenable et garantissant la mise en œuvre de la SND30 et en cohérence avec les orientations du nouveau Programme Économique et Financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI).

A cet effet, le déficit du solde budgétaire global devrait poursuivre sa tendance baissière pour se situer autour de 0,9% du PIB en 2023 contre une estimation de 1,8% en 2022, avant de descendre en dessous de 1% du PIB en 2024 et 2025. Pour parvenir à cette consolidation, un effort supplémentaire de mobilisation des recettes internes non pétrolières est nécessaire. Par ailleurs, les efforts de

rationalisation et de maîtrise de dépenses publiques devraient se poursuivre, tout en garantissant leur efficacité socio-économique.

8.5.1 Orientation générale de la mobilisation des recettes non pétrolières

a) Orientations générales de la politique fiscale interne

L'objectif en matière de politique fiscale sur le triennat 2023-2025 demeure la mise en place d'un système fiscal efficace, inclusif, simple, équitable et favorable à la croissance. Cette politique vise l'accélération du processus d'atteinte des objectifs de la SND-30. Globalement, elle demeurera orientée vers l'accroissement de la mobilisation des recettes fiscales internes à travers notamment le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale et, l'amélioration du climat fiscal des affaires. S'agissant de l'accroissement de la mobilisation des recettes fiscales internes, la stratégie sera axée autour de :

- l'élargissement de l'assiette, à travers notamment la rationalisation de la dépense fiscale ;
- le renforcement de la fiscalité des particuliers et la taxation optimale du secteur informel ;
- la sécurisation des recettes par la généralisation du télépaiement et le suivi électronique des opérations économiques ;
- la promotion du civisme fiscal par la poursuite de la digitalisation des procédures fiscales ;
- la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales par l'introduction des technologies de « data mining » et d'intelligence artificielle, le recours aux systèmes automatisés d'analyse des risques et à l'expertise externe (internationale ou locale) dans le cadre des contrôles fiscaux ;
- la digitalisation des outils de pilotage des services fiscaux et l'affinement de l'organisation des structures centrales et déconcentrées.

Pour ce qui est de l'amélioration de l'environnement fiscal des affaires, elle se traduira entre autres par :

- la poursuite de la politique de dégrèvement des taux d'impositions ;
- la densification des offres de services fiscaux en ligne ;
- le renforcement des garanties aux contribuables ;
- l'amélioration de l'éducation fiscale et de la communication.

b) Orientations générales de la politique douanière

La politique douanière sera orientée globalement vers la poursuite des missions fiscales, économiques et d'assistance aux acteurs institutionnels et privés.

Relativement au volet fiscal, la Douane mettra un accent particulier sur la qualité de la prise en charge des marchandises, la maîtrise des bases de taxation (valeur, origine, espèce tarifaire), la liquidation, le recouvrement et la sécurisation des droits et taxes de douane. A ce titre, les mesures fiscales spécifiques visant l'optimisation de la mobilisation des recettes et la rationalisation de la dépense fiscale seront mises en œuvre :

- la poursuite de la soumission au droit d'accises des biens de luxe, des biens pour lesquels le Cameroun dispose de réelles dotations factorielles ou ceux présentant des externalités négatives pour l'environnement et la santé ;
- la poursuite de la politique de taxation des marchandises à l'exportation, en fonction de leur degré de transformation locale, de leur volume de production nationale et de l'évolution de leurs cours sur le marché international ;
- la recherche et l'exploitation de nouvelles niches fiscales en vue d'accroître la matière taxable ;
- la poursuite du développement des modules complémentaires du Cameroon Customs Information System (CAMCIS), afin d'optimiser la prise en charge des marchandises,

l'analyse des risques, la gestion contentieuse et le croisement automatisé des données dans le cadre d'un data center warehouse ;

- la vérification systématique de l'utilisation des facilités douanières concédées aux opérateurs économiques avant tout renouvellement éventuel ;
- le passage en revue de toutes les dépenses fiscales existantes, en vue de la suppression des exonérations inefficaces ou peu pertinentes au regard de l'évolution des politiques publiques

En ce qui concerne le rôle économique, l'Administration des Douanes sera guidée par trois principales priorités : la poursuite de la politique d'import-substitution, la surveillance et la protection de la l'économie nationale et, l'amélioration du climat des affaires.

S'agissant de la politique de l'import-substitution, les actions de la Douane vont s'orienter vers :

- le réajustement des droits et taxes de douane sur certains biens importés, afin de promouvoir leur substitution graduelle par les produits fabriqués localement ;
- l'allègement de la fiscalité sur certains biens d'équipements et de production importés ne disposant pas d'équivalent local, en vue du développement de certains secteurs prioritaires tels que l'électricité, le transport, les travaux publics ;
- la mise en œuvre, de concert avec la Direction Générale des Impôts, d'une politique fiscale incitative et de promotion de l'utilisation des matières premières locales ;
- le maintien d'un niveau de taxation relativement bas pour les produits finis transformés au Cameroun, afin d'encourager les exportations des produits « made in Cameroon » ;
- la suppression progressive des exonérations portant sur des produits fabriqués localement ou qui disposent de substituts au niveau national, en fonction de notre capacité de production et de leur disponibilité.

S'agissant de la régulation de l'activité économique et de la surveillance des frontières, l'action de la Douane sera matérialisée par :

- la mise en œuvre d'un plan de surveillance aux frontières terrestres, aériennes et des plans d'eau, pour répondre à l'intégration de la Douane camerounaise dans la Communauté Nationale de Défense et de Sécurité ;
- l'utilisation des mesures de sauvegarde prévues aux dispositions du nouveau Code des Douanes CEMAC pour protéger les secteurs d'activités qui souffrent d'une concurrence déloyale des produits importés bénéficiant à l'étranger des subventions ou toute autre forme de soutien dans leur pays d'exportation ;
- la poursuite du plaidoyer auprès de la CEMAC, en vue de la révision des différents taux du Tarif Extérieur Commun (TEC) qui ne sont plus adaptés, pour une meilleure protection de l'espace économique de la Communauté contre les produits tiers ;
- la poursuite des opérations de saisie/destruction des biens contrefaits, piratés ou non conformes aux normes et spécifications camerounaises.

S'agissant de l'amélioration du climat des affaires, la Douane se déploiera à travers les actions ci-après :

- le parachèvement du processus de mise en œuvre d'une Union douanière au sein de la CEEAC pour étendre les débouchés de marchés aux dix autres pays de ladite Communauté. A cet égard, des projets de code des douanes et des tarifs des douanes sont déjà élaborés et feront l'objet d'adoption par les instances compétentes ;
- la poursuite des efforts d'allègement des procédures et de réduction des délais de passage aux frontières, en liaison avec les autres organismes compétents et le Comité National de Facilitation des Échanges (CONAFE) ;
- l'accompagnement des opérateurs économiques agréés à travers notamment la batterie de facilités prévues par le nouveau Code des Douanes CEMAC ;

- l’octroi des régimes douaniers économiques appropriés prévus audit Code, aux entreprises, en fonction de la nature de leurs activités, afin d’améliorer leur compétitivité ;
 - la rationalisation des contrôles douaniers afin d’éviter des superpositions des contrôles ;
- le développement d’une plateforme d’écoute et d’échanges permanents avec les opérateurs économiques, conformément aux dispositions du nouveau Code des Douanes CEMAC.

c) Orientation générale des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales représentent toutes les recettes qui ne sont liées ni à un impôt ni à une taxe. Ces recettes contribuent faiblement au budget de l’Etat malgré leur potentiel élevé. Elles font face à l’insuffisance du cadre juridique et une sécurisation insuffisante du processus d’émission et de recouvrement. Pour remédier aux insuffisances sus-évoquées, le Gouvernement s’est engagé à optimiser et formaliser le processus d’ordonnancement et de sécurisation des recettes non fiscales à travers la mise en place des plateformes interministérielles visant à identifier les niches de recettes non fiscales, le recensement de toutes les régies de recettes opérationnelles et l’identification des administrations disposant des restes à recouvrer.

8.5.2 Rappel des hypothèses macroéconomiques

Les projections budgétaires sur la période 2023-2025 reposent sur des hypothèses macroéconomiques prudentes, réalistes et réalisables. En effet, la croissance économique est projetée à 4,2% en 2023 avec un taux d’inflation à 3%, un prix mondial du baril de pétrole à 85,5 dollars US et un taux de change du dollar US à 640 FCFA. Entre 2024 et 2025, l’activité économique resterait dynamique à un rythme moyen de 6,4%. L’inflation resterait contenue en dessous de 3% et on assisterait à une baisse du prix mondial du baril de pétrole à 75,9 dollars US en moyenne, avec un taux de change du dollar US moyen à 558,3 FCFA.

Tableau 79 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2023-2025

	2023	2024	2025
PIB nominal (en milliards)	29 108	31 156	34 118
Taux croissance du PIB réel (%)	4,2	4,9	7,8
Taux croissance du PIB non pétrolier (%)	4,5	5,2	5,8
Inflation (%)	3,0	3,0	2,5
Déflateur du PIB non pétrolier (%)	2,3	2,2	1,9
Production pétrolière (millions de barils)	26,0	22,1	24,5
Production de gaz (milliards de scf)	88,0	93,0	256,0
Prix mondial du baril de pétrole (\$ US	85,5	80,2	78,2
Prix mondial du gaz naturel liquéfié (\$ US	10,0	10,0	10,0
Taux de change \$ US/FCFA	640,0	638,3	634,5

Source : Comité de cadrage

8.5.3 Projections des recettes budgétaires

Sur la base des hypothèses macroéconomiques et des efforts envisagés par le Gouvernement pour optimiser la mobilisation des ressources internes non pétrolières, l’Etat doit réaliser un effort supplémentaire important de mobilisation des recettes internes non pétrolières de 0,8 point en 2023, afin de faire passer la pression fiscale de 11,9% du PIB en 2022 à 12,7% en 2023. Cette dynamique devrait également être poursuivie en 2024 et 2025 à travers un effort fiscal moyen de 0,4 point par an.

Les projections des ressources totales de l’Etat en 2023 sont de 6 274,8 milliards, en hausse de 115,8 milliards en valeur absolue par rapport au probable (estimation) de 2022 et 1,9% en valeur relative. Ces ressources s’établiraient à 6 962,3 milliards en moyenne entre 2024 et 2025. De manière spécifique, les ressources de l’Etat se décomposent comme suit :

Les **recettes pétrolières** comprennent la redevance SNH et l'impôt sur les sociétés pétrolières. La projection de la redevance sur le pétrole est basée sur :

- (i) une production de pétrole à 26,0 millions de barils ;
- (ii) une production de gaz projetée à 88,0 milliards de scf (*standard cubic feed*) ;
- (iii) un cours du baril à 85,5 dollars, desquels on enlève 3,5 dollars de décote, pour un prix du baril camerounais à 82,0 dollars ;
- (iv) le prix du mètre cube de gaz à 10 dollars ;
- (v) un taux de change de 640 FCFA par dollar.

Les **recettes pétrolières** sont projetées à 807,0 milliards en 2023, en diminution 99,0 milliards (-10,9%) par rapport à 2022. La redevance SNH connaîtrait une baisse de 123,4 milliards, passant de 733,1 milliards à 609,7 milliards entre les deux exercices, en lien avec, d'une part, la baisse du cours mondial du baril de pétrole qui se situerait à 85,5 \$ US environ en 2023 après 98,2 \$ US en 2022 et, d'autre part, la baisse de 12,2% de la production pétrolière. L'impôt sur les sociétés pétrolières est projeté à 197,3 milliards contre 172,9 milliards en 2022, en lien avec le fait qu'une part importante de cet impôt dont le paiement est différé, est assis sur une période pour laquelle le cours du baril de pétrole était plus élevé.

Entre 2024 et 2025, les recettes pétrolières s'établiraient à 934,8 milliards en moyenne, soit une augmentation de 143,3 milliards (+21,4%) attribuable à la hausse substantielle de la production de gaz.

Les **recettes non pétrolières** sont supposées augmenter au même rythme que le PIB nominal non pétrolier, majorées de la contribution nette des nouvelles mesures fiscales et administratives. En 2023, la croissance nominale du PIB non pétrolier est prévue à 6,8%, résultant d'une croissance réelle de 4,5% du secteur non pétrolier et d'un déflateur non pétrolier du PIB de 2,3%. Prenant en compte la contribution des mesures nouvelles, les recettes non pétrolières sont projetées à 3 778,5 milliards, dont 2 523,5 milliards d'impôts et taxes, 1 004,7 milliards de recettes douanières et 250,4 milliards de recettes non fiscales.

Les recettes non pétrolières sont projetées en augmentation, se situant à 4 160 milliards en 2024 et 4 698 milliards en 2025. Ces évolutions sont essentiellement liées à la dynamique de l'activité et la poursuite des efforts d'optimisation de la mobilisation des recettes internes non pétrolières.

Les **dons**, constitués de dons-projets et dons-programmes, sont projetés à 91,0 milliards en 2023, en baisse de 51,3 milliards par rapport à 2022, en rapport avec la diminution des décaissements des fonds C2D. Entre 2024 et 2025, les dons sont projetés en moyenne à 104,6 milliards.

Les **ressources de financement** de l'Etat, constituées essentiellement des tirages sur emprunt, diminuent de 164,5 milliards (-9,3%) par rapport à 2022 pour se situer à 1 598,4 milliards en 2023, dont 240 milliards d'appuis budgétaires attendus dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme économique et financier (PEF) suivi avec le FMI. Cette diminution se justifie par la non disponibilité en 2023 du financement exceptionnel sur DTS. Entre 2024 et 2025, les ressources de financement auxquelles l'Etat pourrait s'attendre sont évaluées à 1 510,5 milliards, en baisse de 87,9 milliards (-5,5%) par rapport à 2023.

8.5.4 Projections des dépenses budgétaires 2023-2025

Les projections des dépenses prennent en compte les facteurs suivants : (i) l'évolution des ressources à mobiliser ; (ii) l'objectif de déficit projeté ; et (iii) le niveau actuel des engagements du Gouvernement. Ainsi, les dépenses et prêts nets sont prévus à 6 259 milliards en 2023, soit une hausse de 100 milliards en valeur absolue et 1,6% en valeur relative par rapport à 2022. Ces dépenses et prêts nets se situeraient à 6 550,3 milliards en 2024 et 7 374,8 milliards en 2025.

Les évolutions par grandes masses se présentent comme suit :

- les dépenses de personnel augmenteraient de 69,7 milliards (5,9%) en 2023 pour se situer à 1 257,7 milliards. Elles s'établiraient à 1 359,4 milliards et 1423,7 milliards respectivement en 2024 et 2025 ;
- les dépenses de biens et services passent de 932,5 milliards en 2022 à 1 008,9 milliards en 2023. Cette enveloppe est en augmentation de 76,4 milliards en valeur absolue et de 8,2 % en valeur relative ; elle intègre : (i) la dotation générale de la décentralisation des régions d'un montant de 30 milliards ; (ii) le fonds de relance de production locale de 50 milliards ; et (iii) les études et maitrises d'œuvre des projets d'investissement public, conformément à la nouvelle nomenclature budgétaire de l'Etat de 2019. En 2024 et 2025, ces dépenses sont projetées respectivement à 1 056,4 milliards et 1 167,1 milliards ;
- les transferts et subventions baissent, passant de 1 277,4 milliards en 2022 à 1033 milliards en 2023, soit une diminution de 244,4 milliards (-19,1%). Cette diminution est en lien avec la baisse prévue de la dotation relative au soutien du prix du carburant à la pompe et corrélaté, tout au moins partiellement à la baisse des cours mondiaux du pétrole. Les transferts et subventions devraient augmenter entre 2024 et 2025 pour s'établir en moyenne à 1 058,6 milliards, tenant compte notamment de la dynamique des pensions et de la prise en charge des nouvelles entités publiques créées, notamment les nouvelles universités. Il convient de préciser que ces projections intègrent également les transferts en capital aux Collectivités Territoriales Décentralisées ainsi qu'aux Etablissements publics et autres organismes, conformément au nouveau cadre de présentation des opérations budgétaires de l'Etat consacré par la nomenclature budgétaire et comptable de 2019 ;
- les intérêts de la dette publique sont projetés à 313,9 milliards en 2023 contre 239,6 milliards en 2022, soit une hausse de 74,3 milliards (+31,0%), en lien avec l'augmentation du stock de la dette intérieure ainsi qu'avec le début du paiement en 2023 des intérêts sur les avances statutaires dues à la BEAC (16,9 milliards) et dont le stock se chiffre à date à 577,9 milliards ;

Les dépenses en capital augmentent de 68,2 milliards (+6,3%) en 2023 pour se chiffrer à 1 166,7 milliards. En particulier, les dépenses en capital sur ressources externes pourraient s'accroître de 57,8 milliards et s'établir à 723,5 milliards en 2023. Entre 2023 et 2024, les dépenses en capital sont projetées en moyenne à 1 601,3 milliards, pour accompagner la mise en œuvre de la politique de développement adossée sur la SND30. Il convient de signaler que sur la période 2023 et 2025, des ressources n'ont pas été inscrites au profit du Fonds de solidarité Nationale pour la lutte contre le coronavirus, compte tenu de la relative maîtrise de la pandémie.

Tableau 80 : Projections budgétaires (en milliards de FCFA)

	2022	L.F. 2023	2024	2025	Variations	
	(a)	(b)			(a)-(b)	(a)/(b)
A -RESSOURCES TOTALES (I+II+III)	6159,0	6274,8	6550,2	7374,8	115,9	1,9%
I - RECETTES INTERNES	4253,8	4585,5	4946,4	5748,8	331,7	7,8%
1-Recettes pétrolières	906,0	807,0	786,4	1083,3	-99,0	-10,9%
- Redevance pétrole SNH	733,1	609,7	597,0	865,5	-123,4	-16,8%
- Impôts/Stés pétrolières	172,9	197,3	189,4	217,8	24,4	14,1%
2-Recettes non pétrolières	3347,8	3778,5	4159,6	4665,5	430,7	12,9%
Recettes fiscales	3121,6	3528,1	3894,3	4376,5	406,6	13,0%
- Impôts et taxes	2241,9	2523,5	2798,5	3166,1	281,6	12,6%
- Recettes douanières	879,7	1004,7	1095,8	1210,4	125,0	14,2%
Recettes non fiscales	226,2	250,4	265,3	289,0	24,2	10,7%
II - DONCS	142,3	91,0	96,2	113,0	-51,3	-36,1%
III - FINANCEMENTS	1762,9	1598,4	1508,0	1513,0	-164,5	-9,3%
- Prêts projets	746,5	795,4	843,0	918,1	48,9	6,6%
- Appuis Budgétaire (FMI-BAD-AFD-BM-UE)	268,0	240,0	146,0	0,0	50,0	18,7%
- FMI (DTS)	70,0	0,0	0,0	0,0	-70,0	-
- Emission de titres publics	350,0	450,0	450,0	450,0	100,0	28,6%
- Autres Emprunts (Eurobonds)	200,0				-200,0	-
- Financement bancaire	70,0	71,7	69,0	144,9	1,7	2,4%
- Financement exceptionnel	58,4	41,3	0,0	0,0	-17,1	-29,2%
B - DEPENSES TOTALES (I+II+III+IV+V)	6136,2	6274,8	6567,0	7393,0	138,6	2,3%
I - DEPENSES COURANTES	3376,9	3317,5	3480,5	3682,9	-59,4	-1,8%
1- Dépenses de personnel	1188,0	1257,7	1359,4	1423,7	69,7	5,9%
2- Achats sur biens et services	909,7	1024,7	1073,1	1185,3	115,0	12,6%
3- Transferts et subventions	1277,4	1033,0	1045,7	1071,4	-244,4	-19,1%
4- Charges exceptionnelles	1,8	2,1	2,3	2,5	0,3	16,7%
II- DEPENSES EN CAPITAL	1098,0	1166,7	1389,0	1813,6	68,7	6,3%
* Dépenses sur FINEX	665,7	723,5	766,8	835,2	57,8	8,7%
* Dépenses sur ressources internes	413,3	413,2	590,4	943,4	-0,1	0,0%
* Dépenses de restructurations	19,0	30,0	31,8	35,0	11,0	57,9%
III-PRETS NETS	-20,0	0,0	0,0	0,0	20,0	-
IV -FONDS DIVERS	121,0	52,0	81,0	131,0	-69,0	-57,0%
V- DETTE PUBLIQUE	1560,3	1738,6	1616,5	1765,5	178,3	11,4%
* Dette extérieure	677,0	898,0	845,0	868,0	221,0	32,6%
- Intérêts	157,0	194,0	182,0	180,0	37,0	23,6%
- Principal	520,0	704,0	663,0	688,0	184,0	35,4%
* Dette intérieure	883,3	840,6	771,5	897,5	-42,7	-4,8%
dont : - Intérêts	82,6	119,9	93,9	77,2	37,3	45,1%
- Principal	570,7	521,8	378,6	471,3	-49,0	-8,6%
- Restes à payer	146,0	115,0	215,0	265,0	-31,0	-21,2%
- Remboursement Crédits TVA	84,0	84,0	84,0	84,0	0,0	0,0%
Besoin / capacité de financement (+/-)	-22,8	0,0	16,8	18,2	22,8	-

Source : MINFI *répartis en fonds de financements Covid-19, fonds de relance de la production locale et, additif décentralisation

8.6 Risques macroéconomiques et budgétaires

Les projections macroéconomiques et budgétaires réalisées sur la période 2023-2025 restent

soumises à divers risques qui pourraient remettre en cause l'équilibre budgétaire et financier établi sur la base desdites projections. Ces risques sont tant d'ordre externe que d'ordre interne. Parmi les principaux facteurs de risques externes, l'on peut relever :

- *de nouveaux chocs sur les prix de l'énergie et des denrées alimentaires*, qui pourraient maintenir l'inflation globale plus élevée plus longtemps ; les prix de l'énergie sont particulièrement sensibles à l'évolution de la crise russo-ukrainienne et à d'autres conflits géopolitiques ;
- *la poursuite du durcissement des conditions financières mondiales*, sous l'effet du resserrement des politiques monétaires dans les pays avancés, dans le but de lutter contre l'inflation galopante ; la plupart des grandes banques centrales (FED, BCE, etc.) ont enclenché et poursuivent l'orientation restrictive de leur politique monétaire en 2022, avec des hausses successives de leurs taux directeurs ;
- *la fragmentation de l'économie mondiale* qui entrave la coopération internationale. La crise russo-ukrainienne a fracturé les relations entre la Russie et de nombreux autres pays. De nouvelles tensions géopolitiques sont également plus probables. De telles tensions risquent de perturber les échanges et d'éroder les piliers du commerce multilatéral. Les risques de voir l'économie mondiale se fragmenter davantage sont réels et pourraient peser sur les perspectives, notamment à moyen terme ;
- *la résurgence des alertes sanitaires mondiales*. Les derniers variants du COVID-19 très contagieux font des ravages sur la main-d'œuvre, entraînant un absentéisme prolongé, une baisse de la productivité et de la production ;
- *un surendettement généralisé dans les pays émergents vulnérables* : la guerre en Ukraine a contribué à précipiter une flambée des spreads souverains pour certains marchés émergents et en développement. Cette poussée vient au milieu d'une dette record due à la pandémie. L'inflation devrait rester élevée, un nouveau durcissement de la politique monétaire des économies avancées pourrait accroître la pression sur les coûts des emprunts pour les économies émergentes et en développement. Mais, si les spreads souverains augmentent encore, ou même restent aux niveaux actuels pendant une période prolongée, la viabilité de la dette peut être menacée pour de nombreuses économies émergentes et en développement vulnérables, en particulier celles qui sont le plus durement touchées par les problèmes énergétiques et les chocs des prix alimentaires. Une aggravation de la crise de la dette dans ces économies pèse lourdement sur la croissance mondiale et pourraient précipiter une récession mondiale. Une nouvelle vigueur du dollar américain ne peut qu'aggraver la probabilité de surendettement ;
- *l'affaiblissement des monnaies nationales dans les pays émergents et en développement* qui pourrait déclencher la vulnérabilité des bilans dans les économies à forts passifs nets libellés en dollars, avec risques pour la stabilité financière.

Sur le plan interne, les principaux facteurs qui pourraient accentuer les tensions inflationnistes dans l'économie nationale sont :

- les perturbations des circuits d'approvisionnement, du fait des risques sécuritaires dans les régions du Nord-ouest, du Sud-ouest et de l'Extrême-Nord ; ces perturbations pourraient entraver la relance économique prévue sur la période 2022-2025. Les risques sécuritaires demeurent et continuent de peser sur le budget de l'Etat, notamment à travers les interventions directes dont le niveau reste encore élevé ;
- le relèvement non prévu des prix des produits pétroliers et des prix des biens de première nécessité pourrait creuser davantage le déficit du compte courant et le déficit budgétaire. En particulier, le coût des subventions des prix des hydrocarbures à la pompe qui sont projetées à

300 milliards en 2023, constitue également un risque majeur pour la soutenabilité budgétaire sur la période 2023-2025, si la crise russo-ukrainienne ne s'estompe pas en 2022 et continue de faire pression sur les cours mondiaux du pétrole.

Par ailleurs, en cas de conditions financières défavorables sur le marché financier intérieur, la mobilisation attendue des titres publics de moyen et long termes d'un montant de 400 milliards en 2023, ainsi que le refinancement des BTA, risqueraient de perturber l'équilibre financier établi sur cette période. Si les paiements des correspondants du Trésor (EP et CTD) se fait bien au-delà des versements de leurs recettes propres effectués dans l'année, l'équilibre financier de l'Etat pourrait être compromis.

De même, la dégradation de la situation financière de certaines entreprises publiques et parapubliques qui continue de nécessiter des appuis financiers importants à partir du budget de l'Etat, pourrait entraîner un déplafonnement des dépenses projetées et compromettre à moyen terme l'équilibre financier.

GLOSSAIRE DES SIGLES

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
ADC	Aéroports du Cameroun
AFD	Agence Française de Développement
ALUCAM	Compagnie Camerounaise d'Aluminium
ANAFOR	Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier
APME	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
APU	Administration Publique
ARV	Antirétroviraux
BAD	Banque Africaine de développement
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
BID	Banque Islamique de Développement
BIP	Budget d'Investissement Public
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BTA	Bons du Trésor Assimilables
C2D	Contrat Désendettement Développement
CAMAIR CO	Cameroon Airlines Corporation
CAMPOST	Cameroon Postal Services
CAMRAIL	Cameroon Railways
CAMTEL	Cameroon Télécommunications
CAMWATER	Cameroon Water Utilities Corporation
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPAM	Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CAPIEMP	Certificat d'Aptitude Pédagogique d'Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire
CAPIET	Certificat d'Aptitude pédagogique d'Instituteurs de l'Enseignement Technique
CARFIC	Cameroon Rural Financial Corporation
CBC	Commercial Bank Cameroon
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNCC	Conseil National des Chargeurs du Cameroun
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le Commerce Extérieur
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CES	Collège d'Enseignement Secondaire
CIEP	Comité Interministériel Chargé de l'Evaluation des Programmes
CETIC	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CICAM	Cotonnière Industrielle du Cameroun
CIMENCAM	Les Cimenteries du Cameroun
CFC	Crédit Foncier du Cameroun
CFCE	Centre de Formalités et de Création d'Entreprises
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CGA	Centre de Gestion Agréé
COBAC	Commission Bancaire d'Afrique Centrale
CPM	Comité de Politique Monétaire
DGD	Direction Générale des Douanes
DGTCFM	Direction Générale du Trésor et de la Coopération Financière et Monétaire
DP	Division de la Prévision
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSX	Douala Stock Exchange
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
ECMR	Emprunt Cameroun
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
EMF	Etablissement de Micro finance

ENIEG	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général
ENIET	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Technique
ENS	Ecole Normale Supérieure
ENSAI	Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-industrielles
ENSET	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National de l'Emploi
FODECC	Fonds de développement du Cacao et du Café
GCE	General Certificate of Education
GIC	Groupe d'Initiative Commune
GUCE	Guichet Unique du Commerce Extérieur
HEVECAM	Société d'Hévéa du Cameroun
IADM	Initiative d'Allégement de la Dette Multilatérale
IARDT	Incendies, Assurances, Risques Divers et Transport
IDA	Association Internationale de Développement
IDE	Investissements Directs Etrangers
IFC	International Financial Coopération
INS	Institut National de la Statistique
IPG	Indication Géographique protégée
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
IS	Impôt sur les Sociétés
MAETUR	Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux
MINADER	Ministère de L'Agriculture et du Développement Rural
MINMIDT	Ministère des Mines et du Développement Technologique
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINMAP	Ministère des Marchés Publics
MIRAP	Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation
MINTOUL	Ministère du Tourisme et de Loisirs
MMBTU	Million de British Thermal Units
OBC	Office du Baccalauréat du Cameroun
OCDE	Organisation de la Coopération et de Développement Economique
ODR	Organisme de Développement Régional
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OT	Obligation du Trésor
OTA	Obligation du Trésor assimilables
PAD	Port Autonome de Douala
PERFAR	President's Emergency Plan for Aids Relief
PIIASI	Programme Intégré d'Appui aux Activités du Secteur Informel
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNLP	Plan stratégique National de Lutte contre le Paludisme
RFA	Redevance Forestière Annuelle
SAFACAM	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun

SCB	Société Commerciale de Banques au Cameroun
SCBC	Standard Chartered Bank Cameroon
SEMC	Société des Eaux Minérales du Cameroun
SEMR	Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua
SGC	Société Générale Cameroun
SND30	Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SNI	Société Nationale d'Investissement
SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraies
SOCATRAL	Société Camerounaise de transformation d'aluminium
SODECAO	Société de Développement du Cacao
SODECOTON	Société de Développement du Coton
SODEPA	Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales
TPME	Très Petites et Moyennes Entreprises
TSPP	Taxe Spéciale sur la vente des Produits Pétroliers
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United States Agency for International Development
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WEO	World Economic Outlook